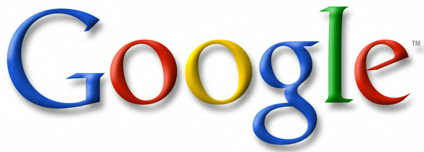
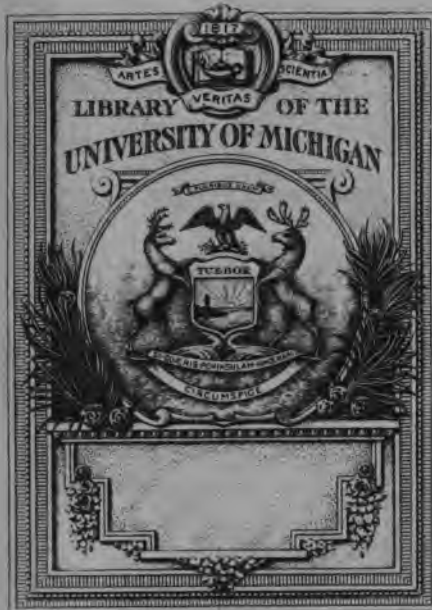





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TOME VI

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

Gédéon

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE
ET PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE INÉDITE
SUR L'AUTEUR

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS
Membres de l'Institut

TOME SIXIÈME



PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52
PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE
M DCCC LXII



PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE
ET PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE INÉDITE
SUR L'AUTEUR

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS
Membres de l'Institut

TOME SIXIÈME



PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52
PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE

M DCCC LXII



AVIS DE L'ÉDITEUR.

La Notice biographique et littéraire sur Tallemant des Réaux, *par M. de Monmerqué, contenant un grand nombre d'additions nouvelles, de corrections et de faits inédits, nous a obligé, par son étendue, de la reporter à la fin du sixième et dernier volume. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien y recourir.*

J. TECHENER.





LES HISTORIETTES.



438. — MONCONTOUR.

(*Louis de Bordeaux, sieur de Moncontour, conseiller au Grand Conseil, marié à Magdelaine Foullé, qui lui survécut.*)

Moncontour est filz de Bordeaux, receveur general de Tours, dont Bordeaux (*a*), ambassadeur en Angleterre, qui n'est point son parent, quoyqu'il porte mesme nom, a espousé la fille. Ce garçon a fait autant de folles despenses qu'homme de sa sorte. Il estoit icy conseiller au Grand Conseil. Il a eu des garnitures de poinct de Genes[1] de six mille livres. Pour un

1. Collet, manchettes et canons.

a. Antoine de B., sieur de Genitoy, marié à Magdelaine de Bordeaux.

an, il a pris pour cent pistolles de peignes; les parties du rostisseur montent à dix mille escus seulement pour un an, en chapons de Bruges. On le duppoit. Le Lieutenant civil conte qu'une nuict qu'il faisoit courir pour attrapper des filous, on prit trois jeunes hommes qu'on luy amena : le premier estoit fort propre; il se dit valet de chambre de M. de Moncontour; le second, quasy aussy propre que luy, se dit valet de garde-robe de M. de Moncontour, et le troisiesme, qui ne leur cedoit guères, se dit chef de sommeillerie de M. de Moncontour. Ils alloient, disoient-ils, chercher leur maistre, qui estoit chez une dame de qualité. « Et qui est-elle? — Monsieur, nous n'oserions « la nommer. » Or, cette dame de qualité c'estoit Madame de Gaillonnet.

Il y aura trois ans cet automne que Prunevaux (*a*), intendant des Finances, maria sa fille avec Moncontour, qu'on croyoit riche. Quelques jours après les nopces, ce galant homme de Moncontour va trouver le receveur des Consignations Betaud, qui avoit une tapisserie de dix mille livres à vendre, parce qu'elle estoit trop haute pour les exhaussemens de sa maison; ils tombent d'accord du prix, Betaud

a. Etienne Foullé, sieur de Prunevaux, maître des Requêtes, puis intendant des Finances.

se contente du billet de Moncontour, payable à volonté. Deux jours après, Betaud demanda par rencontre à Prunevaux si cette tapisserie avoit plu à sa fille; il se trouva qu'il ne sçavoit ce que c'estoit. Betaud va faire des reproches à Moncontour, qui luy avoue qu'il l'avoit mise en gage pour trois mille livres chez un tapissier; qu'au reste, c'estoit pour une bonne action, et pour delivrer le monde de ce voleur de L'Escluselle; qu'au lieu de dix mille livres, il feroit à Betaud une promesse de trois mille livres, après que la tapisserie auroit esté retirée (*a*) de chez le tapissier : ce qu'il fit, car Betaud aima mieux perdre mille escus que dix mille francs. Voicy ce que c'est que ce L'Escluselles : c'estoit un illustre filou, qui avoit eu bien des familiaritez avec la Gaillonnet, et mesme luy avoit presté quelquefois de l'argent. Un jour il voulut qu'elle luy donnast une obligation, elle le maltraitta; il prit son temps et la vola, elle et Moncontour, au retour de Forges, mais seulement jusqu'à la concurrence de sa debte. Ils le firent prendre, et ce fut pour le faire depescher que Moncontour emprunta ces trois mille livres; car le Lieutenant criminel (*b*), qui disoit qu'il n'estoit pas trop chargé, dez qu'il vit de l'argent dit : « C'est

a. Par Betaud, sans doute. — *b*. Sans doute Tardieu. *Histor*.

« un coquin, il faut en purger le monde. » Effectivement, il fut roué.

Au bout de deux ou trois mois, Prunevaux fit separer sa fille de biens; il ne luy avoit pas donné grand chose. Peu de temps après, Bordeaux, pere de Moncontour (*a*), s'absenta. On accuse Bordeaux, l'intendant des Finances, beau-pere de sa fille, de luy avoir fait faire une banqueroute frauduleuse. Il en a fait autant autrefois luy-mesme.

Moncontour receût assez bien cette calamité; il disoit à ses confreres du Grand Conseil : « Remettez un peu cette beuvette sur « pié; car desormais je n'auray plus d'ordi- « naire que celuy-là. » Quelquefois il disoit : « Depuis que mon pere a fait un trou à la « nuict, je me trouve plus à repos que jamais : « luy et mon beau-pere ne faisoient que me « gronder; ma femme estoit jalouse, mes va- « lets demandoient sans cesse; me voicy de- « livré de tout cela. »

a. Le receveur général de Tours.



439. 440. — LA MARQUISE DES BROSSES ET MAUCROIX.

(*Henriette-Charlotte Joyeuse, mariée à Adrien-Pierre de Thiercelin, marquis des Brosses, née en* 1627.)

C'ESTOIT la fille de cette madame de Joyeuse dont nous avons parlé dans l'historiette de M. de Guise. Elle avoit de l'esprit, chantoit joliment, estoit de la plus fine taille qu'on pust voir, avoit les yeux admirablement beaux; avec tout cela, ce n'estoit pas une grande beauté, mais, à tout prendre, on ne pouvoit guères trouver une plus aimable personne. Elle n'avoit que quatre [ans] (*a*) quand Maucroix (*b*), alors jeune garçon, suivant ou voulant suivre le barreau, sentit qu'il avoit de l'inclination pour elle. Le pere de ce garçon avoit esté intendant d'un parent de M. de Joyeuse, homme de bonne maison nommé M. de Cany (*c*); cela avoit fait la connoissance. Comme ce garçon est bien fait, a beaucoup de douceur et beaucoup d'esprit, et fait aussi bien des vers et des

a. Sans doute *quatorze*. — *b*. François Maucroix, né en 1619, mort en 1708. — *c*. Louis de Barbanson, sieur de Cany.

lettres que personne, à quinze ans elle eut de l'inclination pour luy. Il estoit fort familier dans la maison, et le pere et la mere n'estoient pas des gens trop reguliers. Le pere avoit je ne sçay quelle petite demoiselle qu'on appelloit Toussine, avec laquelle il couchoit entre deux draps, et disoit qu'il n'offensoit point Dieu, parce qu'il ne luy faisoit rien. Un jour, il jetta sa fille, en presence de sa femme, sur le lict, disant qu'il vouloit sçavoir comment Charlotte estoit faitte, et la tasta effectivement.

La mere estoit la meilleure femme du monde et la plus douce; à la verité, un peu inclinée à la luxure [1]. Un jour Maucroix trouva sa confession par escrit, où il y avoit que « quand « elle regardoit attentivement le crucifix, elle « avoit des pensées de blaspheme. »

Pour revenir à leur fille, un jour, à Rheims, elle feignit de se trouver mal, afin de laisser

1. Son propre pere un jour luy dit, en presence de l'evesque de Mende, frere de Madame de Joyeuse: « Ouy, ma fille, vostre mary est si impertinent, que « c'est offenser Dieu que de ne le faire pas cocu. » Elle rioit comme une folle, et le pere en Dieu en sourioit. — Fabry (*a*) luy vouloit donner cinquante mille escus pour coucher avec elle; et pour luy monstrer combien il l'aimoit il avalla un jour tout le pissat de son pot de chambre.

a. Jean Fabry, conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes, mort en 1656.

sortir sa mere, et de demeurer seule avec Maucroix. Quelque temps après, elle fut accordée avec Lenoncourt (*a*), qui fut tué à Thionville, quand Monsieur le Prince la prit. Entre deux, le jeune homme, qui avoit esté obligé de venir à Paris, devint amoureux d'une jolie fille, et l'aisnée de cette fille devint amoureuse de luy. Il n'aimoit que la cadette, et estoit aimé de l'une et de l'autre; mais cela n'alla qu'à quelques baisers, et à quelques autres privautez. Cependant on maria Mademoiselle de Joyeuse au Marquis de Brosses, de la maison de Thierselin. C'est un jeune homme fort brutal, peu brave, roux, et qui avoit esté fort desbauché; en effect, il gasta sa femme et fut enfin cause de sa mort; car, comme elle estoit plus tost maigre que grasse, les remedes dessechans la rendirent enfin pulmonaire.

Nostre advocat estant devenu chanoine de Rheims, la belle, qui l'aimoit tousjours, le renflamma bien aisement. Le mary ne se doutoit de rien; car le galant avoit eu l'adresse de se mettre admirablement bien avec luy. La premiere faveur qu'il en eut, ce fut de luy baiser la main; et quand elle vit qu'il ne demandoit

a. Claude, marquis de Lenoncourt, gouverneur de Lorraine, tué le 25 juillet 1643, sans avoir été marié.

que cela, car il luy portoit beaucoup de respect : « Ah ! » luy dit-elle, « de tout mon « cœur. » Une autre fois, comme elle estoit dans le lict, il la voulut baiser; en cet instant quelqu'un parut. « Ah ! » luy dit-elle, « quand vous « n'aurez que cela à me dire, il n'est point « necessaire d'approcher de si près. » Elle avoit l'esprit present. Quand on jouoit au reversi, elle ne manquoit jamais de se mettre auprès de luy, et tenoit tousjours un des piés du Chanoine entre les siens; puis, quand elle avoit le *talon*, qu'on appelle le *pié* en Champagne, elle crioit en riant : « J'ay le *pié!* j'ai « le *pié!* » On fit je ne sçay quelle promenade sur la frontiere, chez le Comte de Grandpré (*a*)[1], son parent, qui estoit aussy un peu amoureux d'elle : il y en avoit bien d'autres. Ce comte leur fit une malice, car, en chemin, il leur fit donner une fausse alarme. Voilà tous les hommes à cheval; le mary y alla mal envy; mais elle se mit à crier : « Monsieur de Maucroix, « gardez-vous bien d'y aller[2]. »

1. Il est Joyeuse. Un jour, comme c'est un homme naïf, après avoir monté devant elle un cheval d'Espagne fort bien dressé, il s'en vint luy dire : « Ah ! qu'il est « bon, ma cousine ! vous plaist-il pas le monter un « peu. »

2. Une des dames de la compagnie disoit naïfve-

a. Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon.

Elle luy comptoit toutes les folies de ses autres amans; il y en eut qui luy presenterent un poignard pour avoir l'honneur de mourir de sa main et d'autres firent d'autres extravagances [1]. Enfin un jour qu'elle luy avoua qu'elle l'aimoit plus que sa vie, elle se mit à chanter ces paroles qu'on chantoit alors :

Tircis, que dois-je faire?
Tout m'est contraire
Pour te guerir.
Je voudrois bien te secourir;
Mais quand mon cœur le veut,
L'honneur me dit que cela ne se peut,
Et qu'il vaut mieux mourir [2].

ment au cocher, qui avoit le mot: « Hé! mon pauvre « cocher, rompons-nous le cou, si tu veux, pourveû « que tu ailles à toute bride. »

1. Fabry, à qui la mere avoit tant cousté, estoit bien disposé à faire encore plus de despense pour la fille, si elle eust voulu; mais elle le traitta tousjours fierement.

2. Les confesseurs l'intimidoient et luy disoient que ce seroit un sacrilege. Quand elle avoit esté à confesse, elle disoit à son amant: « Ils m'ont dit que c'estoit un sacri- « lege; » et, ce jour-là, elle ne le baisoit qu'aux yeux. — Elle luy avoit de l'obligation. Comme elle estoit une fois à Paris, Fabry, enragé de ce qu'elle avoit esté à Saint-Clou à un cadeau du Comte du Roure, parent de Madame de Canaples (*a*), avec laquelle et trois ou quatre autres dames elle estoit allée, escrivit, ou plustost fit escrire d'une main inconnue une lettre au mary, comme

a. Anne de Beauvoir, fille de Claude de Beauvoir du Roure, mort en 1686.

Une fois qu'elle estoit au lict et qu'ils estoient seuls, elle se mit à trembler et luy dit : « Tenez, voyez comme j'ay les mains froides, « j'ay le frisson ; je vous prie, allez-vous-en. « — Ah! Madame, » respondit Maucroix, « vous defiez-vous de mon respect? » Il se contint, et jamais il ne luy a mis le marché au

s'il y eust eu une galanterie liée avec le Comte, et que tout le monde en fust scandalisé. Le mary, en colere, ordonne à sa femme de le venir trouver en Champagne, et luy mit quelques mots de Saint-Clou dans la lettre. La pauvrette part, et alloit comme à la mort. De Brosses envoye aussytost un gentilhomme à M. de Joyeuse luy desclarer qu'il luy vouloit renvoyer sa fille, etc. Le gentilhomme estoit à peine party, que le Chanoine, qui estoit fort bien avec le Marquis, se met à luy faire des remonstrances, et le ramene si bien qu'il envoye un autre gentilhomme pour faire revenir cet envoyé, dont la Marquise luy rendit très-humbles graces. Cependant son mary la maltraitta fort, sans la soupçonner pourtant d'aucune galanterie ; mais il estoit mal satisfait du pere, qui ne luy donnoit point ce qu'il luy avoit promis. Le pere s'aperceût de l'attachement du Chanoine, en escrit à sa fille, et luy representoit qu'après avoir resisté au favory d'un roy (c'estoit Monsieur le Grand qui en avoit esté un peu espris en un voyage de Champagne), il luy seroit honteux, etc. Elle en avertit Maucroix, et luy dit : « Mon « pere envoyera tout dire à mon mary. » Le Chanoine prend les devans, et declare au Marquis que, pour ne pas le brouiller davantage, M. de Joyeuse et luy, il se vouloit retirer, et ne plus le voir qu'en lieu tiers. « Com« ment! » dit le mary, « M. de Joyeuse pretend me « tyranniser! » Il luy escrit en colere, et, depuis, le bonhomme n'eut plus lieu de parler contre le Chanoine.

poing. « Ah ! » dit-elle, « je l'avoue, ce respect « merite quelque recompense. » Elle se laissa baiser, elle se laissa taster, et luy avoua qu'après cela elle ne pouvoit plus respondre de rien. En effect, il n'y en avoit pas pour quatre jours quand la Marquise de Mirepoix [1], qui estoit amoureuse d'elle, la vint enlever. La belle qui estoit coquette, mais point putain, n'en fut point faschée ; car elle voyoit bien le peril. Le Chanoine dit que c'estoit une plaisante chose que de voir ces deux femmes ensemble ; celle-cy, toute jeune, toute belle qu'elle estoit, aimoit l'autre quasy comme elle en estoit aimée, et disoit : « De quoy est-ce « que je m'avise d'aimer une personne qui « n'est ny jeune ny belle ? » Il y avoit mille querelles et mille reconciliations.

On conte une bonne vision de cette madame de Mirepoix. Quand il la faut saigner, on est trois heures à la prescher, et quand on la va piquer, tout le domestique qu'on fait venir exprez jette de grands cris, et cela, dit-elle, l'empesche de sentir si fort la piqueure. Mademoiselle de Roquelaure (*b*), sa sœur, est quasy de mesme, et le Chevalier fit saigner, il y a

1. Aînée de Roquelaure (*a*).

a. Louise de Roquelaure, femme d'Alexandre de Levis, marquis de M., mort en 1674. — *b*. Suzanne de R., non mariée.

quelque temps, son valet pour luy, et juroit que jamais saignée ne lui avoit tant fait de bien [1].

Or, avant que de retourner à Rheims, la Marquise de Brosses vint à Paris, et se laissa cajoller par bien des gens. Vardes fut celuy qui luy plut davantage; il est vray qu'elle a avoué depuis au Chanoine que, dez qu'elle l'entendoit parler, elle le mesprisoit, et qu'elle n'avoit jamais veù des sentiments moins d'honneste homme que les siens.

Au retour, notre Chanoine trouva la belle bien changée; le voylà dans une jalousie effroyable; il souffroit plus qu'une ame damnée. Je le persuade de venir à Paris. Il n'y est pas plustost qu'elle y arrive; il disoit : « Je la fuis, « et elle me suit. » Mais la verité est qu'il n'y estoit venu qu'à cause qu'il esperoit qu'elle y viendroit. Elle y accoucha, et cette couche la changea extresmement; avec cela, son mal commençoit à la presser. Il y eut une petite consolation, en ce qu'il luy donna un peu de jalousie à son tour. On dit à la dame que le

1. Voicy une chose plus estrange d'un maistre des Comptes de Montpellier, nommé Clauzel, homme d'honneur et de bon sens. Pour le saigner, il faut faire sonner des trompettes ou battre des tambours, et son sang s'arreste dez qu'on cesse de sonner ou de battre; il faut qu'il s'imagine dans ce temps-là estre à la guerre. Je le sçay de gens qui l'ont veû plus d'une fois.

Chanoine logeoit chez un de ses amys (*a*), qui avoit une fort belle femme. En effect, on ne mentoit pas, et c'est une des plus belles et des mieux dansantes de Paris. Un jour donc, elle luy en parla et luy dit en sortant : « Adieu, et « n'oubliez pas les gens, encore qu'ils ne soient « plus beaux. »

Le mary se mit en ce temps-là à la maltraitter; apparemment il s'estoit aperceû des privautez que le Chanoine avoit eües avec elle. La coquetterie de Vardes et d'autres l'avoit chocqué; il n'estoit pas satisfait de son beaupere; il disoit que sa femme estoit fiere; tout cela ensemble fit qu'elle fut doublement affligée. L'estat pitoyable où elle estoit donnoit de la compassion au Chanoine, et luy faisoit quasy oublier le meschant tour qu'elle luy avoit fait. Enfin le mary la laissa en Champagne, sans un sou et malade, et luy s'en alla en Touraine où est son bien. Le Chanoine l'assiste et la reçoit chez luy. Il a un frere aisné, qui est aussy chanoine de Rheims (*b*), et qui, de plus, a un benefice dont il avoit, je pense, quelque obligation à M. de Joyeuse. La mere estant malade, s'estoit fait porter dans leur logis, à Rheims, et elle y estoit

a. Sans doute chez des Réaux même. — *b*. Louis Maucroix.

morte; la fille en fit de mesme. Là, elle avoua au Chanoine que tout ce qu'elle avoit veû à la Cour ne l'avoit jamais pu guerir; qu'elle l'aimoit encore, mais qu'elle le prioit d'oublier toutes les folies qu'ils avoient faittes ensemble. Elle souffrit longtemps; il souffroit asseurément plus qu'elle. Je n'ay jamais veû un homme plus affligé, et, à cause de luy, je me suis resjouy de la mort de cette belle, parce qu'il estoit en un tel estat que je ne sçavois ce qui en seroit arrivé. Il a esté plus de quatre ans à s'en consoler, et il n'y a eu qu'une nouvelle amour qui l'ayt pu guerir; aussy est-ce une chose bien cruelle que la fortune luy amene, s'il faut ainsy dire, dans son propre lict, la personne qu'il aime, en un estat languissant, afin qu'il ayt le desplaisir de la voir mourir.

Vandy, aujourd'huy gouverneur de Montmedy, estoit un des amoureux de la Marquise; il m'a dit qu'avec un billet que M. de Joyeuse luy avoit donné, il alla, bien accompagné, attendre à sept lieues d'icy le Marquis de Brosses, qui menoit sa femme à la campagne, et la luy osta, après lui avoir lu le billet qui contenoit que le pere l'avoit prié de ramener sa fille à Paris, où il l'attendoit. Le mary, enragé de cette escorne (*a*), disoit qu'il se vou-

a. Affront, outrage.

loit battre contre Vandy. Vandy luy dit que pour le lendemain, tant qu'il voudroit. La colere du Marquis se passa sans qu'il y eust de sang repandu. Vandy eut bien de la jalousie à son tour. Vardes est parent du mary, cela luy donna un grand accez auprès de la belle; il en eut une bague qui venoit de Vandy. L'amant jaloux proposa à Vardes de porter cette bague au Marché-aux-Chevaux, à sept heures du matin, pour voir qui meritoit le mieux de l'avoir : il jure que Vardes ne fit pas semblant de l'entendre[1]. Il n'en demeura pas là; il envoya un brave, son domestique, pour parler à la Marquise. Saint-Thomas, sa suivante, luy dit qu'on ne la voyoit point. « Par la sang-« Dieu! — Tu es donc venu pour faire un « appel à Madame? — Je suis venu pour luy « declarer que M. de Vandy est guery, qu'il « ne sera jamais son serviteur, et qu'il luy fera « du desplaisir partout où il pourra. »

Quant au Comte de Grand-Pré, il est tous-

1. La Marquise, lorsque Vandy se plaignit à elle de cette faveur faitte à son rival (c'estoit en presence de la Marquise de Mirepoix), luy dit : « Ne vous jouez pas à « penser la luy oster; car, outre qu'il ne le souffriroit « pas autrement, vous m'obligeriez à luy faire telle fa-« veur que personne ne la luy pourroit oster. — Ah! « ma cousine, » adjousta-t-elle en jettant ses bras au cou de la Marquise de Mirepoix, « que je viens de dire « une grande sottise! Mais aussy pourquoy me met-on « en colere? »

jours fait comme un Cravate (*a*). Il avoit espousé, n'ayant pu avoir la Marquise, une Coussy (*b*), belle personne, qu'il avoit faitte à sa mode, elle chassoit avec luy, et mesme elle alloit presque en party, elle estoit demy-guerriere. Quatre fois le jour il se couchoit avec elle, et quelquefois au milieu d'un bois. Il est de grand'vie, cependant[1] Givry, son lieutenant de roy à Mouzon, meschant arbalestier (*c*), le faisoit cocu. On croit mesme qu'il le savoit; cela n'empeschoit pas que le galant ne fust son meilleur amy.



441. — CHARPY, SIEUR DE SAINTE-CROIX.

(*Louis Charpy, sieur de Sainte-Croix.*)

CHARPY est de Brest; il est advocat (*d*) à Lyon quand Monsieur le Grand (*e*) le prit. Ce n'a jamais esté un homme fort judicieux : il s'amusoit à s'habiller comme son maistre, il est vray qu'alors on ne portoit ny dentelles ny argent; et, dez que Monsieur le Grand avoit un habit, le lendemain

1. *Quia nil mentula dulcius amici.*

a. Un soldat du régiment de partisans des Croates ou Cravates. — *b*. Charlotte de Coucy. — *c*. Peu vigoureux. — *d*. *C'est-à-dire* : il estoit. — *e*. Cinq-Mars.

le secretaire en faisoit faire un de mesme. Le feu Roy, pour rire, en frappant un jour sur l'espaule à Monsieur le Grand qui estoit tourné, dit : « Charpy, escoutez. » Monsieur le Grand fut surpris de cela. « Je pensois, » dit le Roy, « que ce fust Charpy; car il est tousjours habillé « comme vous. » Ce galant homme faisoit d'assez meschans vers. Il en fit une fois quatorze cens sur le mariage de Madame de Montauzier. On disoit en badinant que ce n'estoit que de la charpie. Ce fut luy qui fit ce sonnet pour Mademoiselle de Boutteville, aujourd'huy Madame de Chastillon, où il luy dit qu'elle ne ressemble guère à son pere :

Car il donnoit la vie et vous donnez la mort.

Charpy fut icy quelques années, au commencement de la Regence, à donner des violons, à donner cadeau à quelques femmes de son quartier. Il avoit des tableaux; il avoit un carrosse. Cela venoit des arrests du Conseil qu'il contrefaisoit avec un homme d'Eglise. Il fallut s'enfuir. Il fut pendu en effigie. Depuis quelque temps il est revenu, et s'est fait appeller Sainte-Croix. Il s'est mis la devotion dans la teste, et a fait un livre où il pretend prouver, par quelques passages de la sainte Ecriture, qu'il viendra un veritable vicaire de Jesus-Christ en terre, qui remettra le monde,

comme autrefois, en l'estat d'innocence, sous la loy du christianisme; pourtant il trouve des choses dans l'Apocalypse que personne n'a jamais veûes que luy. Il s'est fait peindre nu en chemise avec ce livre à la main : vous diriez qu'il va faire l'amende honorable ainsy en chemise. Or, un jour qu'il estoit dans l'Eglise des Quinze-Vingts, Madame Hansse, veuve de l'apoticaire de la Reyne, y vint; elle loge dans les Quinze-Vingts mesmes (*a*). Il l'accosta et luy parla de devotion avec tant d'emportement (*b*), qu'il charma cette femme, qui est devote. Elle le loge chez elle. Luy, qui est si charitable qu'il aime son prochain comme luy-mesme, s'est mis à aimer la petite Madame Patrocle, la fille de Madame Hansse : elle est femme de chambre de la Reyne, et son mary est aussy à elle. Charpy se met si bien dans l'esprit du mary et s'impatronise tellement de luy et de sa femme, qu'il en a chassé tout le monde (*c*), et elle ne va en aucun lieu qu'il n'y soit, ou bien le mary. Madame Hansse, qui a enfin ouvert les yeux, en a averty son gendre; il a respondu que c'estoient des railleries, et prend Charpy pour le meilleur amy qu'il ayt au monde. Souvent les marys font leurs heros

a. Rue Saint-Honoré, près le Palais-Royal. — *b*. Comparez avec *Tartufe*, acte I, sc. VI. — *c*. Acte I, sc. I.

de ceux qui les font cocus. Cependant la Sorbonne a refusé de donner l'approbation à son livre; il les traitte tous d'ignorans. Madame Hansse, enfin, n'a plus voulu qu'ils logeassent avec elle. Charpy n'est plus en mesme logis que la dame, mais il la voit tousjours de mesme. Quand il prie Dieu, il dit : « Seigneur, je me « resigne à ta volonté : si tu m'envoyes des « benefices, je seray ecclesiastique; si tu ne « m'en envoyes point, je me resoudray à la « retraitte. » Par ces façons de faire, il a attrappé le prieuré de — (*a*) sans le demander; mesme le Cardinal l'a prié de le prendre en attendant mieux. Il pretend avoir donné de bons avis à Son Eminence.

a. Le nom est resté en blanc.





442. — MADAME DE LANGEY.

(Marie de Saint-Simon, fille d'Antoine de Saint-Simon, sieur de Courtaumer, et de Suzanne Magdelaine; née vers 1639, mariée en 1653 à René de Cordouan, marquis de Langey; remariée à Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force; morte en 1670.)

Le Marquis de Courtaumer[1], qui fut tué à l'expedition du colonel Gassion, depuis mareschal de France, contre les Piez-nus, à Avranches, ne laissa qu'une fille, qui fut mariée fort jeune au filz unique d'un M. de Maimbray (*a*), homme de qualité du pays du Maine. Ce garçon s'appelloit Langey, du nom d'une terre (*b*). Il y avoit de grands procez dans la maison de cette heritiere, à cause qu'elle avoit un oncle, cadet de feu son pere, à qui la mere avoit fait tout l'avantage qu'elle avoit pu. Langey et l'oncle eurent donc bien des choses à desmesler. Au bout de trois ans, comme ils estoient à Rouen, sur le poinct de s'accommoder, il arriva du desordre entre le mary et la femme. Il l'accusoit d'estre pour son oncle; cela venoit de ce

1. Leur nom est Saint-Simon; ils sont de Normandie.

a. Jacques de Cordouan, sieur de Mimbré. — *b*. A quatre lieues au delà de Tours.

qu'il ne vouloit point qu'elle eust trop de communication avec ses parens, pour les raisons qu'on verra en suitte. Cela fit du bruit. Elle en escrivit à Madame Le Coq (*a*), sœur aisnée de feu sa mere, et à M. Madelaine (*b*), son grand-pere maternel, afin qu'ils fissent tous leurs efforts pour la deslivrer de la misere où elle estoit. Desjà le bonhomme et la tante s'estoient aperceûs de la mauvaise humeur du cavalier.

Durant deux miserables campagnes qu'il fit, il n'avoit jamais voulu permettre à sa femme d'aller chez Madame la Marquise de La Caze, sa mere[1]; au contraire, il l'avoit donnée en garde à Madame de Maimbray (*c*). On avoit reconnu qu'il avoit mille bizarreries, et en une occasion, la jeune femme avoit lasché quelques paroles qui donnoient lieu de soupçonner qu'il estoit impuissant. Avec cela, il estoit horriblement jaloux; car ces sortes de gens-là sçavent bien que leurs femmes ne sçauroient trouver pires qu'eux. Il la vouloit jetter dans la devotion; il luy lisoit et luy faisoit lire sans cesse la

1. Remariée au Marquis de La Caze, de la maison de Pons.

a. Marguerite Magdelaine, femme d'Emard Le Coq, conseiller le 20 août 1632. — *b*. Jacques Magdelaine, conseiller 23 janvier 1615, mort en 1661. — *c*. Anne de La Noue.

Sainte-Escriture. On a veû de ses lettres; je ne croy pas qu'il y ayt rien de si impertinent. Il ne fait que coudre des passages de la Bible qu'il prend de travers, et il y en a une (*a*) où il compare Courtaumer, l'oncle de sa femme, à Julien l'Apostat. Escrivant à son homme d'affaires, il mettoit au bas de la lettre : « Re-« tenez bien toutes les questions que je vous « fais sur ces passages, et ayez bien soing de « mes affaires. » Il vouloit persuader à sa femme qu'une honneste femme devoit avoir les mesmes gousts que son mary, et ne devoit manger que de ce qu'il mangeoit; et un jour il luy proposa de se renfermer dans un appartement de Courtaumer, et là faire faire un tour, par lequel on leur donneroit les choses necessaires, afin de ne se plus quitter du tout.

Cela me fait souvenir d'un receveur des tailles du Mans, nommé Saint-Fucien, qui rendoit des lavemens dans son lict, estant couché avec sa femme, et disoit que si elle l'aimoit bien, elle ne trouveroit point que cela sentist mauvais. Il estoit aussy impuissant, et quand un de ses juges luy demanda pourquoy il s'estoit marié, estant dans cet estat-là : « Monsieur, » repondit-il naïfvement, « le « jubilé estoit proche, et je croyois qu'à force

a. Une lettre.

« de prier Dieu, cela reviendroit. » Il fut pourtant desmarié.

En un voyage que Langey fit en suitte à la campagne chez le bonhomme Madelaine, ancien conseiller huguenot, on fit avouer à sa femme qu'il n'avoit point consommé, et on prit ses mesures pour la faire venir à Paris sans luy.

Pour cela, sous pretexte qu'il n'estoit pas trop bien avec le bonhomme, et que pourtant ses affaires requeroient qu'il vinst à Paris, Madame Le Coq luy proposa d'y envoyer sa femme; il y consentit. Elle parut bien dissimulée en cette rencontre; car, après avoir bien fait des façons pour le quitter, comme elle estoit desjà en carrosse, elle remonte, va encore l'embrasser et luy dire qu'elle ne pouvoit se resoudre à le laisser, etc. Depuis, jusques au jour qu'il receût l'exploit, elle luy escrivit les lettres les plus tendres du monde, et icy sa tante la mena au Cours et aux nopces. Peut-estre eust-on mieux fait de ne point faire tout cela. L'exploit le surprit, comme vous pouvez le penser; il vient à Paris, demande à la voir; on le luy refuse. Il y envoye Monsieur du Mans Laverdin, son parent, qui dit tout ce qu'il y avoit à dire là-dessus, et offrit le congrez en particulier, mais en vain; le ministre Gache offre la mesme chose, on passe outre.

M. Madelaine, qui n'est habile homme que

par routine, ne daigne pas s'informer comme il y falloit agir; il se fie à ce que sa petite-fille luy dit que Langey n'est point son mary, et il oublie d'exposer dans la requeste qu'en quatre ans que cet homme a esté avec elle, il n'a eu que trop de temps pour la mettre en estat, soit avec les doits ou autrement, de ne passer plus pour fille. Aprés elle offre de se laisser visiter, et on fit pour elle un *factum* si sale que depuis on a trouvé à propos de le desavouer.

Aprés bien des procedures, on en vient à la visite chez le Lieutenant civil, à cause que les parties estoient de la Religion. Madame Le Coq, pour s'excuser, dit qu'elle avoit veû le procez-verbal de la visite de Mademoiselle de Soubise, aussy huguenote, et qu'il y avoit douze experts, au lieu qu'à l'ordinaire il n'y en a que quatre, tout au plus. « Mais n'en nommer que « deux de chaque costé, » disoit-elle, « ce petit « nombre se peut corrompre aisement; il en « faut quatre, puis la Cour en nomme d'of- « fice. » Il y en eut donc douze, entre lesquels il y avoit deux matrones.

Langey est bien fait et de bonne mine. Madame de Franquetot-Carcabu (*a*), en le voyant au Cours, dit : « Helas! à qui se fiera-

a. Catherine Berdelievre, femme de Thomas de Franquetot sieur de Carquebut.

« t-on desormais? » Cela donnoit de mauvaises impressions contre la demoiselle. Je ne sçay combien de harengeres et autres femmes estoient à la porte du Lieutenant civil et dirent en voyant Langey : « Hé ! plust à Dieu que « j'eusse un mary fait comme cela ! » Pour elle, elles luy chanterent pouilles. La visite luy fut fort desavantageuse, car on ne la trouva point entiere [1]. Et avoir esté regardée de tous les costez, par tant de gens et si long-temps, car cela dura deux heures, donna une si grande indignation à tout le sexe que, depuis ce temps-là jusqu'au congrez, toutes les femmes furent pour luy : d'ailleurs, il ne disoit rien contre elle. Il se mit en ce temps-là beaucoup plus dans le monde qu'il n'avoit jamais fait, et on diroit que cette affaire luy avoit fait venir de l'esprit. S'il en eust eû, il luy estoit bien aisé de garder sa femme toute sa vie; il n'avoit qu'à avouer, voyant la visite si desavantageuse pour elle, qu'il s'estoit effilé par les excez qu'il avoit fait en la servant. Au lieu de cela, il demanda le congrez. Tout le monde pourtant s'estonnoit de son audace, car il n'y avoit qui que ce fust qui pust dire : « Je l'ay veû en es- « tat. » On doutoit fort de sa vigueur. Le seul

1. Renevilliers-Galand, alors conseiller au Chastelet, disoit : « On ne pourra pas dire que Langey, durant ces « quatre ans, n'a pas fait œuvre de ses dix doits. »

ministre Gache et le medecin L'Aimonon qui est à M. Longueville, soustenoient qu'il estoit comme il falloit; l'un se fioit à ce qu'il estoit trop craignant Dieu pour mentir, et l'autre disoit qu'il estoit de trop bonne race du costé de pere et de mere. Menjot, le medecin, disoit plaisamment qu'ils estoient les deux tesmoings de Langey : M. L'Aimonon le droit, et M. Gache le gauche.

Madame de Laverdin et Madame de Sevigny, amies du Lieutenant civil (*a*), estoient en carrosse à deux portes de là, où il les alla trouver après; on les entendoit rire du bout de la rue. On pretendit que le Lieutenant civil avoit esté favorable à Langey à cause de Madame de Laverdin.

Il y eut bien des procedures pour cela, qui firent durer la chose prez de deux ans; on ne parloit que de cela partout Paris. Je me souviens que, sur le rapport des experts, des femmes disoient: « Jesus ! on disoit qu'elle es- « toit si bien faitte, regardez ce qu'en disent ces « gens-là. » Elle est bien faitte pourtant. Les femmes s'accoutumerent insensiblement au mot de *congrez*, et on disoit des ordures dans toutes les ruelles. Une parente de la dame dit

a. Dreux d'Aubrey, lieut. civ. de 1643 à 1666, père et victime de la marquise de Brinvilliers.

un jour de visite, parlant de Langey : « On a « trouvé la partie bien formée, mais point « *animée.* » Madame Le Coq, au lieu d'oster sa fille, la laissa coucher avec Madame de Langey. Je pense qu'elle y aura appris de belles choses. Il est vray qu'elle l'osta quand on en vint au congrez ; mais il estoit bien temps ! On en fit des vers, meschans à la verité, mais qui disoient bien des saletez. Les Vaudevilles ne chantoient autre chose, et Madame Le Coq alloit debitant tout ce qu'elle sçavoit là-dessus, car c'est la plus grande parleuse de France ; les paroles sortent de sa bouche comme les gens sortent du sermon.

On l'appelloit, luy, *le marquis du Congrez*: Il avoit le portrait de sa femme, et moustroit partout de ses lettres. Un jour qu'il disoit à Madame de Gondran : « Madame, j'ay la plus « grande ardeur du monde pour elle. — Hé ! « Monsieur ! gardez-la pour un certain jour, « cette grande ardeur. » Madame de Sevigny luy dit un peu gaillardement : « Pour vous, « vostre procez est dans vos chausses. » Madame d'Olonne un jour disoit : « J'aymerois « autant estre condamnée au congrez. »

C'est une plaisante rencontre que Madame de Langey logeast dans la rue de Seine, du mesme costé de l'hostel de Liancourt et du logis de Madame de Guebrian, et en egale

distance de l'un et de l'autre; elles estoient toutes trois sur une ligne. Madame la Marquise de Rambouillet disoit à propos de cela : « Je ne desespere pas que cette madame de « Langey ne soit un jour dame d'honneur de « quelque reyne, puisque Madame de Guebrian « la doit estre de la reyne à venir. »

Cette madame de Langey ne tesmoigna pas beaucoup de cœur; car, dans une rencontre qui eust mis une autre personne au desespoir, elle jouoit aux espingles avec sa cousine Le Coq, et n'a pas paru extresmement touchée de toutes les indignitez qu'on luy a fait souffrir. Les juges de l'Edict estoient assez mal satisfaits d'elle, et si Langey n'eust point esté si sot que de demander le congrez, elle eust esté bien empeschée. Il ne tint qu'à luy de s'accommoder assez avantageusement. Pour peu qu'il y eust eu de galanterie du costé de Madame de Langey, elle estoit perdue, car on ne trouva pas bon qu'elle fust allée en cachette, chez un des parens de sa tante, voir un feu d'artifice sur l'eau; il est vray que c'estoit au sortir de chez le Rapporteur, où Langey avoit permission de luy parler durant trois jours. Le pere et la mere de Langey vinrent icy exprez pour le faire resoudre à s'accommoder; ils n'en purent jamais venir à bout. On n'a jamais veû un tel esprit d'estourdissement.

Cependant sa maison est ruinée de cette belle affaire, car il n'est pas la moitié si riche qu'on le faisoit, et le bonhomme Madelaine et Madame Le Coq se fierent (*a*) sottement à un normand, leur voisin, nommé de Vicques, qui les trompa, ou du moins fut trompé aussy luy-mesme en les trompant.

Le jour qu'on ordonna le congrez, Langey crioit victoire; vous eussiez dit qu'il estoit desjà dedans : on n'a jamais veù tant de fanfaronnades. Mais il y eut bien des mysteres avant que d'en venir là. Il fit ordonner qu'on la baigneroit auparavant, c'estoit pour rendre inutiles les restringens, et qu'elle auroit les cheveux espars, de peur de quelque caractere (*b*) dans sa coiffure. Faute d'autre lieu, on prit la maison d'un baigneur au fauxbourg Saint-Antoine (*c*).

La veille (*d*), luy et elle furent encore visitez par quinze personnes, et, le jour, je pense qu'il avoit aposté de la canaille, la plus part des femmes, au coing de la rue de Seine, qui dirent quelques injures à la patiente. Plusieurs fois, il en a fait dire à Madame Le Coq, au Palais. Elle y alla bien accompagnée, et les laquais disoient à ceux qui demandoient qui

a. Ou plutost : S'en estoient fiez. — *b. Ou* talisman. — *c.* Celle de Turpin, baigneur-étuviste. — *d.* 30 juillet 1658.

c'estoient : « C'est *Monsieur le duc de Congrez.* » Elle estoit fort resolue en y allant, et dit à sa tante, qui demeura : « Soyez asseurée que je « reviendray victorieuse; je sçay bien à qui j'ay « affaire. » Là, il luy tint toute la rigueur, jusqu'à ne vouloir pas souffrir, quand on la coucha, qu'on la coiffast d'une cornette que deux femmes des parentes de son grand-pere avoient apportée; il en fallut prendre une de celles de la femme du baigneur. En s'allant mettre au lict, il dit : « Apportez-moy deux œufs frais, « que je luy fasse un garçon tout du premier « coup. » Mais il n'eust pas la moindre emotion où il falloit; il sua pourtant à changer deux fois de chemise : les drogues qu'il avoit prises l'eschauffoient[1]. De rage, il se mit à prier : « Vous n'estes pas icy pour cela, » luy dit-elle; et elle luy fit reproche de la dureté qu'il avoit eüe pour elle, luy qui sçavoit bien qu'il n'estoit point capable du mariage. Or il y avoit là, entre les matrones, une vieille madame Pezé, âgée de quatre-vingts ans, nommée d'office, qui fit cent folies; elle alloit de temps en temps voir en quel estat il estoit et revenoit dire aux experts : « C'est grand pitié; il ne nature point. » Enfin le temps expiré, on le fit sortir du lict : « Je suis ruiné, » s'escria-t-il en se levant. Ses

1. On croit que les chaudes-pisses qu'il a eües l'ont effilé.

gens n'osoient lever les yeux, et la pluspart s'en allerent. Au retour de là, un laquais contoit naïfvement à un autre : « Il n'a jamais pu se « mettre en humeur. Pour Mademoiselle de « Courtaumer, elle estoit en chaleur; il n'a pas « tenu à elle. »

L'hyver suivant, il arriva une chose quasy semblable à Rheims : la femme, par grace, accorda au mary toute une nuict. Les experts estoient auprez du feu; ce pauvre homme se crevoit de noix confites. A tout bout de champ, il disoit : « Venez, venez; » mais on trouvoit tousjours blanque. La femelle rioit et disoit : « Ne vous hastez pas tant, je le connois bien. » Ces experts disent qu'ils n'ont jamais tant ry ny moins dormy que cette nuict-là.

Le lendemain, qui estoit la cene de septembre à Charenton, on ne fit que parler de l'aventure de Langey. Jamais on n'a dit tant d'ordures le jour du Mardy gras. Le ministre Gache estoit si confus que vous eussiez dit que c'estoit à luy que cela estoit arrivé. Jusques là (*a*), quand il marioit quelqu'un, il se tournoit vers le bonhomme Madelaine, à l'endroit où il y a : *Donc, ce que Dieu a joint, que l'homme ne le separe point*, et crioit à haute voix. Depuis, il a leû cela comme le

a. Depuis le procès commencé.

reste. Les femmes qui avoient esté pour Langey estoient desferrées : « C'est un vilain, » disoient-elles, « n'en parlons plus. »

Dez le lundy, une infinité de gens allerent se resjouir chez Madame Le Coq ; elle leur dit une bonne chose : « Excusez ma niepce, » leur disoit-elle, « elle est si fatiguée qu'elle « n'a pu descendre. » Langey ne laissa pas de presenter encore sa requeste, disant qu'il avoit esté ensorcelé, qu'on l'avoit bassiné d'une autre façon qu'elle. Cela fut cause qu'on ne put avoir arrest de ce parlement-là. On fit un couplet de chanson à l'imitation de celle de *mareschal Lampon*, où il y avoit :

Monsieur Daillé[1], ouvrez-moy votre porte ;
Je n'en puis plus, la douleur me transporte ;
Je suis Langey, qui viens faire retraite ;
Je suis Langey,
Qui reviens du congrez[2].

Depuis la Saint-Martin jusqu'à ce qu'il y eust arrest, il alla partout à son ordinaire, et tout le monde en estoit embarrassé. Il y eut

1. Un ministre.

2. Les crieurs de melons de Langey (*a*), sur le Pont-Neuf, crioient : « Voicy de vrays Langeys, ils n'ont point « de graine. »

a. Les melons de cette petite ville étoient autrefois re-nom

arrest au commencement de fevrier (*a*), par lequel il fut condamné à restituer tous les fruits, et, pour despens, dommages et interests, à ne rien demander pour la pension de la demoiselle qui avoit esté quatre ans avec luy. Il s'avisa de dire qu'il avoit gaigné et qu'il estoit delivré d'une vilaine. Il n'eut pourtant plus de carrosse ; car je crois qu'il ne trouve plus d'argent. Ce procez luy couste estrangement. Après cela, il eut l'effronterie d'aller au bal ; on (*b*) le pria par malice à danser ; ce fut une huée estrange. Il ne sentit point tout cela, et il dansa encore une autre fois qu'on le reprit. Il vouloit mesme donner les violons à la Motte-Argencourt, si la mere l'eust voulu souffrir. On dit qu'il en est amoureux. Durant son procez, il le fut un peu de Mademoiselle de Marivaux (*c*), et Cauvisson, qui veut espouser cette fille, en eut de la jalousie. Il n'y a pas longtemps que le bruit courut qu'il espousoit Mademoiselle d'Aumale, puis on le dit bien davantage de Mademoiselle d'Haucourt, sa sœur, et on faisoit dire à ce fat : « Au moins, sage et devote comme elle est, « quand elle aura des enfans, on ne dira pas

a. 8 février 1659. — *b*. *C'est-à-dire :* une dame. — *c*. Anne-Magdelaine de Lisle-Marivaux, mariée 17 février 1661 à Jean-Louis de Louet, marquis de Calvisson.

« que ce sera d'un autre que de moy. » Voicy d'où est venu ce bruit-là : quand M. de Lillebonne espousa feu Mademoiselle d'Estrées (*a*), qui estoit precieuse, on dit de luy comme de Grignan, quand il espousa Mademoiselle de Rambouillet (*b*), un des originaux des *Precieuses*, qu'il avoit fait de grands exploits la nuict de leurs nopces; Madame de Montauzier escrivit à sa sœur, en Provence : « On fait « des medisances de Madame de Lillebonne « comme de vous. » Madame de Grignan respondit que, pour remettre les precieuses en reputation, elle ne sçavoit plus qu'un moyen, c'estoit que Mademoiselle d'Aumale espousast Langey. Cela se repandit par la ville, et à tel point qu'un conseiller des amys de l'aisnée (car, comme on trouva cela plus sortable, on le dit bien plus affirmativement) alla trouver cette derniere, et luy dit que pour l'amour d'elle, si elle le vouloit, il feroit oster de l'arrest la defense de se marier. Madame de Courcelles-Marguenat, comme on disoit qu'il devoit espouser une veuve, dit : « Eh ! il y a tant « de filles qui naissent veuves ! » Deux ou trois

a. Christine d'Estrées, fille du Maréchal, mariée 3 sept. 1658 à François-Marie de Lorraine, comte de Lillebonne; morte 18 déc. suivant. — *b*. Angélique-Charlotte d'Angennes, mariée 27 avril 1658; morte 22 déc. 1664.

mois après son arrest, elle (*a*) s'en alla en Normandie.

Or, depuis cela, quelque folastre s'avisa de faire un almanach, où il y avoit une espece de forgeron grotesquement habillé, qui tenoit avec des tenailles une teste de femme, et la redressoit avec un marteau. Son nom estoit *L'eusse-tu-cru*, et sa qualité, *medecin cephalique*, voulant dire que c'est une chose qu'on ne croyoit pas qui pust jamais arriver que de redresser la teste d'une femme. Pour ornement, il y a un asne chargé de testes de femmes, mené par un singe ; il en arrive par eau et par terre, de tous costez. Cela a fait faire des farces, des ballets et mille folies. On dit qu'il falloit faire un autre almanach, où seroient Vardes, Riberpré (*b*) et Langey, et au bas : *L'eusse-tu-cru ?* Ce sont deux hommes mariez, aussy bien faits qu'il y en ayt à la Cour, mais qui ne passent pas pour trop bons compagnons ; quant au deuxiesme, on dit que c'est d'un coup de pique en une de ses parties nobles d'en bas. Pour le premier, nous en parlerons ailleurs, et de sa femme aussy.

Au bout d'un an et demy, Langey prit des lettres en forme de requeste civile, pour faire

a. Madame de Langey. — *b*. Claude de Moy, marquis de Riberpré, marié à Anne Courtin de Rosay, dame de Borel, mort 13 février 1678.

oster de l'arrest la defense de se marier; mais Monsieur le Chancellier le rebutta, en disant : « A-t-il recouvert de nouvelles pieces? »

Depuis la mort de sa grand mere de Teligny, il se fait appeller le marquis de Teligny; mais il ne laisse pas d'estre *Langey* pour cela (*a*).

Au bout de quelques moys pourtant, Langey ne laissa pas de trouver qui le voulut; il espousa une fille de trente ans, huguenote, nommée Mademoiselle de Saint-Geniez, sœur de M. le Duc de Navailles (*b*). Il a pris là une estrange poulette. Voicy ce que j'en ay ouy dire à Tallemant, maistre des Requestes. Comme il estoit intendant en Guyenne, la goutte et la fievre le prirent à Saint-Sever, en Limosin. On n'entroit point dans sa chambre, lorsqu'un prestre essoufflé vint prier Madame Tallemant de le faire parler à Monsieur l'Intendant, et qu'il y alloit de la vie de deux hommes; elle le fait entrer. C'étoit qu'une vieille mademoiselle de Navailles, tante du Duc, ne pouvant avoir sa legitime, s'estoit emparée d'un chasteau, où Mademoiselle de Saint-Geniez, l'ayant forcée, l'avoit mise en prison dans une chambre, où il n'y avoit que les quatre murs, sans pain ny eau, et avoit en-

a. La suite de l'*Historiette* a été écrite sur la dernière col[illegible] [illegible]uscrit. — *b*. Diane de Montaut-Na- va[illegible]

fermé deux gentilshommes de son party dans une armoire qui estoit dans le mur, où l'on a accoustumé en ce pays de mettre du salé : et ces trois personnes, depuis deux fois vingt-quatre heures, n'avoient ny bu ny mangé. L'Intendant les envoya delivrer. Il y a apparence qu'elle sallera Langey.

Pour Mademoiselle de Courtaumer, voicy comme la chose s'est passée. Courtaumer, son oncle, comme très-proche parent de Boesse (*a*), arriere petit-filz du feu Duc de La Force, et que la duché regarde, jetta les yeux sur ce jeune homme, ou plustost sur ce jeune sot, et en dit quelque chose à sa niepce. En passant, elle s'estoit retirée chez luy en Normandie. Elle, sans luy respondre, trouve moyen d'escrire à Boesse, et l'engage à la venir voir chez son oncle. Il y alla avec vingt-deux tant chevaux que mulets et y fut un mois, de quoy le normand enrageoit. Il se desclara à l'oncle, qui en parla à la fille : elle l'accepta. Il s'en retourna et revint avec des instructions que son grand-pere Castelnau et ceux de sa cabale luy avoient données; pour M. de La Force (*b*), M. et Madame de Tonnerre, ils n'y ont point consenty. Dans ces instructions il y avoit un

a. Jacques de Caumont, d'abord marquis de Boisse. — *b*. Henry Nompar de Caumont, marquis de Castelnau, fils puiné du maréchal de La Force.

article fort desavantageux pour l'oncle et pour la niepce; Courtaumer ne le voulut point passer. Elle, voyant cela, sort de chez luy de fort mauvaise grace, et, sans luy rien reconnoistre pour sa nourriture, elle alla se marier chez Madame de Beuzeville, dont la fille estoit sa confidente. Elle se ruinera.

Madame de Langey (*a*) a desjà eu un enfant, le mary en a triomphé à la province et icy; beaucoup de gens doutent qu'il luy appartienne. Il faut donc qu'il soit supposé, ou qu'un je-ne-sçay-qui en soit le pere, car la dame est maigre, vieille et noire. Presentement, elle et son mary sont à Paris : elle est encore grosse et dit que, pour la premiere fois, elle en a esté bien aise, mais que pour celle-cy, elle s'en seroit bien passée. Et Madame de Boesse ne devient point grosse.

— J'ay (*b*) veû Langey à Charenton faire baptiser son second enfant; car il a filz et fille; jamais homme ne fut si aise : il triomphoit. D'autre costé, on dit que sa premiere femme a aussy fait un enfant; on ne mesdit point de sa seconde, et elle n'est brin jolie. Le temps descouvrira peut-estre tous ces mis-[illegible] qu'un de ces matins, le cavalier [illegible] pour faire defense à l'a-

[illegible] plus tard encore.

venir d'appeller les impuissans, *Langeys*. On dit que Mademoiselle des Jardins (*a*), pour s'esclaircir de la verité, luy offrit le congrez. Elle est fille à cela; elle en a bien fait pis en suitte.

— Madame de Boesse est morte fort jeune; elle n'avoit que trente ans. Elle a laissé trois filles. Son mary l'estimoit; ce n'estoit nullement une coquette.

— Quand Langey eut des enfans, il s'en vantoit sans cesse. Un jour qu'il les monstroit, Bensserade luy dit : « Moy, Monsieur, je n'ay « jamais douté que Mademoiselle de Navailles « ne fust capable d'engendrer. »



443. — MARIGNY-MALENOE.

(*Jacques de Malnoe sieur de Marigny, marié à Leonor du Bellay, fille de Charles du Bellay sieur de La Feuillée et du Bois-Thibaut.*)

C'EST un gentilhomme de Bretagne qui espousa la sœur de M. de La Fueillée du Belay (*b*), belle fille dont il devint amoureux. Au bout de quelque temps la jalousie le prit, à ce qu'on dit avec quelque

a. Marie-Hortense des Jardins, Madame de Villedieu. — *b*. Guy du Bellay, sieur de La Courbe, et roi d'Yvetot après la mort de son cousin, Charles marquis du Bellay.

fondement. Un beau matin, il dit à sa femme : « Vous n'estes point bonne cavaliere il fau« droit que vous vous accoustumassiez à aller « à cheval. Venez-vous-en avec moy visiter « de nos amys et de nos parens. » Ils montent tous deux à cheval; alors les carrosses n'estoient pas si communs qu'à cette heure. Il la meine assez loing, puis luy dit : « Escoutez, « mon dessein est d'aller jusqu'à Rome, et de « vous y mener. — J'iray partout où vous « voudrez, » respondit-elle. Quand ils furent en Italie, Marigny luy declara *de — ssement* (*a*) que son intention estoit de la faire mourir. Cette femme, quoyqu'elle n'eust que vingt-deux ans, luy respondit froidement : « J'ayme « autant mourir icy qu'en France, et autant « dans huict jours que dans cinquante ans; » car on n'a jamais veû un couple de gens si extraordinaires. — « Bien ! » luy dit-il; « voyez « de quel genre de mort vous voulez mourir. » Ils furent quelques jours à en parler aussy froidement que si c'eust esté simplement pour s'entretenir. Enfin elle choisit le poison. Il luy en appreste, et le luy presente dans une coupe. Elle le prend deliberement; et, comme elle l'alloit avaller, il luy retint le bras. « Allez, » luy dit-il, « je vous donne la vie; vous meritez

a. Je n'ai pu lire ce mot.

« de vivre puisque vous aviez le courage de « mourir si constamment. Desormais, je vous « veux donner liberté toute entiere; vous ferez « tout ce que vous voudrez de vostre costé, et « moy du mien. » Ils se le promirent reciproquement, et revinrent les meilleurs amys du monde ensemble. Depuis, il ne s'est point tourmenté de ce qu'elle faisoit, et elle, quand elle sçavoit qu'il avoit quelque amourette, elle l'y servoit. Ils n'ont eu qu'une fille qui, voyant qu'ils ne songeoient point à la marier et qu'on l'a vouloit tenir toute sa vie en religion, en sortit et se maria à l'âge de trente-quatre ans sans leur consentement. Le gendre, car la coustume de Bretagne rend le mariage d'une fille responsable des dettes de la famille, mesme contractées depuis, voulut les faire interdire. Ils firent evoquer à Paris sur parentez, et icy ils gagnerent leurs procez. De peur d'accident, ils vendirent Marigny et Malenoe, dont ils firent cinquante mille escus, toutes debtes payées. Il en donna la moytié à sa femme, et garda l'autre pour luy. Il est souvent en Bretagne, où il a le gouvernement du Port-Louis (*a*). Elle ne fait que jouer à Paris, où elle demeure tousjours depuis quelques années. Elle eut une grande maladie l'hiver passé; elle fut aban-

a. A une lieue de Lorient.

donnée des medecins : cependant sa chambre estoit pleine de monde à l'ordinaire; elle estoit aussy tranquille que si elle eust esté en parfaite santé; seulement, de temps en temps elle disoit : « Faittes-moy venir M. de La Milletiere; il parle de Dieu si gentiment! » Elle en est revenue.

Son mary avoit, il y a quelque mois, une petite fillette (*a*) assez jolie; il la laissa icy, et alla faire un tour en Bretagne. Girardin (*b*) fit connoissance avec elle, et la mit en chambre. Il en eut avis; il le fut trouver, et luy dit : « Si dans quatre jours vous ne me la rendez, « je vous iray poignarder. » L'autre nia : « Prenez-y garde. » Deux jours après, il luy dit : « Monsieur, je vous viens avertir que, « des quatre jours il n'en reste plus que trois. « Prenez garde à vous; informez-vous quel « homme je suis. » Ma foy, Girardin eut peur, car desjà il avoit des gens à ses trousses; il luy alla dire un matin qu'il la luy cedoit de bon cœur. « Ah! » luy dit-il, « vous voylà reduit; « je ne voulois que cela. Je vous la rends; une « autre fois, usez-en plus civilement. » Après, ils firent amitié ensemble. C'est une espece de philosophe cynique : il ne joue point.

a. Une maîtresse. — *b*. Partisan; celui que Barbeziere enleva.



444. — PETIT-PUIS.

(Louis David, escuyer, sieur de Petit-Puis, conseiller du Roi et prévôt général en l'Ile-de-France.)

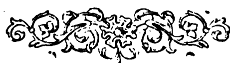
Petit-Puis est filz d'un boulanger de Chinon ; il espousa une fille de la ville qui avoit un peu plus de bien que luy, et, avec treize mille escus qui fit toute leur chevance, il achepta la charge de prevost de l'Isle-de-France, de la moitié de laquelle il n'y a que deux ans que Gourville luy donnoit cent mille livres (*a*). Aujourd'huy [1], comme toutes les charges sont encheries, il en auroit davantage. C'est un original que cet homme. Après quelques années de son mariage, il devint amoureux de la fille d'un esperonnier de Chinon; il la prit chez luy, chassa sa femme dont il n'avoit point d'enfans, et eleva ceux de celle-cy comme s'ils eussent esté legitimes. Ils sont grands à cette heure; il y a une fille mariée à un homme de condition en Xainctonge. Sa veritable femme de temps en temps le poursuit; mais quand on luy represente qu'elle fera

1. 1660.

a. Voy. *Mémoires* de Gourville, 1782, t. I, p. 199.

pendre son mary, elle se retient. L'autre[1] a tant d'empire sur son esprit qu'il ne fait que ce qu'elle veut : or il va quelquefois à Chinon. La derniere fois qu'il y a esté, il faisoit fort l'entendu; il avoit amené de certains pescheurs qui prenoient tout le poisson. Un jour qu'il vouloit les faire plonger dans certaines fosses où le poisson se retire, quelques gens de la ville y firent plonger auparavant, et y firent mettre de grands esperons au lieu de poisson. Voylà ses pescheurs qui plongent, et qui, au lieu du poisson, reviennent avec de grands esperons à leurs mains; car en plongeant, quand on voit quelque chose de noir, on met la main dessus, et l'on n'a pas le loisir de discerner ce que c'est. Il en fut si desferré qu'il partit dez le jour mesme.

1. L'autre femme.





445. — PELLOT (*a*).


'ESTOIT un intendant de M. de Metz, aujourd'huy le Duc de Verneuil (*b*). Ce garçon avoit du bien et de l'esprit; j'ay veû d'assez bons vers de sa façon. Il tomba dans une melancolie qui luy fit hayr la vie. Il envoye querir son medecin et luy demande serieusement quel genre de mort luy sembleroit le plus doux ; que, pour luy, il avoit dessein de sortir de la vie et qu'il avoit pensé à se couper la gorge avec un rasoir. « Ne faittes « pas cela, » dit le medecin, « quelquefois on « ne se coupe pas la gorge qu'on croit se « l'estre coupée; on guerit, mais on souffre « beaucoup. — Si je me jettois d'un troi- « siesme estage sur le pavé? — J'en ay veû « qui se sont estropiez seulement. Mais voicy « le plus seur : je vous purgeray plusieurs fois « car il est aisé de feindre une maladie, et « après, sous pretexte d'insomnie, je vous « donneray de l'opium; vous mourrez en dor- « mant. » L'intention de ce bon docteur estoit

a. Article biffé par des Réaux, à l'exception du dernier alinéa. — *b*. Henry, fils de la marquise de Verneuil et de Henry IV, né en 1601, mort en 1682.

de le delivrer tout doucement de cette humeur melancolique. Il le purge trois ou quatre fois avec succez; le malade devenoit plus gay et ne se plaignoit plus que de ne point dormir; notre medecin luy donne de l'opium, croyant simplement luy donner du repos. Il le va voir, on luy dit : « Il dort. » Il y retourne. « Il dort encore. — Loué soit Dieu! » A la troisiesme, trouvant qu'il avoit assez dormy, il voulut le resveiller, mais il n'estoit plus temps; ce bonhomme, sans y penser, tint mieux parole à son malade qu'il n'avoit cru.

— Tout cela est faux. Pellot mourut un peu brusquement à la vérité; mais ce fut pour avoir fait quelque excez de bouche. Il avoit trop mangé de melon, et il estoit vieux et incommodé.





446. 448. — MADEMOISELLE DES JARDINS, L'ABBÉ D'AUBIGNAC ET PIERRE CORNEILLE.

(*Marie-Hortense des Jardins, dame de Villedieu, fille de Guillaume des Jardins, prévôt de la maréchaussée d'Alençon, et de Catherine Ferrand; née en* 1632, *morte au petit village de Clinchemare, en octobre* 1683.)

MADEMOISELLE des Jardins est fille d'une femme qui a esté à feu Madame de Montbazon, et d'un homme d'Alençon, qui, je pense, est officier. C'est une personne qui, toute petite, a eu beaucoup de feu; elle parloit sans cesse. Voiture, qui logeoit en mesme logis que la mere, predit que cette petite fille auroit beaucoup d'esprit, mais qu'elle seroit folle. La petite verolle n'a pas contribué à la faire belle; hors la taille, elle n'a rien d'agréable, et à tout prendre, elle est laide; d'ailleurs, à sa mine, vous ne jugeriez jamais qu'elle fust bien sage.

Il y a trois ans ou environ qu'elle est à Paris, car elle a fait un long sejour à la province; mais, quoyqu'elle y soit sous sa bonne foy (*a*), elle ne laisse pas de voir toute sorte

a. *C'est-à-dire :* sans surveillant.

de gens et de les recevoir dans une chambre garnie.

Madame de Chevreuse et Mademoiselle de Montbazon (*a*) s'en divertissent. Elle a une facilité estrange à produire; les choses ne luy coustent rien, et quelquefois elle rencontre heureusement. Tous les gens emportez y ont donné teste baissée, et d'abord ils l'ont mise au-dessus de Mademoiselle de Scudery et de tout le reste des femelles.

Une des premieres choses qu'on ayt veües d'elle, au moins des choses imprimées, ç'a esté un *Recit* de la farce des *Precieuses*, qu'elle dit avoir fait sur le rapport d'un autre. Il en courut des copies, cela fut imprimé avec bien des fautes, et elle fut obligée de le donner au libraire, afin qu'on le veist au moins correct. C'est pour Madame de Morangis (*b*), à ce qu'elle a dit; j'use de ce terme, parce que le sonnet de jouissance qui est en suitte fut fait aussy, a ce qu'elle a dit, à la priere de Madame de Morangis. Cela ne convenoit guères à une devote; aussy s'en fascha-t-elle terriblement. Depuis, la demoiselle s'est avisée de dire que ç'avoit esté par gageure, et que des gens le luy avoient escroqué. Pour moy,

a. Elisabeth de Rohan-Guimenée, petite-fille du prince de G. (*Histor.*) — *b*. Philiberte d'Amoncourt, mariée à Antoine de Barillon, sieur de Morangis. (*Hist.*)

quand je vois tous les autres vers qu'elle a faits, et qui sont mesme imprimez, avec ce gaillard sonnet, dans un recueil du Palais (*a*), je ne sçay que penser de tout cela; d'ailleurs elle fait tant de contorsions quand elle recite ses vers, ce qu'elle fait devant cent personnes toutes les fois qu'on l'en prie, d'un ton si languissant et avec des yeux si mourans, que s'il y a encore quelque chose à luy apprendre en cette matiere-là, ma foy! il n'y en a guères. Je n'ay rien veù de moins modeste; elle m'a fait baisser les yeux plus de cent fois.

Conviée à un bal, elle emprunta un collet; il luy estoit trop court : « Voylà bien de quoy « s'embarrasser! » dit-elle, « ne sçay-je pas « allonger des vers? j'allongeray bien ce col- « let. » Elle y mit du ruban noir tout autour. Cela estoit espouvantable. Ma sœur de Ruvigny dit : « Voylà un ajustement bien poé- « tique! »

Pour faire voir sa cervelle, il ne faut que ce madrigal. J'en diray auparavant le sujet. L'abbé Parfait (*b*), conseiller au Parlement, estoit allé chez elle pour la premiere fois; elle avoit esté saignée. Justement comme il entroit, elle eut une foiblesse et pensa tomber; il la soutint. Le lendemain, elle luy envoya

a. Celui de Sercy. — *b*. Guillaume P., depuis marié.

ce madrigal au Palais, dans sa Chambre (*a*), afin que plus de monde le veist :

MADRIGAL.

Quoy! Tircis, bien loing de m'abattre,
Vous m'empeschez de succomber!
Quoy! vous me relevez lorsque je veux tomber,
Et vous prestez des bras pour vous combattre!
Après cette belle action,
On verra votre nom au Temple de Memoire,
Et l'on vous nommera le heros de ma gloire,
Mais aussy le bourreau de vostre passion (*b*).

Il n'y a pas une plus grande menteuse au monde, ny une plus grande estourdie : elle a fait, dit-elle, un roman, mesme elle en a traitté avec je ne sçay quel libraire. On luy demande : « Où est le plan de vostre roman? — Je ne « sçay s'il y en a, » respondit-elle, « mais, « s'il y en a un, il faut qu'il soit dans ma « teste. »

Ce roman commence par l'histoire de Mesdames de Rohan, de Ruvigny et de Chabot. Madame de Rohan, sçachant cela, pria Langey qui connoist la demoiselle, de luy faire voir ce livre avant qu'on l'imprimast. Elle lut son histoire et pria de changer quelque chose. La

a. Dans la chambre du Parlement auquel Parfait étoit attaché. — *b*. Ce madrigal n'est pas dans les œuvres de Mademoiselle des Jardins; il paroît inédit.

fille au lieu de luy faire voir le manuscrit corrigé, le donne au libraire, en disant qu'elle avoit fait ce qu'on avoit souhaitté. Langey alla en suitte chez elle, et il fit tant qu'elle envoya sa sœur dire à l'imprimeur qu'on sursist jusqu'à nouvel ordre. Cette sœur en arrivant trouve un huissier, mené par un laquais de Langey, qui vient saisir les exemplaires. Cela fascha fort la faiseuse de romans, et elle veut y mettre toute l'histoire du Congrez. Cependant elle fut à Monsieur le Chancellier, qui dit : « Je « veux voir l'histoire : qu'on m'apporte les « exemplaires. » Il l'a leûe, et n'y trouvant rien d'offensant pour Madame de Rohan, il donna la main-levée. J'ay leû l'ouvrage; il n'y a pas grand chose, et Madame de Rohan est bien au-dessous en toute chose de celle sous le nom de laquelle on a mis quelques endroits de son histoire. Ce livre est meilleur qu'on n'avoit lieu de l'esperer d'une telle cervelle; il n'y a encore qu'un volume.

Mais voicy une belle histoire de la demoiselle : L'hiver de 1660, à un bal où elle estoit, il y avoit un garçon appellé La Villedieu, il porte l'espée. Ce garçon sortit du bal, et puis revint en disant qu'on n'avoit jamais voulu luy ouvrir la porte chez luy, et qu'il ne sçavoit où aller coucher. Nostre rimeuse luy offrit son lict, et tout en riant, il va avec elle et demeure

à coucher. La mere, je pense, ou le pere estoit icy; elle alla coucher avec sa sœur (*a*). Ce garçon tombe malade cette nuict-là, et si malade qu'il fut six semaines avant que de pouvoir estre transporté. Elle eut tant de soing de luy durant son grand mal, que, ne croyant pas en r'eschapper, il pensa estre obligé à luy dire qu'il l'espouseroit, s'il en revenoit. Il en revint, il coucha avec elle trois mois durant assez publiquement; en voici une preuve : Un jour, entre une et deux, l'esté dernier, qu'il faisoit assez chaud, elle et luy estoient encore au lict, et sans chemise : une demoiselle de qui je le tiens y alla pour la voir. La Villedieu ne vouloit point qu'on la laissast entrer; elle le voulut, et tout ce que La Villedieu put faire, ce fut de reprendre une chemise. Il prit celle de la demoiselle au lieu de la sienne, et comme il la mettoit, cette femme entre, qui remarque quelque chose au devant, marque infaillible que ce n'estoit point la chemise du cavalier, et elle prit celle de son amant.

Or, La Villedieu s'en est lassé; elle dit que c'est son mary; luy dit que non; elle ne s'en tourmente que mediocrement, et dit : « Pour-« quoy le contraindre? s'il ne le veut pas

a. Madame de Saint-Romain. (*Dubois*, Biographie universelle.)

« estre, qu'il ne le soit pas? » C'est sur cela qu'elle a fait l'elegie qui suit :

(*a*) Enfin, cher Clidamis, l'amour vous importune,
Vous suivez le party de l'aveugle Fortune.
L'exemple des mortels qu'elle a precipitez
Du supresme degré de leurs prosperitez,
Des trosnes renversez, des nations eteintes
Qui troublent l'univers par leurs injustes plaintes,
La foule des heros qu'elle traisne au cercueil
N'ont pu vous garantir de ce superbe ecueil.
Pour elle vous quittez nostre innocente vie
Qui de tant de douceurs avoit esté suivie;
Pour elle vous quittez ce paisible sejour
Où regnent pour jamais l'innocence et l'amour.
Le desir des grandeurs etouffe votre flamme,
La Cour et ses appas me chassent de votre ame,
Ma cabane n'est plus digne de vous loger,
Vous estes courtisan et n'estes plus berger.
Hé bien! cher Clidamis, suivez votre genie,
Acquerez s'il se peut une gloire infinie,
J'y consens, j'y consens; mes amoureux soupirs
Ne troubleront jamais vos fastueux plaisirs;
Qu'un eternel oubly soit le prix de mes peines!
Renoncez à mon cœur pour des chimeres vaines;
A de lasches devoirs sacrifiez des jours
Dont les mains de l'amour devoient filer le cours.
Malgré tant de sermens, soyez traistre et parjure,
Je souffriray mes maux sans plainte et sans murmure;
C'est un foible secours que des emportemens,
Et vous serez puny par vos propres tourmens.

a. Recueil de poésies de Mademoiselle des Jardins. Paris, 1664, in-8°, p. 17.

Pour moy, de mon desert, à couvert du naufrage,
Je vous contempleray dans le fort de l'orage,
Et peut-estre qu'un jour de ce tranquille port
Je vous verray l'objet des caprices du sort....
L'aveugle déité dont vous suivez le char
Seme indifféremment ses faveurs au hazard;
Son inconstante humeur ne peut estre arrestée :
Je la connois, berger, pour vous je l'ay quittée;
Je scay trop de quels biens elle peut vous combler,
Et que c'est dans ses bras qu'on doit le plus trembler.

Quand des siecles entiers de tourmens et de peines
Vous auront rebutté de vos poursuites vaines,
Et que vous trouverez que des malheurs nouveaux
Seront l'unique fruit de tous ces longs travaux,
Peut-estre, Clidamis, que mon simple hermitage
Ne vous paroistra plus un si mechant partage;
Vous connoistrez alors que nos prez et nos bois
Sont un plus doux sejour que le palais des Roys,
Et rappellant enfin dedans vostre memoire
De nos tendres plaisirs la bienheureuse histoire,
Vous direz, mais trop tard, qu'ils sont plus precieux
Que l'eclat decevant qui s'estale à vos yeux.
Tous les soins sont bannys des demeures champestres,
On y vit sans sujets, mais on y vit sans maistres,
C'est le lieu des vertus qu'on chasse de la Cour.
C'est le sejour heureux du veritable amour,
Et ce Dieu, qui cherit l'ombre et la solitude,
Vous abandonnera parmy la multitude.
Ne le cherchez jamais sous des lambris dorez,
La fortune et l'amour ont leurs droits separez;
Où l'une veut regner il faut que l'autre cede;
Hé! quel est donc, hélas! l'ardeur qui vous possede?
Pourquoy vouloir quitter un maistre si charmant,
Qui vous rendit heureux, dez qu'il vous fit amant?

Ah! revenez à moy; songez que je vous aime,
Ou plustost, Clidamis, revenez à vous-mesme;
De votre propre cœur ecoutez mieux la voix,
Consultez-le, berger, pour la derniere fois.
Cet aimable captif avoit trop de tendresse
Pour ceder aux appas d'une aveugle déesse;
Il est né pour avoir un plus illustre appuy,
Et le sort n'eut jamais d'esclaves comme lui.

Cette fille fit imprimer tout ce qu'elle avoit fait, où il y a un carrousel de Monsieur le Dauphin qui est joly (*a*). Cette fantaisie luy vint à cause d'un petit carrousel que fit le Roy en 1662 (*b*). Après, elle fit une piece de théatre qu'on appella *Manlius*, où *Manlius Torquatus* ne fait point couper la teste à son filz. Quoy qu'en dise l'abbé d'Aubignac (*c*), son precepteur, je ne croy pas que cela se puisse soutenir. Cette piece réussit mediocrement. Une autre, appellée *Nitetis* (*d*), réussit encore moins. Or Corneille dit quelque chose contre *Manlius*, qui chocqua cet abbé qui prit feu sur-le-champ, car il est tout de soufre. Il critique aussytost les ouvrages de Corneille; on imprime de part et d'autre. Pour sa critique, patience, car il en sçait plus que personne; mais le diable le poussa de mettre au jour son roman allego-

a. En prose et en vers, imprimé à part en 1662. — *b*. On en fit une belle description en 1670. — *c*. François Hedelin, abbé d'A., né en 1602, mort en 1673. — *d*. Imprimée en 1664. G. Quinet.

rique de la philosophie des Stoïciens. Il est intitulé : *Macarise, reyne des îles Fortunées* (a).

Patru luy conseilla de mettre son allegorie à la fin du livre, ou tout au plus succinctement à la marge. L'abbé ne le voulut pas croire, et, persuadé qu'un libraire deviendroit trop riche s'il imprimoit un si precieux ouvrage, il le fit imprimer à ses despens, c'est-à-dire le premier tome. Or, comme il a en teste de faire une academie qu'en riant on appelle l'*Academie des Allegories*, il obligea tous les jouvenceaux qui luy faisoient la cour à luy donner des vers pour mettre au devant de son livre. Il passa plus outre; Ogier, le predicateur, ne se put dispenser de luy faire des vers latins; le bonhomme Giry se vit forcé de lui faire un eloge en prose, et Patru aussy, quoy qu'il pust faire pour s'en exempter. La moytié du premier volume est donc employée à ces eloges et à cette allegorie qui rebutte tout le monde; et ce qui est de pire, le roman est mal escrit, et la galanterie en est pitoyable. Je sçay que, sans les avis de Patru, ce seroit bien peu de chose.

L'abbé d'Aubignac a fait mettre son portrait au devant du livre, avec ces quatre vers qui apparemment sont de son frere. Il a l'hon-

a. In-8°, 1664, 2 vol.

neur d'en faire aussy mal qu'un autre pour le moins :

Il a mille vertus, il connoist les beaux-arts,
Il estouffe l'Envie à ses piez abattue :
Et Rome à son merite, au siecle des Cesars,
Au lieu de cette image eust dressé sa statue[1].

Corneille, ou quelque *Corneillien*, a fait cet autre quatrain pour mettre à la place du premier :

Il a mille vertus, ce pitoyable auteur,
Et deux mille secrets pour apprendre à desplaire :
Quiconque veut s'instruire au grand art de mal faire
N'a qu'à prendre leçon d'un si rare docteur.

Corneille fit encore le madrigal (*a*) qui suit :

EPIGRAMME.

Cette foule d'approbateurs,
Qui met à si haut prix ta docte allegorie,
Comme elle a ton œuvre encherie
Epouvante les acheteurs.
Tu crois que le papier et l'encre qu'il t'en couste
De l'immortalité t'ouvrent la grande route,
Et que tant de grands noms feront vivre ton nom.
Mais n'en desplaise à ta doctrine,
Plus on estaye une maison,
Plus elle est prez de sa ruine.

1. Il y a au bas du quatrain *Acheman;* c'est quelque nom retourné.

a. Ce *madrigal* nous semble inédit.

Celle-cy est de Cottin :

Ce roman sans exemple en nos mains est tombé,
Mais j'en trouve l'auteur difficile à connoistre;
Si j'en croy ses amys, c'est un sçavant abbé;
Si j'en croy ses escrits, ce n'est qu'un pauvre prestre.

Cependant son livre ne se vend point; quand il seroit moins desagréable, il auroit de la peine à en avoir le debit, car les libraires ne sont pas pour luy. Ils disent une plaisante chose : Corneille, dans un in-folio qu'il a fait imprimer depuis cette querelle, s'est fait mettre en taille-douce, foulant l'Envie sous ses piez. Ils disent que cette Envie a le visage de l'abbé d'Aubignac. Cependant Corneille d'assez bonne foy reconnoist dans de certains discours au devant de ses pieces les fautes qu'il a faittes; mais j'aimerois mieux qu'il eust tasché de faire disparoistre celles qui estoient les plus aisées à corriger. En verité, il a plus d'avarice que d'ambition, et pourveû qu'il en tire bien de l'argent, il ne se tourmente guères du reste. L'Abbé s'opiniastre, et est si fou que, de faire imprimer les autres volumes, à ses despens s'entend, car, quand il le voudroit, je ne croy pas que personne les imprimast pour rien. On dit qu'il pourroit bien apprendre aux fous un nouveau moyen de se ruiner; car il y a plusieurs volumes, et cela coustera bon. Il fit et

fit faire quantité d'epigrammes contre Corneille, qui toutes ne valoient rien; on n'a pas daigné en prendre copie.

Corneille a lù par tout Paris une piece qu'il n'a pas encore fait jouer. C'est le couronnement d'Othon. Il n'a pris ce sujet que pour faire continuer les gratifications du Roy en son endroit; car il ne fait preferer Othon à Pison par les conjurez qu'à cause, disent-ils, que Othon gouvernera luy-mesme et qu'il y a plaisir à travailler sous un prince qui tienne luy-mesme le timon; d'ailleurs ce devot y coule quelques vers pour excuser l'amour du Roy. Il vous va mettre sur le théatre toute la politique de Tacite, comme il y a mis toutes les declamations de Lucain. Corneille a trouvé moyen d'avoir une chambre à l'hostel de Guise. C'est dommage que cet homme n'est moins avare; il auroit estudié la langue et les autres choses où il pesche. Je luy trouve plus de genie que de jugement.

Voicy la seule supportable d'entre ces volumes d'epigrammes que l'abbé d'Aubignac et son *Academie des Allegories* ont composés contre Corneille :

Pauvre ignorant, que tu t'abuses,
Quand tu nous dis si hardiment
Que tousjours le poete normand
Avecque luy mene les Muses!

Il en seroit un foible appuy
S'il falloit qu'il les eust portées,
Et s'il les traisnoit après luy,
Hélas ! qu'elles seroient crottées !

Quelqu'un des *Corneilliens* a fait celle-cy :

Qu'ils estoient fous ces vieux stoïques[1],
De se piquer d'être apathiques !
Ils manquoient bien de sens commun.
Ceux-cy sont d'une autre nature,
Et comme pourceaux d'Epicure,
Tous grondent quand on en touche un.

Les epigrammes qui suivent sont de Richelet :

Hedelin, c'est à tort que tu te plains de moy,
N'ay-je pas loué ton ouvrage ?
Pouvois-je faire plus pour toy,
Que de rendre un faux tesmoignage[2].

Je me voulois venger de l'aveugle cynique[3]
Qui tousjours esgratigne et pique,
Et mord comme un chien enragé ;
Mais il n'est pas besoin que je le satyrise,
Il fait imprimer *Macarise*,
Ne suis-je pas assez vengé ?

Du critique Hedelin le sçavoir est extresme ;
C'est un rare genie, un merveilleux esprit !

1. Le roman de l'abbé d'Aubignac est *De la Philosophie des stoïciens*.
2. Richelet est un des approbateurs de l'ouvrage de l'Abbé.
3. Il ne voit quasy goutte.

Cent fois confidemment il me l'a dit luy-mesme,
Et le grand Pelletier (*a*) l'a mille fois escrit.

D'une autre façon.

Le celèbre Hedelin est un homme d'esprit;
Il fait de bons romans, on les lit, on les aime;
Cent fois confidemment il me l'a dit luy-mesme,
Et le grand Pelletier l'a mille fois escrit.

Pour revenir à Mademoiselle des Jardins, au temps de l'entreprise de Gigery (*b*), sçachant que Villedieu devoit passer à Avignon pour y aller, elle se fit donner trente pistolles par avance sur une troisiesme piece de théatre, appellée *le Favory*, *ou la Coquette*, qu'elle avoit donnée à la troupe de Moliere. Avec cette somme elle s'en va en poste à Avignon. Je croy qu'elle y a fait bien des gaillardises dont je n'ay aucune connoissance.

Elle revint icy vers Pasques; il fut question de faire jouer sa piece : une comedienne et elle se penserent descoiffer; elle querella Moliere de ce qu'il mettoit dans ses affiches *le Favory de Mademoiselle des Jardins*, et qu'elle estoit bien *Madame* pour luy, qu'elle s'appelloit *Madame de Villedieu;* car elle a bien changé d'avis sur cela. Moliere luy respondit doucement qu'il avoit annoncé sa piece sous

a. Pierre de Pelletier, grand faiseur de méchants sonnets. — *b*. Juillet 1664.

le nom de Mademoiselle des Jardins; que de l'annoncer sous le nom de Madame de Villedieu, cela feroit du galimatias; qu'il la prioit pour cette fois de trouver bon qu'il l'appellast Madame de Villedieu partout, hormis sur le théatre et dans ses affiches.

Un jour qu'il la fut voir dans sa chambre garnie, une femme, qui estoit au lict, dit d'un ton assez haut : « Est-il possible que M. de « Moliere ne me reconnoisse point? » Il s'approche entre les rideaux : « Il seroit difficile, « Madame, que je vous reconnusse, » respondit-il. Elle les fait tous lever et ouvrir toutes les fenestres; il la reconnoissoit encore moins : « Sans doute, » adjousta-t-il, « c'est « la coiffure de nuict qui en est cause. — « Allez! » luy dit-elle, « vous estes un ingrat; « quand vous jouiez à Narbonne, on n'alloit « à vostre théatre que pour me voir. »





AVIS DES ÉDITEURS.

*Les Historiettes qu'on va lire sont celles que nous avons désignées dans la Préface sous le nom d'*HISTORIETTES COLLECTIVES. *Nous ne continuerons plus à distinguer par le petit caractère les additions tracées sur les marges du manuscrit original; parce que ces additions forment la plus grande partie du texte qui reste à publier, et parce que la date précise de leur rédaction n'a plus la moindre importance. Seulement nous ajoutons un numéro d'ordre à chacun de ces petits récits.*





HISTORIETTES COLLECTIVES.



449. — BONS MOTS ET NAIFVETEZ. LE DUC D'OSSONNE.

1. Un peintre desinteressé, pour s'empescher de peindre une laide femme qui vouloit qu'il fist son portrait, se mit à crier à son garçon : « Holà ! broye du noir et de la fueille morte, » et chanta tousjours : *La drededon, la dredondaine, ladredondaine, ladrededon*, etc.

2. Un bon Flamand, vestu de satin noir plein, comme il pensoit entrer dans la rue Grenier-Saint-Ladre (*a*), du costé de la rue Saint-Martin voit venir un carrosse à luy : il veut se destourner à gauche, il en voit trois ou quatre de ce costé ; à droitte, tout de mesme ; de la

a. Aujourd'hui : Saint-Lazare

rüe aux Ours il en sortoit aussy : estonné et ne sçachant que faire, il embrasse la borne où l'on passe la chaisne pour la soustenir (*a*), et attend là patiemment que l'orage fust appaisé.

3. Une jolie femme de Clermont en Auvergne, appellée Madame de Vincelles, quand son mary luy a fait cela, luy dit naïfvement et de bonne foy : « Grand mercy, M. de Vincelles ! »

4. Un pedant se laisse tomber de son escallier en bas, ceux qui estoient avec luy s'escrient : « Ah ! mon Dieu, qu'est-ce que cela ? » Luy respond froidement : « *Videbitur inferius.* »

5. Le Duc d'Ossonne (*b*), sans estre veù, entendit une fois trois soldats qui faisoient des souhaits. L'un souhaittoit d'estre capitaine de galere, le second d'avoir une lieutenance dans un des chasteaux de Naples, et le troisiesme, moins interessé, de coucher avec la femme du Vice-roy. Le Duc leur dit : « Mes amys, il ne « tiendra pas à moy que vous ne soyez con- « tens. » Il fit le premier capitaine de galere, le second lieutenant dans un des chasteaux de Naples, et pour le troisiesme, il le mena à sa femme et luy dit : « Madame, j'ay fait ce que « je pouvois pour satisfaire ces messieurs ; mais « il y en a un que je ne puis contenter sans

a. Pour soutenir la chaîne. — *b*. D. Pedro Tellez-Giron, duc d'Ossuna, vice-roi de Naples ; né en 1579, mort en 1624.

« vous, voyez si vous estes assez obligeante « pour cela. »

— Estant entré dans les galeres de Naples, il s'informa des forçats ce que chascun avoit fait; tous firent leur apologie; on les y avoit mis à tort: il n'y en eut qu'un seul qui luy avoua franchement qu'il le meritoit et par-delà: « Ostez, » dit-il au commissaire, « ce meschant « homme d'icy, il gasteroit tous ces gens de « bien. »

— Un criminel qu'il avoit condamné à sauter d'un rocher en bas, faisoit bien des façons et avoit bien de la peine à franchir le saut. « Tu « es bien longtemps! » luy cria-t-il. — « Mon« sieur, » respondit l'autre, « croyez-vous cela « si aisé? Je vous le donne en douze. » Le mot luy sembla plaisant, il luy fit grace.

— Il se rendit suspect aux Espagnols, qui l'attraperent en luy faisant faire une reveüe des troupes du Royaume. On se saisit de sa personne. Comme on l'eut mené à Madrit, il y fit sa paix en mariant sa fille avec le Duc d'Ucede, filz du Duc de Lerme. Il estoit fort liberal, il aimoit les François, et s'habilloit mesme quelquefois en Espagne à la françoise. On le renvoyoit à Naples où il estoit fort aimé; mais il mourut en chemin. On a crû qu'il avoit esté empoisonné; il estoit de la maison de Giron.

6. Un bini cordellier questoit en Italie pour

son *pater*, durant son sermon ; et voyant qu'on ne luy donnoit rien, il s'escria : « *Non me da-* « *ranno anche un fututo quatrin' per un tanto* « *huomo! — Parla modesto*, » luy dit le pere en l'interrompant, « *parla modesto, viso di* « *cazzo!* »

7. Le Duc d'Espernon, le favory, disoit un jour à Bordeaux : « *Mordioux, que fa caut!* » Ses courtisans se disoient l'un à l'autre : « Mon- « seigneur dit tousjours quauque gentillesse. »

8. Bautru disoit du Marquis de Rostaing : « Il « se corrige fort; il ne — plus que des evesques « grecs. » Ils ont de grandes barbes venerables; il y en a icy quelques-uns.



450. — VANITÉ DES NATIONS.

1. Un Espagnol voyant le feu roy Louis XIIIe oster son chapeau à plusieurs personnes qui estoient dans la cour du Louvre, dit à l'archevesque de Rouen avec qui il estoit : « Hé quoy ! « vostre Roy oste son chapeau à ses sujets ?— « Oüy, » dit l'Archevesque, « il est fort civil. « — O ! le Roy mon maistre tient bien mieux « son rang; il n'oste son chapeau qu'au Saint- « Sacrement ; *y de muy mala gana* [1]. »

1. Mal volontiers.

2. Dans la suitte des ambassadeurs que le feu roy de Portugal (*a*) envoya au feu roy d'Angleterre, il y avoit un homme qui trouvoit le Prince de Galles, aujourd'huy le roy d'Angleterre en titre (*b*), fort à son goust. « Eh bien ! « que vous en semble ? » luy dit quelqu'un.— « *Por Dios*, respondit-il, *que parece un Por-* « *tughez.* »

3. Les Italiens croyent qu'il n'y a qu'eux de sages, et pour dire les gens de decà les monts, ils disent : *delle bestie oltramontane*. Un Italien regardoit une fois disner le roy Jacques (*c*) d'Angleterre, et voyant que ce roy avoit Buckingham, beau garçon, auprès de sa chaise, et luy faisoit force caresses, il va dire d'un ton serieux à un autre Italien : « *Signor mio*, *sta* « *gente non è mica barbara*[1]. »

4. Les Béarnois (pour venir à quelque chose de moins general) se ressentent un peu du voisinage des Espagnols, et ils ont plusieurs proverbes qui font assez voir la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mesmes. En voicy quelques-uns :

Lous Biarnez sont sû l'autre gent
Comme l'or es sû l'argent.

1. Voylà bien employé le mot de Pyrrhus quand il vit l'armée des Romains en bataille.

a. Jean IV, en 1641. — *b*. Charles II. — *c*. Jacques Ier.

Qui a bist Pau
N'a maj bist un tau.
Qui a bist Oleron
A bist tout lou mond[1].
Ortez
Grand cose es.
Qui a bist Morlas
Po ben dire helas.

— Feu Galant le pere, avocat fameux, soustenoit à feu M. de Chasteauneuf que tous les Béarnois estoient fous. En ce temps-là un M. de Lescun fut deputé à la Cour par les eglises de Béarn : cet homme avoit beaucoup de vivacité et parloit facilement ; le Conseil en fut charmé. « Ah ! » dit M. de Chasteauneuf à Galant, « vous ne sçauriez que dire cette fois-là. — « Attendez, Monsieur, attendez, » respondit Galant. Or, s'en allant en poste, ce Lescun se battit avec son postillon ; Galant le sceût et alla trouver M. de Chasteauneuf : « Eh bien ! « Monsieur, n'avois-je pas raison de dire : at-« tendez ? »

1. Notez que ce sont toutes bicoques.





451. — ADVOCATS.

1. Joubert qui a eu de la reputation et qui en effect plaidoit bien pour le fond, quand on luy avoit donné tout le temps qu'il luy falloit pour lescher son ours, disoit de grandes sottises quand il se mettoit sur le bien dire. En parlant des evesques et expliquant leur devoir, il cita un vers d'Homere où il y a Επίσκοπος Εκτωρ, et dit qu'Hector avoit esté le premier evesque de Troye.

— Plaidant contre une femme qui vouloit estre desmariée, il dit que le mariage n'estoit pas comme le δίαυλος des Jeux Olympiques, qu'il n'y avoit pas l'aller et le revenir.

— Quand il presenta (*a*) M. le Duc de La Force, entre autres belles choses et noblement dittes, il dit qu'il avoit levé une compagnie pour le service du Roy à ses propres cousts et despens.

2. Feu Galant le pere en une pareille rencontre dit que M. de Puylaurens estoit un de ces immortels qui passerent dans l'isle de Ré.

— Il citoit tousjours saint Chrysostome. Une

a. En 1637. (Voy. *Mém. de La Force*, I, p. xciv; III, p. 194.)

fois que l'advocat de sa partie adverse avoit dit quelque chose de fort pressant, le president de Harlay (*a*) dit : « Galant, que dit à cela « saint Jean Chrysostome ? »

— Après avoir divisé son plaidoyer, il commençoit tousjours par ce vers :

Has meas ad metas currat opportet equus.

Son filz en faisoit de mesme. Je m'estonne que quelqu'un ne leur ayt dit que leur cheval estoit une beste.

3. Un advocat disoit : « Messieurs, cette pau-« vre femme n'a pas du pain, que les Grecs « appellent : τον ἄρτον ! »

4. Filleau, aujourd'huy advocat du Roy à Poitiers, plaidant icy pour je ne sçay quelle confrairie du Rosaire, dit que les grains de chapelet estoient autant de boulets de canon qu'on tiroit pour prendre le ciel.

5. Un jeune advocat ayant à plaider contre un nommé Desfitas, bon praticien et non autre chose, s'avisa de prendre l'exorde de l'oraison pour Quintius [1]. Desfitas aussytost prit la parole et dit : « Messieurs, l'advocat de la partie adverse « ne se tiendra pas pour interrompu : je ne

1. Où il y a que l'eloquence de l'advocat et le credit de la partie adverse, etc.

a. Achille de Harlay, premier président, mort le 23 octobre 1616.

« me pique pas d'eloquence et ma partie est « un savetier. »

6. Lambin et Massac, en leur jeunesse, allant se promener, rencontrerent une vieille qui chassoit des asnes; et se voulant railler d'elle : « Adieu, » luy disent-ils, « la mere aux asnes. « — Adieu, » leur dit-elle, « mes enfans. »

7. Un advocat huguenot, nommé Perreaux, qui a fait cette ridicule preface au-devant du livre de M. de Rohan, *Des interests des Princes* (*a*), plaida une fois pour des marchands portugais, et commença ainsy son plaidoyer : « Messieurs, je parle pour haut et puissant « prince Philippe IVe, roy des Espagnes [1], » et dit tous les titres de Sa Majesté Catholique. Depuis, on l'appella l'advocat du Roy d'Espagne.

8. La Martelliere ne plaidoit guères bien non plus, mais il avoit bonne teste pour les affaires. Il commença le plaidoyer pour l'Université contre les Jesuistes par la bataille de Cannes. Cela fit un plaisant effect, car Dempster, professeur en eloquence, avoit publié, un jour devant, une epigramme latine où il disoit que La Martelliere, leur advocat, n'estoit point de ces orateurs qui parlent de la bataille de

1. C'estoit avant la revolte de Portugal (*b*).

a. Paris, 1641, 1650, etc., in-16. — *b*. Fin de 1640.

Cannes. Il en cousta vingt escus à La Martelliere pour supprimer cette epigramme.

— Un jour il avoit cité toutes les Coustumes du royaume ; et quoyqu'il eust harangué fort longuement, il continuoit encore. Le president de Harlay luy dit : « La Martelliere, n'estes-« vous pas las ? Vous vous estes promené par « toutes les provinces de France. »

9. A Rennes, un jeune advocat plaidant contre un homme qui avoit coupé quelques chesnes, alla rechercher tout ce qu'il y a dans l'antiquité à l'avantage des chesnes. Les druides ny les chesnes de Dodone n'y furent pas oubliez ; l'autre advocat, après l'avoir bien laissé jaser, dit : « Messieurs, il s'agit de quatre *ches-« neaux* que ma partie a coupez et qu'elle offre « de payer au dire de gens à ce connoissant. »

10. Un advocat qu'on soupçonnoit de manger de la viande en caresme, en plaidant commença ainsy : « Messieurs, le premier mercredy « de caresme en sortant de vespres (*a*)..... — « Advocat, » dit M. de Harlay, « vous faittes « le caresme bien court. » — Bautru dit qu'il y a des *avanceurs* de Pasques et des *continueurs de mardi-gras*.

11. Un jeune advocat, nommé Cretau, plai-

a. *Au lieu de* : le premier dimanche, *jour où l'on dit les vêpres*.

doit pour son pere aussy advocat : « Messieurs, » dit-il, « je parle pour Monsieur « mon pere, maistre Pierre Cretau, advocat « en la Cour. — Couvrez-vous, » dit M. de Harlay, « le filz de M. Cretau. » Ce jeune homme dit bien des sottises. « Taisez-vous, » luy dit-il, « le filz de M. Cretau ; laissez parler « vostre pere, il en sçait bien autant que « vous. »

12. A Thoulouse, un jeune advocat commença son plaidoyer par : « Le roy Pyrrhus. » Il y avoit alors un president fort rebarbatif, qui luy dit : « Au fait, au fait! » Quelqu'un eut pitié du pauvre garçon, et representa que c'estoit une premiere cause. « Eh bien! » dit le President, « parlez donc, l'advocat du roy « Pyrrhus. »

13. Une fois Langlois plaida fort bien je ne sçay quelle requeste civile. Patru, qui l'avoit ouy, luy dit : « On ne pouvoit mieux plaider « cette resqueste. — Oh! » luy respondit-il, « nous sommes malheureux, nous autres, nous « n'avons point de loisir. Si j'en eusse eu le « temps, j'eusse fait voir que les requestes ci-« viles estoient fondées dans saint Augustin. « — Vous avez raison, » luy repliqua Patru en se mocquant, « c'est grand dommage que « vous n'ayez pu instruire le barreau d'une si « belle chose et si utile. » Cet homme ne plaide

bien qu'à cause qu'il n'a pas le loisir de mal plaider. Quand il a fait un exorde bien ennuyeux, il dit qu'il a fait un exorde *à la ciceronienne*. Il se croit le plus eloquent, ou plutôt le seul eloquent homme du monde.

14. Desnoyers. — Le president de Verdun le tourmentoit une fois afin qu'il abregeast, et il n'avoit encore rien dit, sinon : « Messieurs, « je suis appellant. » Il reprend : « Messieurs, « je suis appellant d'une sentence du juge de « Chaulleraut.... — Qu'est-ce que Chaulle- « raut? » dit le President. — « Messieurs, « c'est pour abreger, » respondit-il, « c'est-à- « dire Chastellerault. » On abrege ainsy en escrivant.

— Comme on plaidoit une cause de mariage, dans la deduction du faict on trouva des choses capables d'envoyer en bas (*a*) celuy qui estoit poursuivy. Sur l'heure, selon la coustume, on luy donna un advocat pour conseil; ce fut Desnoyers. En suitte on trouva à propos d'envoyer cet homme en prison; mais quand on s'en voulut saisir, on ne le trouva plus. Le premier president demande à Desnoyers où il estoit : « Il s'en est en allé, Messieurs, » respondit Desnoyers. — « Et pourquoy? — Parce « que je le luy ay conseillé. Vous m'aviez

a. En prison.

« donné pour conseil à cet homme ; je luy ay « donné le meilleur conseil que je luy pouvois « donner. »

— Une fois il estoit chargé d'une cause à la Grand'chambre contre l'advocat du Roy des Eaux-et-forests, qui n'estoit qu'un jeune sot; mais, pour faire l'entendu, il avoit pris une requeste civile contre des arrests rendus il y avoit soixante ou quatre-vingts ans. Quand ce fut donc à Desnoyers à parler, il dit : « Messieurs, depuis soixante ou quatre-vingts ans « que ces arrests sont rendus, personne ne s'est « avisé de prendre requeste civile à l'en- « contre ; et pourtant voyons quels gens ont « esté advocats du Roy depuis ce temps-là : « Il y a eu M. Marion ; M. etc., etc. *Ago tibi* « *gratias*, *Domine*, continua-t-il, *qui ista* « *abscondisti sapientibus*, *et revelasti parvu-* « *lis*. » Tout le monde se mit si fort à rire qu'il luy fut impossible de poursuivre, et il fallut remettre la cause au lendemain.

15. Un autre plaidoit pour la veuve d'un homme qui avoit esté tué d'un coup d'arquebuse, et dans sa narration il fit la posture d'un homme qui en couche un autre en joue. Le President luy dit : « Advocat, haut le bois ! « vous blesserez la Cour. »

16. Un advocat en plaidant se mit à parler d'Annibal, et estoit fort longtemps à luy faire

passer les Alpes : « Hé! advocat, » luy dit M. de Harlay, « faittes avancer vos troupes. »

17. A un autre qui parloit de la multitude de chevaux qu'avoit Xerxes : « Depeschez-« vous, » luy dit-il, « advocat, cette cavalerie « fourragera le pays. »

18. J'adjousteray quelque chose du premier president de Harlay :

M. Fortias ne vouloit pas qu'il fust de ses juges en une certaine affaire, et, par l'avis de M. Forget (*a*), luy alla chanter des injures afin qu'il luy en dist aussy, et qu'on eust lieu de le recuser. Le President le laissa dire, et ne dit jamais autre chose sinon : « Jesus-Christ! » Fortias de retour, Forget luy demande le succez. « Il n'a rien fait, » dit-il, « que dire Jesus-« Christ! — C'est le diable! » dit Forget; « il « te connoist bien. » On disoit que Fortias estoit de race de Juifs.

— Une fois Fortias avoit vendu du bien d'Eglise; le Premier President luy dit : « Puisque « vous avez vendu le corps, vous pouvez bien « vendre les biens. »

— Le Clerc, surnommé *Torticolli*, conseiller aux Enquestes, estoit fort son amy (*b*), et pria qu'on le voulust ouir en un procez qu'il avoit.

a. Pierre Forget, sieur de Fresnes, conseiller d'Etat, etc., mort en octobre 1610; parent de Fortia par sa mère. — *b*. L'ami de M. Harlay.

« Tu diras quelque sottise, » luy dit le President. Il vient. « Messieurs, » dit-il, « mon « grand-pere, mon pere et moy sommes de- « cedez à la poursuitte de cette affaire. — « Monsieur Le Clerc, » dit le President, « Dieu « vous fasse paix ! je le disois bien que vous « diriez quelque sottise. » — M. de Querveno (*a*), gentilhomme breton, dit au feu Roy : « Sire, mes ancestres et moy sommes tous « morts au service de Vostre Majesté. »

— M. de Harlay ouvroit tousjours l'audience à sept heures en esté, et l'hyver avant huict. Il renvoyoit à l'expedient (*b*) toutes les causes qu'il pouvoit y envoyer, et pour le reste il en paraphoit deux pages, et faisoit dire aux procureurs des communautez : « Chargez vos ad- « vocats, car je prendray ces fueilles, tantost « par le bout tantost par le milieu. » C'estoit un grand justicier (*c*).

19. Martinet, plaidant pour une mere, la comparoit à la brebis d'Esope que le loup, qui estoit au-dessus d'elle, accusoit de troubler l'eau. Gaultier, en luy repliquant, commença ainsy : « Messieurs, on nous vient faire icy des « contes au vieux loup. » Ce Gaultier dit que, pour se rendre immortel, il veut faire impri-

a. François, marquis de K., père de la vicomtesse de Lavedan. — *b*. *Ou :* à l'arbitrage sommaire. — *c*. On diroit aujourd'hui un magistrat zélé.

mer deux cens de ses plaidoyers. Il a quelque chose de bon quand il ne plaide qu'en procureur.

20. On plaida, il y a dix ans, une cause à la Tournelle, dont voicy le fait. Un tailleur de Coulommiers espousa une fille, qui prit la peine d'accoucher le soir mesme de ses nopces. Cet homme la presse de dire qui estoit le pere de cet enfant; elle confesse que c'est son propre cousin-germain. Le mary rend sa plainte, et le procureur du Roy se rend partie. Depuis, cet enfant meurt. On conseille au mary, puisque aussy bien il ne pouvoit plus faire rompre le mariage (et cela me fait croire qu'il avoit couché avec elle, et qu'elle ne se deslivra qu'après que le mariage eut esté consommé), on luy conseille donc d'exposer par une requeste qu'il confesse qu'il s'est joué avec sa femme six mois avant que de l'espouser, mais que comme il pensoit que les enfans ne pouvoient venir à bien à ce terme-là, il n'avoit pas cru que ce fust de luy; que depuis, l'enfant estant mort, il avoit bien veù que c'estoit qu'il ne pouvoit vivre, estant venu avant le temps, et qu'il reconnoissoit qu'il estoit produit de ses œuvres, qu'il se contentoit de sa femme, et qu'il demandoit que silence fust imposé aux autres parties, car, outre le procureur du Roy, le pere de la fille s'estoit joint à son gendre.

Martin, surnommé *Cochon* (il y en a un autre surnommé *Dindon*), plaida cette cause pour le tailleur, car le procureur du Roy ne voulut pas donner les mains; et sur appel, le Parlement en fut saisy. En desduisant le fait, il dit qu'on ne devoit pas trouver estrange qu'un homme qui voit accoucher sa femme le premier soir de ses nopces se laisse emporter à ses premiers mouvemens, et principalement estant persuadé qu'un autre estoit le pere de cet enfant; « car, » adjousta-t-il, « Messieurs, « on luy mit cela si avant dans la teste, » et en disant cela il faisoit les cornes avec les deux doits du milieu et les porta vers sa teste, comme on fait pour marquer l'endroit du corps dont on parle. L'audience se mit à rire; mais le president Nemond (*a*) s'en mit en colere. L'advocat dit encore quelque gaillardise, dont le President s'irritoit de plus en plus. « Enfin, » dit-il, « Messieurs, que voulez-vous? c'est un « pauvre tailleur qui a mal pris ses mesures. » Alors le President fut contraint de rire luy-mesme. Cependant admirez le jugement de l'advocat : il faisoit rire à la verité, mais c'estoit de sa partie. M. Talon, advocat-general, se leva et dit qu'il n'y avoit aucune difficulté;

a. François Théodore de Nesmond, président mortier.

que puisque le mary se contentoit, les autres n'avoient rien à dire; et que pour la femme, on ne devoit point avoir égard à l'adveu qu'elle avoit fait, car les femmes ne sont comptées pour rien [1]; « et cela est si vray, » adjousta-t-il, « que les rabbins disent, pour monstrer qu'elles « ne doivent point estre considerées, qu'au « jour du jugement les femmes ressusciteront « dans le corps de leurs marys, et les filles « dans le corps de leurs peres; et partant je « conclus que les parties soient mises hors de « Cour et de procez. » Ces conclusions furent suivies.

21. Un autre advocat, nommé Rosée, dit au President, qui luy disoit : « Rosée, il fau- « dra respondre à tout cela. — Monsieur, la « mesche est sur le serpentin. »

— Cet homme a une maison à Vaugirard; des dames y allerent pour luy parler d'une affaire qui pressoit; il en trouva une à sa fantaisie, et luy dit qu'elle avoit des yeux de velours et des joues de satin. Elles luy demanderent pourquoy il ne faisoit pas faire des allées plus larges. Il leur respondit que c'estoit bien assez qu'on s'y pust promener trois. —

1. La sienne (a) se devoit bien compter pour quelque chose, car elle le faisoit souvent enrager.

a. Françoise Doujat.

« Mais nous n'y pouvons passer deux de front.
« — Cela m'arrive tous les jours, » reprit-il, « car j'ay à ma main droite l'appellant, et à « ma main gauche l'intimé[1]. »

22. M. Louet, depuis conseiller au Parlement de Paris, estant lieutenant particulier à Angers, allant en habit de cour recevoir le president Barillon (*a*), pere du dernier mort, le trouva à sa fenestre jouant du flageollet. Le President ne le voyant point, M. Louet quitte sa robe et se met à danser. Le President se retourne et luy demande ce que cela vouloit dire : « C'est, » luy dit-il, « Monsieur, que je « danse à la note qu'il vous plaist de me « sonner. »

23. Un vieil advocat nommé Humbelot estoit accusé de boire d'autant et son nez rouge le faisoit croire assez aisément. Un jour, dans des *escritures*, ne se souvenant pas bien d'une loy il mit : L..... § ..... en blanc; et après il oublia de remplir. Le clerc qui copia les escritures sçavoit du latin, il mit : « Lege : *Vi-* « *num* § *multum bibit*, Digestis, *de naso ru-* « *bro.* » Les escritures furent signifiées. Par la suitte Humbelot les vit, il crut que c'estoit l'advocat des parties adverses, Chapelier,

1. Les sacs.

a. Jean-Baptiste Barrillon, president aux Enquêtes.

qui avoit voulû se mocquer de luy. Il s'en plaignit au bastonnier et vouloit s'en plaindre au parquet. On l'en empescha, et il en sceût la verité.

24. Un M. Bausson, de procureur trouva moyen de se faire advocat quoyqu'il ne sceust point de latin. C'estoit un homme qui avoit de la cervelle et qui disoit quelquefois de plaisantes choses. Un jour qu'il estoit chargé d'une requeste civile, le president de Harlay dit : « Mais, Bausson, voylà bien des requestes ci-« viles! — Ce sont vos arrests, Monsieur, » luy respondit-il, « qui en sont cause. » — Une autre fois il en plaidoit une ; M. de Harlay dit : « Mais, c'est un arrest en robe rouge ! — Mon-« sieur, » dit-il, « la couleur n'y fait rien. » — Il dit un jour à M. Servin, advocat general qui faisoit le goguenard en plaidant : « Hé! « Monsieur, vous devriez estre un exemple de « modestie ! »

25. Un advocat, voulant reprocher (*a*) une femme du Mans pour tesmoin, dit qu'elles estoient plus fines que les autres, *quia citiùs pubescunt*. Le president qui vouloit rire luy dit : « Qu'est-ce à dire, *citiùs pubescunt?* — C'est-à-« dire, Monsieur, qu'elles ont plus tost du p... « au.... — Advocat ! comme vous parlez ! — Ce

a. Recuser.

« n'est pas moy, Monsieur, c'est un tel autheur « qui le dit. »

26. Un procureur excusant sa partie dit : « Il est malade. — Et qu'a-t-il? — Je n'ose« rois le dire. — Dittes. — Il a les ... finement « aussy grosses que vostre teste. — Dieu vous « sauve la mesure, mon amy, » dit le President.

27. Deux advocats begues plaiderent une fois devant un lieutenant-general d'Angers qui estoit un assez plaisant homme. On n'entendit pas trop bien ce qu'ils avoient dit, de sorte que le juge qui vouloit rire prononça ainsy : « Après que l'advocat d'un tel a dit Be be be « bè be, et que l'autre advocat a respondu Be « be be bé, nous avons ordonné Be be be « be be. »



452. — BIZARRERIES OU VISIONS DE QUELQUES FEMMES.

1. Une fille de Paris fut longtemps recherchée par un homme qui la vouloit espouser, mais quoyque ce fust son avantage, elle ne s'y put jamais resoudre et le luy declara à luymesme plusieurs fois. Cet homme ne se rebuttoit point pour cela et continuoit de la voir. Un jour, il la trouva seule, il la presse et,

ayant rencontré l'heure du berger, il en obtint plus d'une fois ce qu'elle avoit resolu de ne luy jamais accorder. Elle devient grosse, il la va voir et luy dit qu'il est tout prest à l'espouser. Cette fille luy respond qu'il est vray qu'elle est en danger de se perdre, mais qu'elle le hait plus que jamais; qu'elle ne comprend point comme quoy elle l'avoit laissé faire, et qu'elle n'en sçauroit dire de raison; enfin il n'en put venir à bout, et cessa de l'importuner. Je n'ay jamais pu sçavoir le nom de la fille ny de l'homme, car on ne me les a pas voulu dire; mais la chose est véritable.

2. Une femme qui avoit desjà laissé prendre la petite oye à un homme qui la cajolloit, un jour qu'il la pressa fort, resista si bien qu'il fust contraint de lascher prise. Un quart d'heure après, il la presse encore et en a tout ce qu'il vouloit. Après, il luy demanda pourquoy elle avoit tant fait la cruelle tantost, elle luy respondit que comme il la tourmentoit la premiere fois, elle avoit juré de ne luy rien accorder, et que s'il n'eust cessé, elle ne l'eust jamais voulu voir.

3. Un vieux cavalier, nommé M. de Villegaignon, espousa une belle et jeune personne. Cette femme, quelques jours après, dit à une de ses amies : « Je n'aime point M. de Ville-
« gaignon, quoyqu'il m'ait fait beaucoup d'hon-

« neur, estant riche comme il est, d'avoir pris « une pauvre fille comme moy; mais je m'en « vais faire une neuvaine pour tascher à l'ai- « mer. »

4. A Orléans, on disoit à une fille qui n'avoit point d'inclination pour son accordé: « Quand vous aurez couché ensemble, vous « l'aimerez davantage. » Au bout de quelque temps on luy demande des nouvelles : « Il est « vray, » dit-elle, « que le couchage y fait. »

5. Au commencement de la regence de la feue reyne Marie de Medicis, une mademoiselle Yoland devint si folle d'un cavalier que, sans se soucier de toute la parenté qui s'en remua, elle prit ce qu'elle put à son mary, et alla chez cet homme, qui fut si sot que de la garder trois jours dans son logis. On informe contre luy, on obtient prise de corps. M. d'Humieres (*a*), avec quatre cens chevaux, le sauve et le tire hors de Paris. On decrete contre M. d'Humieres. Enfin cette femme revint, et depuis elle fut aussy folle de son mary qu'elle l'avoit esté du cavalier, et cela a duré tant qu'elle a vescu.

6. Un garçon de fort mediocre condition de Paris, qui traisnoit tousjours une espée, badi-

a. Louis de Crevant, marié à l'héritière d'Humières, mort en 1648.

noit fort avec les filles de son quartier, et en mettoit quelques-unes à mal. Un jour, amoureux de la fille d'un mercier, il trouve moyen, sous de faux donner-à-entendre, de la meiner promener au bois de Vincennes, et luy fait faire bonne collation; on ne fait pas tant de façons parmy ce petit monde. Après, il luy dit son besoin et la presse fort : elle resiste et luy arrache quelques cheveux. Luy, enragé, met l'espée à la main et la menace de la tuer : « Ah! lasche, » luy dit-elle, « mettre l'espée à « la main contre une fille! » Ce garçon, surpris et confus, laisse tomber son espée. Elle fut si touchée de son estonnement, et le prit si fort pour une marque d'amour, qu'après elle luy laissa tout faire.

7. Une Italienne, qui est mariée a un gentilhomme en Champagne, eut une fantaisie de se faire jetter du plastre sur le visage, comme on fait à une personne morte pour avoir sa figure en plastre. Elle crut qu'en se mettant une canule à la bouche pour respirer, cela ne luy pourroit faire de mal; elle en pensa pourtant estouffer. Cela fut fait secretement. On tire sa figure en cire; elle se fait faire des bras et des mains, et habille cette figure d'une de ses robes. Après, il luy vient une autre vision. Elle prend son temps que tout le monde estoit hors du logis, pour feindre qu'elle se trouvoit fort

mal. On met la figure sur le lict, les rideaux tirez. On va querir ses beaux-freres, car elle estoit veuve. Il y en avoit un qui l'aimoit tendrement. Le medecin qu'ils avoient amené la trouve froide : ce beau-frere est au desespoir, il croit qu'elle se meurt, quand tout d'un coup il la voit sortir de sa garde-robe. Cet homme en fut si fort en colere qu'il mit la figure en mille pieces.

8. Une madame de Sainct-Martin, jolie femme séparée d'avec son mary, qui estoit à feu Madame la Comtesse, et qui est à cette heure à Madame de Carignan, met sur la porte de sa chambre en grosses lettres : « Mon cher « passant, je te conjure de me laisser dormir « jusqu'à onze heures. »



453. — GENS SAUVEZ OU GUERIS PAR MOYENS EXTRAORDINAIRES.

1. Un soldat françois, au service des Estats des Provinces-Unies, s'estant trouvé engagé avec quelques autres en je ne sçay quel crime, fut condamné à tirer au billet avec eux à qui seroit pendu; mais il ne voulut jamais tirer, et l'officier, selon la coustume, fut obligé de tirer pour luy, et tira le billet où il y avoit escrit

potence. Le soldat en appelle, dit qu'il n'avoit point donné ordre à l'officier de tirer pour luy, que ce n'avoit point esté de son consentement, et fit tant de bruit, que cela vint aux oreilles de feu M. de Coligny (*a*), fils aisné du mareschal de Chastillon, qui commandoit alors le regiment de son pere, et ce soldat estoit de ce regiment. Ce luy sembla plaisant; il l'alla conter au Prince d'Orange[1], qui, après en avoir bien ry, fit grace à ce soldat, qui avoit si bonne envie de vivre.

2. On conte d'un vieux soldat anglois, qui servoit aussy les Estats, qu'un autre soldat ayant esté condamné a estre pendu, fit demander au mesme prince d'Orange qu'il luy fust permis de faire publier par toutes les troupes que s'il y avoit quelqu'un qui voulust estre pendu pour luy, il luy donneroit quatre cens escus qu'il avoit. La proposition sembla si extravagante, que, pour en rire, on ne luy voulut pas refuser ce qu'il demandoit; mais on fut bien surpris quand le vieux soldat anglois se presenta pour estre pendu au lieu de l'autre. Le Prince d'Orange luy demanda de quoy il s'avisoit. Le soldat luy dit que depuis

1. Henry, pere du dernier mort.

a. Maurice, comte de Coligny, mort des suites de son duel avec le duc de Guise, en 1644.

trente ou quarante ans qu'il servoit Messieurs les Estats, il n'en estoit pas plus à son aise; qu'il avoit une femme et des enfans, et que s'il venoit à estre tué il ne leur laisseroit rien; au lieu que s'il estoit pendu pour cet autre il leur laisseroit quatre cens escus pour leur aider à vivre. Le prince fut touché de cet excez d'amour paternel. Il donna la vie au criminel, à condition qu'il laisseroit les quatre cens escus à ce vieux soldat, qui gaigna par cette generosité de l'argent et de l'estime.

3. Feu Monsieur le Prince de Condé (*a*), passant à Saint-Pierre-le-Moustier, près Nevers, comme le Prevost alloit faire pendre un homme, le pendart eut assez de jugement pour dire qu'il avoit quelque chose d'importance à descouvrir à Monsieur le Prince, pour le service du Roy. Monsieur le Prince voulut bien l'entendre. On fait retirer tout le monde : « Monseigneur, » dit-il à Monsieur le Prince, « dittes, s'il vous plaist, à Sa Majesté que vous « avez trouvé icy un pauvre homme bien empesché. » Monsieur le Prince se mit à sourire, et dit au Prevost : « Monsieur le Prevost, « gardez-vous bien de faire executer cet homme-là que vous n'ayez de mes nouvelles. » Il en fit le conte au Roy et obtint sa grace.

a. Henry II.

4. On dit que tous les jours il y a des Anglois qui, pour un escu, tirent au billet pour un autre : c'est une nation fort melancholique.

5. Les Anglois sont fort sujets à se pendre. Un homme à Londres se laissa gagner par un créancier d'un de ses amys qui avoit une prise de corps contre son debiteur, mais ce débiteur ne sortoit point de chez luy. Que fait cet homme ? Pour le faire sortir, il s'avise de faire semblant de se pendre à un arbre qui estoit devant la porte de ce debiteur. L'autre, qui estoit à la fenestre, court pour l'en empescher. Les sergens cachez sortent et le prennent. Celuy qui faisoit semblant de se pendre s'amusa un peu trop à regarder ce qui se faisoit ; il avoit desjà la corde au col ; en se tournant, il fait tomber le tabouret et demeure pendu. C'estoit de bon matin, et en un quartier fort reculé ; de sorte que ce coquin fut pendu comme il le meritoit. M. de Fontenay-Marueil me l'a conté : il estoit alors ambassadeur en Angleterre.

6. Henry IV[e] allant à Sedan, M. de Bassompierre, M. de Bellegarde et autres rencontrerent un homme de la ville, et luy demanderent s'il n'y avoit point de filles de joye à Sedan. « Il n'y en avoit qu'une, » dit cet homme ; « mais on la doit pendre demain ; « car on les punit de mort quand elles sont

« convaincues. » Nos cavaliers, touchez de compassion, donnent l'un une bague, l'autre de l'argent à ce bourgeois, à condition qu'il iroit de leur part prier M. de Bouillon (*a*) de differer l'execution d'un jour seulement. Il le fit. Le lendemain, le Roy y entra; voylà tous les galans à ses genoux pour demander la grace de cette pauvre pecheresse. Le Roy les renvoya à M. de Bouillon, et l'appellant luy dit: « Mon « cousin, cela depend de vous; nous ne « sommes plus en France. » M. de Bouillon l'accorda, non sans quelque difficulté, et mit au bas de la grace: « Grace signée en presence « du roy de France. »

7. Henry III[e] passa à la Croix-du-Tiroir comme on pendoit un homme. Ce pauvre diable cria: « Grace! Sire, grace! » Le Roy ayant sceû du greffier que le crime estoit grand, dit en riant: « Eh bien! qu'on ne le pende « point qu'il n'ayt dit son *In manus*. » Le galant homme, quand on en vint là, jura qu'il ne le diroit de sa vie; qu'il s'en garderoit bien, puisque le Roy avoit ordonné qu'on ne le pendist point qu'il n'eust dit son *In manus*. Il s'y obstina si bien, qu'il fallut aller au Roy qui, voyant que c'estoit un bon compagnon, luy donna sa grace.

a. Henry de La T., duc de B., maréchal de France, mort le 25 mars 1623.

8. Feu Monsieur le Prince ayant pris une petite ville en Languedoc durant les guerres de la religion, choisit soixante-quatre personnes pour estre pendues. Un jeune homme qui avoit desjà la corde au col, entendant dire qu'un seigneur avoit esté fort blessé et de quelle maniere on le traittoit, dit : « On le tuera ; je le « guerirois en trois semaines. » M. Hannibal, frere naturel de M. de Montmorency (*a*), oyant cela, demanda s'il estoit chirurgien. Il dit que ouy, et obtint qu'on luy donnast la vie, à condition qu'il gueriroit le blessé. Le jeune homme n'avoit garde de ne point accepter la condition ; mais en effet il le guerit. Hannibal, quoyque ce garçon fust huguenot, le fait chirurgien de son regiment. Ce regiment est envoyé en garnison dans les Sevenes, en une place que M. de Rohan prit à discretion. Il choisit mesme nombre de soixante-quatre pour estre pendus. Ce garçon s'y trouve encore ; comme on le menoit, il reconnoist un ministre qu'il avoit veû à Annonay, en Vivarets, lieu de sa naissance, avec un autre ministre assez celebre, nommé M. Le Fauscheur[1], qui demeuroit chez le pere de ce jeune homme en cette

1. Il a fait le *Traité de l'action et de la prononciation de l'orateur*.

a. Annibal-Jules de M., chevalier de Malte, frère naturel de Henry II, duc de Montmorency, décapité.

petite ville-là, lorsqu'il y estoit ministre. Ce ministre se souvint de l'avoir veù ; il dit à M. de Rohan qui il estoit, et en obtint la grace. Ce garçon va en conter l'histoire à M. Le Fauscheur, qui luy conseilla de se retirer chez son pere, de peur du *tertia solvet;* ce qu'il fit.

9. Le Camus, maistre des Requestes [1], filz de Le Camus le riche, estant petit garçon, alla voir un lion que l'on monstroit dans un jeu de paulme sur un théatre. Il n'estoit pas bien à sa fantaisie ; il voulut passer par un bout du théatre et montoit avec une eschelle, quand le lion, qui estoit à l'autre bout (et le théatre avoit toute la largeur du jeu de paulme), en un sault fut à cet enfant, et avec sa queüe l'ameine de l'eschelle sur le théatre, le manteau entortillé autour de la teste. Il le tenoit desjà sous luy, quand d'en bas un page, peut-estre plustost pour faire niche au lion que pour secourir l'enfant, luy donna un coup de gaule. Le lion saulte vers le page, et on tira le petit garçon en bas, en danger de luy rompre le col ; il en fut quitte pour une saignée.

10. M. d'Aubigny, de la maison des Stuards, cadet du Duc de Lenox [2], logeant au faux-

1. C'est celuy qu'on appelle Patte-Blanche. Il se pique d'avoir de belles mains.

2. Il a le bien de la France, et s'est fait d'eglise. Il est à cette heure chanoine de Nostre-Dame, et bon amy des Janssenistes.

bourg Saint-Germain dans une maison des Jacobins réformez (*a*), qui avoit une entrée dans leur jardin, l'esté, un soir, sans sçavoir que deux dogues d'Angleterre, qui gardent leur enclos, eussent esté laschez une demy-heure plus tost que de coustume, entre sous un berceau qui n'estoit pas loing de son logement. Les chiens le sentent et luy coupent le chemin. Il ne perdit point pourtant le jugement; et, sçachant que cette sorte de chiens principalement ne se jette guères à ceux qui ne tesmoignent point de peur, il ne fuit point, et avertit un homme qui estoit avec luy; puis il se met à les caresser en anglois. Il y en eut un qui s'apprivoisa aussytost; l'autre gronda tousjours; cependant il eut le loisir de gaigner la porte. Ces mesmes chiens attraperent la jambe d'un voleur de fruicts qui se sauvoit par-dessus le mur, le tirerent à bas et l'estranglerent. Les moines jetterent le corps par-dessus le mur dans la rue : il n'en fut autre chose [1].

11. Un homme de Marseille receût en bonne compagnie une cassette. Il crut que c'estoit des essences, et ne la voulut point ouvrir devant je ne sçay combien de femmes qui estoient chez luy, de peur d'estre obligé d'en trop don-

1. 1650.

a. Le Noviciat des Jacobins, rue Saint-Dominique.

ner. Il se retire sur un balcon qui donnoit sur un jardin. En ouvrant, le feu prend à une fusée, qui eut assez de force pour faire tomber la cassette dans le jardin, où tout l'artifice et tous les pistollets qui estoient dedans jouerent sans faire mal à personne. Voyez quel fracas cela auroit fait, s'il eust ouvert devant ces dames !

12. La Le Noble, fameuse courtisane de Paris, estoit aimée d'un Italien de Bresse, ville appartenante aux Venitiens, nommé Joannino, qui n'en pouvoit rien avoir. Je ne sçay par quelle aventure la Reyne, du vivant du feu Roy, la fit embarquer par force pour l'envoyer au Canada. Joannino le sçait, la suit, atteint le vaisseau à quelques lieues en mer, et il fait tant qu'on la luy donne pour de l'argent. A peine est-elle dans la barque, que le vaisseau s'entr'ouvre et perit[1]. Je vous laisse à penser si elle luy fut cruelle après cela ; il l'a eüe assez longtemps, et enfin il l'a excroquée.

Cette Le Noble n'estoit point soigneuse. Elle distribua une grande quantité de vaches à laict. Beaulieu disoit de La Ferté-Seneterre qui en avoit une de la liberalité de cette femme : « Notre amy La Ferté a un grand rhume, mais « il le crache par le k. »

1. Les Italiens disent que *Il coco di Christo non s'inganna mai*. Il ne met point bouillir ce qui doit estre rosty.

13. La Dalesso en a bien mieux usé, quand elle se vit du bien : c'est quasy la seule en France qui ayt eu du sens. Elle se mit à faire la vie d'une honneste femme qui se gouverne un peu mal. On alloit chez elle en visite, j'entens les hommes, comme chez une autre personne. Sa maison estoit fort bien reglée et fort propre. Elle avoit de l'esprit et disoit quelquefois les choses fort plaisamment. Elle avoit eu une grande maladie et en avoit esté à l'extresmité. On luy demandoit comment elle se portoit : « Eh ! » dit-elle, « le crucifix s'es-« loigne un peu. » Enfin un conseiller de la Cour des Aides, nommé Le Roux, en devint si amoureux qu'il l'espousa. Je croy qu'il vit encore. Elle estoit veuve de je ne sçay quel miserable; car Dalesso est le nom de quelqu'un qui l'avoit entretenue (*a*).

14. On dit qu'un chanoine de Nostre-Dame de Paris estant à l'extresmité, ses gens s'emparoient de tout ce qu'ils pouvoient attraper. Un singe qu'il avoit se saisit à l'instant du bonnet carré du chanoine, et se le mit sur la teste. Le malade, qui voyoit cela, se mit tellement à rire, qu'il se creva un abcez qu'il avoit dans la gorge, et il en guerit.

a. Cela est déjà dans l'*Historiette* de Madame Levesque.

15. L'evesque de Nantes d'aujourd'huy, du temps qu'il estoit l'abbé de Beauveau, estant à Toulouse au voyage que le Roy fit en Languedoc, lorsque M. de Montmorency eust la teste coupée, tombe malade d'une fievre continue si violente, que les medecins en eurent fort mauvaise opinion. Un jour qu'ils croyoient qu'il auroit une crise, il eut au lieu de cela une arrection si furieuse qu'il se jetta sur une vieille qui le gardoit, et la vieille, par charité, le laissa faire. Après cela il se trouva le mieux du monde. Les medecins crurent que cela venoit de cette crise qu'ils attendoient, mais il se mocqua d'eux et les renvoya à la vieille, pour sçavoir la verité. La bonne femme leur dit en riant qu'il avoit fait le fou et que cela l'avoit guery.

C'est un terrible evesque que ce sire-là. Quoyque grand jureur, grand desbauché, grand batteur et le plus meschant voisin du monde, le cardinal de Richelieu l'a fait evesque, parce qu'il est son parent et qu'il est de bonne maison. Il a chez luy une fille bastarde mariée, avec tout le mesnage, et il consulte les advocats pour faire legitimer un bastard qu'il a encore.

— A Nantes, il poursuivit un jour, en calleçon, ses tenailles à la main, un cordellier contre lequel il s'estoit mis en colere, et le

poussa jusques dans le marché de Nantes, qui estoit proche de l'evesché.

— Une fois qu'il partoit, tous les ouvriers à qui il devoit vouloient avoir de l'argent. Son cordonnier luy alla presenter ses parties : « Je « n'ay point d'argent, » luy dit-il. — « Mais, « Monsieur, de quoy nourriray-je mes enfans? « — Je n'ay point d'argent, » repeta-t-il. Le cordonnier rongnonnoit. L'Evesque prend la pelle du feu, et luy en donne sur le dos plus de quatre coups. Au sortir de là, le cordonnier trouve le menuisier, à qui il dit qu'il venoit d'estre payé. « Je m'y en vais donc, » dit l'autre. — « Ouy, ouy, » reprit-il, « il y fait bon. » Le menuisier va. « Je n'ay point d'argent. « — Mais, Monseigneur, vous avez bien payé « le cordonnier. — Veux-tu que je te paye en « mesme monnoye? — Je ne demande pas « mieux. » Il le battit tout comme l'autre. Il ne craint que le mareschal de La Meilleraye (*a*).

16. Ruvigny avoit un laquais à Mantoue à qui il arriva une chose toute pareille. Ce garçon, sa garde estant sortie, se leve pour aller chercher à boire, s'enyvre et s'endort couché sous un baril de vin dont il avoit le robinet dans la bouche. La garde le remit dans le lict et se couche auprès de luy pour l'eschauffer,

a. Gouverneur de Nantes.



après l'avoir essuyé. Le vin luy donna de la chaleur; il se reveilla en bon estat, et par le mesme remede de l'abbé de Beauveau, il se guerit de sa fievre.

17. Un mulletier du cardinal de Rambouillet fut malade d'une maladie toute contraire. Il tomba en langueur, on ne pouvoit deviner son mal. Après l'avoir bien sermonné, on luy fit avouer qu'il avoit fait un traité avec une gueuse, à un sou pour chaque fois, et il dit que pour espargner un sou, il faisoit ordinairement d'une pierre deux coups.



454. — MAUVAISES HABITUDES EN PARLANT.

1. M. Closse (*a*), evesque de Chalons, mettoit *Monsieur* partout. « Hé! un tel, apportez « du papier pour torcher Monsieur mon cu! » Un de ses amys luy ayant remonstré que ses gens ne servoient qu'une fois un certain grand pasté froid, il y mit ordre, et quand cet amy voulut s'en aller : « Monsieur, » luy dit-il, « vous ne vous en irez point, Monsieur, vous « serez, Monsieur, garde de Monsieur Pasté. »

2. M. Le Maye, un conseiller à la Cour

a. Henri Clausse, de 1624 à 1640.

des Aides de Paris, dit tousjours *chose* au lieu du nom. Un jour, rapportant un procez, il vouloit dire : « Ils le prirent par son man- « teau; » et il dit : « Ils le prirent par son « *chose*. » Voylà tout le monde à rire. Le pauvre homme fut si desferré qu'il ne put achever.

3. M. de Nesmond (*a*), premier president à Bordeaux, ne pouvant trouver *néant* à propos, prononça : « La cour a mis et met l'apel- « lation au bordel. »

— On fait un conte de luy assez plaisant. Il avoit à recevoir un procureur qui avoit esté cuisinier. Il l'interrogea ainsi : « Que trouvez- « vous le meilleur à un chapon, de l'aisle ou « la cuisse? — *Distinguo*, » dit l'autre, qui estoit bon compagnon; « quand il est rosty, « l'aisle; quand il est bouilly, la cuisse. — Re- « ceu procureur, » dit le President, « il a dit « *distinguo*. »

4. Madame de Lomenie (*b*), mere de M. de Brienne, disoit tousjours sans que cela vinst à propos : *Pour reprendre la façon*.

5. Le frere aisné du president Le Feron[1] (*c*)

1. Prevost des marchands durant le blocus, 1649.

a. André de Nesmond, de 1611 à 1617. — *b*. Anne d'Aubourg, femme d'Antoine de Lomenie, morte 8 avril 1608. — *c*. Oudart Le Feron, frère aîné de Jérôme, tous deux présidents aux Enquêtes, et prevôts des Marchands.

(je pense qu'il a esté aussy president aux Enquestes) disoit tousjours après quelques mots : *non?* d'un ton interrogateur ; et puis il s'arrestoit, comme s'il eust voulu demander l'approbation des assistans.

6. Feu M. le Comte de Soissons disoit : *tout de mesme quoy?* Souvent on ne sçavoit s'il ne demandoit point ce qu'il vouloit dire, et cela faisoit des *coq-à-l'asne*.

7. Un homme, dont j'ay oublié le nom, après avoir bien parlé, ne pouvoit s'empescher de dire contre son propre sentiment : *Rien de tout cela*.

8. Un autre entremesloit tousjours *patatin, patata ;* un autre *par ci, par là*.

9. J'ay aussy oublié le nom d'un homme de quelque condition qui ajoustoit tousjours au bout de ce qu'il avoit dit : *Perroquet violet sur la pointe du pié*.

10. Le president [1] Charreton entremesle tousjours *je dis ça ;* et, mesme dans les sentences, il l'a dit jusqu'à trois fois.

11. Le frere du feu president Boulanger (c'estoit un marchand) (*a*) parloit beaucoup et commençoit par ce mot : *Response*.

1. Aux Requestes.

a. Charles Le Boulanger, depuis conseiller secrétaire du Roi.

12. Un autre disoit tousjours : *Escoutez mon raisonnement;* et cela quand il avoit fait une narration.



453. — MARYS COCUS PAR LEUR FAUTE.

1. Un marchand de Bordeaux, dont je n'ay pu sçavoir le nom, estoit amoureux de la servante de sa femme, et afin de pouvoir coucher avec cette fille sans que sa femme s'en aperceûst, il obligea un des garçons de la boutique à tenir sa place pour une nuict, après luy avoir bien fait promettre qu'il ne toucheroit point à Madame. Ce garçon, qui estoit jeune, ne se put contenir, et fit quelque chose de plus que le mary n'avoit accoustumé de faire. Le lendemain, la femme croyant que ç'avoit esté son mary, car il s'estoit revenu coucher auprez d'elle un peu devant le jour, luy alla porter un bouillon et un couple d'œufs frais. Le marchand s'estonne de cet extraordinaire : « Eh ! » luy dit-elle en rougissant, « vous l'avez bien « gaigné. » Par là il descouvrit le pot aux roses. Depuis, il accusa ce garçon de l'avoir volé, et le mit en procez. Ce garçon dit le sujet de la haine de son maistre; et, par arrest du parlement de Bordeaux, la femme fut

declarée femme de bien, et le mary cocu à très-juste titre.

2. Voicy une autre histoire un peu plus tragique. Un gentilhomme de Beausse, entre Dourdan et Estampes, nommé Baye-Saint-Leger, avoit une fort belle femme, et cette femme avoit une femme de chambre aussy belle qu'elle. Le mary, comme on se lasse de tout, devient amoureux de cette fille, la presse, elle resiste, et enfin le dit à sa maistresse. La femme dit : « Il faut l'attraper. Dans quelque « temps faittes semblant de consentir et luy « donnez un rendez-vous. » Or il arriva que le propre soir que Saint-Leger avoit rendez-vous de cette fille, un de ses meilleurs amys vient chez luy. Pour s'en desfaire, il le meine coucher bien plus tost que de coustume. L'amy en a du soupçon, veut sçavoir ce que c'est ; il le luy avoue. Ce gentilhomme luy en fait honte, et luy persuade de luy donner sa place ; il va au rendez-vous au lieu de Saint-Leger. Il y trouve la femme de son amy, qui, pour se mocquer de son mary, avoit joué tout ce jeu-là. Il fait ce pourquoy il estoit venu. Elle a conté depuis que, de peur de rire, elle se mordoit les levres. C'estoit dans un jardin, et il ne faisoit point clair de lune. L'amy revient bien satisfait, et le mary se couche auprez de sa femme. Le recit que luy avoit fait

son amy luy avoit fait venir l'eau à la bouche; il veut en passer son envie. Sa femme luy dit en riant : « Seigneur Dieu ! vous estes de belle « humeur ce soir. — Que voulez-vous dire ? » luy dit-il. — « Eh ! » respondit-elle, « ne vous « souvenez-vous plus du jardin? » Le pauvre homme devina incontinent ce que c'estoit. Il ne fit semblant de rien; mais il fut si saisy qu'il en mourut. Elle, depuis, a esté fort abandonnée, et est morte de la verolle.

Le Comte de Saint-Paul, dernier mort, fut aussy attrappé par sa femme, qui prit la place d'une demoiselle, mais il ne put rien faire. Voyant cela, elle luy dit en riant : « Vray-« ment, vous estes un bel homme à rendez-« vous ! — Ah ! » luy dit-il, « je ne m'en « estonne point, mon courtaut sentoit sa vieille « escurie. »



456. — COCUS PRUDENS OU INSENSIBLES.

1. Un president de Paris, dont on n'a jamais voulu me dire ny le nom ny la cour dont il estoit president, ny mesme s'il vivoit ou s'il estoit mort, tant on avoit peur que je ne descouvrisse qui c'est, un president donc fut averty par son clerc que sa femme couchoit

avec un cavalier. « Prenez bien garde, » dit-il à ce clerc, « à ce que vous dittes. — Mon-« sieur, » respondit l'autre, « si vous voulez « venir du Palaïs quand je vous iray querir, je « vous les feray surprendre ensemble. » En effet, le clerc n'y manqua pas, et le mary, entré seul dans la chambre, les surprend. Il enferme le galant dans un cabinet dont il prend la clef, et retourne à son clerc. « Un « tel, » luy dit-il, « je n'ay trouvé personne; « voyez vous-mesme. » Le clerc regarde et ne trouve point son cavalier. « Vous estes un « meschant homme, » luy dit le President; « tenez, voylà ce que je vous dois, allez-vous-« en, que je ne vous voye jamais. » Il le met dehors; après il revient au cavalier : « Mon-« sieur, c'est ma femme qui a tort; pour vous, « vous cherchez votre fortune, allez-vous-en; « mais si je vous rattrape, je vous feray sauter « les fenestres. » Pour sa femme, quand elle fut seule, il luy dit qu'il ne sçavoit pas de quoy elle pouvoit se plaindre; qu'à son advis, elle avoit toutes les choses nécessaires. Elle pleura, elle se jetta à ses piez, luy demanda pardon et luy promit d'estre à l'avenir la meilleure enfant du monde. Il le luy pardonna, et depuis elle luy a rendu tous les devoirs imaginables.

2. Un conseiller d'Estat de l'infante Claire-

Eugénie avoit une belle femme, et quoyqu'ils n'eussent pourtant guère de bien, leur maison alloit pourtant comme il faut, et ils faisoient bonne chere, car la galande en gagnoit. Cela dura assez longtemps sans que le mary s'informast d'où venoit cette abondance. La femme, estonnée d'une si grande stupidité, peu à peu, pour voir s'il s'apercevoit de quelque chose, diminua l'ordinaire. Il ne disoit rien et faisoit semblant de ne le voir pas. Enfin, elle retrancha tant, qu'elle le reduisit à un couple d'œufs. Alors la patience luy eschappa ; il prit les deux œufs et les jetta contre la muraille, en disant : « Est-ce là le disner d'un cocu? » Elle, voyant qu'il entendoit raillerie, remit dès le lendemain les choses en leur premier estat. J'ay ouy faire ce conte d'un François, et je pense qu'il est de tous pays; mais il n'en est pas moins bon pour cela.

3. M. Guy, celebre traitteur à Paris, ne trouvant ny sa femme ny un des principaux garçons, une fois qu'il avoit bien des gens chez luy, alla furretter partout, et les rencontra aux prises : « Hé! vertu-Dieu! » ce dit-il, « c'est bien se mocquer des gens que de prendre si mal son temps, et ne pouviez-vous pas attendre que nous eussions un peu moins d'affaires? »



457. — JALOUX. DES BIAS ET AUTRES.

1. Des Bias, frere aisné de Montferville dont nous avons parlé[1], avant que d'estre marié ne bougeoit à Paris du bordel et du cabaret. Il estoit grand et bien fait, mais malpropre autant qu'on peut estre. Quand sa chemise estoit noire comme la cheminée, il la trocquait contre une neuve chez une lingere, et en changeoit dans sa boutique. Il y a plus de treize ans qu'il est marié à une personne de bon lieu, bien faitte et bien raisonnable : cependant il en est si jaloux, qu'aprez avoir esté longtemps sans vouloir que personne allast disner chez luy (il demeure à la campagne[2]), bien loing d'y coucher, il devint jaloux de ses valets mesmes, et non content de l'avoir enfermée au troisiesme estage, afin qu'elle fust hors d'escalade, et qu'on n'y montast pas avec des eschelles de corde, il chassa enfin tous ses gens et quoyque huguenot, il prit un Carme à qui il se fioit pour gouverner chez luy. Ce moine avec le temps luy devint suspect, et il le chassa aussy.

1. Cy-dessus, à l'historiette de la maréchale de Themines.

2. A une terre auprès d'Avranches.

Sa femme souffroit toutes ses extravagances avec une constance admirable. Elle a eu quatre enfans, et parce que ce mary a un petit doigt de la main gauche estropié et tout crochu, et qu'il dit que si elle fait des enfans qu'ils ne l'ayent pas de mesme ils ne seront pas à luy, tous ceux qu'elle a faits ont le petit doigt de la main gauche crochu, soit par la force de l'imagination de la mere, soit que la sage-femme gaignée le leur rompe en naissant.

Ce maistre fou porte tousjours sur luy tous ses papiers les plus importans et ses principales clefs. Une fois, sur le point de partir de Rouen, avant cette grande jalousie, il dit en luy-mesme : « Je me tue à faire mes affaires « moy-mesme, il faut prendre des secretaires. » Il en prend trois, et s'en va; à la disnée, il songe : « Ay-je de quoy occuper trois secre- « taires? » Il en renvoie un; à la couchée un autre, et le lendemain un troisiesme, disant : « J'ay bien fait mes affaires jusqu'icy, je les « feray bien encore. » Il a de l'esprit, et faisoit bonne chere à ses amys quand il n'estoit pas si abismé dans la jalousie. Son pere estoit gouverneur de Lectoure; il l'avoit esté de Pontorson.

2. Un medecin de Soissons, nommé Rapoil, avoit une femme bien faitte, mais elle avoit une dartre à la joue qui se renouvelloit tous

les mois, en sorte qu'elle n'avoit par mois que quinze jours de beauté. Il en estoit si jaloux que quoyqu'il dist qu'il sçavoit bien le moyen de la guerir, par jalousie il ne la voulut jamais guerir entierement. Il n'y gaigna rien : elle estoit fort coquette, et enfin elle se fit desmarier. Elle enrageoit quand on l'appelloit Madame *Poilras* au lieu de Madame Rapoil.

3. Un beau garçon de Paris, nommé Herouard sieur de Moisselle, se trouvant avec peu de bien, à cause que son pere avoit mal fait ses affaires, prit l'espée, et en Hollande ayant acquis quelque reputation, une dame de quelque âge, mais riche, l'espousa. C'est la plus folle de jalousie qui fut jamais : dez qu'il regarde une servante, elle la chasse. A Paris, elle eut soupçon que son mary regardoit de trop bon œil une belle fille de ses parentes, et à table en mangeant, après avoir esté longtemps sans parler, elle s'escrioit : « Ouy, en « ma foy! je le voudrois de tout mon cœur, « qu'elle fust cent piez sous terre, cette made- « moiselle Marton ! » C'estoit le nom de la belle, et dans cette vision, une cassette luy ayant esté volée, elle disoit que c'estoit cette belle fille qui l'avoit, et qu'une sorciere la luy avoit fait voir dans son ongle. Elle devint jalouse de la grand mere de son mary. Elle estoit venue de Hollande icy pour le ramener,

et d'icy elle le suivit en Poitou où il est allé voir ses parens. Il est contraint, quand il est levé, de sortir jusqu'au soir, et s'est accoustumé à la laisser criailler tout son saoûl.

4. Voici une histoire plus estrange que toutes les autres. Un gentilhomme provençal, nommé Tenosi, s'en allant faire un voyage en Levant, recommanda sa femme à un autre gentilhomme, avec lequel il faisoit profession d'une amitié très-estroitte : cette femme estoit belle; cet amy en devint bientost amoureux, et enfin la femme ne fut pas plus fidelle que luy. Ils vescurent de sorte que tout le monde sçavoit leurs amours. Au bout de quelque temps le bruit courut que le mary estoit mort; mais ce bruit estoit faux, et il revint la mesme année. Ces amans, comme j'ay dit, avoient eu si peu de discretion qu'ils ne doutoient point que le mary ne fust bientost averty de tout; ils se resolurent de s'en desfaire, et l'empoisonnerent : ils sont pris et condamnez à avoir la teste coupée, tous deux en mesme temps et sur un mesme échaffaut. On les meine donc au suplice : cet homme estoit le plus abattu qu'on eust pu voir, et la femme paroissoit beaucoup plus resolue que luy. Comme on le voulut executer le premier, il demanda qu'on ne l'executast qu'après cette dame, et le demanda avec tant d'instance, et dit des choses qui

firent si fort croire qu'autrement il mourroit comme un furieux, qu'on fut contraint de le luy promettre, de peur de le mettre au desespoir. Mais il n'eut pas plus tost veù la teste de sa maistresse à bas, qu'il tesmoigna une constance admirable, et mourut, s'il faut ainsy parler, avec quelque satisfaction. On sceùt de ses amys particuliers que c'estoit par jalousie, et qu'il estoit tellement possedé de cette passion, qu'il avoit eu peur, s'il estoit executé le premier, que la dame ne fust sauvée par quelque miracle, et qu'un autre n'en jouist après : ce fut ce qui l'avoit fait resoudre à empoisonner son amy comme il l'empoisonna, le jour mesme qu'il fut arrivé, sans luy donner le loisir de coucher avec sa femme.

5. Coiffier (*a*) est filz de Coiffier, qui a esté commissaire au Chastelet, et dont la mere estoit cette celebre pastissiere qui fut la premiere qui s'avisa de traitter par teste. Le pere avoit eu quelque habitude avec le president Le Bailleul (*b*), lorsqu'il estoit lieutenant civil; de sorte que s'estant meslé des finances, quand le President fut fait surintendant, il prit Coiffier pour premier commis; d'Esmery le continua. C'est un homme grave et terriblement

a. Jean C., maître des Comptes, marié à Anne-Marguerite Vanel. — *b*. Nicolas Le B. (*Histor.*)

ceremonieux. On disoit que d'Esmery avoit Guerapin (*a*) pour tenir parole, Chabenat pour fourber, et Coiffier pour faire des reverences. Madame Pilou disoit de luy que, pour commissaire au Chastelet, c'estoit un honneste homme, mais que, pour un homme à carrosse, ce n'estoit qu'un benais. Sa femme estoit aussy sotte que luy et par-delà. Ils avoient un filz assez honneste garçon, qui ne les pouvoit souffrir, et il estoit tousjours absent; ce filz mourut fort jeune. Son cadet est bien fait; mais vous verrez par la suitte quel homme c'est. Il est à cette heure maistre des Comptes. Son pere le maria, il y a quelques années, avec la fille de Vanel, celuy qui, avec La Railliere, avoit fait le Traitté des Aisez. C'est une petite créature qu'on peut dire jolie; mais après les nains, il n'y a rien de si petit : il est vray qu'elle est bien proportionnée. Cette petite créature, elevée par une mere devote (*b*), fut ravie de trouver un garçon qui fust un peu dans le monde. Par malheur pour luy et pour elle, le pere et la mere de Coiffier n'estoient pas alors à Paris, ou du moins en partirent aussytost après : de sorte que la voylà en son menage. Le mary qui avoit ouy dire dans le

a. Maître des Comptes; premier commis d'Esmery, puis commis de l'Epargne. — *b*. Marguerite Ranchin.

monde qu'un galant homme devoit donner de la liberté à sa femme, luy laissoit faire en partie ce qu'elle vouloit : il luy donnoit mesme à faire la despence. Notez que c'estoit un oyson; elle ne se levoit qu'à midi, faisoit semblant de compter avec le valet de chambre de son mary, et ne comptoit point ; tout alloit comme il plaisoit à Dieu : l'argent ne luy coustoit rien. Elle donna une table de brasselets (*a*) de trente-cinq pistolles à une demoiselle de sa mere qui l'estoit venue coiffer quelquefois, et à la femme de chambre un mouchoir de quinze pistolles.

Il n'y avoit que trois jours que le pere de sa mere estoit mort ; elle s'habilloit de couleur, et quand sa mere venoit, elle se mettoit entre deux draps toute habillée, et on a jetté quelquefois sur le fond du lict la tourte qu'elle alloit manger avec quelques jeunes garçons du quartier.

Logée dans un des pavillons qui sont autour du jardin du Palais-Royal, elle avoit une porte pour y entrer ; elle s'y promenoit avec sa demoiselle jusques à deux heures après minuict, et le mary fut contraint de faire cacher des gens qui luy firent peur, afin qu'elle n'y allast plus tard. Cette grande liberté que cet homme

a. Pierre fine taillée et enchâssée en or ou en argent.

luy donna, durant l'absence de la belle-mere, la gasta entierement, et quand les bonnes gens furent revenus, elle avoit desjà pris un fort meschant ply; d'ailleurs elle est naturellement estourdie, et par malheur elle a tousjours eu affaire à des estourdis.

Le premier qui s'avisa de luy faire les doux yeux fut un jeune garçon de la ville, lieutenant aux Gardes, nommé Busseroles, si fou qu'il alla attaquer luy seul, à la Don Guichotte, une bande de sergens qui menoient un homme en prison, et le delivra sans le connoistre; il est vray que son hausse-col, car il estoit de garde, imprima quelque terreur aux sergens. Depuis, il a parlé au Roy si sottement qu'on l'a cassé, au lieu de le laisser traitter d'une compagnie. Ce galant homme alla un jour pour voir la petite dame. On luy dit qu'elle estoit là auprez, chez sa belle-sœur Vanel, de qui on mesdit furieusement avec Servien. Busserolles y va: la petite femme revient; on luy dit cela; elle court chez sa belle-sœur; ils se parlent. La belle-sœur, qui sçavoit que desjà on estoit en soupçon chez le mary, ne trouva cela nullement bon, et fit dire à Busserolles qu'il ne revinst plus chez elle. Voylà grande rumeur au logis: on defend à la petite femme de voir sa belle-sœur; elle ne voyoit pas mesme sa mere, car la belle-sœur et la mere logeoient ensemble.

Le beau-pere, la belle-mere, tous leurs gens sont tous les espions de la jeune femme. Le bonhomme en usa fort sottement, car il rompit sa visiere plusieurs fois à des jeunes gens qui alloient là-dedans; et enfin le portier eut ordre de ne la laisser voir à pas un homme. Quand on la demandoit il disoit : « Elle n'y est pas, » et elle, qui estoit tousjours à la fenestre, crioit : « J'y suis; » mais cela ne servoit de rien.

Busserolles descouvrit un jour qu'elle alloit au sermon avec la famille : il envoye un grand laquais qui fit si bien qu'il garde une place tout auprez de la petite dame, et il causa avec elle, à la barbe à *Pantalon*, tant que le sermon dura.

Elle fut assez longtemps en cette misere, n'allant en aucun lieu que sa belle mere n'y fust, elle qui mouroit d'envie de voir des hommes. Enfin je ne sçay par quelle rencontre on ne put s'empescher de la laisser aller jouer dans le voisinage, chez le president Tubeuf. Son fils (*a*) aussytost en conte à la belle. Dez le premier soir elle luy permet de luy escrire, et non contente de cela, elle ne faisoit que chuchotter le lendemain à la messe avec luy. Le premier billet tomba entre les mains du

a. Charles Tubeuf, alors conseiller au Parlement, maître des Requêtes.

mary. Le laquais de Tubeuf, aussy habile que son maistre, rencontra Coiffier à la porte, qui luy fit avouer qu'il portoit un poulet à sa femme, et luy donnant un louis d'or, il luy dit : « Je t'en donneray autant toutes les fois. » Il faisoit response pour sa femme. Je pense que la demoiselle (*a*) ou sa mere l'escrivoient. Au bout de huict jours le mary se lassa de donner des louis, et escrivit à Tubeuf : « Mon- « sieur, soyez une autre fois plus fin ; » puis conta toute l'affaire à sa femme. La belle-mere meurt quelque temps après : cette petite estourdie ne put s'empescher d'en tesmoigner de la joye, et vouloit aller à l'enterrement avec un collet clair ; le mary dit qu'il la jetteroit dans le feu ; cela acheva d'aigrir les gens. Elle fut depuis comme prisonniere, jusques à entendre la messe chez elle, et à n'avoir permission de regarder à la fenestre que certains jours. Quand Tubeuf alla à Francfort[1], elle et le mary entendant passer bien des gens, mirent la teste à la fenestre ; il cria : « Il y en a qui sont « bien aises ; il y en a aussy qui en sont faschez ! »

Tantost, elle a permission d'aller au Cours avec sa gouvernante, tantost on la resserre tout de nouveau. Elle disoit une fois : « Zésus !

1. Pour l'élection de l'Empereur.

a. Sans doute la dame de compagnie de sa mère.

« que faire au Cours? Le Roy est party. » Le mary est devenu tout sauvage. Il a un frere qui a fait quelques campagnes; on l'appelle d'Orvilliers. Ce garçon est bien fait et estoit assez raisonnable, mais à cette heure il garde sa belle-sœur : on croit qu'il en est amoureux. Elle le hait comme la peste.



458. — CATALOGNE.

1. Voicy ce que j'ay appris de la maniere de vivre des femmes de ce pays-là. On n'y fait l'amour que par truchement, et l'on se sert pour cela des meneurs des dames. Ce ne sont pas des domestiques pour l'ordinaire, mais quelquefois un savettier qui, les festes et les dimanches, prend son bel habit, se met l'espée au costé et tend le bras à la dame; elles vont rarement ailleurs qu'à l'eglise.

La meilleure marque qu'on puisse avoir d'estre bien avec elles, c'est quand elles vous envoyent ces messieurs les escuyers, pour sçavoir l'estat de vostre santé, sous pretexte qu'elles ont ouy dire que vous estiez malade. Cet homme pourtant ne vous parle qu'à l'oreille, et bien souvent il dit à vos gens qu'il vient pour vous donner avis de quelque piece

curieuse qui est à vendre, on trouve quelque semblable eschappatoire. Alors vous n'avez plus qu'à chercher l'invention de vous joindre, car elles n'en viennent point là qu'elles n'ayent resolu de ne vous rien refuser. La pluspart du temps elles sont assez malheureuses; leurs marys ne leur laissent prendre aucun divertissement, entretiennent presque tous des courtisanes, et, ce que j'en trouve de plus fascheux, c'est que si à soupper il y a, par exemple, une poule, ils n'en laisseront qu'une cuisse à leur femme et porteront tout le reste chez leur mignonne, avec qui ils iront souper et coucher; Madame, cependant, s'entretiendra, s'il luy plaist, avec les espions que le galant homme tient auprez d'elle, car les valets sont tous aux marys. Les religieuses sont moins religieuses qu'elles, car s'il y a de la galanterie, c'est dans les convens; partout on y entre pour de l'argent. Mesme ceux des Catalans qui sont plus jaloux que les autres, tiennent leurs concubines dans les religions, et on les nomme *commendadas*. Il arriva, la premiere fois que l'armée de France entra dans le port de Barcelone, que des religieuses, qui estoient assez proche du port, faisoient bastir et questoient pour achever leur bastiment; elles furent donc demander la charité à quelques officiers des galeres; mais, au lieu d'argent, dont ils

estoient assez mal fournis, ils leur donnerent cent forçats pour porter la terre et leur servir de manœuvres. Cependant ces officiers cajollerent les religieuses, et firent si bien qu'elles leur permirent d'entrer dans leur convent, desguisez en galeriens; ils se meslerent parmy les forçats, et furent trouver leurs maistresses[1]. Il me semble que quand ils eussent bien resvé pour inventer un habit bien convenable à des esclaves d'amour, ils n'eussent jamais pù mieux rencontrer.

2. Il y avoit en ce temps-là une dame nommée la baronne d'Elby; elle estoit de la maison d'Arron[2] et s'appelloit Hippolita. Elle estoit plus agréable que belle; on n'a jamais veù une personne plus spirituelle ny plus adroitte. Son mary, qui estoit fort desbauché, et elle, estoient separez de corps et de biens. Cette femme eut un si grand desplaisir de la revolte de Catalogne, et avoit une si grande passion pour la couronne d'Espagne, qu'elle a mis plusieurs fois sa vie en danger pour tascher à reduire cet estat sous son premier maistre. D'ailleurs, elle estoit galante. Auprez du mareschal de La Motte, il y avoit un huguenot, desjà âgé,

1. *Biffé :* Les fers aux piez.
2. De quelque branche de cadet, ou peut-estre quelque bastard.

nommé La Vallée[1], qui estoit bien avec luy. Dona Hippolita, qui le connoissoit d'amoureuse maniere, fit si bien que par son moyen elle obtint permission d'escrire en Arragon, et partout où elle voudroit. On luy accorda cela facilement, parce que les mesmes personnes qui portoient ses lettres en portoient aussy du Mareschal à ceux avec qui il avoit intelligence dans le pays ennemy. Elle employa tous ses artifices pour gaigner entierement La Vallée, et luy fit mesme une des plus grandes faveurs que les dames fassent en ce pays-là : c'est qu'elle l'avertit qu'elle iroit voir les tombeaux, la Sepmaine sainte, et qu'il se trouvast en tel lieu pour l'accompagner. La devotion espagnolle ne consiste qu'en grimaces; la Sepmaine sainte, et principalement le vendredy saint, on visite les tombeaux qu'on fait en chaque eglise en l'honneur de Nostre Seigneur; et il y a de l'emulation à qui les fera les plus magnifiques; c'est comme les *Presepii* (*a*) à Rome. Les dames y vont voilées, et c'est en ce temps de penitence qu'elles font le plus de galanteries. On appelle cela *Festeggiar*. La Vallée se trouva à l'assignation, mais il eut le desplaisir de voir qu'il n'estoit pas le seul galant; car la dame

1. Nous en parlerons ailleurs.

a. Les crèches.

avoit un catelan avec elle, homme de qualité, et La Vallée croit qu'au retour ils furent coucher ensemble. Voylà tout ce que nostre François en eut. Le mareschal de Brezé l'avoit cajollée avant cela ; mais elle ne le pouvoit souffrir. Depuis, quand on fit une si grande conjuration contre le Comte d'Harcourt, elle s'y trouva embarrassée, et son amant, dont nous avons parlé, eut le cou coupé : pour elle, on se contenta de l'envoyer en Arragon.

3. J'ay ouy conter une histoire arrivée à Madrid, que je mettray icy tout de suitte : « Une fille de qualité, estant devenue amou« reuse d'un page de son pere, luy accorda « toutes choses, et se trouva grosse peu de « temps après. Cependant son pere l'accorde « avec un homme de condition, dont l'alliance « etoit avantageuse. Dans cette extremité, cette « pauvre fille a recours à une femme veuve, « qui estoit femme d'esprit et grande intri« gueuse, et trouve moyen de l'aller voir se« crettement. Elles songerent longtemps avant « que de pouvoir trouver quelque invention[1]; « enfin, la veuve luy dit qu'elle iroit dire au « cardinal-inquisiteur[2] l'estat où elle se trou-

1. Je sçay cela de M. Penis, resident en Espagne qui cette femme l'a conté.

2. Zapata.

« voit, et le desespoir où elle estoit; que si on ne
« l'avoit retenue, elle se seroit desjà poignar-
« dée, et auroit tout d'un coup osté la vie à elle
« et à son enfant; qu'il n'y a qu'un remede et
« qui despend de luy seul; c'est de faire mettre
« dans les prisons de l'Inquisition le cavalier avec
« lequel cette fille est accordée, et que durant
« le temps qu'il y sera, on la pourra faire ac-
« coucher en cachette. » La fille approuva le conseil de cette femme, et la chose réussit comme elle l'avoit pensé. Le Cardinal eut de la peine à s'y resoudre, mais enfin il y consentit. La fille accoucha heureusement; mais le Cavalier, outré de l'affront qu'on luy avoit fait, car il n'y a que la prison de l'Inquisition qui soit infamante, mourut de desplaisir, quoyqu'elle luy escrivist tous les jours qu'elle ne l'en estimoit pas moins, que ce n'estoit qu'une calomnie, et que la verité se descouvriroit bientost.





459. — PROVENÇAUX ET PROVENÇALLES.

1. Les conseillers de ce pays-là sont pour la pluspart gentilshommes. Avant que de prendre une charge, pour l'ordinaire ils ont fait deux ou trois voyages sur les galeres et se sont battus en duel. Il y en a mesme dont la soutane ne tient qu'à un bouton et qui ne laissent pas de se battre, encore qu'ils soient senateurs. Ils mesprisent tout le reste du monde et, entre eux quelquefois, ils se traittent d'une estrange sorte, comme vous allez voir par une querelle arrivée entre deux conseillers, pour un paon.

Un conseiller du Parlement d'Aix avoit un paon chez luy qu'il nourrissoit dans une assez grande cour pleine d'arbres ; un autre conseiller, son voisin, avoit un jardin, le plus propre de la ville. Ce jardin et cette cour se touchoient, de sorte que le paon y voloit assez souvent, et comme cet oiseau gratte, il y gastoit tousjours quelque chose. Le maistre du jardin s'en ennuya ; mais au lieu d'en parler à l'autre bien civilement, et luy proposer de oster quelques principales plumes qui l'en chassent de voler par dessus le mur,

envoya dire par son secretaire que s'il n'empeschoit ce paon de voler dans son jardin, il tueroit le paon la premiere fois qu'il l'y trouveroit. Le secretaire ne trouva qu'un des freres du Conseiller, à qui il fit son message, mais non pas aussy cruement. Ce frere, qui estoit un jeune garçon, dit qu'il le diroit au Conseiller; mais vraisemblablement il l'oublia. Le lendemain, le maistre du jardin tue le paon, sans s'informer si son secretaire s'estoit acquitté de sa commission, ouy ou non; il estoit fier et traittoit l'autre de haut en bas, parce qu'il se pretendoit de meilleure maison, qu'il estoit plus riche, et qu'il avoit espousé depuis peu la fille du Marquis d'Irville, de Dauphiné. Il tue le paon d'un coup de pistollet, et l'envoya par un laquais chez son confrere, qui estoit allé au Palais; il y va aussy, et de là à une maison des champs dont il ne revint que le soir. Le Conseiller trouve son paon mort dans sa cuisine; le voylà piqué au dernier poinct; il assemble ses amys qui, au nombre de cinquante, toutes choses meurement deliberées, enfoncent une porte de derriere du jardin de l'agresseur, et, avec tous les ferremens qu'ils purent trouver, ils font le desgast d'un bout à l'autre. La maistresse du logis leur parla; mais au lieu de la respecter, ils luy dirent mille insolences. Le mary, de retour, assemble dez le soir

mesme tous ses amys : les deux partys se grossissent, et on fut sur le poinct de voir donner bataille dans la ville. Il y eut cependant vingt appels de part et d'autre entre les jeunes gens des deux partis; voylà cent querelles pour une. Le Comte d'Alez, gouverneur de la province (*a*), estoit assez empesché. M. le Marquis d'Irville, averty du desordre, se met en chemin avec si grand nombre de noblesse du Dauphiné, que le Gouverneur fut obligé de faire garder tous les passages de la Durance, pour l'empescher de venir. Enfin M. d'Irville vint seul, et quand l'affaire fut en train de s'accommoder, M. le Comte d'Alez, qui le connoissoit pour un homme fort raisonnable, luy dit qu'il escrivit les satisfactions qu'il pretendoit qu'on dust faire à sa fille, et qu'il adjoustast toutes choses à sa fantaisie; qu'il s'en rapportoit à luy. Ce M. le marquis d'Irville desmesla si bien tant de differentes querelles et tant de circonstances qu'il y avoit, et les mit si fort à la raison, que M. le Comte d'Alez ne changea pas une syllabe de tout ce qu'il avoit escrit, et luy dit : « Monsieur, vous en avez « demandé moins que je ne vous en eusse « donné. »

a. Louis-Emmanuel de Valois, comte d'A., puis d'Angoulême, gouverneur de Prov. de 1636 à 1653.

2. Ce paon me fait souvenir de trois oysons pour lesquels toute la noblesse du Béarn se pensa couper la gorge. Un gentilhomme, qui vouloit traitter M. de Grammont, avoit retenu d'un des voisins, dans le village, trois petits oysons que nourrissoit un paysan; car on ne mange guères de petits piez (*a*) en ce pays-là, et il n'y a pas longtemps qu'on n'y tuoit point de veau, parce qu'il deviendroit bœuf. Le seigneur du village dit qu'il les vouloit pour luy; il ne les prit point pourtant, mais il defendit au paysan de les donner. L'autre les prend de force : voylà toute la noblesse à cheval. M. de Grammont eut bien de la peine à mettre le holà.

3. Un Marseillois, dont je n'ay pu sçavoir le nom, fut pris sur mer par un corsaire turc et mis avec d'autres prisonniers, entre lesquels estoit une fille italienne bien faitte dont il devint amoureux et en fut aimé; cette fille fut donnée à la Sultane, et dit qu'il estoit son mary. En cette consideration, car elle plaisoit fort à sa maistresse, on met ce Marseillois dans le Serail au service du Grand seigneur; on les fit renier tous deux. Les Capucins le leur permirent avec de certaines restrictions chimeriques. Elle se fait riche et luy propose

a. De petits oiseaux, alouettes, mauviettes, etc.

de se sauver avec tous leurs trezors et leurs enfans, car ils en avoient quelques-uns : ils se desrobent, mais comme ils estoient encore dans les terres des Mahometans, un beau matin, il se sauve tout seul, emporte leurs richesses, et ne laisse à sa femme que leurs enfans. Elle retourne à Constantinople, fait entendre à la Sultane que son mary l'avoit trompée, et que, comme elle avoit descouvert que son intention estoit de s'enfuir en son pays, elle n'y avoit voulu consentir, et estoit revenue avec ses enfans; mais que ce perfide l'avoit volée. La Sultane luy fait encore du bien; de sorte qu'au bout de quelques années, comme on n'avoit garde de (se) desfier d'elle, elle se sauva à Marseille avec son bien et ses enfans. Son mary ne la vouloit point reconnoistre; enfin, voyant que tout le monde maudissoit son ingratitude, il fut contraint de la reconnoistre et de l'espouser publiquement.

4. Ils sont grands rimeurs. Pour se venger, ils font des chansons. Ils en firent d'atroces contre M. d'Espernon. Ses gens l'excitoient à les chastier : « Hé! Messieurs, » leur disoit-il, « laissez-les chanter pour leur argent. »

5. Pour les dames de Provence, outre la medisance ordinaire des petites villes, leur coutume de se dire toutes leurs veritez au Carnaval fait qu'on n'y vit guères sans querelle;

elles sont pour l'ordinaire hautes à la main; en voicy un bel exemple.

Le Baron d'Allemagne (*a*) a marié une de ses filles à un M. de Joucques. Ce M. de Joucques et l'archevesque d'Aix pretendent tous deux les droits honorifiques d'une paroisse à la campagne. Un jour que la dame y estoit et M. l'Archevesque aussy, ce prelat fait mettre sa chaise en la principale place : elle la fait oster, y met la sienne et s'y assiet. Quand l'Archevesque vint il trouva sa place prise. Elle, non contente de cela, le querelle, et on dit qu'elle eut la main levée. C'estoit une petite femme, assez jolie et diablement fiere. Je voudrois que c'eust esté le cardinal de Sainte-Cecile (*b*), pour voir ce qu'eussent fait deux si sages testes.

6. Mademoiselle Diodée (*c*) est fille d'un M. Diodati de Marseille (car *Diodée* est un nom corrompu), originaire de Lucques et d'une famille noble. C'estoit ūne personne biên faitte et qui avoit de l'esprit. En allant en Italie[1], je passay par là; je luy voulus dire quelques douceurs, elle me respondit qu'elle lisoit *le Miroir*

1. C'estoit en 38.

a. Blaise, baron d'A. et de la Font. — *b*. Michel Mazarin, cardinal en 1647, archevêque d'Aix; mort à Rome en 1648. — *c*. Catherine Diodée, morte en mai 1648.

qui ne flatte point[1]. Depuis elle continua à lire à tort et à travers, et se fit un esprit pedant; elle ne parloit que de livres, et n'entretenoit le monde que de sa science. Un jesuite, à ce qu'on dit, luy avoit monstré le latin. On dit qu'un jour un jeune chevalier de Malte l'estoit allé voir; elle luy cita Aristote, Platon, Zoroastre et Mercure-Trismegiste. Ce garçon ne s'y divertit pas trop bien; il prend congé d'elle; elle le veut reconduire; il fait ce qu'il peut pour l'en empescher; enfin il se met à genoux : « Par Platon, par Aristote, par Zo-« roastre, Mademoiselle, je vous conjure, ne « me faites point cet affront. » Venoit-il quelque prince à Marseille, elle faisoit si bien qu'au bal elle avoit tousjours une chaise auprez de luy. On danse en ce pays-là l'esté comme l'hiver. Elle mesprisoit tout le reste et croyoit qu'il n'appartenoit qu'à elle de l'entretenir. Cela parut plus que jamais une fois qu'un prince de Danemark y passa. Elle s'en laissa cajoller, souffrit de luy toutes les galanteries dont un *Danemarquois* se peut aviser, et cet homme pourtant n'avoit rien de remarquable en luy que la naissance. On luy faisoit la guerre qu'elle avoit harangué le chevalier de Guise (*a*)

1. Volume de La Serre.

a. Roger de Lorraine, chevalier de Malte, mort en 1653.

quand il revint de Florence. Voicy la verité de l'histoire : lorsqu'il arriva, Madame Diodée et sa fille se promenoient par hazard sur le port : cette femme, de qui on a un peu mesdit avec feu M. de Guise, se mit estourdiment à luy faire des complimens en provençal; car les dames et les demoiselles de Marseille ne parlent pas toutes françois : le Chevalier n'y entendoit rien. La fille prit la parole et luy dit maintes belles choses auxquelles il n'entendit peut-estre pas plus qu'au provençal [1], et ne leur respondit qu'avec des reverences.

Quelques années après, Scudery ayant eu le gouvernement de Nostre-Dame de la Garde, s'alla establir à Marseille, et y mena sa sœur : nostre demoiselle n'avoit garde de manquer à faire amitié à des personnes de reputation. La conversation de Mademoiselle de Scudery la guerit un peu de cette conversation pedantesque, et ne luy voyant point parler de Zoroastre, etc., elle n'en osoit plus parler. Une fois, il est vray que c'estoit au commencement, elle luy dit : « Mais, Mademoiselle, je n'ay point « veu cela dans les Peres. » Elle ne pouvoit vivre sans cette nouvelle amie, et elles estoient presque tous les jours ensemble; enfin au bout d'un an et demy, elle se brouilla avec Made-

1. *Mots biffés :* Il respondit tout de mesme; car il parloit encore moins qu'il n'a fait depuis.

moiselle de Scudery, et c'estoit beaucoup pour elle d'avoir atteint un si long terme, car jusques là elle n'avoit jamais pu bien vivre avec personne pendant six mois entiers.

Voicy comment cela arriva : Un gentilhomme de Provence, nommé le baron de La Baume, qui estoit un homme d'esprit, mais un homme assez bizarre, avoit cajollé cette fille pendant deux ans entiers, et avoit dit à Mademoiselle Scudery que ce n'avoit esté que par charité, et pour empescher qu'elle n'achevast de se gaster, si quelque autre l'entreprenoit; mais qu'ayant [esté] obligé d'estre esloigné de Marseille assez longtemps, à son retour il l'avoit trouvée toute desreiglée. Or, ce baron ne la cajolloit plus, dont elle enrageoit en son petit cœur. Il vint le carnaval suivant à Marseille; Diodée et deux autres dames vinrent masquées à la turque, le plus joliment du monde, car à Marseille on trouve de veritables habits de sultane. Le Baron estoit dans l'assemblée où elles vinrent, et, par hazard, lorsqu'on les obligea de se desmasquer, elle se trouva vis-à-vis de luy. Le lendemain, Mademoiselle de Scudery envoya par un masque, en plein bal, à Diodée et à ses compagnes un feint extraict d'une lettre escrite de Constantinople, qui portoit que trois sultanes s'estoient sauvées du serrail du Grand-

seigneur, et qu'il en avoit une (on designoit Diodée) qui estoit sortie pour rattrapper un esclave chrestien qui luy estoit eschappé; mais qu'on croyoit qu'elle perdroit ses pas, parce qu'il s'estoit mis sous la direction de la reine de Mauritanie : c'estoit une dame assez brune dont il estoit amoureux. Cette fille fut si folle que de se gendarmer de cela, elle qui avoit accoustumé comme les autres de s'entendre dire des choses assez seiches quelquefois, et elle ne vit plus Mademoiselle de Scudery.

Un garçon de Paris (*a*), fils de Scarron de Vaure, interessé aux gabelles, et beau-frere de M. de Villequier, aujourd'huy le mareschal d'Aumont, commandoit la galere de la Reyne, et revint en ce temps-là à Marseille d'un petit voyage. Dez qu'il eut veû cette fille, le voylà amoureux, luy qui l'avoit veüe mille fois en sa vie, et tout aussy belle qu'elle estoit alors; elle est bien faitte, hors qu'elle est trop grosse. Sur l'heure il luy parle d'amour et de mariage tout ensemble : elle l'escoute et l'accepte, elle qui s'en estoit mocquée deux mille fois et qui avoit esté tesmoing qu'il n'avoit ny cœur ny esprit. Cela sembla d'autant plus estrange à Mademoiselle Scudery, qu'elle luy avoit ouy

a. Thomas Scarron, sieur de Vaure, marquis de Marigny et capitaine des Galères.

dire qu'il faudroit qu'un homme qui ne seroit pas gentilhomme eùst furieusement de cœur pour luy plaire. Le pere de Vaure (*a*) (on appelle ainsy son espouseur) en a avis ; il envoye des defenses, car la demoiselle n'avoit point de bien. Nonobstant ces defenses, la mere et elle, car le pere estoit mort, demandent permission d'espouser : on la leur refuse. Enfin, sous un faux donné-à-entendre, ils font aller leur curé chez M. d'Allemagne, qui loge de l'autre costé du port, et là, après qu'il leur eust refusé la benediction nuptiale qu'ils luy demanderent à genoux, ils prirent acte par devant un notaire, qui estoit present, comme ils se prenoient l'un l'autre à mary et femme ; et de là, ils furent, je ne sçay par quelle raison, consommer le mariage à un meschant village, dans une taverne. Elle vint à Paris quelque temps après. Les parens de son mary ne la voulurent point voir. Depuis, ayant pris habitude chez les filles de la Reyne, elle fit si bien par leur moyen, que M. de Villequier la vit. Elle a esté assez long-temps mal à son ayse. Depuis, le grand jubilé fleschit le beaupere, qui est mort en suitte et leur a laissé du bien ; elle s'est bien façonnée icy. C'est une

a. Michel-Antoine S., sieur de Vaure, conseiller d'État, mort le jour de Pâques 1655.

personne qui a bien soing de son menage et de ses affaires, et qui n'a point fait parler d'elle.



460. — FEMMES VAILLANTES.

1. Il y a eu deux sœurs, en Auvergne, toutes deux vaillantes (*a*); l'une, mariée à un M. de Chasteau-Gay, de Murat (*b*), estoit galante et belle : elle alloit d'ordinaire à cheval avec de grosses bottes, la juppe retroussée, et un chapeau avec un bord et des rayons de fer et des plumes par-dessus, l'espée au costé et les pistollets à l'arçon de la selle. Du vivant de son mary, M. d'Angoulesme, alors comte d'Auvergne, en fut amoureux ; et quand il fut arresté par M. d'Heurre, capitaine d'une compagnie de chevaux-legers entretenue, à laquelle ce prince faisoit faire monstre, elle jura de se venger de ce M. d'Heurre. Quand elle fut veuve, elle eut un autre galant qu'on appelloit M. de Codieres; par jalousie elle l'appelloit en duel. Il y fut; et comme il pensoit badiner, elle le pressa de sorte que ce fut tout ce qu'il put faire que de passer sur elle, et, tout d'un

a. Mesdemoiselles de Lastours. — *b*. De la ville de Murat, en Auvergne.

train, il la jetta à terre et fit la paix de la maison. Elle avoit querelle avec des gentilshommes de son voisinage, nommez MM. de Gane; un jour elle les rencontra à la chasse. Un gentilhomme, qui est à elle et qui luy servoit d'escuyer, luy dit : « Madame, retirons-« nous; ils sont trois contre un. — N'importe, » dit-elle, « il ne sera point dit que je les aye « trouvez sans les charger. » Elle les attaque, et eux furent si lasches que de la tuer. Elle fit toute la resistance imaginable.

Sa sœur (*a*), qui n'estoit pas belle comme [elle], estoit en recompense tout autrement fanfaronne, et mesme elle estoit un peu folle. Elle espousa en premieres nopces un gentilhomme nommé La Douze, elle estoit fort jeune. Il la pelaudoit quelquefois; enfin il devint goutteux, et elle grande et forte : elle le battit à son tour; il mourut. Elle espousa Bonneval, de Limosin. Elle en vouloit faire de mesme avec luy, et mesme elle l'appella en duel. Il luy en voulut faire passer son envie : les voylà tous deux dans une chambre dont il avoit bien fermé la porte. Ils se battent et la donne trois ou quatre bons coups d'espée pour la rendre sage. Ce second mary mourut enco-

a. Jeanne de Lastour fut mariée 1° à Gabriel d'Abzac, marquis de La Douze; 2° à Henry de Bonneval, le *Grand-Fourbe*.

Elle estoit desjà vieille, elle se met à se farder, car elle estoit un peu concubinaire; on dit que c'estoit une chose effroyable à voir. Un gentilhomme de Touraine, nommé La Citardie, qui a le vol pour pies chez le Roy, l'alla voir, c'estoit en hyver; on luy apporta dans sa chambre une coignée pour couper de gros bois, et une serpe pour couper des fagots : voylà comme on chauffoit les gens. Rien ne fermoit dans cette maison, et il faisoit plus seûr au milieu des bois. Elle luy fit passer toute l'après-soupée à moucher une chandelle à coups d'arquebuse; et, parce qu'il avoit mieux tiré qu'elle, elle luy fit rompre son arquebuse comme il dormoit. Elle poursuivit trois lieues durant un de ses parens qui avoit eu l'audace de passer auprez de chez elle sans luy rendre ses devoirs, et aprez elle l'envoya appeller en duel.

2. A Montauban (*a*), comme un jeune soldat s'alloit exposer au peril qu'il y avoit à mettre le feu à la galerie, une vieille femme luy osta le flambeau de la main, en [illegible]sant : « Mon enfant, tu pourras rendre de « bons services à la patrie; pour moy, je luy « suis inutile; j'ay assez vescu. » Et s'en alla mettre le feu à la galerie.

a. Au siége de 1621.

3. Une vendeuse de pommes, nommée La Sallissotte, se presenta à la breche, y eut un bras emporté, prend ce bras, le met dans son tablier et va chez le chirurgien. Comme on la pansoit, elle disoit : « Coupez encore cela. » Elle vivoit encore en 1650; je ne sçay si elle est morte depuis. A Montauban, on la monstroit aux estrangers.

4. Madame de Saint-Balmont (*a*) est du Barrois; son mary estoit dans les trouppes du Duc de Lorraine, et est mort à son service. Se trouvant naturellement vaillante, elle se mit en teste de conserver ses terres; cela l'obligeoit à monter souvent à cheval; insensiblement elle s'y accoustuma, et peu à peu elle s'habilla en guerriere : elle a d'ordinaire un chapeau avecque des plumes bleues; le bleu est sa couleur. Elle porte ses cheveux comme les hommes, un justaucorps, une cravatte, des manchettes d'homme, un haut-de-chausses, des souliers d'homme et fort bas (car, quoyqu'elle soit petite, elle ne veut point passer pour plus grande qu'elle n'est, et elle est si brusque qu'elle ne pourroit pas sans danger se chausser comme les femmes); une juppe par-dessus son haut-de-chausses; elle a tousjours l'espée

a. Alberte-Barbe d'Ernecourt, dame de Gibomey, mariée à Jean-Jacques de Haraucourt, sieur de Saint-Balmont, née vers 160[illegible].

au costé [1] : quand elle monte à cheval, elle quitte sa juppe et prend des bottes. Quand elle entre dans quelque ville, tout le monde court après elle; elle a la voix et la mine d'un homme, à la barbe près (elle paroist jeune, quoyqu'elle ne la soit pas); elle en a les actions et les reverences. On ne sçauroit estre plus vaillant qu'elle; elle a tué ou pris de sa main plus de quatre cens hommes. Quand Erlac passa en Champagne (1649), elle alla seule attaquer trois cavaliers allemands qui detelloient les chevaux de sa charrue, et les arresta jusqu'à ce que ses gens fussent arrivez. A un chasteau elle monta à l'escalade, et estant abandonnée des siens, elle ne laissa pas d'entrer dedans, le pistollet à la main, et se jettant de furie dans une chambre où il y avoit dix-sept hommes, elle seule les desarma; ils crurent apparemment qu'elle estoit suivie. Elle est tousjours admirablement montée; elle dresse elle-mesme ses chevaux, et il n'y en a point de mieux dressez que les siens. A propos de cela, une fois elle appella en duel un gentilhomme qui estoit en reputation de brave : il se trouva à l'assignation, mais il n'avoit qu'un bidet. « Madame, il faut mettre pied à terre; « vous avez un cheval d'Espagne. » Elle des-

1. *Mots biffés :* Et les pistolets à l'arçon de sa selle.

cend : luy, prend si bien son temps qu'il saute sur le cheval de l'amazone, s'en va et luy laisse son bidet. Il en fit des contes, et le monde, qui sçavoit bien quel homme c'estoit, trouva le tour fort plaisant.

Ses mœurs ne s'accordent pas trop bien avec son habit ny avec son humeur guerriere; car elle aime autant à prier Dieu qu'à se battre; elle est aussy devote que vaillante. Il y a un livre de sa façon imprimé, qui contient les exercices spirituels qu'on pratique dans sa maison. Elle fait des vers et facilement, mais ils ne sont pas les meilleurs du monde : elle les estime pourtant assez pour les donner au public : il y en a d'imprimez à Rheims; elle a mesme composé deux tragedies; mais elles n'ont pas encore esté jouéez, et je ne croy pas qu'on les joue : elle parle de les mettre en lumiere. Elle a l'esprit vif, parle beaucoup et est fort civile; elle est gaye jusqu'à contrefaire l'allemand francisé. Elle est un peu gesticulante; mais elle est si souvent homme qu'il ne faut pas s'en estonner.





461. — VIEILLES REMARIÉES ET MALTRAITTÉES.

1. Un gentilhomme de qualité de Normandie, nommé Boudeville (*a*), espousa une de Mesdemoiselles de Clermont d'Amboise, fille de ce M. de Clermont qui commandoit l'artillerie à la bataille de Coutras. Il ne vescut guères, et laissa un filz qui fut un grand duelliste et un grand estourdy. En une desbauche, il sauta par une fenestre et se rompit une jambe. Il fut enfin tué en duel. Ce duel fut aussy sanglant qu'aucun autre de notre temps. Son second, nommé Croixmar, filz d'un president de Rouen (*b*), y fit tout ce qu'on pouvoit faire; pour recompense, Madame de Boudeville, qui estoit encore jolie en ce temps-là, mais depuis elle devint effroyable, l'espousa quoyque huguenotte; elle estoit toute accoustumée à espouser des catholiques, car Boudeville l'estoit aussy. Elle n'a pas mal usé de sa beauté durant son veuvage : pour paroistre encore plus blanche, elle se tenoit au lict avec des draps de lin escru.

a. Centurion de Pardieu, sieur de Boudeville-en-Caux, marié à Judith de Clermont, fille de Georges de Clermont d'A., marquis de Gallerande. — *b*. Jean de Croixmare, président au mortier en 1567.

Croixmar estoit fort avare et ne luy mangea point son bien ; il vivoit assez bien avec elle. Mais, quoyqu'elle fust devenue horiblement degoustante, elle voulut avoir encore un jeune mary ; ce fut un Gascon fort bien fait, nommé Graveline, catholique comme les autres. Ce garçon avoit esté page de l'Escurie ; mais, faute de bien, il avoit desjà tasté de la chair de vieille, car il concubinoit avec cette madame de La Jaille dont nous avons parlé dans l'historiette du Marquis de Rouillac. Entre deux, il avoit esté en Portugal chercher fortune ; là, une dame devint si folle de luy, qu'elle en faisoit mille extravagances. Je n'en ay pu sçavoir le particulier[1].

Le galant homme de gascon n'en usa pas si à la bonne foy que le normand : il est vray qu'elle estoit encore supportable quand elle espousa Croixmar. Il se mit en possession de toutes choses, et ne couchoit point avec Madame. Elle en estoit reduitte à aller à Charenton dans un carrosse de louage, car il en usoit si mal qu'elle ne vouloit pas prendre ses chevaux. Enfin elle sortit de la maison, qui estoit à elle, et plaida contre luy. Elle gaigna

1. Ny d'une dame de Bordeaux qui, pour le venir voir icy, quitta tout, et fit tant des siennes que son mary fut contraint de se separer d'avec elle.

son procez; mais, estant tombée malade [1], il la veilla quatorze nuicts de suitte, et fit si bien son personnage, que bien des gens y furent trompez. Mais il fut le plus trompé de tous; car elle ne mourut point et ne revint point avec luy; cela dura encore prez de trois ans. Enfin elle tombe encore malade; la voylà à l'extresmité; elle avoit desjà fait du pis qu'elle avoit pû contre luy, quand, par sa presence, il fit tout changer. Elle avoit un douaire de douze mille livres dont elle estoit fort bien payée, ou, pour mieux dire, dont Graveline estoit fort bien payé, et en retenoit la meilleure partie. Il fit le pleureux, on disoit : « Il pleure le « douaire. »

Il se vante ingratement de n'avoir jamais couché avec elle. On dit que le soir de ses nopces il luy dit : « Madame, vous avez un peu « de galle, vous me la donneriez; guerissez- « vous auparavant; » et que depuis il a tousjours trouvé quelque eschappatoire. Mais on tombe d'accord qu'il y couchoit avant que de l'espouser [2].

2. Un parent de M. le Duc de Saint-Simon,

1. 1652.

2. Dans la rue des Fossez-Montmartre où il logeoit, il y avoit certains gueux fieffez qui s'estoient impatronisez des aumosnes de toute la rue, et faisoient un bruit de diable; Graveline, ennuyé de cela, leur fit jetter une

qu'on nommoit le Borgne du Pont, avoit espousé une vieille. Il enrageoit d'estre obligé de coucher avec elle : il estoit par voye et par chemins le plus qu'il pouvoit; il demeuroit tousjours au giste à deux lieues prez de chez luy : le lendemain il n'arrivoit que le soir bien tard et ne manquoit jamais de passer à travers quelque bourbier pour faire accroire qu'il estoit bien fatigué [1]; et cela afin qu'elle crust qu'il avoit fait une grande traitte pour la venir voir. Il trouvoit donc moyen de coucher separément cette nuict-là, car en arrivant il se mettoit au lict. Le lendemain il faisoit survenir une affaire, et ainsy se sauvoit du mieux qu'il pouvoit. Il avoit un valet de chambre fait au badinage; mais il ne put si bien faire que la vieille ne l'enterrast, et encore un autre après luy.

3. Un gentilhomme de Poictou fort accommodé vit un jour au presche dans son village un jeune estranger qui pleuroit parfois et paroissoit fort desconforté. Le presche finy, il accoste charitablement cet homme, et sceût de luy qu'il estoit Polonois, et que l'argent luy

fois un seau d'eau sur la teste. Ils luy dirent, deux heures durant, que ce n'estoit qu'un gueux revestu, et qu'il seroit comme eux s'il n'avoit attrappé cette guenuche de La Croixmar.

1. *Biffé :* Ou qu'estant tombé, il s'estoit blessé.

son procez; mais, estant tombée malade [1], il la veilla quatorze nuicts de suitte, et fit si bien son personage, que bien des gens y furent trompez. Mais il fut le plus trompé de tous; car elle ne mourut point et ne revint point avec luy; cela dura encore prez de trois ans. Enfin elle tombe encore malade; la voylà à l'extremité; elle avoit desjà fait du pis qu'elle avoit pu contre luy, quand, par sa presence, il fit tout changer. Elle avoit un douaire de douze mille livres dont elle estoit fort bien payée, ou, pour mieux dire, dont Graveline estoit fort bien payé, et en retenoit la meilleure partie. Il fit le pleureux, on disoit : « Il pleure le « douaire. »

Il se vante ingratement de n'avoir jamais couché avec elle. On dit que le soir de ses nopces il luy dit : « Madame, vous avez un peu « de galle, vous me la donneriez; guerissez-« vous auparavant; » et que depuis il a tousjours trouvé quelque eschappatoire. Mais on tombe d'accord qu'il y couchoit avant que de l'espouser [2].

2. Un parent de M. le Duc de Saint-Simon,

1. 1652.

2. Dans la rue des Fossez-Montmartre où il logeoit, il y avoit certains gueux fieffez qui s'estoient impatronisez des aumosnes de toute la rue, et faisoient un bruit de diable; Graveline, ennuyé de cela, leur fit jetter une

qu'on nommoit le Borgne du Pont, avoit espousé une vieille. Il enrageoit d'estre obligé de coucher avec elle : il estoit par voye et par chemins le plus qu'il pouvoit; il demeuroit tousjours au giste à deux lieues prez de chez luy : le lendemain il n'arrivoit que le soir bien tard et ne manquoit jamais de passer à travers quelque bourbier pour faire accroire qu'il estoit bien fatigué [1]; et cela afin qu'elle crust qu'il avoit fait une grande traitte pour la venir voir. Il trouvoit donc moyen de coucher separément cette nuict-là, car en arrivant il se mettoit au lict. Le lendemain il faisoit survenir une affaire, et ainsy se sauvoit du mieux qu'il pouvoit. Il avoit un valet de chambre fait au badinage; mais il ne put si bien faire que la vieille ne l'enterrast, et encore un autre après luy.

3. Un gentilhomme de Poictou fort accommodé vit un jour au presche dans son village un jeune estranger qui pleuroit parfois et paroissoit fort desconforté. Le presche finy, il accoste charitablement cet homme, et sceût de luy qu'il estoit Polonois, et que l'argent luy

fois un seau d'eau sur la teste. Ils luy dirent, deux heures durant, que ce n'estoit qu'un gueux revestu, et qu'il seroit comme eux s'il n'avoit attrappé cette guenuche de La Croixmar.

1. *Biffé :* Ou qu'estant tombé, il s'estoit blessé.

ayant manqué, il ne sçavoit que devenir. Chorrays luy offre sa maison où il fut quelques années. L'estranger observa peu le droit d'hospitalité, car il fit galanterie avec la femme du Gentilhomme. Au sortir de là, peut-estre fut-ce le mary qui l'obligea à s'esloigner, il fut escuyer de Madame de La Trimouille. Le mary meurt : la veuve vient à Paris quelques années après; et le propre jour des barricades [1], le Polonois, nommé Furstein, l'espousa. Il estoit retourné chez elle incontinent après la mort du mary; mais il ne voulut point l'espouser qu'elle ne luy eust donné vingt mille livres; le soir des nopces, parce qu'il n'en avoit touché que quatorze, il s'en alla se coucher dans une autre chambre, et il fallut luy compter encore six mille livres pour luy faire baiser la mariée. Depuis, il fit venir une gourgandine de Paris, et couchoit au grand lict avec elle, tandis que sa femme couchoit dans la garderobe.

4. En voicy encore une : mais il faut, avant que de parler de son second mariage, dire ce que j'ay appris de sa petite vie. Mademoiselle Veron a esté une fort jolie personne : elle espousa un porte-manteau du Roy (*a*). Estant fille, elle estoit des camarades de Marie Ger-

1. 1648.

a. Jacques Veron, appointé à 600 livres. (Comptes de la maison du Roy, 1644.)

geau (*a*). La Milletiere trouva un jour son frere (*b*) : « Où vas-tu? — Je m'en vais chercher un masle pour ma sœur. — En voicy « un tout trouvé, » respondit-il. — « C'est un « moineau. — Ah! parlez donc! » Cette fille aimoit les moineaux, et le masle estoit mort[1].

On a fort mesdit de Malleville (*c*), l'academicien, avec elle. Voyez comme la reputation sert auprez des femmes! Celle-cy ne sçavoit pas lire, cependant elle estoit ravie de se voir cajollée par un bel esprit. Leur amitié a duré plus de vingt-cinq ans, et Malleville l'aimoit encore quand il est mort.

Le mary fut plus de seize ans sans en avoir le moindre soupçon : il y estoit si accoustumé qu'il l'appelloit l'homme de chez nous : cela fit un jour une assez plaisante rencontre. Nous estions voisins; Saint-Amand estoit couché avec mon frere aisné; ils estoient amys de desbausche. Le bonhomme Veron luy vint parler et luy demanda : « Qui est là avec vous? —

1. Elle tomba une fois dans une carriere; un cocher les y versa : elle estoit grosse; on la trouva là-dedans qui redressoit son collet : elle n'en eut pas plus de mal que cela. — Quand les quarts d'escus ne valoient que trente-deux sous, elle disoit une fois naïfvement : « Je « perds deux quarts d'escus, moins trente sous. »

a. Femme de La Milletiere. (*Histor.*) — *b*. Le frère de Mademoiselle Veron. — *c*. Claude de Malleville, de l'Acad. fr.

« C'est Saint-Amand ; il dort encore. — Saint-
« Amand qui fait des vers? — Ouy. — Dittes-
« luy en amy qu'il n'en fera jamais bien, si
« l'homme de chez nous ne luy monstre. »
Saint-Amand ne dormoit point, et, sans s'informer qui estoit l'homme de chez nous, car il se tient au-dessus de tout le monde, il disoit tout bas à mon frere : « Qui est cet im-
« pertinent-là? Renvoyez-le, ou je le jetteray
« par les fenestres. »

Enfin son second filz, un des plus sots animaux que je vis jamais, mal satisfait de sa mere, commença à en faire quelque bruit; desjà longtemps auparavant, tant il estoit innocent, il s'estoit plaint de ce que sa mere accouchoit en l'absence de son pere. Le bruit qu'il fit vint aux oreilles du mary qui finement le tira à part, et luy fit dire tout ce qu'il sçavoit. Ce n'est pas tout : Veron fait venir sa femme et luy confronte ce garçon; elle luy saute aux yeux, et le pere eut bien de la peine à luy faire lascher prise. Tout cela aboutit à une defense expresse de voir plus Malleville, et le bourgeois, comme un officier du Roy, mit une espée à son costé, et jura de le tuer s'il le trouvoit en sa maison. Il ne laissa pas d'y venir secretement; mesme le bonhomme le rencontra une fois entre chien et loup, et fit semblant de ne le pas reconnoistre.

Cette femme persecuta tousjours depuis son accusateur, et fit tant enfin qu'on le condamna à aller porter les armes en Hollande. On l'esquippa pour cela assez plaisamment. Le pere, curieux de vieilles ferailles, luy donna une espée que Henry le Grand, son bon maistre, avoit portée, et le propre chapeau qu'il avoit quand il espousa la feue Reyne-mere. Ce garçon fit quelques jours le soldat sur le pavé. Je ne sçay s'il y arriva quelque desastre; mais tout d'un coup, au lieu d'aller à Calais, il s'enfuit à Nantes où son frere aisné avoit une commission aux Cinq grosses fermes. Ce frere revint à Paris au bout de quelque temps, sa commission luy ayant esté ostée. Or, il avoit porté les armes, et Malleville n'osant plus revenir voir sa dame, elle alloit chez luy. Le mary mourut un an aprez. C'estoit un homme si raisonnable, qu'un de ses nepveux luy criant, comme il estoit à l'agonie : « Mon oncle, songez à Dieu, » il luy respondit en begayant : « A qui veux-tu donc que je songe? au diable? »

Son grand dueil finy, la pauvre femme donna une grande preuve de sa constance à Malleville; car cet homme estant tombé malade à Fontainebleau, où la Cour estoit, elle feignit d'y avoir affaire, et, quoyque très-incommodée pour le logement, elle y demeura jusqu'à ce qu'il fust guery. Malleville ne sur-

vescut guères au cocu. Elle en fut affligée; mais comme c'est une personne qui ne prend guères les choses à cœur, elle s'en consola bientost. Elle aime la frerie, et on l'enivre comme on veut; c'est une vraye teste de linotte. Elle fit les Roys, il y a quelques années, chez mon pere; mon frere de Lussac et quelques autres, après l'avoir mise en belle humeur, tant par le vin que par leurs discours, luy descouvrirent ses tetasses, car ce n'étoient plus des tetons, luy misrent le marché au poing; enfin ma sœur de la Grossetiere se laissa persuader par son frere de la convier à coucher avec elle, sous pretexte des voleurs; car elle n'estoit plus leur voisine. On envoye donc chercher sa toilette : on la deshabille, on la couche avec cette femme qui, ayant le mot, sortit aussitost du lict, et son frere prit sa place, qui dit et fit cent insolences à la bonne femme, et n'eut pas la charité de jetter une goutte d'eau sur ses flammes.

Cette folle s'habilloit à soixante ans comme une fillette ; elle n'avoit pourtant rien de jeune que l'humeur et les cheveux ; car, pour vérifier le proverbe, elle ne blanchit point encore. Elle avoit deux servantes qui, pour la piller plus à leur aise, se disoient l'une à l'autre, quand leur maistresse s'habilloit : « Je ne luy « donnerois que vingt ans. » Elle devint amou-

reuse d'un des *coglioni di mila franchi* du cardinal Mazarin; c'estoit un garçon de trente ans, qui avoit l'eschine assez large : il logeoit chez elle comme parent de son gendre; il couchoit avec elle tout doucement, et s'en fit donner vingt mille livres par une bonne donnation. Voylà du bruit au logis. On dit qu'elle vouloit l'espouser; ma mere y fut et luy dit : « Ma cousine » (elles estoient cousines germaines), « vous mocquez-vous de vouloir vous « remarier à l'âge que vous avez! — Ma cou- « sine, » luy respondit-elle, « voulez-vous « que je laisse mourir un homme en la fleur « de son âge? C'est fait de luy si je ne l'es- « pouse; il mourra d'amour. — Vous resvez, » luy repliqua ma mere; « vous croyez estre la « belle Helene. — Je seray ce qu'il vous plaira; « mais mon portrait et moy, c'est la mesme « chose; regardez-le bien. » C'estoit un portrait où elle s'estoit fait flatter tant qu'elle avoit voulu. On fit venir son extrait baptistere de Londres, car son pere et sa mere, fuyant la persecution, y avoient demeuré quelque temps; on le luy monstra : elle avoit soixante et un ans. « Voire, » dit-elle, « peut-(on) adjouster « foy à des gens qui ont fait mourir leur roy « sur un eschaffaut? » Elle l'espousa et ennuyoit tellement ceux qui alloient en mesme carosse qu'elle à Charenton, en leur parlant

sans cesse de son mary, que la pluspart quitterent à cause d'elle et prirent un autre carosse. A une de ses amies elle dit, un matin que cet homme estoit au lict : « C'est le plus « bel homme du monde ; mais c'est tout autre « quand il est droit. » Il fut bientost las de sa vieille. Le soir, il se couchoit le premier : « Mon filz, » luy disoit-elle, « ne t'endors pas ; « je m'en vais ; je seray bientost deshabillée. » Mais c'estoit pour luy une potion somnifere que ce discours-là. Il ne l'avoit espousée qu'à cause de la disgrace du Cardinal. Il se donna bientost après à M. de Vendosme. Il cherche de l'employ et ne veut pas retourner chez sa femme. En effect, il n'y couche pas seulement, et la bonne dame n'est pas à se repentir de tout ce qu'elle a fait. Toute la joye qu'elle a eue depuis longtemps, ç'a esté de pouvoir dire : « Je porte le dueil de mon beau-pere. » Elle s'imaginoit en estre rajeunie de beaucoup.





462. — NAIFVETEZ, BONS MOTS, ETC.

1. Un cocher fut à confesse : on luy ordonne de jeusner huict jours : « Je ne sçaurois « faire cela, » dit-il au confesseur. — « Hé pour-« quoy? — Je ne veux point me ruiner : je « suis un pauvre homme qui ay femme et en-« fans. J'ay veû jeusner Monsieur et Madame « tout ce caresme; il faut du cotignac, des « poires de bon chrestien, du ris, des espinars, « des raisins, des figues, etc. »

2. Claquenelle, apoticaire celebre, ayant presenté ses parties à Maissac, grand partisan, greffier du Conseil, la femme duquel estoit morte d'une longue maladie, cet homme, qui n'estoit pas autrement affligé, luy dit en sousriant : « *Organa pharmaciæ sunt organa fal-« laciæ.* » Le pharmacopole luy respondit de mesme : « *Organa publicanorum sunt organa « diabolorum.* »

3. Un homme escrivant à son filz, mit ainsy au bas : « Vostre très-humble et très-obéissant « pere. »

4. Dans le temps qu'on plaida au Grand Conseil la cause de cette abbesse hermaphrodite qui avoit engrossé je ne sçay combien de

religieuses, et qu'elle fut condamnée à passer le reste de ses jours entre quatre murailles, une bonne religieuse des Hospitalieres de Paris (*a*) disoit à une de ses amies, qui estoit plus fine qu'elle : « Ma sœur, nous sommes pour- « tant bien obligées à Dieu; combien de fois « avons-nous couché ensemble à nostre mai- « son des champs, et cependant il n'en est « point mesarrivé. »

5. Un conseiller au Parlement, nommé Racine (*b*), qui n'estoit pas un grand personnage, avoit donné charge à un maquignon de luy chercher un cheval pour mettre en la place de celuy qu'il avoit perdu. Un jour qu'il donnoit à disner à bien des gens, un petit laquais vint tout eschauffé luy crier devant tout le monde : « Monsieur ! ce marchand de chevaux est là- « bas qui dit comme cela qu'il a trouvé vostre « pareil. »

6. Un postillon à qui un courrier dit : « Tu « es un bon Jean f—, » respondit : « Aussy « bon Jean f— que vous, pour le moins. »

7. Un chanoine de Rheims plaidoit pour le bien de sa mere contre son pere. Le pere luy dit un jour : « Tu sçais combien il m'en

a. Hospitalières de Notre-Dame, cul-de-sac de la rue du Foin, derrière la place Royale. — *b*. Charles Racine, conseiller en 1641, retiré en 1666, mort en 1677.

« a cousté pour avoir ta prebende, je te don-
« neray cent pistolles, et va-t'en au diable. »
Le chanoine resva un peu, puis dit naïfvement :
« Non, je n'y iray pas à moins de deux cens. »

8. Un Italien estant tombé d'accord avec un de ses voisins qu'ils ne se reconduiroient plus, un jour, sans y penser, il le reconduisit pourtant jusques à la rue; puis, s'estant ressouvenu de leur convention, il luy dit : « J'ay « quelque chose à vous monstrer dans mes ca-« binets; remontez, cela m'estoit eschappé. » Cet homme remonte, c'estoit au second estage, et l'Italien, aprez luy avoir fait une grande reverence luy dit : « Je vous demande pardon « de la faute que j'ay faitte, je vous laisseray « aller cette fois ; j'avois oublié nostre traitté. »

9. Un autre Italien appellé Lumagne (*a*), celebre banquier, avoit à payer une lettre de change à un homme qui vint en demander le payement devant le terme. Lumagne voyant cela, appelle un de ses gens, et quoyque ce fust en plein midy, il luy dit : « Apportez un « flambeau pour esclairer Monsieur, il est venu « devant le jour. »

10. Une religieuse, nouvelle professe, qui estoit encore sous la direction de la mere des novices, ayant ouy dire que quelquefois, pour

a. Jean-André Lumagne, mort en 1637.

mortifier l'orgueil des religieuses, Dieu permettoit qu'elles accouchassent; une nuict qu'elle fut tourmentée de la colique, se mit dans l'esprit qu'elle alloit faire un enfant. Elle appelle, la mere des novices arrive : elle luy conte sa frayeur, la mere ne put s'empescher de rire et luy fit entendre qu'il falloit estre à deux pour faire un enfant.

11. Les deux laquais de Pellot (*a*), aujourd'huy premier president de Rouen, s'estant querellez, allerent au Pré aux Clercs pour se battre; mais ils ne furent pas plus tost en presence qu'ils se dirent l'un à l'autre : « Mais « qui relevera nostre maistre? » Et ayant rengaisné, ils s'en retournerent les meilleurs amys du monde (*b*).

5. Un évêque, croyant qu'un clerc, qui se presentoit à l'examen estoit un niais, luy demanda pour se divertir : « *Mater, cujus gene-* « *ris?* » Il luy répondit : « *Distinguo: si mea,* « *est femini generis; si vero tua, est com-* « *munis.* »

6. L'Angeli estant entré un matin chez l'ar-

a. Claude Pellot, conseiller à Rouen en 1641, maître des Requestes en 1654, premier président vers 1670. — *b.* Ce qui suit, jusqu'à la fin du chapitre des Naïfvetez, est tiré d'un manuscrit qui n'est pas de des Réaux. Nous en avons conservé ce qui pouvoit compléter ou modifier l'historiette.

chevesque de Harlay, on dit à l'antichambre que Monseigneur estoit malade. Il attendit et vit sortir de la chambre une jeune fille habillée de vert. Enfin il entra, et Monseigneur luy dit qu'il avoit eu trois ou quatre esvanouissemens la nuit. « C'est donc cela, » dit-il, « que j'en « ay veù passer un habillé de vert. » Monseigneur ne répondit rien, et luy donna quatre louis d'or pour boire, crainte des esvanouissemens.

7. Le Duc d'Ossonne promit mille pistoles aux Jesuites, s'ils luy faisoient voir qu'on pût donner l'absolution par avance d'un peché non encore commis. Après avoir bien cherché, ils luy apportèrent un de leurs auteurs, et luy donnerent l'absolution qu'il demandoit. Il leur donna une lettre de change à recevoir à quatre lieues. Ils trouverent en chemin douze drôles qui les battirent et leur prirent la lettre de change. Ils vinrent se plaindre au duc, qui leur dit que c'estoit là le péché qu'il avoit envie de commettre, et qu'ils l'en avoient absous.

8. Une paysanne demandoit à sa niece, mariée depuis trois mois, s'ils s'aimoient toujours bien : « Eh! » dit-elle, « là, là! —Mais, « comment! es-tu fâchée d'estre mariée? « — Nennin, ma tante, » respondit-elle, « mais ardé, n'en s'entraime mieux quand

« on ne s'ha pas qu'en s'entr'aime quand on « s'ha. »

9. Une sage-femme s'approchant d'une fenestre pour nettoyer l'enfant qu'elle venoit de recevoir, s'escria : « Ah! qu'il ressemble à son « pere! — Comment! » dit l'accouchée de dedans son lit, « est-ce qu'il a une couronne « sur la teste? »

10. Une femme reprochoit à son mari studieux qu'il avoit de l'indifference pour elle, qu'elle voudroit estre livre, parce qu'il estoit tousjours en leur compagnie. « Et moy aussy, » luy dit-il, « pourvu que ce fust un almanach : « j'en changerois tous les ans. »

11. Un homme, dans la crainte d'estre battu par un de ses ennemis, se tint plus d'un an sur ses gardes avec beaucoup d'inquietude; mais à la fin, recevant des coups de baston de luy, lorsqu'il y pensoit le moins, il dit : « Grace « à Dieu, me voilà hors de cette querelle. »

12. En arrivant d'un voyage, M. de Vivonne disoit à sa sœur, Madame de Thianges, tous deux fort gros : « Embrassons-nous, si nous « pouvons. »

13. Madame de Thianges estant malade, et se plaignant au Comte de Roucy du bruit des cloches, il luy dit : « Madame, que ne faites-« vous mettre du fumier devant votre porte? »

14. Mademoiselle de Piennes, qui a esté

chanoinesse, commençant à se passer, et néanmoins ayant grand soin de son teint, mettoit tousjours un masque, ce qui fit dire à Madame Cornuel que la beauté de cette demoiselle estoit comme un lit qui s'use sous la housse.

15. Les rubans estant venus fort à la mode, on luy dit que Madame de La Reynie en avoit une eschelle. « Hélas! » dit Madame Cornuel, « j'ay bien peur qu'il n'y ayt une potence des« sous. »

16. Elle disoit un jour que le Marquis d'Alluye l'estoit venu voir, qu'il avoit l'air d'un mort, tant il estoit changé, et qu'elle avoit esté sur le point de luy demander s'il avoit congé du fossoyeur, pour aller ainsi par la ville.

17. Elle disoit de la Comtesse de Fiesque qu'elle s'entretenoit dans l'extravagance, comme les cerises dans l'eau-de-vie.

18. La même comtesse de Fiesque disoit un jour devant elle qu'elle ne savoit pourquoy l'on trouvoit Combourg fou, et qu'assurément il parloit comme un autre. « La Comtesse a « mangé de l'ail, » reprit-elle.

19. Comme on s'estonnoit que M. de Villers, gentilhomme de Normandie, eût espousé Mademoiselle de Saint-Quentin, qui avoit esté entretenue par M. de Seignelay, Madame Cornuel dit que sa réputation estoit retablie, puisqu'elle avoit passé par le *rapé* de Madame

de Miramion. Elle appelloit ainsi la maison de Madame de Pirou, où Mademoiselle de Saint-Quentin avoit demeuré depuis la mort de M. de Seignelay.

20. Madame de Lyonne ayant esté fort coquette et estant sur le retour, elle soutenoit le debris de ses charmes par beaucoup de pierreries : Madame Cornuel disoit que c'estoit du lard dans une souriciere.

21. Il estoit grand bruit la même année que toutes les femmes, et surtout les duchesses, alloient manger chez M. le Chancellier et chez M. de Pontchartrain; elle dit qu'il falloit que ces messieurs fissent de la soupe pour les duchesses, comme l'on en fait pour les pauvres dans les paroisses.



463. — AMANS DE DIFFERENTES ESPECES.

AMANS MALHEUREUX.

1. Saugeon, gentilhomme de Saintonge, huguenot, estoit amoureux et aymé de la sœur d'un de ses voisins, avec lequel il n'estoit pas bien. Ce frere defendit à la fille, à une nopce, de le prendre à danser : elle le prit. Le voylà en fureur; il sort et l'ameine. Saugeon les suit, de peur qu'il ne la maltraittast; ils se

rencontrent; le frere va à luy le pistollet à la main, tire et le manque. Saugeon tire dans le temps que la fille, qui estoit à cheval aussy bien qu'eux, se mettoit entre deux pour les separer, et la blesse à mort. Au bout de trois jours elle meurt, et fit tout ce qu'il falloit faire à la descharge de Saugeon; luy, outré de desplaisir, s'enferme dans sa maison et est cinq ans sans voir personne. Enfin une de ses parentes obtint de luy qu'il ira loger avec elle; il est sept ans vivant en grande melancolie; au bout de ce temps-là, une niepce de cette parente vint demeurer avec elle; c'estoit une fille belle et spirituelle; il en devint amoureux insensiblement, et se resolut à l'espouser. Elle avoit beaucoup d'estime pour luy, et fit une chose assez extraordinaire, avant que de consentir à l'espouser : c'est qu'elle luy dit qu'en sa petite jeunesse elle avoit eu un enfant; qu'un homme l'avoit trompée, mais que la chose estoit assez secrete. « Cependant, » adjousta-t-elle, « je vous la dis, afin qu'un jour, « si vous veniez à la sçavoir, vous ne me haïs- « siez autant que vous m'auriez aymée. » Luy, voyant cette bonne foy, crut qu'effectivement il n'y avoit point eu de sa faute, l'espousa, et a fait le meilleur menage du monde avec elle. Elle mourut plus de dix ans devant luy. Il n'a pas ry depuis le malheur qui luy ar-

riva en se battant contre le frere de sa maistresse [1].

Ayant changé de religion, et voulant rendre raison de son changement, il fit d'assez ridicules petits livres en papier bleu. Ce fut luy qui mena M. de La Leu voir cette religieuse à Saint-Denis (*a*). Le cardinal de Richelieu achepta la terre de Saugeon, car cet homme-cy ne fut pas trop bon mesnager. Madame d'Aiguillon le mit depuis auprez du Duc de Richelieu (*b*), au Havre, dont il estoit lieutenant sous luy; après elle l'en osta par quelque soupçon. De despit, il se fit en suitte pere de l'Oratoire [2].

1. *Première narration biffée :* « Saugeon, gentilhomme « saintongeois, estoit amoureux et aymé de la sœur d'un « de ses voisins, avec qui il n'estoit pas bien. Un jour « que Saugeon venoit de parler à sa maistresse, le frere « arrive, et sceût ce qui s'estoit passé. En colere, il « oblige sa sœur à monter en croupe derrière luy, en « luy disant qu'il vouloit qu'elle vist chastier son amant « en sa presence. Il eut bientost attrapé Saugeon, qui « ne sçavoit pas qu'on courust après luy. Il luy crie de « se defendre; Saugeon refuse de se battre; l'autre le « presse, il fallut mettre l'épée à la main; il ne pouvoit « se sauver, car il n'avoit qu'un bidet, et l'autre estoit « monté à l'avantage. Ils se battent; le pauvre Saugeon « luy porte un si grand coup qu'il le perce et tue sa maistresse, qui estoit derrière luy. Depuis cela il n'a ry jour « de sa vie. Il se maria pourtant quelques années après. »

2. Madame de Saugeon, dame d'atour de Madame,

a. Madame de Gadagne. — *b*. Au mois de janvier 1643.

2. Un garçon de Paris, nommé Sanville (*a*), estudiant en droit à Orléans, devint amoureux d'une belle fille (*b*); mais parce qu'elle n'avoit guères de bien, les parens de l'amant ne voulurent jamais consentir au mariage; il fallut attendre qu'il fust majeur. On prend jour pour les marier. Le frere de cette fille, qui estoit camarade de Sanville, luy dit qu'il le prioit de venir avec luy chez un orfevre pour luy aider à choisir quelque piece de vaisselle d'argent dont il vouloit faire present à sa sœur le jour de ses nopces; Sanville y va; mais, par malheur, ils s'adresserent à un orfevre chez qui il y avoit de la peste. On fait la nopce. Au bout de quelques jours le nouveau marié se sent un grand mal de teste comme il estoit couché, et quelques autres accidens qui luy semblerent des avant-coureurs de la peste (on avoit sceû qu'il y en avoit chez cet orfevre); aussytost il se croit frappé, sort du lict tout doucement, et se va enfermer dans une autre chambre. Le matin sa femme fut bien estonnée de se trouver

est sa fille; car de fille d'honneur elle fut faitte dame d'atour.

a. Guillaume Feydeau, sieur de Sanville, fils de Guillaume F., trésorier des guerres pour l'Ile de France. — *b*. Anne Le Vaillant, fille de Guillaume le V. sieur de Chauvallais, conseiller au Grand conseil; mariée le 17 août 1631, morte 19 décembre 1662.

seule; elle cherche son mary et le trouve; mais il ne vouloit point ouvrir, il prioit tout le monde de se retirer de bonne heure, et particulierement sa femme; qu'il mourroit desesperé s'il la croyoit en danger. Nonobstant toutes ces remonstrances, on enfonce la porte et on luy fit les remedes qu'on crut necessaires. Une fievre chaude si furieuse le saisit, qu'il vouloit se jetter par les fenestres. On le lie; mais par une estrange bizarrerie de ce mal, il n'estoit pas plus tost lié qu'il revenoit en son bon sens, et reprochoit à sa femme tout ce qu'il avoit fait pour elle. Cette pauvre femme ne pouvoit souffrir ses plaintes, et le faisoit deslier; aussytost il rentroit en fureur et ne connoissoit plus personne; il mourut dans cette espece de rage (*a*). Cette femme, à qui Sanville avoit fait avantage par son contract, espousa depuis un M. Parfait (*b*), de Paris; elle en eut des enfans; elle enterra encore celuy-là (*c*). Après, un vieux garçon, nommé Charpentier (*d*), conseiller au Grand Conseil, l'espousa et luy fit avantage de cent mille francs. C'estoit une aimable personne.

3. Un gentilhomme d'Auvergne, appellé

a. 29 août 1631. — *b*. Etienne P., contrôleur général de la maison du Roi. — *c*. 28 août 1645. — *d*. Philippe Charpentier, marié à la veuve Parfait, 3 février 1647.

d'Argouges, estoit amoureux d'une demoiselle de Cornon. Un jour qu'ils se promenoient sur les bords de l'Allier, et qu'il luy parloit de sa passion : « Voire, » luy dit-elle, « vous ne « m'aimez pas tant que vous dittes. — Vous « pouvez l'esprouver, » dit-il. — « Bien, » respondit-elle, « si cela est, jettez-vous tout à « cette heure dans la riviere. » Elle croyoit qu'il n'en feroit rien. Il s'y jetta tout botté et tout esperonné, l'espée au costé et la casaque sur son dos. Il fut secouru; sans cela il se noyoit. Elle se rendit et l'espousa.

4. Un president de la Chambre des Comptes de Montpellier, nommé La Grille (*a*), homme marié et de quelque âge, mais qui n'avoit point d'enfans, estoit fort bien et couchoit avec une femme mariée de la mesme ville, nommée Mademoiselle de Lonnelas; elle n'estoit pas d'une beauté extraordinaire ny dans une grande jeunesse; elle vint à mourir en 1660. Cet homme en eut un tel desplaisir, qu'enfin il resolut de se tuer; mais, avant cela, il voulut la faire desterrer. Les Capucins, chez qui estoit son corps, pour deux cens pistolles luy donnerent contentement. Elle n'avoit plus qu'une main entiere; il baisa cette main un million de fois, et dit à ces religieux qu'il les

a. Antoine de Grille, président.

prioit de l'enterrer auprès d'elle quand il seroit mort; de là il fut chez luy, où il se precipita d'une tour. Il estoit fort riche; le petit Grammont a eu sa confiscation, mais il y a seize mille livres de rente substituées.

AMANS TROP TOST CONSOLEZ.

5. Un gentilhomme de Marseille, nommé Bricare, devint esperdument amoureux d'une belle fille qu'il espousa enfin. Son ardeur ne s'esteignit point par la joüissance, il l'aimoit tousjours de mesme : elle tombe malade au bout de quelques années et meurt. Jamais homme n'a donné plus de marques d'une violente douleur qu'il en donna : non content d'un portrait qu'il avoit d'elle, où elle estoit peinte de sa hauteur, il la fit encore peindre morte; il la fit tirer en cire. Cependant, comme sa douleur estoit fort aisée à aigrir, il ne pouvoit souffrir la veüe de ces portraits; il fit tourner ce grand portrait, et le fit mettre à l'envers. Cela ne luy suffit pas : il le fit porter chez un peintre de consequence, qui estoit alors à Marseille, et il l'obligea, quoy que cet homme luy pust dire, à effacer la teste de ce portrait. A quelque temps, la violence de sa douleur se relaschant un peu, cet homme, qui avoit tousjours tenu les yeux contre terre, commença à les lever un peu, et en rentrant

chez luy il vit à une porte une belle qui n'estoit pourtant pas si belle qu'estoit sa femme. En Provence on est presque tousjours à la porte, on y reçoit mesme visite. Il voyoit donc souvent cette fille. Il retourne un jour chez le peintre et, regardant ce tableau : « Vray-« ment, » dit-il, « c'est dommage que ce por-« trait demeure ainsi, il a de l'architecture et « du paysage : il faudroit mettre une autre « teste dessus. — Voire, » dit le peintre, « et « quelle teste y pourroit venir ? — Il me sem-« ble, » dit le mary, « que celle de Guerarde « y viendroit bien ; » c'estoit le nom de cette fille. Effectivement il l'y fit mettre, et il l'eust espousée, si on la luy eust voulu donner; mais on ne le trouva pas à propos pour quelque raison.

AMANS RADOTTANS.

6. Un procureur du Parlement, nommé Fortin, homme veuf, âgé de soixante-dix ans, s'avisa de devenir amoureux d'une fille, et, pour luy plaire, il prit un chapeau de castor gris avec un cordon d'or, et estoit tousjours botté avec des esperons dorez. Il faisoit aussy des vers ; il luy disoit en un endroit :

> Nous irons à Chastillon
> Prendre du curé permission,

Et de là nous irons à Bonne [1],
Où, ma mie, vous serez toute bonne.

Elle se mocqua de luy : il mourut dans sa folie, et s'en alla en l'autre monde avec ses bottes et ses esperons dorez. Il avoit un filz qui mourut de maladie à Rome. Les Juifs achetterent un habit qu'il avoit, qui estoit assez remarquable. Un autre François, nouveau venu, alla par hasard achepter cet habit; les autres François l'appelloient *feu Fortin*.

AMANS RECONNOISSANS.

7. Le deuxiesme filz de Madame de Chaban (*a*), sœur de Saint-Prueil, estant à Rome, fit connoissance avec une dame veuve et plus âgée que luy. De là il fut à Naples avec M. de Guise, où il fut fait prisonnier. Cette femme se tourmenta tant, qu'elle le tira de prison; luy, par reconnoissance, estant devenu l'aisné, l'espousa et l'emmena en France : c'estoit durant la guerre de Bordeaux. Cette femme se trouva dans un chasteau de M. de Bordeilles (*b*) qu'elle defendit, et elle y receût un coup de mousquet dans l'espaule. Madame de

1. Il y avoit une maison.

a. Henriette de Jussac, mariée 26 janvier 1615 à Gaspard Joumard de Chabans. — *b*. François Sicar, marquis de B., dont toutes les terres furent ravagées en 1652.

Chaban, qui est une enragée, l'a persecutée autant qu'elle a pu. Elle les fit piller, et cette femme y perdit plusieurs beaux tableaux. Enfin il fallut plaider. Je croy qu'on leur aura fait justice.

AMANS DELICATS.

8. Sabliere (*a*), deuxiesme filz de M. Rambouillet, celuy qu'on appelle *Grand Madrigallier*, jouissant d'une jolie femme appellée Madame Le Taneur, dont le mary est aussy ridicule de corps que d'esprit, par delicatesse obligea sa dame à faire lict à part un an durant, pour ne pas avoir un si vilain compagnon en ses amours. Elle prit pour pretexte un grand rhume qu'elle avoit, et qu'elle pourroit devenir pulmonique si elle devenoit grosse aussitost après. Cependant l'amant delicat se divertissoit avec elle à la chardonnette; une fois il eschappa quelque chose : elle connut bientost qu'elle en tenoit, et fit si bien que le mary se remit assez à temps à coucher avec elle; mais le galant eut bien ce qu'il meritoit : cette femme se va mettre mille scrupules dans l'esprit, que cet enfant voleroit le bien des autres, qu'elle ne pourroit pas se faire accroire qu'il estoit à son mary; s'il ne se fust marié là dessus, je ne sçay ce qu'il en fust arrivé.

a. Antoine Rambouillet, sieur de La Sabliere.



464. — EXTRAVAGANS, VISIONNAIRES, FANTASQUES, BIZARRES, ETC.

1. La mere (*a*) de M. de Longueville vouloit qu'on fist bien des façons pour la saigner. Un jour un chirurgien la saigna avant qu'elle eüst pu tourner la teste; elle ne s'en voulut plus servir, et disoit que c'estoit un insolent de l'avoir saignée en sa presence.

2. M. Amyrault (*b*), professeur en théologie à Saumur, homme sçavant, s'est avisé de faire deux volumes de la morale d'Adam devant le peché, où il dit que sa grande felicité estoit de nager.

3. Un nommé de Chambergeot, de la famille des Le Jau de Paris, portant les armes en Flandres, on le fit parrain d'un enfant dont le pere s'appelloit M. Dieu; il nomma cet enfant Maur, afin qu'on pust dire *Maur-Dieu*, sans jurer.

4. Le pere de cet homme-là fit faire son tombeau à Chambergeot (*c*) : il se couchoit de

a. Catherine de Gonzague, morte en 1629. — *b*. Moyse Amyrault, né en 1596, mort en 1664. — *c*. Hameau dépendant de la Chapelle-la-Reine, à trois lieues de Fontainebleau.

temps en temps dans sa tombe, pour voir s'il y seroit à son aise, et disoit aux ouvriers : « Encore un coup de ciseau, cela me blesse à « l'espaule. »

5. Un autre fit mettre un petit verrouil en dedans de sa biere, afin d'y estre en seureté.

6. Le mareschal d'Ornane ne couchoit point avec aucune femme qu'il n'eûst sceû auparavant son nom de baptesme, de peur de profaner le nom de la Vierge ; par la mesme raison, le mareschal de Saint-Luc n'eust pas mangé de la viande le samedy pour sa vie ; mais il en mangeoit fort bien le vendredy.

7. Vignolles, president à la chambre de l'Edict de Castres, alloit d'icy à Charenton sur un cheval de carrosse, avec deux pages à pié derrière luy ; il sortoit de son auberge tous les soirs à huict heures, et disoit que c'estoit l'heure des Duchesses.

8. Le feu cardinal de Retz (*a*), chef du Conseil, tint trois ans tous ses grands chevaux et tous ses coureurs à Noisy près Versailles, disant tous les jours : « J'y iray demain. » Ses gens, pour les tenir en haleine, passoient au Pré aux Clercs qui estoit alors la Voirie, et relançoient quelque chien qu'ils couroient jus-

a. Henry de Gondy, arrière-grand-oncle du Coadjuteur, mort en 1632.

qu'à Meudon. Le Cardinal y voulut aller une fois. Le chien courut jusqu'à mi-chemin de Noisy, mais le Cardinal n'y alla pas pour cela. J'ay ouy conter une chose de luy assez raisonnable. A Clairac, il rachetta pour six pistolles une belle fille que les soldats emmenoient; puis, comme elle eut tesmoigné qu'elle seroit bien aise d'estre religieuse, il luy donna mille escus pour se mettre en religion à Toulouse, et ne luy toucha pas le bout du doit.

9. Le maistre d'hostel de mon beau-pere (*a*) fessa une fois cruellement un laquais; le lendemain on trouva escrit sur la porte du privé :

Maistre Chamart est un maistre fesseur;
De maistre Jean-Guillaume[1] il sera successeur.

10. Un huguenot, nommé de L'Ormoye, natif de Blois, estudiant en théologie à Saumur, eut fantaisie de se faire eunuque à la façon d'Origene; on le sceût et on l'en destourna. Enfin il fit un voyage à Paris, où, sans rien dire à personne, il se fit hongrer. De retour à Saumur, il devint amoureux de la fille de celuy chez qui il estoit en pension, qu'il avoit veûe auparavant un million de fois sans l'aimer. Il la demande et l'espouse. Je vous laisse à penser si un homme comme cela pouvoit faire

1. Le bourreau de Paris.

a. Rambouillet.

bon menage. Au bout de quelque temps il la bat; elle s'en plaint; luy alla jusqu'au bout, et fit rompre le mariage en exhibant ses pieces. Depuis cela, il devint fou sans ressource [1].

11. Une dame de Bretagne, nommée Madame de Crapado, après avoir espousé un garçon de rien, se fist tousjours appeller Madame de Crapado, et s'habitua à Saumur. Ils avoient assez de chevaux de selle, mais point de carrosse : elle le battoit, il le luy rendoit; c'estoit une grande vieille *albreda* (*a*). Tout le monde la fuyoit; car elle vouloit boire, et avoit le vin dangereux : elle cassoit les verres, et battoit tout ce qu'elle trouvoit en son chemin. Une fois le voisin avoit fait comme une espece de barricade de tonneaux à une breche d'un mur du jardin; elle franchit cette barricade et luy dit : « De quoy vous avisez-vous de vous barricader contre moy? — Ah! Madame, » luy dit cet homme, « je ne l'ay pas fait pour vous « offenser; mais comme vous logez dans un « logis public » (c'estoit une hostellerie; elle

1. Le pere de ce garçon fut accordé avec une fille qu'il n'avoit point veûe. Il la trouva laide et prit la cadette. L'aisnée, au desespoir, se mit dans une nacelle au milieu d'un grand estang, et se laissa mourir de faim : on ne sçavoit ce qu'elle estoit devenue. La cadette en mourut de chagrin au bout d'un an; elle estoit mere de ce garçon.

a. Haridelle, guenille, rosse.

ne loge point ailleurs), « il y a tant de surve-
« nans que, etc. Mais, puisque vous voylà,
« goustez, je vous prie, de mon vin. » Les
voylà les meilleurs amys du monde. Elle entra
une fois dans un cabaret, où des cavaliers beû-
voient : il y en eut un qui luy dit : « Viens,
« viens, mets-toy auprès de moy; je sçay bien
« que tu boiras sagement, car je te donnerois
« de mon espée au travers du corps. » Elle fut
la plus jolie enfant du monde. Elle avoit fait
quelque meschant tour à un notaire, nommé
Bourdon. Cet homme la bastonna si rudement
qu'il la laissa estendue sur le pavé. Elle ne luy
en voulut point de mal; au contraire, elle fit
amitié avec luy, disant qu'elle luy sçavoit bon
gré de ne se pas laisser gourmander.

12. Le Baron du Puiset, homme riche et de
qualité, avoit fait une ridicule piece de theatre.
Pour la faire jouer aux comediens, il les traita
vingt fois, et donna mesme des habits aux co-
mediennes; cela luy cousta trois mille livres.
Les comediens annonçoient sa piece, mais n'o-
soient la jouer; enfin les parens leur firent dire
que si ils la jouoient, ils les assommeroient de
coups de baston.

13. Un M. de Montsire avoit tant d'amitié
pour les chevaux, et tant d'aversion pour les
laquais, qu'il alloit quasy tous les jours vers
quelque abbreuvoir; et quand il voyoit un la-

quais qui galoppoit un cheval, il faisoit semblant de connoistre son maistre et luy donnoit un billet où il y avoit : « Monsieur, j'ay veû « vostre laquais galoppant vostre cheval, chas- « sez-le, etc. » Il avoit tousjours de ces billets tout faits dans sa poche.

14. Feu M. de Sourdeac (*a*), de la maison de Rieux de Bretagne, et sa femme, se mirent dans la teste d'estre à la Reyne-mere dans la decadence de sa fortune, luy pour estre d'intrigue, et elle pour avoir le plaisir d'entrer dans le carrosse d'une reyne; cependant ils depensoient gros et la suivirent à Brusselles. Leur bien fut saisy icy. La Reyne-mere s'ennuyoit d'eux à un point estrange. Cela les fit resoudre à s'accommoder et à revenir avec Monsieur. Le Cardinal restablit leur filz (*b*) dans leurs biens. Ce filz a espousé depuis une des deux heritieres de Neufbourg, en Normandie, où il demeure; c'est un original. Il se fait courre par ses païsans, comme on court un cerf, et dit que c'est pour faire exercice; il a de l'inclination aux mechaniques; il travaille de la main admirablement : il n'y a pas un meilleur serrurier au monde. Il luy a pris une

a. Guy de Rieux, sieur de Sourdeac, mort en 1640; marié en 1617 à Louise de Vieuxpont, morte en 1646. — *b*. Alexandre de Rieux, marquis de Sourdeac, baron de Neufbourg.

(fantaisie de) faire jouer chez luy une comedie en musique, et pour cela il a fait faire une salle qui luy couste au moins dix mille escùs. Tout ce qu'il faut pour le theatre et pour les sieges et les galeries, s'il ne travailloit luy-mesme, luy reviendroit, dit-on, à plus de deux fois autant : il avoit pour cela fait faire une piece par Corneille; elle s'appelle *les Amours de Médée :* mais ils n'ont pu convenir de prix. C'est un homme riche et qui n'a point d'enfans; hors cela, il est assez œchonome.

15. Il y a à Caen un beneficier, nommé Michel de Saint-Martin, d'honneste famille, riche d'environ six mille livres de rente, qui a l'honneur d'estre un peu fou. Il a une vanité enragée, car non content d'avoir fait imprimer quelques livres, entre autres son *Voyage de Rome* et son *Voyage de Saint-Michel*, il s'avisa de faire dresser une croix (*a*) à un endroit de la ville qui s'appelle *la Belle-Croix*, et où apparemment il y en avoit autrefois une (*b*). Là il vouloit que Madame de Caen (*c*), abesse, fille de Madame de Montbazon, mist ses armes cartellées avec les siennes, et luy disoit pour raison que les Cardinaux en usoient ainsy à Rome avec les abbesses qui estoient de leurs

a. En mai 1651. — *b*. Détruite par les protestans en 1626. — *c*. Marie-Eléonor de Rohan, abbesse de la Trinité de Caen, puis de Malnoue; morte en 1681.

amies. A ce voyage de Saint-Michel, la coustume est que celuy qui voit le premier le clocher est le *Roy*, et desfraye les autres. Il n'y avoit personne de sa bande qui n'eûst descouvert le clocher il y avoit une demi-heure, quand il l'aperceût; mais on le vouloit faire donner dans le panneau, comme il fit, et il luy en cousta cinq cens escus.

Il fit encore mettre à l'entrée d'un faubourg une statue de saint Michel et une de saint Martin, afin, disoit-il, qu'en arrivant on sceûst que c'estoit Michel de Saint-Martin qui les avoit fait mettre. « Mais, » luy dit-on, « voylà « qui est bien pour ceux qui viennent de « Rouen; mais, en venant de Bayeux, on trou« vera que c'est *Martin de Saint-Michel*, car « on ne rencontre saint Michel qu'après saint « Martin. » Il se croit descendu de la coste de saint Louis; il a mis sur sa porte : *Non nobis sed reipublicæ nati sumus*.

Il s'imagine que son frere le veut tuer, et un jour en se promenant dans un jardin avec une dame : « Les murailles du jardin, » luy dit-il, « ne sont pas trop hautes. » Il court, prend deux pistolets, et se promenoit comme cela avec elle. Un jour une religieuse fit à son goust plus de civilitez à je ne sçay quel curé qui preschoit qu'à luy; ce n'estoit par pourtant grand chose, car elle n'avoit fait au parloir

que s'approcher plus près de ce curé que de luy. Il luy escrivit une legende serieuse, contenant les avantages qu'il avoit sur son rival, par son bien, par sa naissance et par les livres qu'il avoit imprimez, et que d'ailleurs il ne preschoit pas moins bien que l'autre. Il luy reprochoit de n'avoir pas eu d'attention à une messe qu'il dit dans leur eglise. Il y a un million de fadaises semblables. Ce galant homme a une perruque, et, au milieu de sa perruque, pour faire voir qu'il est prestre, il a une couronne de satin gris. C'est un fou desjà âgé.

16. Un M. de Monroy-Meusnier avoit accoustumé de faire ses visites l'esté entre cinq et six heures du matin, et l'hiver à sept heures precises. Quand, à la Saint-Martin, il revenoit de Pommeuse, où il avoit une maison, il disoit : « L'année qui vient, j'iray à ma maison « un tel jour. » Et plust-il des hallebardes, il y alloit ce jour-là. Il croyoit que dez qu'un homme estoit ministre ou surintendant, le Saint-Esprit l'inspiroit sur toutes choses, et il ne pouvoit souffrir qu'on le blasmast en quoy que ce fust.

17. Un auditeur des Comptes, dont j'ay oublié le nom, avoit ordonné par son testament que les quatre Mendians seroient à son enterrement, et que ces quatre ordres porteroient quatre gros cierges qu'il avoit dans son cabinet.

Comme on fut dans l'eglise, tout à coup ces cierges creverent, et il en sortit des petards qui firent un bruit espouvantable. Les Moines et toute l'assistance crurent que c'estoit le Diable qui emportoit l'âme du deffunct. Regardez quelle vision de se preparer ainsy une farce pour après sa mort!

18. Il y a encore icy un huguenot de Pamiers, nommé Lanis. Un jour il demandoit à quelqu'un : « Connoissez-vous M. de Pellisson? « c'est un puissant esprit. » Cet homme estoit icy pour une brouillerie de religion, où il y avoit eu des coups ruez pour l'affaire de Pamiers. Il se fourroit partout, et par sa hardiesse il obtenoit quelque chose. Un jour le Roy luy dit : « Je veux faire quelque chose « pour vous. » Le Roy, pour rire, luy donne un brevet de sergent de bataille; M. de Turenne le rencontre. « M. de Lanis, venez ser-« vir dans mon armée. — Non, Monsieur, je « veux servir en Catalogne, c'est le moyen de « conserver ma patrie. » Un jour il fit signer à M. de Turenne, à Ruvigny et à autres, qu'après Ruvigny il n'y avoit personne en France plus capable d'estre deputé general des eglises reformées que luy, et ce certificat commençoit : *A tous ceux qui ces presentes*, etc. Il dit qu'il s'en va se marier, et qu'il y a une jeune fille en son pays qui l'attend il y a vingt ans.

19. Un huguenot, frere de Madame de Champré, qu'on appelloit d'Espesses du nom d'une ferme, se mit dans la teste une devotion assez extraordinaire. Il se couchoit à dix heures sur son lict tout habillé, à onze il prioit une heure, reposoit jusqu'à une heure, et prioit et dormoit alternativement jusques à trois heures du matin. Ce qu'il y avoit de meilleur, c'est qu'il donnoit beaucoup aux pauvres. A la campagne, une fois il fut obligé de coucher avec un capitaine huguenot, nommé Petitval, qui n'estoit pas tout à fait si devot que luy; avant que se coucher d'Espesses luy dit: « Ne voulez-vous pas que nous fassions « la priere? — Ouy. » Il se mit à la faire, mais d'une longueur estrange. Le lendemain, l'autre dit : « C'est à moy à la faire. » Et il se mit à dire *Notre Pere*, et rien davantage. « Vous « mocquez-vous? » dit d'Espesses. — « Ma foy, » respondit l'autre, « il me semble que nous « priasmes bien hier Dieu pour deux fois. »

20. Cela me fait souvenir de Menjot le medecin et de son frere qui, en leur enfance, ne sçachant que faire, se mirent à prier Dieu pour huict jours, et le lendemain ne vouloient plus prier Dieu. Un jour à la campagne il s'estoit enfermé pour prier Dieu dans un cabinet, c'estoit le vendredy. Par malheur on serroit le beurre dans ce cabinet. La cuisiniere

n'osa l'interrompre, et on disna quand il plut à Dieu. Il se mit aussy dans l'esprit qu'il avoit une chaleur pour laquelle il falloit manger beaucoup de potage, et que son estomac ne digeroit point le pain, s'il n'estoit trempé; de sorte qu'il avalloit une cuillerée de potage à mesure qu'il prenoit un morceau de viande. Menjot luy disoit : « Vostre estomac est dans « vostre teste; vous resvez. Avec toutes ces belles visions, il se maria, et mourut bientost après, plus fou que jamais.

21. Il y a eu icy un certain fou qui alloit l'hiver sur le Pont-Neuf, avec un rechaud plein de feu, où il chauffoit tousjours un fer comme ces fers de plombier, et s'approchant des passans, il leur disoit : « Voulez-vous que je vous « mette ce fer chaud dans le cu? — Coquin! « — Monsieur, » répliquoit-il naïfvement, « je « ne force personne, je ne l'y mettray pas, s'il « ne vous plaist. » On rioit de cela, et puis il demandoit quelque chose pour du charbon.

22. A Rome un *bel humor'*, voyant beaucoup de monde dans une rue, jette son manteau et se met à courir de toute sa force : les autres courent après, croyant que c'estoit quelque malfaiteur, et l'attrapent. Luy, sans s'estonner, leur demande à qui ils en avoient : « Hé ! pourquoy courez-vous comme cela ? » luy dirent-ils. — « *Eh*, *eh*, » respondit-il,

« *ci è prammatica* (a) *di non poter correre*
« *quando s'è mangiato maccaroni per smal-*
« *tirli?* »

23. Un certain homme de Rheims, nommé Roland, s'avisa de vouloir faire peur aux gens; pour cela, après avoir fait semblant de partir pour aller à Paris, il s'arma de pié en cap; et, la pique à la main, se monstra par la fenestre de son grenier où il faisoit bien du tintamarre. On croyoit qu'il fust party; cela fit dire qu'il revenoit un esprit dans ce logis. On y court aussytost. Quand on y alloit, on ne trouvoit personne, car il montoit sur les tuiles. Une fois il monta moins prestement, et on l'apperceût; depuis on ne l'appella plus que *Roland l'âme*.

24. Un homme dont les rats avoient presque mangé toute la natte de sa chambre, pendit ce qui luy en restoit dessus sa porte, avec cet escritteau : VOICY CE QUE LES RATS N'ONT PAS MANGÉ [1].

25. Le Comte de Grandpré beuvoit à la santé de sa maistresse dans un pistollet chargé, bandé et amorcé, dont il tenoit la detente; puis, après avoir achevé, il le laschoit aussytost, mais non pas dans la gueule, comme vous pouvez penser. D'autres ont fait pis; car

1. C'est une façon de parler proverbiale.

a. Y a-t-il décret du concile qui empêche de courir quand on s'est gorgé de macaroni?

ils boivent deux à la fois, et chascun tient la detente du pistollet de son camarade. Il y en a qui mettent une traisnée de poudre tout autour du verre, sous une soucoupe, et y font mettre le feu en buvant.

26. Un nommé Dufour s'est fait appeller *Mitanour*, qui, en arabe, veut dire *un fou*.

27. L'abbé de Carrouges, en se promenant le long d'un estang, resvoit combien il faudroit de sucre et de citrons pour en faire de la limonade: C'est comme le courtisan du temps de Henry II[e] qui disoit: « Je resve combien « rapporteroit de revenu, tous les ans, un co- « lombier, dont chaque boulin vaudroit autant « que celui de Madame de Valentinois. »

28. Le feu Duc de Rouanez (*a*) avoit un autheur, appellé du Verdier (*b*), à ses gages, et luy fit faire un Royaume de Spermatie, où il y avoit une riviere de Gonorée, une ville de Catzopolis, un empereur Arsobocchus, un archevesque Vibrehaste, etc. Après il fit peindre toutes les postures de l'Aretin, et y fit mettre les visages des galans et des galantes de la Cour, et, par malice, ceux des devots et des devotes, aux postures les plus lascives. Le Pailleur a veû tout cela, et quand le Duc alla

a. Louis Gouffier, duc de Roanais, né en 1575, mort en 1642. — *b*. Gilbert Saulnier du Verdier.

en Flandres, tout cela fut mis chez la mareschale de Temines.

29. Un homme de Chalons, fort libre en paroles, avoit un cabinet plein de saletez, et à la porte de la rue il y avoit un catze pour maillet.

30. Une madame de Mesnil-Herouard ne trouva pas bon que par jeu on luy eust donné un coup de gant de daim par la teste; elle feint d'en avoir esté blessée, se couche. Au bout de deux jours le lict luy fait mal à la teste; elle se fait porter à Paris ; le chemin la fatigua; la voylà encore au lict. Elle y amasse des humeurs, et insensiblement elle y demeura dixhuict ans et y mourut.

31. Le vieux Gaultier[1], excellent joueur de luth, s'estant retiré en une maison qu'il avoit acquise auprès de Vienne, en Dauphiné, L'Enclos (*a*) y alla exprès pour le voir. « Eh bien, « comment te portes-tu? — A ton service. » Voylà bien des embrassades; ils disnent et puis se vont promener. « Tu ne joues plus du « luth ? » luy dit L'Enclos; « pour moy, j'ay « quitté tretoute cette vilainie. — Je n'en « jouerois pas pour tous les biens du monde, » respond Gaultier. Au retour, L'Enclos voit des

1. Il est mort en 1633.

a. Le père de Ninon.

luths. « C'est pour ces enfans, » dit Gaultier, « ils s'y amusent; il n'y a pas une corde qui « vaille; tout cela est en pitoyable estat. » L'Enclos ne put s'empescher de les prendre; il trouve deux luths fort bien d'accord. « Hé, » dit-il, « telle piece, la trouves-tu belle? » Il la joue. Gaultier luy dit : « Et celle-cy, que t'en « semble? » Ils jouerent trente-six heures, sans boire ny manger.

32. Le Baron de Vitaux (*a*), du Vexin, avoit des brouilleries avec tous les gentilshommes de son voisinage. Un jour un jeune homme luy vint offrir son service. Vitaux luy dit : « J'ay des « querelles, et je ne prens personne sans l'avoir « esprouvé auparavant. — Monsieur, je suis « gentilhomme; vous verrez dans l'occasion ce « que je sçauray faire. — Ce n'est pas tout, » repliqua le Baron, « je le veux voir tout à « l'heure; defendez cette porte contre moy. » L'autre fit tout ce qu'il put pour s'en dispenser; mais le Baron mit aussytost l'espée à la main, et le menaça de le tuer; l'autre fut contraint de se battre. Ils se blesserent très-bien tous deux, et ce gentilhomme fut tousjours avec Vitaux jusqu'à sa mort.

33. Vivans, gentilhomme gascon qui estoit à Monsieur d'Orléans, fit faire un carosse. Le

a. Antoine du Prat, baron de Viteaux, mort en 1652.

peintre luy demanda s'il vouloit une couronne : « Ouy, et qu'elle soit des plus belles. » Le peintre dit : « Les fermées sont les plus belles. « — Mettez-y en donc une fermée. » Tout le monde regardoit ce carosse. Enfin on luy demanda s'il resvoit? « Que voulez-vous, » dit-il, « j'avois dit à ce coquin de peintre que j'en « voulois des plus belles, il m'a mis celle-là. » Sa mere vint à mourir, il envoya querir un tailleur : « Mon maistre, faittes-moy un dueil. « — Quel dueil? — Le plus grand dueil de « la terre; la mere est morte. » Ne sçachant comment avoir le portrait de sa mere, on luy dit qu'elle luy ressembloit. Il se fit peindre sans barbe, avec une coiffure de femme. Il fut tué depuis, à la bataille de Rocroy.

En Allemagne, avec le cardinal de La Valette, comme on passoit le Rhin en batteau, cet homme, tout à cheval, se met sur le bout d'un batteau plein d'Allemands. Ils ne trouverent point cela bon ; et quand ils furent assez avant, ils le jetterent dans l'eau. On eut bien de la peine à le sauver. Quand il fut à bord, il ne dit autre chose, sinon : « Oh! Dieu vi- « vant! ces gens-là sont bien brutaux. »





465. — ENFANS DONT LES PERES ONT FAIT EUX-MESMES LA JUSTICE [1].

1. Doublet, charpentier du Roy, homme à son aise et fort estimé en son mestier, avoit un filz extresmement desbausché, jusques-là qu'il se trouva engagé avec des filoux en une meschante affaire, dont le credit de son pere le tira. Le bonhomme luy fit en suitte toutes les remontrances imaginables, mais en vain. Ce garçon se met à voller sur les grands chemins. Le pere, desesperant d'obtenir sa grace une seconde fois et craignant d'avoir le desplaisir de le voir rouer, prit une resolution assez estonnante. Un jour, ayant eu avis que ce garçon estoit à Louvres en Parisis, il monte à cheval avec deux pistollets à l'arçon de la selle, le trouve dans une hostellerie, et, sans faire autrement de bruit, aprez l'avoir fait venir dans une chambre, il luy donne un coup de pistollet dans la teste. Il ne mourut pas sur l'heure; il eut le loisir de se confesser. Le pere demande sa grace et l'obtient : elle fut enterinée au Parlement.

2. Un gentilhomme de Champagne, dont

1. *Biffé :* Chastiez par leurs peres.

j'ay oublié le nom, cassa les jambes à son filz avec des tenailles, voyant qu'il ne luy donnoit nulle marque d'amendement; aprez il gaigne le chirurgien, qui le traitta exprès; de sorte qu'il ne pouvoit se soutenir.

3. Un gentilhomme de la frontiere de Lorraine, nommé Neufvilly, s'aperceût qu'une de ses filles estoit grosse; il la presse de le luy avouer, et de qui c'estoit, elle luy dit que c'estoit de son cousin de Moyenville [1], et sous promesse de mariage. Dans ces entrefaittes, Moyenville entre dans la cour : le pere, quoyqu'il l'aimast tendrement, court à luy, l'espée à la main, en luy faisant mille reproches. Moyenville le prie de se donner du temps, d'examiner la chose et que, s'il se trouvoit coupable, il se soumettoit à toutes choses. Pendant ces discours, un petit garçon entra qui donna un billet à la demoiselle: elle estoit presente. Le pere s'en aperçoit; il le veut avoir, il le veut prendre. Il n'en peut arracher qu'un petit morceau où il n'y avoit que des lettres à demy rompues. Le pere la presse, menace de la tuer, elle avoue que le billet estoit du berger, et que c'estoit de luy qu'elle estoit grosse. Le gentilhomme à ce mot [donne] de l'espée dans le corps et, quoy[que] ce coup

1. C'estoit son cousin-germain.

eust percé la mere et l'enfant, elle [eut] pourtant la force de monter dans sa chambre. Elle vescut encore trois jours et declara en presence de tesmoins et par devant notaire comme le tout s'estoit passé, et qu'elle meritoit un pire traittement que celuy qu'on luy avoit fait. Le pere eut sa grace.



466. — CONTES DE BESTES.

1. Il y avoit chez M. de Morangis (*a*) une biche et un singe : le singe tourmentoit fort la biche et estoit tousjours sur son dos. Cette beste, un jour, s'en va sur le Pont-Neuf, ayant ce singe sur la croupe (M. de Morangis logeoit à la rue Dauphine), et de là se jette dans la riviere. Elle se sauva et le singe fut noyé.

2. Un petit chien de M. de Vence Godeau, dez qu'on prononçoit le nom d'un gros chien dont il avoit esté mordu, abboyoit et tiroit la soutane de son maistre, comme pour luy demander vengeance. A Paris, deux ans aprez, il faisoit la mesme chose, quoyqu'il eust esté mordu en Provence.

a. Antoine Barrillon, sieur de M.

3. Le Comte de Saint-Paul (*a*), pere du Duc de Fronsac, qui fut tué à Montpellier, avoit un dogue, du temps qu'il estoit gouverneur d'Orleans, qui alloit et venoit chargé de lettres à son cou; on le connoissoit dans les hostelleries où son maistre logeoit. On luy faisoit bonne chere et personne n'eust osé luy oster son paquet.

4. A un voyage de la Cour, un charriot embourbé arrestoit tous les equipages; un cocher, las d'attendre, alla pour voir à quoy il tenoit; il reconnut à ce charriot un cheval qu'il avoit mené autrefois, et avec lequel il avoit fait une fort tendre amitié. Le cheval le reconnut aussy et se mit à hennir. « Hé quoy! Gros-Jean » (c'estoit le nom de l'animal), « nous veux-tu « faire coucher icy? » Ce cheval à ces mots fist un tel effort qu'il tira le charriot du bourbier.

5. Feu M. de Guise (*b*) estant à Florence avoit un grand coursier fort viste, on le voulut faire courir pour le prix à la Saint-Jean, car à Florence on a gardé cela des anciens et mesme de faire aller des charriots autour de deux pyramides comme dans le cirque. Or, c'est dans

a. François d'Orléans, comte de S.-P., mort 7 octobre 1631, père de Léonor d'O., duc de Fr., tué 3 septembre 1622. — *b*. François de Lorraine, duc de Guise, fils du Balafré, mort en 1640.

une rue qui n'est pas droitte que les chevaux courrent. Ce coursier fit un effort pour gagner un tournant qu'il y avoit au tiers ou au milieu de la carriere, et, quand il l'eust gagné, la rue estant plus estroitte, à coup de pié il faisoit tenir derriere tous les autres chevaux qui estoient beaucoup plus petits que luy, et il s'en alla gravement au petit pas jusqu'au bout de la carriere.

6. A propos de chevaux, je ne sçaurois que je ne mette icy la pitoyable aventure des chevaux de Chambonniere (*a*), cet excellent joueur de clavecin. Il avoit un carrosse, mais, faute de nourriture, il envoyoit paistre ses chevaux sur le rempart du Marais (*b*). Je vous laisse à penser en quel estat ils estoient. Des escorcheurs les prirent pour des chevaux [condamnez], et un beau matin ils les escorcherent tous les deux.

7. Une femme de ma connoissance[1] avoit une petite espagneule qu'elle laissa en Poitou, en venant s'establir à Paris; à dix ans de là, elle envoya des hardes à celle qui avoit la chienne; elle les avoit arrangées elle-mesme dans le coffre. Cette petite chienne se mit à

1. Mademoiselle Guedon.

a. Compositeur; clavecin de la chambre du Roy, mort vers 1670. — *b*. Aujourd'huy boulevard Saint-Antoine.

baiser ces hardes, à les lecher et à faire cent sauts à l'entour.

8. Il peut y avoir quatorze ans qu'un capitaine françois mourut à Nancy, et fut enterré aux Peres Piquepuces; cet homme avait un chien qui ne l'avoit jamais quitté; ce pauvre animal se met sur la tombe de son maistre, et n'en sortoit que pour aller chercher à manger. Il fit cette vie quatre ou cinq ans, et y est mort. Tout le monde le connoissoit, et on l'appelloit *le Chien du Capitaine*.

9. Un pastissier de Vitry, nommé Jacquemard, a un barbet qui, sans qu'on y prist garde, se mit dans un batteau de blé que son maistre conduisoit à Paris. Le pastissier s'en aperçoit à Chalons; il le donne à garder à une femme chez qui il logeoit, car il avoit peur de le perdre à Paris; le chien s'eschappe et, ne sentant plus son maistre, il se met à suivre le chemin qu'avoit fait le batteau de Vitry à Chalons et remonte la riviere vingt lieues durant; elle estoit en bien des lieux desbordée; il passa et repassa cent fois. Il arriva à Vitry au bout de trois jours et demy, mais il n'en pouvoit plus et il avoit bon besoing de repos.

10. Une dame, à qui je me fie, a veû une asnesse à Suresnes, tourner avec sa bouche une grosse clef d'escurie, et ouvrir la porte pour aller trouver son petit.

11. Cette femme-là a un chat qui a autant d'esprit que le fameux chat de Mondory, dont parle La Chambre, car ayant remarqué [que] la chatte descend quand on sonne une clochette pour disner, il la sonne quand il a envie qu'elle vienne, et elle vient. Il a cent fois nettoyé ses pattes avant que de sauter sur le lict de sa maistresse.

12. Un nommé Neron avoit attelé des cerfs à un charriot; après il enchaisna des puces à un charriot aussy. Il avoit appris à une chevre à marcher sur la corde, ou plustost sur deux cordes; il avoit un petit chat-huant qu'il tenoit dans une cage; il luy avoit plumé les moignons des aisles, avoit attaché à l'une une rondache, et à l'autre une espée; il l'avoit habillé en cavalier. Il disoit qu'il n'y avoit point d'animal, hors une poule, à qui il n'eust appris quelque chose. Il est parlé dans les lettres de Voiture (*a*), du singe de Mademoiselle Coinet; c'estoit une chanteuse qui avoit appris à un singe à jouer de la guitare; il y jouoit effectivement une sarabande, mais il manquoit tousjours en un endroit.

a. Lettre 61me, du 22 octobre 1634. Mademoiselle Coinet n'y est point nommée.





467. — GENEROSITEZ.

1. M. de Mesme (*a*), bisayeul de M. d'Avaux, estant simple advocat, refusa de prendre la charge d'advocat general que le Roy François Ier luy donnoit, disant qu'il ne vouloit point prendre la charge d'un homme vivant. C'est qu'on l'ostoit à M. de Ruzé (*b*). Ruzé l'alla remercier le genouil en terre et luy dit : « Je vous dois le bien et l'honneur. — Levez-« vous, » luy dit-il, « vous ne m'en avez point « l'obligation, je l'ày [fait] pour l'amour de « moy, et non pour l'amour de vous. » Le Roy conserva Ruzé dans sa charge et donna à de Mesme celle de lieutenant civil.

2. Des Fontaines-Bohart, ce secretaire du Conseil que le cardinal de Richelieu tint si longtemps dans la Bastille et qui n'en sortit que par la mort de celui qui luy avoit fait mettre, estoit un vieux garçon riche : il s'avisa, un jour, de faire porter secretement deux cent mille livres chez un de ses amys nommé Menjot (c'est un secretaire du Roy, qui est encore jeune (*c*); apparemment il avoit l'intention de

a. Jean-Jacques de M., mort le 23 octobre 1569. — *b*. Martin Ruzé, conseiller d'Etat. — *c*. Samuel Menjot, secrétaire du Roi, 19 janvier 1638.

les luy donner, mais il mourut subitement. [illegible] aussytost declara qu'il y avoit deux cent mille livres chez [lui] qui appartenoient à des Fontaines. Le cadet de cet homme est mort tout de mesme depuis peu, en juillet 1658.

3. Henry III[e] envoya Benoise, secretaire du cabinet, dire à Montelon (*a*), ancien advocat, qu'il se rendist au Louvre dans deux heures pour recevoir les Sceaux[1] : « Moy, Monsieur? « — Ouy, vous. — Mais c'est bien peu de « temps pour y penser. Voylà un procez qui a « sept sacs ; il m'en reste encore trois à lire, « je les voudrois bien achever. » Il assemble sa famille pour voir s'il devoit accepter les Sceaux. On le luy conseilla. A trois heures de là, Benoise le vint prendre. Au Louvre, il salue je ne sçay quel seigneur, au lieu du Roy ; le Roy luy dit : « Bon homme, un bon sujet « doit tousjours connoistre le visage de son « prince. Je vous ay envoyé querir parce qu'on « m'a dit du bien de vous. » Ce M. de Montelon rendit les Sceaux à Henry IV[e], parce qu'il estoit huguenot, et après il se retira à la campagne[2].

1. *Biffé :* Qu'on avoit rend[illegible] luy fort bon tesmoignage au Roy qui le vouloit [illegible] charge.

2. Il y avoit desjà eu un [illegible] de ce

a. François de Monthelon [illegible] tembre 1588.

4. Un marchand de soye, nommé Hervé, pere de M. Hervé conseiller au Parlement (c), estant un jour à sa boutique avec quelques autres marchands, il passa un petit garçon de quatorze à quinze ans, qui avoit peut-estre pour quatre sols de marchandise dans une balle. Ce petit garçon leur dit en riant : « Mes-« sieurs, qui est-ce de vous qui me veut pres-« ter quelque chose sur ma bonne mine? J'ay « bonne envie de faire fortune. » Ce M. Hervé trouva ce garçon à sa fantaisie, il luy preste dix escus, et luy fit en riant promettre, foy de marchand, qu'il luy tiendroit compte du profit moitié par moitié. Ce garçon s'en va. Au bout de quinze ans, comme Hervé disnoit, on luy vint dire qu'un homme bien vestu le demandoit; il dit : « Monstrez-luy telles etoffes « qu'il voudra. — Il veut vous parler. » Hervé se leve; l'autre luy en fait excuse, et luy demande s'il ne se souvenoit point d'un petit garçon auquel il avoit presté dix escus, etc. « Non. » L'autre luy dit tant de circonstances qu'enfin il l'en fit ressouvenir. « Monsieur, « c'est moy. Voylà mes livres; vous verrez ce

nom-là (*a*), pour avoir hardiment soutenu Charles de Bourbon, absent, en presence du Roy (*b*).

a. François de Monthelon, mort en 1543. — *b*. Il avoit plaidé pour lui dans les fameux procès de 1522 et 1523. — *c*. François Hervé.

« que j'acheptay icy, où je fus en suitte, « comme je m'embarquay et allay en Espagne, « puis aux Indes; il y a prez de cinquante mille « escus de profit pour vous. » Hervé respondit qu'il ne pouvoit les prendre en conscience, parce qu'il avoit eu l'intention de luy donner ces dix escus. L'autre luy envoya le lendemain deux crocheteurs chargez de vaisselle d'argent.

5. On conte une chose assez semblable de quelqu'un de la maison du Plessis-Mornay; mais au lieu de la moitié du profit, on ne luy offrit qu'un diamant d'assez grand prix, qu'il substitua de masle en masle.

6. Mesdemoiselles de La Nocle estoient deux filles de condition et heritieres. La cadette (*a*) estant accordée avec Saint-André-Montbrun, sa sœur aisnée vint à mourir; la voylà un grand party. Saint-André n'esperoit plus de l'espouser. Elle fut genereuse, et luy tint ce qu'elle luy avoit promis. Elle ne s'en est pas repentie, car il a fait fortune.

7. Un cadet de la maison d'Angennes, de la branche de Rambouillet (*b*), accordé avec une mademoiselle Cottereau, de Tours, fille du feu president du présidial, qui estoit de

a. Louise-Magdelaine de Lafin de Salins, demoiselle de La Nocle. — *b*. Jacques d'Angennes, sieur de R- bouillet.

bonne famille, estant devenu l'aisné, la mere de la fille luy dit : « Monsieur, à cette heure « vous aurez des pensées plus relevées. — « Non, Mademoiselle, » respondit-il, « je « tiendray ce que j'ay promis. » Il l'espousa. C'est d'elle qu'est venue la terre de Maintenon. On l'achepta de son mariage.

8. M. de Mouy (*a*), de la maison de Lorraine, esperdument amoureux et jouissant de la fille de Galean, un de ses gentilshommes, la vouloit espouser; elle ne le voulut pas et luy dit : « Cela vous feroit tort de vous mesallier. »

9. Une fille de Maupeou (*b*), l'intendant des Finances, ayant esté accordée avec un M. d'Amours, cet homme eut la petite-verolle, et perdit la veüe; elle ne laissa pas de l'espouser et vescut fort bien avec luy.

10. Feu Juif (*c*), ce fameux chirurgien, traitta un homme fort riche d'un mal fort dangereux. Cet homme guery envoya sa femme chez Juif, avec une somme considerable en or. « Jesus ! Madame, » dit le bonhomme, « en voylà très-bien. » Il prit trente pistolles, et trois pour son garçon, à qui elle en vouloit

a. Henry de Lorraine, marquis de Moy, né en 1596, mort 10 juin 1672, sans postérité. — *b*. De Gilles de M., sieur d'Ableges, beau-père de Madame d'Ableges. (*Histor.*) — *c*. Jacques Juif, qui en 1650 faisoit encore baptiser un fils nouveau-né.

donner douze, et, quoy qu'il fist, il n'en voulut jamais prendre davantage. Au voyage qu'il fit en Savoye pour Madame (*a*), estant desfrayé du Roy, il ne voulut jamais prendre un sol de tous ceux qu'il traitta, disant que ce n'estoit pas pour eux qu'il faisoit le voyage. Madame luy donna quarante mille livres.

11. M. de Berzeau, filz et frere de conseillers au Parlement, estant assez mal, envoya dire à Joly (*b*), alors chanoine de Verdun, aujourd'huy curé de Saint-Nicolas, homme fort né à la predication, que sur sa reputation, il luy donnoit la trezorerie de Beauvais, et luy offroit cinq cens escus qu'il falloit pour envoyer à Rome, en cas qu'il ne les eust pas. Joly respondit : « Je ne connois point M. de « Berzeau, je vous demande trois jours; il faut « prier Dieu afin qu'il nous inspire. — Mon- « sieur, il n'y a point de temps à perdre; « dittes ouy ou non. » Voylà l'affaire conclue; les provisions viennent; M. de Berzeau guerit; Joly va le trouver, dit qu'il luy rapportoit ses provisions, mais qu'il le prioit de luy rendre les cinq cens escus. Berzeau dit qu'il luy avoit donné cette trezorerie de bon cœur, et ne la voulut jamais reprendre. Il est vray qu'il est à son aise. Il se trouva une nullité aux provisions;

a. Chrestienne de France. — *b*. Claude Joly.

car n'estant point chanoine de Beauvais, il falloit avoir des lettres de chanoine *ad effectum* pour posseder une dignité de cette eglise. Joly va retrouver M. de Berzeau, luy dit qu'il sembloit que Dieu eust fait naistre cette difficulté exprez, qu'il le prioit de reprendre son benefice. Berzeau persista, et on fit venir de Rome ce qu'il falloit. — Nous verrons dans les *Memoires de la Regence* que ce Joly est un grand comedien.

12. J'ay ouy conter qu'une simple servante de peine, laide et mal bastie, voyant que son maistre estoit condamné aux galeres et meiné à Marseille, y alla de deux cens lieues loing, et là se mit à travailler, en sorte que de ce qu'elle gaignoit elle y nourrit son maistre tant qu'il y fut.

13. M. de Gesvre Potier (*a*), secretaire d'Estat, pere de M. de Tresme, quoyque assez interessé d'ailleurs, ne laissa pas de faire une action genereuse. Il y avoit un vieux gentilhomme auprez de Tresme (*b*), qui, pressé par ses créanciers, alla offrir sa terre à M. de Gesvre. M. de Gesvre luy demanda ce qui l'obligeoit à vendre une terre où il avoit tousjours vescu, qu'il avoit pitié de luy et qu'il luy vouloit

a. Louis Potier, sieur de Gesvres, mort 25 mars 1630, père de René P., comte puis duc de Tresme. — *b*. Vers Coulommiers.

achepter sa terre; à condition de l'en laisser jouir tout le reste de ses jours. En effet, il paya les créanciers et n'eut la terre qu'aprez la mort du gentilhomme.

14. Un M. de Villefrit, frere d'un conseiller au Parlement, nommé Bournonville, estoit amoureux de Mademoiselle d'Elbene, sa cousine; mais, comme cette fille n'avoit guères de bien, et qu'il n'en avoit pas assez pour la mettre à son aise, il ne voulut pas l'espouser. Bournonville meurt sans enfans; Villefrit, heritier, espouse Mademoiselle d'Elbene. Il en a esté bien recompensé; car le frere de cette fille fut assassiné peu de temps après, et elle est devenue heritiere.

15. Madame de Rambouillet m'a conté une historiette arrivée de nostre siecle; mais, par malheur, elle a oublié les noms. Un François, chevalier de Malte, avoit un esclave africain qu'il avoit pris en mer; il le maltraittoit estrangement, jusques-là qu'un de ses nepveux, aussy chevalier, touché de compassion envers ce pauvre homme, resolut de le tirer de cette misere; et, pour cet effect, jouant un jour avec son oncle, il le pria de luy jouer cet esclave, et il le gaigna. L'esclave, qui avoit desjà, en plusieurs rencontres, ressenty des effets de l'humanité de ce jeune homme, fut ravy de l'avoir pour maistre, et se met à travailler

ment, que tous les jours il rapportoit assez d'argent de ses journées pour faire une somme considerable au bout de l'an. Le Chevalier n'en voulut jamais rien prendre; mais l'esclave, aussy genereux que luy, mettoit cet argent à part pour le conserver à son maistre : en effect, une fois que le Chevalier avoit perdu tout son argent, il luy apporta tout ce qu'il avoit gaigné depuis qu'il estoit à luy. Le Chevalier surpris de cette reconnoissance donne la liberté à l'esclave qui se retire incontinent à Afrique. Au bout de quelques années on vit arriver à Malte une fregatte dont les mats et les antennes estoient toutes pleines de banderolles, les mariniers proprement vestus; elle estoit chargée de presens que cet esclave envoyoit à son maistre : car cet homme s'estant mis à traffiquer avoit fait quelque fortune et n'avoit pas voulu manquer à reconnoistre la generosité du Chevalier, dez qu'il avoit esté en estat de le faire. Au bout de dix ans, ce chevalier, pris sur mer, est mené en Alger; il est reconnu par l'esclave qui l'achepte et le fait conduire dans une maison magnifiquement meublée. Je vous laisse à penser s'il fut surpris de se voir en si beau lieu; mais il le fut bien davantage quand il vit son cher esclave à ses piez, qui luy baisoit les mains et luy protestoit qu'il recevoit la plus grande joye qu'il eust receû de sa vie.

Non content de cela, il le voulut servir luy-mesme, disant que c'estoit un bon maistre et qu'il ne pouvoit souffrir qu'autre que luy en approchast. Il luy conta ensuitte que depuis les presens qu'il luy avoit envoyez à Malte, sa fortune s'estoit de beaucoup augmentée et qu'il avoit beaucoup de pouvoir dans Alger. Après, il r'envoya le Chevalier à Malte avec une infinité de presens.



468. — JOUEURS.

1. Un homme perdant chez la Blondeau, qui tenoit academie à la Place-Royale, tout d'un coup descend en bas et revient avec une eschelle, puis l'appuya contre la tapisserie, et avec des ciseaux se met à couper le nez à une reyne Esther qui y estoit, en disant : « Mor-« dieu ! il y a deux heures que ce chien de « nez me porte malheur. »

2. Un autre donna un escu à son laquais pour aller jurer cinq ou six bonnes fois pour luy.

3. La Chesnée-Montmor, en jouant à la paulme, jetta dans la grille balles, corbillon, raquette, habits, et s'y jetta aprez.

4. Il y a vingt-six ou vingt-sept ans qu'un

Espagnol, nommé Pimentel, escroqua tout l'argent du jeu par une fourberie bien premeditée : il achepta tout ce qu'il trouva de dez en Flandres d'où ils viennent à Paris ; puis il en fit faire une grande quantité, de façon qu'on ne remarquoit point la tromperie, et que ce n'estoit que par la suitte du jeu et par la connoissance qu'il en avoit luy seul qu'on en pouvoit tirer avantage; après, par gens interposez, il fit achepter, en donnant un peu plus qu'ils ne valoient, tout ce qu'il y avoit de dez à Paris ; les marchands en firent venir de Flandres. Ainsy voylà Paris tout plein des dez de Pimentel; il vient et gaigne tout l'argent des joueurs. Il fit assez de liberalitez, à la mode d'Espagne, à ceux qui le voyoient jouer[1]. Quand il fut à Venise, où il alla au sortir d'icy, il escrivit sa finesse et se mocqua fort de nos gens. A cette heurre tout le monde apprend à pipper, sous pretexte que ce n'est que pour se defendre des pippeurs.

5. Il y a eu autrefois à Paris une femme nommée Madame Dreux, dont le mary estoit conseiller au Parlement ; c'estoit une enragée de joueuse. Un jour ce pauvre homme ne trouva ny lict ny tapisserie dans la chambre de sa femme ; elle avoit tout joué. Il se met en

1. Ils appellent cela *barato*.

colere, et dit qu'il ne vouloit plus qu'elle jouast. Elle laisse passer deux jours, puis elle luy dit: « Est-ce tout de bon? car il y a deux « jours que je n'ay joué, et je seiche; je ne « sçaurois vivre comme cela. Si vous ne voulez « pas que je joue, il faut que je sorte de céans. « Que me voulez-vous donner de pension? » Ils s'accorderent, depuis elle s'en repentit tout à loisir.

6. La femme (*a*) d'un conseiller au Parlement nommé Dorat (celuy chez qui les violons furent battus) est si ardente au jeu qu'elle fit tout sous elle, ne pouvant se resoudre à quitter; mais tout le monde la quitta. Depuis on l'envoye au privé avant que de se mettre au jeu.

7. Gallet, eslu à Chinon, avoit fait un grand gain au jeu; c'est luy qui a basty l'hostel de Sully[1]. La chance tourna, il donna cent mille francs à garder à Habert-Montmor (*c*), pere

1. Il s'estoit retiré avec douze cent mille livres de gain. Comme il faisoit bastir l'hostel de Sully, dans la rue Saint-Antoine, le petit La Lande le vint trouver et luy dit : « Vous estes un bon homme; vous pourriez « bastir vostre maison aux despens des joueurs, et « vous payez vos ouvriers de vos belles pistoles de « poids; venez un peu chez la Blondeau (*b*). » Il l'y en-

a. Françoise d'Espinoy, femme de Joseph Dorat, morte en 1693. — *b*. Dans la place Royale. — *c*. Jean Habert, sieur de M., trésorier de l'Extraordinaire, père de Henry-Louis H. de M.

du Maistre des Requestes, sans en tirer aucune reconnoissance. Un jour, comme il n'avoit plus que cela, il va trouver Montmor et luy demande dix mille livres de ce qu'il avoit à luy. « Moy! je n'ay rien à vous. — Hé ! je vous en-« tens bien, c'est que vous ne voulez pas me les « donner de peur que je ne joue encore; mais je « vous promets que je ne joueray que cela. — « Vous resvez, » dit l'autre, « mon pauvre Mon-« sieur Gallet, vostre perte vous a troublé la « cervelle. » En un mot il nia tout franc d'avoir rien à luy.

Quand Montmor fut prest d'expirer, il se confesse; point d'absolution s'il ne restitue. « Mais n'y auroit-il point d'invention? » Le confesseur fut assez sot pour luy dire qu'il faudroit que celuy à qui appartenoient les cent mille livres les luy donnast de bon cœur. Montmor envoye querir Gallet qui croyoit desjà tenir son argent. Il presse Gallet de le luy donner; qu'aussy bien il ne tirera nulle utilité de sa damnation. Gallet fait ce qu'il peut pour le toucher. Rien. Voyant cela, il le livre à Satan, et comme il s'eschauffoit, Montmor ap-

traisna. D'abord, par malheur pour luy, il gaigna; cela l'encouragea; puis la chance estant tournée, il perdit tout. Il [a] fait une grande trahison à sa fille, elle s'en fit religieuse, après avoir changé de religion; il lui demanda ses pierreries, puis luy en rendit de fausses au lieu de vrayes; il les perdit après.

pelle ses gens qu'il avoit fait retirer, car il ne vouloit point de tesmoins, et leur dit : « Emmenez Monsieur Gallet, il est fou ; » puis mourut en cette belle disposition.

Ce pauvre Gallet, quand il estoit riche, avoit tousjours quelque remede dans le corps; depuis qu'il estoit gueux, il se portoit le mieux du monde.



469. — DUELS ET ACCOMMODEMENS.

1. Il y avoit trois freres nommez Binau; ils avoient tous quelque attachement au mareschal de Saint-Luc; le plus jeune des trois avoit esté nourry son page; c'estoit un fort brave garçon. Le second estoit brave aussy, mais c'estoit un enragé; il se mit en fantaisie de se battre contre son cadet et, quoy que l'autre pust faire, il luy dit tant de fois que c'estoit un poltron et qu'il falloit en desabuser le monde, que ce garçon se mit un jour en colere, et à la chaude se bat. Il desarma ce fou, et luy fit promettre de ne dire jamais à personne qu'ils se fussent battuz, que cela estoit honteux. Ce diable l'alla conter à tout le monde.

A Metz, car l'aisné [illegible] nné

au cardinal de La Valette y avoit attiré le second, ce fou querelle mal à propos un brave homme, nommé La Fuye ; l'aisné luy dit qu'il vouloit qu'il embrassast La Fuye; en effect, l'ayant trouvé dans la place, il les voulut faire embrasser; cet enragé avoit un baston sous son manteau; et comme La Fuye se baissoit, il luy en donna vingt coups. Binau se jette sur son frere, le foule aux piez et luy donne cent coups d'esperon par le visage et partout. Les autres, car ils n'estoient pas seuls, empescherent La Fuye de se venger. « Vous ne sçavez « ce que vous faittes, » leur dit-il, « et je me « battray contre vous tous. » En effect, il en appella quatre. Pour le fou, on le mit en prison, où il mourut depuis. Binau se mit en tous les devoirs imaginables; mais, quelque satisfaction qu'il fist, il fallut se battre contre La Fuye; son troisiesme frere le servoit, qui y fut tué. La Fuye (c'estoit à coups de pistollet) donna dans le pommeau de la selle de Binau; Binau luy donna au travers du corps: aussytost il chancelle et son cheval l'emportoit. Binau crioit : « La Fuye, tourne, tourne, tu fuis. » Il tomba et mourut le jour mesme, et dit que le seul desplaisir qu'il eut en mourant, c'estoit de ce qu'on avoit dit qu'il fuyoit. C'est estre bien delicat.

2. En 1652, Guilleragues, jeune garçon de

bonne famille de Bordeaux (il est dans la place de Sarrazin, auprez du Prince de Conty), pria un brave, nommé Richard, d'appeller pour luy le Comte de Marennes qui luy avoit fait une niche. Richard luy dit : « Mon cher, il n'y a « que quinze jours que je me fusse battu pour « deux liards; mais à cette heure, j'ay cinq « cens pistolles; je te prie, laisse-les-moy « manger, aprez nous nous battrons tant que « tu voudras; mais voyla Pavillon, mon cama- « rade, qui n'a pas un quart d'escu; adresse- « toy à luy. » L'affaire fut accommodée.

3. Le Baron d'Aspremont, de Champagne, se battit quasy trois fois pour un jour. Le matin, il avoit tué un homme et fut blessé legerement à la cuisse; à midy il se met à table chez M. d'Anguien à qui il estoit : sa playe l'incommodoit; il ne pouvoit manger; il s'amusoit à jetter des boulettes de pain à un de ses amys, il en donna par malheur d'une par le front de je ne sçay quel brave, qui n'estoit que de ce jour-là dans la maison. Cet homme crut qu'on le mespriseroit s'il souffroit cela; il voulut s'en esclaircir. Aspremont luy respond qu'il ne donnoit d'esclaircissement que l'espée à la main. Ils vont au pré [illegible]: là il donne un coup dans le bras à l[illegible]. Au retour, le capitaine des [illegible]n cherchoit un second [illegible] ils



furent separez comme ils alloient au rendez-vous.

4. Il y a eu un chevalier d'Andrieux qui, à trente ans, avoit tué en duel soixante-douze hommes, comme il dit une fois à un brave contre qui il se battoit; car l'autre luy ayant dit: « Chevalier, tu seras le dixiesme que j'au« ray tué. — Et toy, » dit-il, « le soixante et « douziesme. » En effect, le Chevalier le tua. Quelquefois il les faisoit renier Dieu, en leur promettant la vie, puis il les egorgeoit, « et « cela pour avoir le plaisir, » disoit-il, « de tuer « l'ame et le corps. » Un jour il poursuivoit une fille pour la violer, c'estoit dans un chasteau; elle se jetta par la fenestre et se tua. Il descend, et la trouvant encore chaude, il en fit à son plaisir. Cela me fait souvenir d'un homme de Tours qui avoit une femme fort travaillée du mal de mere, et quand cela luy prenoit, on couroit viste chercher le mary pour la soulager. Une fois on ne le trouva pas assez tost; elle estoit morte quand il arriva. « Hélas! « ma pauvre femme, » dit-il, « si faut-il que je « te — tandis que tu es encore chaude. » Et il fit comme le chevalier d'Andrieux. Ce galant homme (*a*) estoit filou avec cela; il eut la teste coupée.

a. Andrieux.

5. Conac, gentilhomme saintongeois, plein d'esprit et de cœur, estant un jour au bal, dans la foule fut pressé par le Comte de Montrevel (*a*), qui alors estoit bien jeune. Conac, poussé par derriere, repousse du derriere aussy; Montrevel luy donne un soufflet, Conac, avec le plus grand sang-froid du monde, dit ce vers :

Pour une moindre injure on passe l'Acheron,

et appelle Montrevel; mais Montrevel le tua.

6. Voicy un duel bien extraordinaire. Le Comte de Carney, grand duelliste, fut tué, il y a sept ans, en duel par derriere, et fut bien tué (*b*), quoyqu'il se battit à pié, car à cheval c'est une autre affaire. Le chevalier de Birague (*c*) et luy se battoient; ils n'avoient que des couteaux. Carney, fort adroit, n'y avoit point d'avantage; il court pour prendre une estocade (*d*); Birague luy crie : « tourne visage, ou je te tue. » L'autre court tousjours et alloit prendre l'estocade; Birague luy donne dans les reins et le tue.

7. Voicy un duel un peu moins sanglant :

a. Ferdinand de La Baume, comte de M., lieutenant-général en Bresse, chevalier des Ordres en 1661. — *b*. Tué dans les règles. — *c*. François L., sieur de Loutagerie, chevalier de Birague, né le 2[illegible] [illegible] 1619; petit-neveu du Chancelier. — *d*. Une [illegible] le duel.

Regnier le satirique, mal satisfait de Maynard, le vint appeller en duel qu'il estoit encore au lict. Maynard en fut si surpris et si esperdu qu'il ne pouvoit trouver par où mettre son haut-de-chausses. Il a avoué depuis qu'il fut trois heures à s'habiller. Durant ce temps-là, Maynard avertit le Comte de Clermont-Lodeve de les venir separer quand ils seroient sur le pré. Les voylà au rendez-vous. Le Comte s'estoit caché; Maynard allongeoit tant qu'il pouvoit; tantost il soutenoit qu'une espée estoit plus courte que l'autre; il fut une heure à faire tirer ses bottes, les chausses estoient trop estroites. Le Comte rioit comme un fou. Enfin le Comte paroist; Maynard pourtant ne put dissimuler, il dit à Regnier qu'il luy demandoit pardon; mais au Comte il luy fit des reproches, et luy dit que pour peu qu'ils eussent esté gens de cœur, ils eussent eu le loisir de se couper cent fois la gorge.

Ce comte, quand il a compagnie chez luy de gens qui luy plaisent, il la retient, ne les veut pas laisser partir, et ne les meine à la chasse que sur ses chevaux, de peur qu'ils ne s'en aillent; moy, je m'en irois avec son cheval.

8. Un maistre des Comptes de Paris s'en sauva bien mieux que Maynard. Il alloit un jour à Meudon à cheval; en passant par la plaine de Grenelle, trois hommes, aussy à che-

val, l'abordent; ils luy disent qu'à sa mine ils ne doutent pas qu'il ne soit gentilhomme. Il n'osa dire que non[1]. Ils luy disent qu'un de leurs gens ayant manqué, ils le prioient de servir de second à l'un d'eux. Il ne refusa pas ny n'accepta pas; mais ils l'emmenerent. C'estoit pour se battre à pié. Quand ils furent tous descendus de cheval, il fit semblant d'aller pisser un peu à l'escart, puis il remonte viste sur sa beste, pique en leur criant: « A d'au- « tres, Messieurs! je ne suis pas si duppe. » Il estoit bien monté, et eut gaigné la ville avant que les autres fussent à cheval. Ils l'appellerent mille fois poltron; mais il ne s'arresta point pour cela. Pour faire le conte meilleur on dit que le lendemain il conta son aventure à la Chambre, où il fut ordonné qu'à l'avenir, de peur de semblable accident, aucun maistre des Comptes ne se desguiseroit en gentilhomme.

9. Un gentilhomme huguenot, nommé Perponcher, qui est capitaine de Villiers-Costeretz sous le mareschal d'Estrées, commandant une fois les gendarmes de ce mareschal, dans un corps d'armée que M. d'Arpajon menoit en Lorraine, en je ne sçay quelle bagarre qui arriva pour un logement, receût d'un parent de M. d'Arpajon quelques coups de canne, dont

1. *Biffé :* Il estoit vestu comme eux.

on ne convenoit pas trop pourtant. Arpajon en voulut faire l'accommodement; mais, le jour que cela se devoit faire, Perponcher fit trouver dans le logis du General tous ses gendarmes avec des pistollets sous leurs casaques; et quand on luy mit le baston à la main, il en desserra une demy-douzaine de bons coups à celuy qui luy faisoit satisfaction, et il n'en fut autre chose, car il estoit là le plus fort. On s'employa pour luy, et la chose demeura pour bille pareille.

10. Un gentilhomme mit le marché au poing à la femme d'un autre gentilhomme de ses amys. Cette femme fut assez sotte pour le dire à son mary, le mary fait appeller l'autre. On les accommoda en riant, et voici comment on s'y prit : « Un tel a mis le marché au poing à « vostre femme; vous le luy avez mis aprez à « luy, chou pour chou, il faut s'embrasser. »

11. Une sœur de MM. Saintot, qui avoit esté cajollée par d'assez honnestes gens, fut mariée à un impertinent appellé Plenesevette : elle le mesprisoit, et ils ne furent pas longtemps sans se quereller. Un jour il l'appella coquette, et elle l'appella cocu. Voilà bien de la rumeur au logis. Les parens, pour les remettre bien ensemble, s'aviserent d'un expédient, et dirént qu'elle avoit cru que cocu estoit le masculin de coquette.

12. Un brave, dont on ne m'a sçeù dire le nom, jouant seul à seul avec un autre, ils se querellerent et enfin il reçeût un coup de baston. L'offensé qui estoit bien plus fort de corps que l'autre, va, ferme le porte au verrouil, le prend, c'estoit en hiver, le met dans le feu et, le pié sur le ventre, il le faisoit griller. Le pauvre diable crioit les hauts cris. On veut y aller, on trouve la porte fermée. Enfin, on l'enfonce; l'agresseur avoit desjà la peau grîllée. On les accommoda après cela facilement.



470. — GENS TAILLEZ.

1. Marsilly, pere de l'abbé de Marsilly dont nous parlerons dans les *Memoires de la Regence* [1], avoit la pierre. Il se resolut à se faire tailler; mais au lieu de se reposer dans l'opération, il alla tout le matin en grosses bottes, à son ordinaire, solliciter ses procez à cheval; il estoit naturellement chicaneur. Quand il fut de retour, il trouva qu'on l'attendoit. « Faut« il oster mes bottes? » dit-il (car il ne les quittoit jamais) : — « Pensez que ouy (*a*), »

1. Il estoit l'argus de Madame de Roquelaure.

a. *C'est-à-dire :* Est-il besoin de le demander?

luy respondit-on. — « Voylà bien des preparatifs, à quoy bon tout cela? » Il ne voulut jamais se laisser lier les bras. Quand l'operation fut faitte : « Je ne sçache, » dit-il, « personne « qui, par plaisir, se laissast faire cela. » Le cinquiesme jour, il se creva de trippes; la fievre le prend; le voylà bien mal. A force de lavemens et de saignées, on le sauva. Jamais il ne dit autre raison, sinon : « J'avois envie de « manger des trippes. »

2. Un vieux gentilhomme de Poitou nommé le baron de Belet s'estoit fait tailler et avoit crié comme un diable. Les chirurgiens, comme il demanda s'il avoit bien crié, luy dirent que non. Il le crut et manda à M. de Longueville, qui avoit demandé de ses nouvelles, qu'il se portoit bien et qu'il n'avoit point crié.

3. Colot (*a*) avoit taillé un gros moine. Au cinquiesme jour, la playe se portant aussy bien qu'il se pouvoit pour le temps, ce frater a avis d'un benefice; il se fit faire un coussinet qui avoit un trou à l'endroit de la playe, et, assis comme une femme, il prend la poste et s'en va à Rome. Le lendemain, Colot, allant pour panser son homme, voit le matelas de son lict sur la fenestre : « Mon moine seroit-il mort? » dit-il. La garde luy conte l'histoire; il leve les

a. Philippe Collot, chirurgien tailleur.

espaules et dit : « Le pauvre homme sera mort « ce soir. » A quatre mois de là, il trouve ce moine sur le Pont-Neuf qui le vint aborder; luy ne le reconnut point parce qu'il le croyoit mort. Le moine luy dit qu'il s'estoit pansé tous les soirs comme il avoit remarqué qu'on le pansoit, et qu'il avoit obtenu le benefice. « Ah ! » dit Colot, « il n'y a qu'un moine qui puisse « eschapper d'une telle aventure. »

4. Le bonhomme Riolan (*a*), ce celebre medecin, avoit desjà esté taillé une fois, et, quoyqu'il fust fort incommodé, il ne vouloit plus se faire tailler. Un jour sa femme fit cacher le chirurgien, et comme le vieillard disoit : « Me « voylà mieux; je pense que je supporterois « bien l'operation; je croy que je me ferois « tailler si Colot estoit là » (il ne le croyoit pas si près), Colot sort. « Ah ! je ne veux pas; ce « sera pour une autre fois; je ne me suis point « confessé; je renie chresme, baptesme. » Le voylà à jurer. « Tout cela tombera sur nous, » dit Colot; « nous serons damnez pour vous; « mais vous serez taillé. » Ils le lient et le taillent. Comme il se portoit assez bien, on luy dit : « Confessez-vous à cette heure, si « vous voulez. — Voire ! » dit-il, « je me porte « trop bien pour cela. »

a. Jean Rioland.



471. — GRAND AMOUR RECOMPENSÉ.

Un jeune homme natif de Stocolm prit querelle, à Stocolm mesme, avec un trompette du Prince Charles (*a*), aujourd'huy roy de Suede, et le tua. Le voylà en prison dans le chasteau; car, au Nord, il y a tousjours une prison dans le palais du prince. Il est condamné à mort. Ce garçon estoit accordé avec une jeune veuve; elle le fut voir durant le terme qu'on donne aux condamnez pour dire adieu à leurs amys. Il luy dit que le seul regret qu'il avoit en mourant c'estoit de ne l'avoir pas espousée; mais que, s'il pouvoit obtenir de la Reyne et d'elle de l'espouser et de consommer le mariage, qu'il mourroit content. Elle y consentit, et sur l'heure il presenta une requeste aux juges qui, après avoir fait faire une consultation par les théologiens, avec le consentement de la Reyne, luy permirent de se marier. La Reyne eut la curiosité de voir quelle contenance auroient ces mariez en une action si extraordinaire, et, par une fenestre qui respondoit dans la prison, elle se mit à les considerer et trouva que ce garçon avoit un visage

a. Charles-Gustave X., roi, 16 avril 1645.

aussy gay que s'il n'eust point dû mourir. Luy reconnut la Reyne à cette fenestre, et luy fit tous les remerciemens dont il put s'aviser de la bonté qu'elle avoit eüe de luy accorder ce qu'il avoit demandé. La Reyne, touchée de sa constance, luy donne encore quatre jours, pardessus les huict que la loy donne. Ce garçon consomma le mariage, et le terme de l'execution approchoit quand des ambassadeurs de Moscovie, estant sur le poinct d'avoir leur audience de congé, furent priez de demander la grace de ce jeune homme, ou bien la demanderent d'eux-mesmes, en remontrant à la Reyne que leur prince (*a*), qui estoit jeune et galant, seroit ravy d'avoir sauvé la vie à un homme qui sçavoit si bien aimer; que sans doute il reconnoistroit cette faveur, et qu'il en tesmoigneroit ses ressentimens à Sa Majesté. La Reyne qui avoit pitié de ce jeune homme, et qui n'osoit pourtant violer les lois qui sont fort severes contre les meurtriers, fut bien aise de pouvoir dire qu'en bonne politique elle ne pouvoit refuser cette faveur aux ambassadeurs de Moscovie. Elle leur accorda donc la grace de ce jeune homme, et eux l'en remercierent à genoux et en t[illegible]erre, qui est la plus grande [illegible] eux.

a. Alexis Michaïlow[illegible]



472. — VENGEANCE RAFFINÉE.

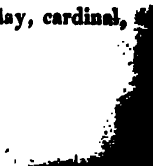
Deux gentilshommes de Normandie, dont je n'ay pu sçavoir les noms, estoient ennemys mortels. L'un deux tomba malade et se vit bientost à l'extresmité; l'autre, comme s'il eust cru qu'il y alloit de son honneur que cet homme mourust autrement que de sa main, se desguise en medecin, entre dans la chambre du malade (les valets crurent que c'estoit un medecin qu'on avoit mandé, ou qui devoit consulter avec le medecin ordinaire); cet homme donne diverses commissions aux gens du malade, et fait si bien qu'il demeure seul dans la chambre; alors il approche du lict et dit à son ennemy : « Me connois-tu bien? — Ah! » respondit l'autre, « je te prie, laisse-moy mourir « en paix. — Non, » repliqua le meurtrier, « il faut mourir de ma main. » Et en disant cela, il luy donne cinq ou six coups de poignard, et le tue; puis il le couvre du drap, descend en bas, dit aux gens qu'ils eussent bien soin de faire ce qu'il avoit ordonné, que leur maistre reposoit, qu'on ne luy fist point de bruit, et qu'il se porteroit mieux. « Pour « moy, » adjousta-t-il, « je repasseray tantost « par icy. » Il monte à cheval et se sauve.



473. — SUBTILITÉ, PRESENCE ET ADRESSE D'ESPRIT ET DE CORPS.

1. Voicy un conte que j'ay ouy faire de Rabelais. En retournant de Rome, l'evesque de Paris, de la maison du Bellay (*a*), à qui Rabelais estoit, s'avisa de faire une grande malice à ce pauvre homme. C'estoit à Nisse de Provence : il fait voler le soir tout l'argent à Rabelais, et à mynuict tout le monde part et le laisse là à pié. Rabelais, bien embarrassé, se met à resver et trouve une belle invention pour se faire conduire à Paris. Il prend de la cendre qu'il mesle avec du plastre, puis en fait un petit pacquet; il en mesle d'autre avec du charbon, et d'autre encore avec du sable et de la suye; il en fait trois pacquets, met une etiquette à chascun, les laisse sous le tapis de la table, et puis s'en va à la messe : la servante en faisant la chambre, trouve cela et le monstre à son maistre. Il y avoit sur ces paquets : *poudre pour empoisonner le Roy;* puis *poudre pour empoisonner la Reyne — poudre pour empoisonner Monsieur le Dauphin*, et à toutes il avoit mis qu'elles tuoient ceux qui les sentoient. L'hoste

a. Jean du Bellay, cardinal, [illegible] à 1560.



avertit le magistrat; Nisse estoit alors au Roy; on conclut d'envoyer cet homme au Roy. On le prend, on le met sur un cheval; mais comme il ne se sentoit point coupable, il fit tant de contes par le chemin à ceux qui le conduisoient, qu'ils ne sçavoient quelle chere luy faire. L'évesque de Paris rendoit compte au Roy de son ambassade, quand ils entendirent une grande hüée dans la cour du Louvre : « Voylà maistre « François ! voylà maistre François ! » L'évesque met la teste à la fenestre et voit Rabelais. Les deputez de Nisse presentent maistre François, lié, au Roy. Je vous laisse à penser si on rit des bonnes gens de Nisse, qui avoient si bien donné dans le panneau. Je donne ce conte pour tel qu'on me l'a donné. — On dit aussy que Rabelais refusa d'approcher du Pape, et dit : « Puisqu'il a fait baiser ses piez à mon « maistre, il me feroit baiser son cul. »

— On dit que quelqu'un luy ayant demandé comment il feroit pour purger Pantagruel. « *Darem illi*, » respondit-il, « *pillulas evangelicas aloes centum libras*, *etc.*

— Il fit l'anagramme de Calvin, *Calvinus*, — *Lucianus ;* l'autre fit la sienne, *Rabelesius* — *Rabie-læsus*.

— Une dame luy disoit qu'il n'honoroit point les saints, qu'il ne les aimoit point. « J'ay « raison, » respondit-il ; « si vous entendez les

« *sains*, les gens en santé, je suis medecin : si « les *saints de paradis*, ils guerissent les ma- « lades et m'ostent toute ma pratique. »

— Le portrait que l'on fait de Rabelais n'est pas fait sur luy; on l'a fait à plaisir, à peu prez comme on croyoit qu'il estoit.

— Le cardinal du Bellay regaloit un jour des gens de robe; il y avoit musique, il avoit ordonné à Rabelais de faire des paroles pour cela; il en fit dont la reprise estoit :

Et zeste zeste au chicaneurs.

2. Le Duc de Florence escrivit à la feue Reyne-mere : « Je vous envoye un excellent « homme en son mestier, qui a dit, en partant « d'icy, que vous songeassiez une carte, et « que ce seroit le dix de carreau. » Avant que de laisser lire la lettre à la Reyne, cet homme, qui en estoit luy-même le porteur, pria la Reyne de songer une carte; elle songea le dix de carreau. Gombauld y estoit, qui me l'a dit.

En mesme temps vint un jeune homme qui faisoit tenir bien haut, par les deux plus grands hommes de la compagnie, un cercle où à peine pouvoit-il passer, et prenant sa course de loin, il y passoit tout le corps comme une lame, et puis faisoit une cabriole.

3. Un orfevre hugue [illegible] enton, rencontra dans la [illegible] ux

Corpus-Domini à la fois : l'un sortoit de Saint-Paul, l'autre y retournoit. On luy cria qu'il ostast son chapeau ; il alloit tousjours son chemin : enfin un homme luy vint dire d'un ton furieux : « Adore ton Créateur. — Lequel « est-ce? » dit l'orfevre. Les autres demeurerent si penaux de cette response, qu'ils ne luy oserent plus rien dire.

4. Un garçon de Paris, dont je n'ay pu sçavoir le nom, couchoit avec la femme de son voisin, et ayant esté obligé d'aller au lieu d'honneur (*a*) par compagnie, il gaigna du mal et en donna aprez à cette femme, sans sçavoir qu'il en eust luy-mesme; cela arrive assez souvent. Elle s'en aperceùt de bonne heure, et luy dit qu'il trouvast quelque invention pour en donner à garder au mary. Ce garçon convie quelques-uns de ses amys à disner chez luy ; il invite aussy le mary de cette femme ; il y avoit fait trouver des mignonnes, et en avertit une, qui estoit la plus jolie et la plus adroitte, de faire toutes les choses imaginables pour obliger cet homme à la voir. Elle en vint à bout. Le soir, sa femme, qui avoit le mot, le caressa si bien qu'il fit le devoir conjugal. Il ne manqua pas de gaigner le mal qu'elle avoit. Dez qu'elle s'en fut aperceüe, elle luy fit un bruit

a. Maison de filles.

du diable, et le pauvre mary confessa son delit et luy demanda humblement pardon.

5. Un nommé Le Rude, maistre d'hostel du feu premier president Le Jay, Saint-Louis (*a*) estant ouvert, avertit les *corbeaux* de venir querir sa femme qu'il disoit avoir la peste, quoyqu'elle n'eust que la fievre. On emporte cette femme; mais, contre son esperance, au bout de quelques jours, on la luy rapporta; le mauvais air ne luy donna point la peste. Il vouloit s'en defaire pour en espouser une autre qu'il entretenoit, et qui pourtant ne la valloit pas.

6. Un cordellier, qui avoit appris par cœur un sermon imprimé, fut prescher dans un village. Le lendemain estoit encore feste : on le pria si instamment de demeurer, qu'il ne put s'en defendre. Cependant il falloit prescher, et il ne savoit qu'un sermon. Que fait-il? Il dit : « Messieurs, il y a de bien meschantes gens « dans cette paroisse; on a dit qu'il y avoit « des heresies dans le sermon que je vous fis « hier, il n'y a rien de plus faux; et, pour vous « le monstrer, je m'en vais vous redire mon « sermon d'un bout à l'autre. » Et il le repéta tout au long.

7. Un coupeur de bourse, comme le feu lieu-

a. L'hopital Saint Louis.

tenant criminel Tardieu l'interrogeoit, ne put s'empescher de luy voler dix escus que le greffier venoit de luy donner pour ses droits : il prit son temps comme le juge se tournoit pour parler à quelqu'un. On remeine ce voleur. Le Lieutenant ne trouve plus son argent; il dit au Greffier : « M'avez-vous pas donné tant? — « Ouy. — L'avez-vous repris? — Non. — « Qu'est-il donc devenu? » Aprez avoir bien cherché, on dit, afin de n'avoir rien à se reprocher : « Il faut aller dans le cachot de cet « homme, quoyqu'il n'y ayt aucune appa- « rence. » On y trouva l'argent dans la paille.

8. Le president de Jameville (*a*) estoit un goguenard qui faisoit des malices à tout le monde; il se mocquoit de tous ceux à qui on prenoit quelque chose. Pour le luy rendre, on suborna un filou, qui entreprit de luy voler sa propre robe de palais : c'estoit l'esté. Ce drosle feint d'avoir un procez, et se rend insensiblement familier chez le President. Un soir, comme Monseigneur revenoit du Palais, il faisoit chaud, il voulut quitter sa robe pour se promener dans le jardin. « Holà ! quelqu'un ! » Il n'y avoit personne que le filou qui s'offrit à la prendre; le President la luy donna. Luy sort

a. Ou *Jambeville*, Antoine Le Camus, sieur de J., président à mortier en avril 1602.

par les escuries et gaigne au pié, il la livre à ses gens. Le lendemain, à la Tournelle où il presidoit, faute de robe d'esté, il vint avec sa robe d'hyver : « Que veut dire cela? Vous « estes-vous trouvé mal? Avez-vous eu froid? » Il fut contraint d'avouer la debte (*a*).

9. D'Ablancourt avoit un petit cheval restif; on le donna à un petit laquais allemand pour aller chercher quelque chose à la ville[1]. Ce cheval n'alloit que quand on le menoit par la bride; l'Allemand monte dessus; le bidet va trois pas, et puis s'arreste. Que fait ce garçon? Il prend une fourche, car il ne vouloit pas aller à pié, et attache les resnes aux deux fourchons, puis il avance la fourche le plus qu'il peut entre les oreilles du cheval. Cette beste croyoit qu'on la menoit par la bride. Ainsy elle s'accoustuma à aller, et l'Allemand au retour en fit tout ce qu'il voulut.

10. Le president Fayet (*b*), pere de Madame Barillon, estoit president de la premiere des Enquestes; il fut prié par un homme de province, à qui il importoit d'estre conseiller dans sa ville, de trouver moyen de le faire recevoir, quoyqu'il ne sceust point de latin. Le Presi-

1. A Vitry-le-François.

a. De reconnoître que le tour etoit bien merité. (*Furetiere*.) — *b*. Nicolas Fayet, père de Bonne F., mariée au président Barrillon.

dent, qui estoit de ses amys, luy dit : « Laissez-« moy faire : apprenez seulement à bien pro-« noncer ce mot latin *quamquam*, et presentez-« vous à un tel jour. » Le President dit : « Messieurs, voylà un recipiendaire, mais nous « n'avons pas le loisir. » Il le remet comme cela exprez cinq ou six fois ; enfin il le fit venir un jour qu'il n'y avoit plus qu'un quart d'heure à demeurer dans la Chambre. « Messieurs, « c'est ce pauvre recipiendaire qui attend il y « a si longtemps. Si vous voulez, nous l'expe-« dierons. » Cet homme entre, et dit hardi-ment : « *quamquam*. — Allez, allez, » dit le President ; « nous sçavons bien que vous avez « appris du latin. Nous n'avons pas le loisir à « cette heure ; mais savez-vous de la pratique ? » Or, l'autre en sçavoit assez et respondit bien ; ainsy il fut receû.

11. Un gentilhomme, qui sçavoit que son rapporteur aimoit les femmes, va prendre une garce, la fait fort bien habiller et la meine sol-liciter, comme si c'eust esté sa femme ; après, elle y retourne seule plus d'une fois, le cava-lier faisant le malade ; le rapporteur la cajolle, la presse, en a ce qu'il veut, et fait gaigner le procez au gentilhomme qui, après, luy decou-vrit la finesse. Cela me fait souvenir d'un conte. Le premier presid[illegible]y fut sollicité une fois par une jolie pe[illegible], qui feignoit que son

mary estoit si jaloux qu'en s'en allant il luy avoit mis un brayer (*a*) de fer; cela enflamma le President; le brayer n'estoit pas si fermé qu'on ne le pust reculer, mais le bonhomme y gaigna une vache à lait. C'estoit une malice qu'on luy faisoit.

12. Un chartier avoit achepté le fumier d'une academie[1] (*b*), et l'alla querir avec un vieux cheval, maigre, galleux, escorché; en un mot, de la plus pitoyable figure du monde. Les jeunes gens de l'academie se mirent à faire des meschancetez à cette pauvre beste. Le chartier dit à l'escuyer : « Je gage le prix du « fumier » (c'estoit cinquante livres) « que je « feray faire à mon cheval ce que vous ne « sçauriez faire faire à pas un des vostres. » Voylà la gageure faitte. Le drosle fait monter l'escalier à sa beste et la meine dans le grenier, puis la fait sauter par la fenestre : le cheval ne valoit pas cent sous. « Eh bien ! » dit-il à l'escuyer, « faittes-en faire autant aux vostres. » Ainsi il gaigna la gageure.

13. Une demoiselle huguenote[2] estoit chargée d'une fille catholique, à qui elle ne pouvoit trouver de condition ; elle s'avisa de dire à cette

1. *Mots biffés :* De l'academie d'un nommé La Roche.
2. Mademoiselle Justel.

a. Une ceinture de chasteté. — *b*. D'équitation.

fille : « Allez-vous-(en) à Saint-Sulpice, à une « telle heure; mettez-vous devant le grand « autel, et faittes bien la dolente, les devotes « ne manqueront pas de vous dire : Ma sœur, « qu'avez-vous? Vous leur direz que vous estes « assistée par des huguenots qui taschent à « vous faire de leur religion, que vous priez « Dieu et la Vierge de vous inspirer; que la « religion de ces gens-là vous semble bien « aussy bonne qu'une autre, et qu'ils sont si « charitables. » Les devotes ne manquerent pas, et voyant cela luy dirent : « Ah ! ma « sœur, qu'à cela ne tienne ; on vous assistera. » Elles l'habillent et la mettent chez une personne bien riche.



474. — FOURBERIES.

1. Un nommé Audebert de Poithiers et sa femme, pour bien marier une petite fille qui leur venoit de naistre (c'estoit leur premier enfant), se resolurent d'estre quinze ans sans coucher ensemble, ou du moins sans travailler à la propagation du genre humain. A quinze ans ils la marient comme une fille unique et dont la mere n'auroit plus d'enfans. Le soir mesme des nopces, Audebert et sa femme se

remirent à provigner, et elle conceût dez cette nuict-là. Le gendre fut bien estonné de voir sa belle-mere grosse et les testons (*a*) de sa femme changez en demy-quarts d'escu.

2. Furetiere, ne sçachant comment obliger sa mere à luy donner partage, s'avisa d'une plaisante invention, mais qui n'estoit pas autrement selon les bonnes mœurs. Il avoit une sœur assez jolie ; il fait qu'un de ses amys se trouve une ou deux fois en lieu où elle estoit ; cet homme faisoit l'homme de qualité : il s'esprend, il parle ; la dame charge son filz de s'en informer. Cet homme se disoit d'auprez de Rheims : Furetiere apporte des lettres à sa mere, où l'on disoit les plus belles choses du monde de cet homme ; il envoyoit des gens de temps en temps qui se disoient de Rheims ; la mere aussytost s'informoit à eux ; ils disoient merveilles, et luy avouoient qu'il falloit que ce gentilhomme fust bien amoureux, car, pour le bien, il auroit trouvé tout autre chose. La mere, en se vantant, disoit à son filz : « Tu as « tousjours fait le bel esprit ; trouve donc un « party comme celui-là pour toi ! » La demande se fait : on vient à faire des articles. Le filz consent à tout, pourveû que la mere l'esgale ; et quand il eut touché son fait, l'ac-

a. Les quarts d'écus.

cordé disparut. La fille, quoyqu'il y allast du sien, car il avoit fallu souffrir quelques privautez, dit que le tour luy avoit semblé si plaisant qu'elle n'en pouvoit vouloir de mal à son frere.

3. Le maistre du *Gros-Chesnet*, hostellerie dans la rue Saint-Martin, avoit le plus furieux nez qu'on ayt jamais veû ; c'estoit un maistre nez qui en avoit de petits aux deux costez. Un gentilhomme avoit accoustumé de loger chez luy ; et comme cet homme estoit bon et facile, il en empreunta à diverses fois de petites sommes ; et enfin cela monta jusqu'à huict cens livres, et le gentilhomme luy en fit une promesse. Cet homme ne sçavoit ny lire ny escrire, et, ne se desfiant point du cavalier, il se contenta de faire escrire au dos de cette promesse par son *fillau*, le filz du savettier son voisin : *Promesse de M. un tel de la somme de huict cens livres*, et il la met parmy ses papiers. Au bout de quelque temps, le hobreau ne revenant point, il appelle son fillau : « Prens une « telle promesse ; lis : *Je soussigné con-* « *fesse, etc.* » Et au lieu de seing il y avoit : « *Quel chien de nez vous avez ! quel grand* « *diable de nez vous avez !* » Le petit garçon lit tout, de suitte. Son parrain, croyant qu'il se mocquoit de luy, luy donne un beau soufflet : voylà l'enfant à pleurer, qui soutient qu'il y

avoit ainsi. Il appelle quelqu'un ; on vit que l'enfant ne mentoit pas. Il n'y avoit ny date ny nom.

Le hobreau pourtant fut condamné quelque temps après, car on trouva des tesmoings et on luy confronta son escriture.

4. Un prestre, à Arcueil où est l'aqueduc, pour attrapper de l'argent, s'associa avec un pastissier du village, et luy fit porter au fond de l'aqueduc une manne pleine de tourtieres de cuivre. Là, toutes les nuicts, il faisoit un bruit enragé avec ses tourtieres ; le prestre leur fit accroire que c'estoit le diable, et qu'il gardoit là-dedans de grands tresors et que, si on luy faisoit quelque offrande, on en tireroit bien des richesses. Trois jeunes garçons, persuadez par leur peres avares, y vont pour luy faire offrande chascun d'une piece de cinquante-huict solz; ils trouvent un homme avec une grande barbe qui leur dit : « Que voulez-« vous ? — Nous venons vous faire offrande. « — Vos pieces ne sont pas de poids, » leur dit-il. Ils retournent avec des pieces d'un escu, et rapportent chascun un plat d'argent d'un marc. Voylà le monde bien estonné. La femme d'un sergent, dont le mary estoit absent, eut vent de cela ; elle avoit deux mille cinq cens livres en argent ; elle parla au prestre qui voulut mille escus, à condition qu'au bout d'un

mois elle en auroit quarante mille, et ainsy tous les mois, et que quand elle auroit soixante et dix ans, le diable feroit d'elle ce qu'il luy plairoit. Pour cela, elle vendit des meubles et parfit la somme de mille escus. Le sergent revient, demande ce que sont devenus ses meubles et son argent. « Là, là, » dit-elle, « ne « faittes point de bruit pour si peu de chose; « avant qu'il soit longtemps, vous verrez tel « qui vous mesprise vous venir faire la cour. » Elle luy conta toute l'histoire; le prestre s'en estoit desjà enfuy, mais il fut attrappé. On le condamna aux galeres et le pastissier aussy. Pour la femme du sergent, elle fut condamnée au fouet, pour s'estre, autant qu'en elle estoit, donnée au diable [1].



475. — CONTES DE PREDICATEURS ET MINISTRES [2].

1. M. de Mascon, cy-devant M. de Sarlat [3], a eu grande reputation, quand il estoit M. de Lingendes, pour la predication. Il preschoit une fois un caresme à Rennes; alors, il estoit à Monsieur, il avoit esté avant cela au Comte

1. 1651.
2. *Biffé :* Et autres gens.
3. Nepveu de Lingendes, le poete.

de Moret. Un charlattan, qui se disoit aussy à Monsieur, le vint trouver un jour et luy (dit) qu'estant à mesme maistre et de mesme profession[1], il avoit pris la hardiesse de luy venir faire la reverence. « Hé! qui estes-vous, Mon-« sieur? — Je suis, » dit-il, « cet homme « qui monte sur le théatre dans cette place; « nous parlons tous deux en public. » M. de Rennes arrive là-dessus. « Monsieur, » luy dit M. de Lingendes, « je suis ravy d'une chose; « si par hazard je tombois malade, voilà Mon-« sieur qui achevera : nous sommes de mesme « profession. » — Il eust esté plus tost evesque, s'il n'eust point esté à Monsieur. Son cousin, le pere de Lingendes (*a*), un des meilleurs prédicateurs de la Société, le remit bien avec les Jesuites : il estoit brouillé avec eux; il le fit prescher dans leur eglise. Ce furent eux qui, par le moyen de M. de Noyers, le firent evesque de Sarlat; depuis il permuta pour d'autres benefices, et enfin il fut evesque de Mascon, à la Regence. Il ne sçait que mediocrement ce que c'est qu'eloquence; il y a quelquefois beaucoup d'esprit dans ses sermons; il fait quelquefois aussy des predications de cordellier. Il se pique

1. La femme d'un mareschal ferrant disoit au mareschal de Biron : « Hé! Monsieur, à cause du mestier « faites-moy rendre mon asne. »

a. Claude L., né en 1591.

surtout de bien entendre saint Paul; cependant, quand il l'explique, on ne l'entend pas autrement. On en a fort mesdit avec une madame de Marigny, femme d'esprit, qui logeoit sur la Tournelle (*a*) : il y avoit un vaudeville :

Eloquente de Marigny,
Quel amoureux te baise?
Je le connoy, je l'ay veû dans la chaise.

Il passe pour un bon courtisan, il est tousjours prest à flatter ceux qui donnent les benefices. Une fois il dit une chose encore chez Madame Sainctot, qui n'estoit guères judicieuse. Quelqu'un luy dit : « Je pense que le sermon « d'hyer est le meilleur que vous ayez fait. — « Le meilleur que j'aye fait, » reprit-il, « c'est « celui d'un tel jour; il me valut soixante « pistolles. » Une autre fois il estoit chez Madame Sainctot, avec quatre ou cinq autres prelats ou abbés; pas un ne sceût dire quelle feste il estoit.

2. Un curé, au prosne dit : « Voyons quelle « feste il y a cette semaine : saint Simon, saint « Judes : Judas festé ! Il ne faudra la chommer « que le matin, pour saint Simon; ou plustost « point du tout, pour apprendre à saint Simon « à hanter mauvaise compagnie. »

3. Un predicateur, ne voyant pour tous au-

a. Sur le quai de la Tournelle.

diteurs que sept femmes, leur dit : « Je ne « laisseray pas de prescher ; Nostre-Seigneur « prescha bien pour trois putains, et vous voylà « sept. »

4. Un ministre gascon, en preschant sur la vigne de la parabole, prescha si longtemps, qu'un des auditeurs s'en alla en disant qu'il alloit querir une serpe pour faire un passage à ce pauvre homme ; qu'autrement il ne sortiroit jamais de cette vigne.

5. A Saint-Pierre-aux-Bœufs, les marguilliers et le curé estant en dispute avoient nommé deux predicateurs pour le caresme. Il fut conclu, pour les accommoder, que l'un prescheroit le matin et l'autre l'aprez-disnée. Le jour de Pasque fleuries, le premier, qui estoit l'archidiacre de Bayeux, dit qu'il laissoit à celuy qui preschoit après luy à expliquer si c'estoit un asne ou une asnesse sur qui Nostre-Seigneur estoit monté ; que c'estoit un celebre cordellier, un grand personnage, qui leur expliqueroit aisement le plus grand mystere qu'il y eust dans l'Evangile du jour. Le Cordellier monte en chaire et dit : « Puisque M. l'archidiacre a « laissé à expliquer si c'est un asne ou une « asnesse, je vous prie, Messieurs, de luy dire « que c'est un asne. »

6. Un curé, parlant contre les Juifs, disoit : « Vous estiez bien enragez d'aller faire mourir

« un pauvre diable qui ne vous faisoit point « de mal ! »

7. Un Italien, qui a traduit l'*Illustre Bassa* (*a*), pour dire que Soliman donna deux *monstres* (*b*) à son armée, a mis, *due orologi*.

8. Un cordellier comparoit Nostre-Seigneur à une becasse, à cause que tout en est bon.

9. Un predicateur parlant de l'espée que Denys le tyran avoit fait suspendre à un filet, ne se souvint plus de la suitte, et dit hardiment : « Le fil est bon, il durera bien jusqu'à de- « main. Demain nous dirons le reste. »

10. Un moine preschoit à Cinq-Queues (*c*) près Pont-Sainte-Maixence, le jour de la feste du village. Il crut que le patron s'appelloit *Saint Queux*. Dans son sermon, il leur dit : « Il faut que vous imitiez en toutes choses « vostre bon patron Monsieur Saint-Queux. » Un marguillier luy dit : « C'est Saint-Martin. « — Vostre bon patron, » reprit-il, « Monsieur « Saint-Martin, et en grec *Saint-Queux*. » C'est ainsy qu'il s'en sauva.

11. Un jesuite, à l'Oratoire, au lieu de dire des *langues de feu* dit des *langues de bœuf*.

12. Un ministre disoit tousjours en pres-

a. De Mademoiselle de Scudery. Paris, 4 vol., 1641, in-8°. — *b*. Deux revues, *ou :* la solde de deux revues. — *c*. *Auj*. Cinqueux.

chant : « *Il n'y a ny rime ny raison*, » et il repetoit cela cent fois en un sermon. Ses brebis s'en ennuyerent et en demanderent un autre. On leur dit : « He bien? estes-vous con-« tens?—Ouy, » dirent-ils naïfvement, « il n'y « a ny rime ny raison à ses sermons. »

13. Le pere Bernard, cordellier, avoit de l'esprit, mais il disoit quelquefois de grandes grotesques. En preschant sur *Flos campi*, il dit que cette tulippe avoit été fouettée pour nous. On dit une *tulippe fouettée*. Il meritoit d'estre fouetté luy-mesme.

14. Un predicateur disoit qu'on appelloit la femme *Mulier*, quasy mule hier, mule aujourd'hui, mule *in æternum*.



476. — PRONOSTICS. PIERRE PHILOSOPHALE.

1. Je ne m'amuseray point à mettre icy tous les contes qu'on fait de Nostradamus; je marqueray seulement quelque chose de ses Centuries.

Siecle nouveau, alliance nouvelle,
Un marquisat mis dedans la nacelle.
A qui plus fort des deux l'emportera, etc. (*a*).

a. *Les Vraies Centuries*, de Michel Nostradamus, édition de 1667, nº 1, p. 174.

Voilà le second mariage de Henry IV[e] et la guerre du marquisat de Saluces bien marquez.

Quand de Robin la traitreuse entreprinse, etc. (*a*).

On voit clairement que *Robin*, c'est *Biron* retourné, car *la Fin* est nommé dans le quatrain, et ce fut *la Fin* qui le descouvrit.

Celuy de M. de Montmorency est encore plus exprez :

Nove obturée au grand Montmorency,
Hors lieux prouvez, livré à claire peine (*b*).

Nove, c'est Castelnaudary, dont on luy ferma les portes ; *lieux prouvez*, c'est-à-dire *lieux publics ;* il ne fut pas decapité en place publique. *Livré à claire peine*, c'est la façon de prononcer de Toulouse.

On y a trouvé :

Senat de Londre à mort mettra son roy (*c*),

Et quand dom Tadée mourut auprès du Pont-Rouge, on trouva :

A Ponte-Rosse chef Barberin mourra (*d*).

Il y a bien des choses qu'on n'entend pas. Depuis on a bien falsifié ces Centuries; mais,

a. N° 6, p. 174. — *b*. Centurie IX, quat. 18. — *c*. Centurie IX, quat. 49. — *d*. Centurie VIII, quat. 49.

dans ceux qui sont imprimez avant le commencement du siecle, on y voit ce que je viens de marquer.

2. Il y a icy un maistre des Requestes, nommé Villayer (*a*), qui dit que son pere estoit fort des amys de Nostradamus, et voicy ce qu'il en conte. Un jour Nostradamus luy dit : « Je veux vous dire vostre fortune et celle de « vos enfans ; mais je veux que cela soit passé « par-devant notaire et en presence de six tes- « moins, afin que vous ne doutiez pas de ma « science. » Cela fut escrit chez un notaire, comme il avoit dit. Entre autres choses il luy predit qu'il seroit marié deux fois (Villayer n'avoit alors que vingt ans), mais qu'il feroit couper la teste à sa premiere femme (cela est arrivé, il la luy fit couper pour adultere et pour empoisonnement ; en Bretagne l'adultere suffit, et Villayer estoit de ce pays-là et y demeuroit). Il luy dit qu'il en auroit une fille qui seroit mariée à un tel, dont j'ay oublié le nom ; cela arriva encore. Il luy dit aprez, que de sa seconde femme (*b*) il auroit trois filz, que deux seroient tuez à la guerre et l'un à un siége fameux ; ce fut à Cazal, du temps du mareschal de Toiras. Il dit aussy que ses

a. Jean-Jacques Renouard, comte de Villayer. — *b*. Françoise de Becdelievre.

filles mourroient devant luy. Or Villayer en avoit une d'environ trente-deux ans qui estoit mariée, c'estoit une personne fort enjouée, et qui badinoit tousjours avec le bonhomme. « Tu « as beau faire, » luy disoit-il, « il faut que tu « passes la premiere. » En effect, il l'enterra.

3. Un autre maistre des Requestes, nommé M. de Refuge (*a*), croyoit fort à l'astrologie judiciaire : luy estant né un filz, il fit aussytost son horoscope. Le chancellier de Sillery, qui sçavoit comme il s'addonnoit à cette science, luy demanda ce que les astres promettoient à cet enfant. « J'en auray, » respondit-il, « beau-« coup de satisfaction; si je le puis sauver un « certain jour qu'il est menacé d'un grand « accident » (et il le luy marqua); « il doit « estre tué d'un coup de pié de cheval. » Ce jour-là estant venu, Refuge s'enferme dans une chambre avec la nourrice et l'enfant, car cela luy devoit arriver avant que d'estre sevré. Par malheur, le chancellier de Sillery, qui avoit oublié le jour et la prediction, ayant à luy recommander une affaire qu'il devoit rapporter le lendemain, l'envoya prier de le venir trouver. Il s'excuse par trois et quatre fois, mais il n'osa luy mander pourquoy il restoit au logis, croyant

a. Eustache de Refuge, sieur de Précy et de Courcelles, conseiller au Parlement en 1592, maistre des Requêtes en 1600.

que le Chancellier se mocqueroit de luy. Enfin M. de Sillery luy mande que c'estoit pour le service du Roy. Il fallut donc sortir; et au lieu d'emporter sa clef, il la donne à une servante, avec defense d'ouvrir. La nourrice, qui s'ennuyoit dans cette chambre, presse cette servante, deux heures durant, de luy ouvrir : la servante le luy refuse. Enfin, le mary de cette femme, qui estoit de la campagne, arrive à cheval. La nourrice fait de nouveaux efforts, la servante luy ouvre; la nourrice avoit son enfant à son cou. Pour aider à tirer un bissac qui estoit sur ce cheval, elle met son enfant à terre. Ce cheval rue et donne droit dans la teste de l'enfant, qui mourut sur l'heure.

4. Un gentilhomme anglois, qui s'estoit attaché à Bouquinquant, eut plusieurs fois des visions, la nuict, que le Duc devoit estre assassiné; il n'osoit le luy dire, de peur qu'il ne se moquast de luy; enfin, pourtant, il s'y hazarde. Quelques jours après, un Escossois, qui avoit eu querelle avec un domestique du Duc et qui croyoit que c'estoit à cause de cela qu'il luy avoit refusé une compagnie de gens de piez, enragé de cela, sort en dessein de tuer ou le Duc ou son domestique, le premier qu'il rencontreroit des deux. Il trouva le Duc et le tua (*a*).

a. 2 septembre 1628.

5. J'ay veû à Rome un pere Bagnareo, augustin, homme venerable. Il s'addonnoit à l'astrologie judiciaire, et ayant trouvé qu'il devoit mourir avec un habit rouge, il conclut qu'il devoit estre cardinal. Pour y parvenir, il se mit à faire toutes les fourberies dont il se put aviser, pour amasser de quoy achepter le chapeau. Il avoit bien vingt-cinq mille ecus quand il mourut. Voicy une de ses friponneries, ou plustot un de ses crimes, qui luy valut trois mille livres. Un Juif de Rome avoit un ennemy qui estoit chrestien; ce Juif fut quelques jours sans paroistre, et on ne pouvoit descouvrir ce qu'il estoit devenu. Les Juifs, en general, firent publier qu'ils donneroient trois mille livres à quiconque reveleroit le meurtrier; car ils ne doutoient pas qu'on ne l'eust tué. Le meurtrier se confesse au pere Bagnareo, et dit qu'il avoit coupé le Juif à morceaux, et l'avoit jetté en tel lieu dans un privé. Le Pere fait tomber entre les mains des Juifs une lettre qui portoit: « Mettez les trois mille livres en « tel lieu, et vous trouverez le nom du meur- « trier qu'on aura mis en la place de l'ar- « gent. » Cela fut fait. Il trouva aussy dans l'horoscope qu'il avoit faitte du pape Urbain, qu'il mourroit un tel jour (*a*): persuadé de

a. Urbain VIII mourut le 29 juillet 1644.

cela, il offre à je ne sçay quelles gens de l'empoisonner pour une certaine somme. Il croyoit gaigner cela sans peril, et que les autres penseroient que le Pape, qui seroit mort de mort naturelle, seroit mort de poison. La chose se descouvre : il se sauve; mais celuy qui estoit avec luy le trahit, et luy ayant donné une potion endormante, il l'enleve de Venise, où ils estoient, jusques sur les terres du Pape. Là, pour ne pas diffamer l'habit de Saint-Augustin, on le pendit avec un habit de penitent rouge.

6. Un garçon, nommé Malvat, filz d'un homme d'affaires, se fit faire son horoscope, et parce qu'il y avoit qu'il mourroit entre six et sept, le 7 du mois d'aoust 1653, il prit la poste en Foretz, où il se trouvoit, au commencement de ce mois fatal, de peur de tomber malade à la campagne; il s'eschauffa en venant à Paris, prit une bonne pleuresie dont il mourut le 7 d'aoust, à trois heures du matin.

7. Du temps de la Reyne-mere, il y avoit icy un Escossois, nommé Inglis, dont on conte assez de choses. M. de Sancy, alors homme d'espée, et depuis evesque de Saint-Malo, pour le surprendre, luy envoya sa nativité (*a*) sans se nommer. « Ah ! » dit Inglis, dez qu'il se fut mis à faire sa figure, « je le connois, le petit

a. *C'est-à-dire* : le jour et l'heure de sa naissance.

« rousseau; il fera le voyage de Constanti-
« nople. » Il y fut en ambassade.

— Il dit d'un gentilhomme, qui estoit gouverneur de Nesle : « Il me presse par escrit de « luy faire sa figure; mais il a pensé ne m'en « presser plus : il a esté en danger de se noyer, « il n'y a que quatre jours. » Gombauld, à qui Inglis dit cela, trouva ce gentilhomme sur le Pont-Neuf, qui luy dit : « En venant, j'ay « pensé me noyer. » Il luy marqua le temps justement.

— Il demandoit tousjours quelque chose, et jamais n'obtenoit rien; il venoit tousjours trop tard. Une fois il alla demander à la Reyne la charge d'un homme qui se portoit assez bien. « Cette charge ne vaque pas. — Il est vray, « Madame, mais celuy qui la possede mourra « dans huict jours. » Elle la luy promit. L'homme mourut dans le terme, mais le pauvre Inglis mourut quatre jours devant. Il mourut comme subitement. Il n'avoit garde de le sçavoir; car ses parens, qui ne vouloient pas qu'il s'addonnast à l'astrologie, luy celerent tousjours sa nativité.

8. Un gentilhomme, nommé Boyer, avoit inventé je ne sçay quelle carte sur laquelle il tiroit sa figure, et avec une pirouette (*a*) il de-

a. Voy. *Histor.* de M. Arnault.

vinoit. Rudavel a appris de luy, et Arnaut, de Rudavel. Gombaut, qui logeoit avec luy, luy dit : « Hier, à mynuict, une femme est venue « loger céans. » Il fait sa figure, il fait aller sa pirouette; il trouve qu'il y avoit du meurtre et que cette femme avoit du jaune à son habit. Effectivement elle avoit une juppe jaune, et il y avoit eu du sang respandu. Ce Boyer fut appellé en duel, et dit avant que de partir : « Ma « figure dit que je n'en reviendray pas. » Il y fut assassiné.

9. L'empereur Rodolphe (*a*), dernier du nom, avoit un premier medecin qu'on disoit avoir trouvé la pierre philosophale. Son maistre ne permettoit point qu'on l'inquiestast sur cela, car il luy faisoit, dit-on, de l'or potable (*b*), et le tint en santé longues années. Ce medecin avoit à son service un françois, âgé de treize ans, ou environ; c'estoit un garçon qui s'estoit desbausché; il le prit en affection, et luy monstra tous ses secrets. Le medecin vient à mourir; ce garçon, nommé Saint-Leger, eut peur qu'on ne l'enfermast, il se sauve. On le cherche partout; point de nouvelles. On avoit son portrait; on en fait faire plusieurs copies qu'on envoye partout. Il vient à Paris et, pour

a. Rodolphe II, mort en 1612. — *b*. Regardé comme panacée.

se cacher, il offre à un homme, qui tenoit des pensionnaires à l'Université, de luy donner tout ce qu'il voudroit pour un trou de chambre, à condition de guerir la femme de cet homme qui estoit abandonnée des medecins. L'hoste desloge quelqu'un, luy donne un bouge, etc. Or, il y avoit là-dedans en pension un petit garçon de Paris nommé du Pré, c'est de luy que je sçay cecy. Saint-Leger se servit de luy à bien des choses, parce qu'il le reconnut discret; ce Monsieur du Pré là est un galant homme. Il luy envoyoit chercher des drogues ordinaires chez l'apoticaire; Saint-Leger y mettoit de certaine poudre dedans et guerit l'hostesse en fort peu de jours. Souvent, il donnoit un coffret à ce petit garçon pour porter à un affineur qui en avoit une clef. Le coffret estoit pesant : quelquefois on donnoit un escu d'or au petit du Pré. Ce Saint-Leger n'avoit pour tout instrument qu'un petit fourneau portatif; il falloit qu'il fist sa poudre fort aisement, car du Pré dit qu'en trois ou quatre mois, il luy en vit user plus de trente fois plein une poire à porter de la poudre à canon dans la poche. Il fit des cures admirables dans le temps qu'il fut à l'Université. Voicy comme il fut descouvert : le garçon de l'apoticaire de l'hostesse avoit veû ce portrait que Beringhen, pere de Monsieur le Premier, qui estoit curieux

de chymie, avoit fait venir d'Allemagne, car son maistre le servoit. Il en avertit donc Beringhen. Voylà un exempt qui vient demander cet homme; du Pré dit : « Il est allé à la « messe. » Il y estoit allé en effect, mais apparemment, il avoit eu le vent de quelque chose, car on ne l'a jamais veù depuis.



477. — CONTES, NAIFVETEZ, BONS MOTS, ETC.

1. Le pere (*a*) de feu M. le Marquis de Rambouillet avoit une tante abbesse de Poissy; en ce temps-là, on se divertissoit fort bien dans les Religions; le Marquis y avoit une galanterie, sa maistresse s'appelloit Le May. Un jour qu'il y fut disner, c'estoit vers la my-juin, sa tante luy envoya une vieille religieuse nommée Rosmadec, pour l'entretenir pendant qu'il disnoit : cela ne luy plaisoit nullement, et il eust bien voulu que c'eust esté sa maistresse. Au dessert, on luy presenta des pommes ridées et des cerises nouvelles; au mesme temps, la jeune religieuse qu'il demandoit entra, et M. de Rambouillet, en repoussant ses pommes dit : « Quand Le May vient, qu'on m'oste Rosma- « dec. »

a. Nicolas d'Angennes, sieur de R.

2. Un vieillard de quatre-vingts ans, estant logé à Montpellier à une extremité de la ville, s'avisa d'aller loger à l'autre bout et dit pour raison : « J'ay tousjours tasché de n'estre à « charge à personne ; je n'ay plus guères à « vivre, et, si je fusse demeuré où j'estois, on « eust eu beaucoup de peine à me porter au « cimetiere ; au lieu qu'où je suis, il n'y aura « qu'un pas à faire. »

3. Un Poitevin huguenot, nommé M. Mathieu, pour estre exempt de tailles soutint qu'il estoit de la maison de Saint-Mathieu, qui est une bonne maison de Poitou ; et disoit pour ses raisons que ses ancestres s'estant faits de la Religion, en haine des saints au lieu de *saint Mathieu* s'estoient seulement appellez *Mathieu*.

4. Un conseiller de Paris joüoit à la paume ; on vint luy dire : « Monsieur ! Madame vient « d'accoucher. — Eh bien ! cet enfant ne luy « rentrera pas dans le corps. » A une demyeheure de là, on luy vint dire : « Madame est « encore accouchée d'un autre enfant. — Ah ! « pardieu ! » dit-il, « je m'en vais. Si je n'y « allois, elle ne feroit qu'accoucher tout au- « jourd'huy. »

5. Une femme disoit : « Ce livre est assez « agreable, mais il a un mauvais accent. »

6. Un homme vouloit prendre le chose à

une pucelle : « Ah dame ! » dit-elle, « je veux « donc prendre aussy le vostre. »

7. Un Alleman, en voyageant, quand le vin estoit bon escrivoit sur la cheminée de l'hostellerie : *Est;* et *Est Est*, quand il estoit excellent. A Montefiascone, en Italie, où il y a de fort bon muscat, il escrivit : *Est Est Est*, et en but tant qu'il creva. Son valet luy fit cette epitaphe :

Est Est Est, et propter Est Est Est,
Dominus meus hic est.

8. M. d'Arpajon (*a*), voulant faire le bel esprit, s'avisa de traitter Sarrazin et Pellisson ; et pour cajoller Sarrazin : « Ah ! Monsieur, » luy dit-il, « que j'aime vostre *Printemps !* — Je « ne l'ay point fait, » dit Sarrazin, « c'est une « piece de Montplaisir. — Ah ! vostre *Temple* « *de la Mort* est admirable. — C'est de Ha- « bert, le Commissaire de l'artillerie. » Enfin Pellisson, par pitié, trouva moyen de le faire tomber sur le *Sonnet d'Eve*.

9. D'Audiguier, auteur de *Lisandre et Caliste*, disoit à Théophile qu'il ne tailloit sa plume qu'avec son espée : « Je ne m'estonne « donc pas, » luy dit Théophile, « que vous « escriviez si mal. »

a. Louis, marquis d'Arpajon, duc à brevet, mort en 1679.

10. Le maistre d'hostel d'une presidente de Rouen appellée Madame de Berniere (*a*), voyant qu'elle faisoit servir trop long-tems un poulet-d'Inde froid, luy dist : « Si vous ne le mangez, « Madame, les vers le mangeront. » Elle le demanda le repas suivant. « Je l'ay laissé, » luy respondit-il, « au bas de l'escalier; il est « venu icy tant de fois qu'il en doit sçavoir le « chemin. Il y viendra bien tout seul, s'il luy « plaist. »

11. M. de Criqueville (*b*), president à mortier de Rouen, voulut sur ses vieux jours espouser la fille du president de Franqueville, son collegue. Tout estoit d'accord quand quelqu'un luy dit qu'il resvoit. Il s'en desdit, et pour toute raison il dit que quand il la fit demander, il ne l'avoit veüe que de pourfil, et que depuis, l'ayant veüe de plein front, elle ne luy avoit pas plu.

12. A un siege de je ne sçay quelle ville, un Portugais escrivit sur une barriere : *Aqui 'llegô Dom Fernandez*. Un Castillan qui alla plus avant que luy, escrivit : *Aqui no'llegô Dom Fernandez*.

13. Un bourgeois de Chaalons avoit son filz au college des Jesuites à Rheims. Ce filz, par

a. Femme de Charles Maignart de Bernieres, président à mortier en 1621. — *b*. Tanneguy de Launoy, sieur de C., président à mortier en 1633.

l'avis des Jesuistes, luy demanda les *Vies des Saints :* il luy envoya les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, et luy manda que c'estoient les saints des honnestes gens.

14. Ce prieur (*a*) de Bourgueil, que M. de Rheims fit assassiner, fut assez simple pour se laisser persuader, par un nommé Langeys, de coller à son breviaire une promesse qu'il luy avoit faitte, afin de s'en ressouvenir tousjours. Quand il la fallut produire, elle se rompit toute.

15. Dans les chapitres des Chartreux, chaque religieux peut escrire son sentiment au General. Un religieux de Paris escrivit qu'il y avoit beaucoup de choses à louer dans leur ordre; mais qu'il y trouvoit un grand defaut : c'est de n'avoir point de femmes, et qu'au moins il en faudroit une pour deux. « Pour moy, » adjousta-t-il, « je me contenterois de la moitié « de la Meusniere. » La Meusniere estoit jolie. Le General demanda au procureur de Paris : « Un tel religieux vit-il bien mieux que pas un? « Regardez ce qu'il m'escrit. » Le Procureur fut bien surpris.

16. Un sot de Chinon apporta beaucoup de ruban bleu de Paris, en disant que c'estoit la

a. Ou plutôt : *Ce moine*. Voy. *Histor*. de l'Archevêque de Reims.

mode d'en porter en escharpe, et qu'il en avoit veù au Roy luy-mesme (*a*).

17. Une dame, un peu galante, pour s'accoustumer à ne point rougir, voulut se hasarder de conter une de ses amourettes, sans nommer personne; elle dit donc: « Une dame « donne rendez-vous à son galant, et estant « couchez ensemble, on heurta; le galant se « jette dans un cabinet, et comme il faisoit « froid, il prit un drap pour se couvrir. Ja« mais, » adjousta-t-elle, « je ne fus si des« ferrée que quand je me vis sans draps. »

18. Un sedanois, nommé Gohard, valet du beau-frere de M. Conrart, se retiroit fort souvent dans un petit cabinet, et escrivoit, sans qu'on pust sçavoir ce que c'estoit. Enfin on trouva moyen d'y entrer, et on vit un gros livre où il y avoit au haut : « Aujourd'huy, « sixiesme de may 1645, je commence, moyen« nant la grace de Dieu, à copier, pour la « septiesme fois, le Nouveau-Testament, que « j'acheveray, Dieu aidant, au bout de l'an. »

19. Le mareschal de Gassion avoit un parent qui partagea (*b*) un cadet qu'il avoit, et luy donna mille escus pour sa legitime, à condition qu'il en employeroit cinq cens à un drapeau, en Hollande. Ce garçon mangea tout. L'aisné,

a. Voy. plus bas, nº 36. — *b*. Qui fit la part d'un cadet.

sans y estre obligé, envoya encore cinq cens escus; mais il mit l'argent en main tierce pour faire achepter ce drapeau. Le cadet fit si bien qu'il eut l'argent et le mangea, et haye! au bout. Ses créanciers luy prestent de quoy aller en son pays où il disoit qu'il feroit bien danser son frere, et rapporteroit de quoy tout payer. L'aisné en eut avis, et luy escrivit que sa maison estoit bonne, qu'il avoit des arquebuses à crocs et quelques fauconneaux qu'il braqueroit tous contre luy. Le cadet luy fait response, il n'y avoit que cela dans la lettre : *Amourcez, ye pars.*

20. Un seigneur espagnol ne donna que quarante pistolles à une celebre courtisanne pour une nuict; elle, en colere de cela, n'en fit pourtant pas semblant; au contraire, elle feignit d'estre esprise de luy, et luy demanda en grace une autre nuict. Quand il fut arrivé, elle le pria de prendre son habit et qu'elle prendroit le sien; il eut cette complaisance pour elle. Quand ils furent habillez, elle se mit sur luy et après que cela fut fait, elle luy donna deux cens pistolles en luy disant : *Assi pago mis putas.* C'est ainsy que je paye les dames.

21. La Rocheposay, lieutenant de Roy de Poitou (*a*), escrivit une fois à une espece de

a. Frère de Madame de Saint-Loup.

gentilhomme ou soy-disant, dont le pere, à ce qu'il pretend, a esté à feu M. de La Rocheposay, et luy mettoit : « M. un tel. » L'autre luy mit : « M. de La Rocheposay, » et tout le monde en fut ravy, car il n'est pas trop civil.

22. Quelqu'un avoit escrit sur une cheminée d'une hostellerie : « Le nom de ma maistresse « est escrit icy derrière. » On alloit pour regarder ; il y avoit de l'autre costé : *Tu brusles tes chausses.*

23. Un laquais de Madame de Rambouillet, et qui plus, *né natif* de Rambouillet même, comme quelqu'un luy demanda : « Qui est avec « Madame ? » respondit : « C'est un verrier. » Il estoit nuict. — « Les verriers ne vont pas à « ces heures. — Oh ! » dit-il, « c'est un verrier « comme M. de Neufgermain. » C'estoit Segrais.

24. Un homme estoit au lict assez tard. « Que faittes-vous là si long-temps ? — Je me « repose. J'ay dormy dix heures tout de suitte ; « ne faut-il pas prendre un peu de repos après « cela ? »

25. Menour, intendant des Tuilleries, estant amoureux de la femme qu'il espousa depuis, elle s'appelle Le Coq, fit faire un cachet où l'Amour tenoit un coq en guise d'espervier sur le poing, et il y avoit autour : *Avec luy je prends tous les cœurs.*

26. François Ier estant chez Madame d'Es-

tampes, sceût que Brissac (*a*), depuis mareschal de France, s'estoit caché sous le lict pour n'avoir pas eu le temps de se sauver. Il demanda des confitures, et en mangeant du cotignac qu'il trouvoit admirable, il en jetta une boiste sous le lict, et dit : « Tiens, Brissac, il « faut que tout le monde vive. »

27. Un noble Venitien, amoureux du cardinal Pio qui, alors, estoit un beau garçon, fit des vers où il y avoit :

> I pollastri per la ca, o caro fio,
> Van disiendo : Pio, Pio, Pio

28. Le feu Comte du Lude (*b*), pour se mocquer de l'huissier de chez le Roy, qui ne l'avoit pas voulu laisser entrer à cause qu'il n'estoit pas trop bien vestu, fit habiller magnifiquement son cocher. L'huissier luy ouvre et refuse l'entrée au Comte. « Si vous ne voulez pas que « j'entre, » dit le Comte, « renvoyez-moy donc « mon cocher ; qu'il me ramene. Hé ! maistre « Pierre !... — Monsieur ! revenez, revenez. » Tout le monde se mocqua du pauvre huissier.

— Le mesme heurta assez fort au cabinet de M. de Schomberg, surintendant des Finances ; il estoit son nepveu ; un nouveau sui-

a. Charles de Cossé, comte de Brissac, mort 6 mai 1652. — *b*. Timoléon de Daillon, comte du Lude, père de Madame de Roquelaure.

vant qui ne le connoissoit, dit : « Qui heurte « comme cela ? — Ouvre ! — Monsieur ! on ne « heurte point ainsy céans. » Il entre et va pisser dans la cheminée. « Ne pisse-t-on point ainsy « céans ? » M. de Schomberg n'en fit que rire.

29. En Béarn, il y eut procez entre un garçon et une fille qu'il avoit despucellée dans une vigne en luy donnant une promesse de mariage en vers :

En la bigne debat lou higuei (*a*)
Ey pres Charlotte per muglet
Et pues que nous eût que doux
Lous tesmoins seran lous couilloux.

On prononça ainsy la sentence :

Si nous n'espouseran
Lous tesmoins lou pagueran.

30. Madame Causse (*b*), mere de Madame du Candal, le feu s'estant pris chez elle, s'enfuit toute nue, avec sa fille qui n'estoit qu'un enfant, dans le devant de sa chemise.

31. Sarrau (*c*), conseiller au Parlement, sa femme estant accouchée subitement auprès du feu, luy qui estoit au lict se leve, met l'enfant dans le devant de sa chemise, et va appeller des femmes. Elles, voyant cet homme en cet estat, s'enfuirent.

a. Sous le figuier. — *b*. Marie Bigot, femme de Jacques de Causse. — *c*. Claude Sarrau, dont on a publié les *Lettres*.

32. Un juif, converty depuis peu, voyant que ses affaires alloient mal, et que tout luy réussissoit de travers, respondit plaisamment à des gens qui luy representoient que c'estoit que Dieu l'aimoit, et qu'il le visitoit : « Mais que ne « visite-t-il le Pape et les Cardinaux, qui sont « ses anciens amys, au lieu de moy qui ne le « connois que depuis trois jours? »

33. Une fille de quelque âge, qu'on appelloit Mademoiselle de Bordeaux, disoit que c'estoit une sottise que de se marier, que les gens d'esprit se jettoient dans l'eglise ou demeuroient garçons, et estoient presque toujours de bonne humeur; et que, pour le reste, on le mettoit au haras, pour empescher le monde de finir.

34. A Alençon, il y avoit un M. Fouteau; pour rire, on appelloit sa femme Mademoiselle Foutelle. Un homme alla le demander, et dit : « M. Fouteau y est-il? — Non, » dit une fille. « — Et Mademoiselle Foutelle? — Non, Mon« sieur; elle mange son potage. »

35. Mon frere l'Abbé dit qu'il luy couste plus à chier qu'un autre à manger. Il est serré.

36. Un laquais de Madame de Bourdonné, la femme du gouverneur de la Bassée, disoit à sa maistresse : Monsieur le P. (*a*) de Saint-Simon

a. Sans doute pour : le D.; *le duc*.

« est venu icy ; il a un baudrier bleu où il n'y a « point d'espée. »

37. Un homme à qui en luy monstrant l'Escurial on disoit que c'estoit un vœu de Philippe II à la bataille de Saint-Quentin (ou de Saint-Laurent), dit : « Oy ! il falloit qu'il eust grand « peur ; car voicy qui couste bien de l'argent. »

38. Une hostesse de Bleneau assez jolie et assez courtoise disoit : « Helas ! pour M. de « Courtenay-Bleneau, je ne daignerois l'en re-« fuser, pour le peu qu'il luy en faut. »

39. A Rome, on dit, quand on voit un vieux cardinal courbé, qu'il cherche les clefs, car dez qu'ils les ont trouvées ils se portent le mieux du monde.

40. Un M. Le Nain, le jour de ses nopces à Lyon, voulut prendre un breuvage pour faire de grands exploits. Le Petit Carme, predicateur celebre, commanda chez le mesme apoticaire un remede rafraischissant. Le garçon se trompa ; Le Nain ne put rien faire de toute la nuict et le pere fut tousjours en bon estat.

41. On demanda une fois quelle sorte de gouvernement c'estoit que la Rochelle : « C'est « une Jobelinocratie, » respondit un galant homme.

42. La des Urlis, comedienne au Marais, pour dire le premier personnage, disoit : « *Le* « *grand employ*. »

43. Le vieux Pena, celebre medecin, fut appellé pour voir un malade à Paris. « De quel « pays estes-vous? » luy demanda-t-il. — « De « Saumur. — De Saumur, et vous estes ma- « lade!... Quel pain mangez-vous? — Du pain « de la belle Cave [1]. — Vous estes de Sau- « mur, vous mangez du pain de la belle Cave, « et vous estes malade!... Quelle viande man- « gez-vous? — Du mouton qui paist au Char- « donnet. —Vous estes de Saumur, vous man- « gez du pain de la belle Cave et du mouton « qui paist au Chardonnet, et vous estes ma- « lade!... Quel vin buvez-vous? — Des Cos- « teaux (*a*). — Vous estes de Saumur, etc., « vous buvez du vin des Costeaux, et vous estes « malade!... Allez, vous vous mocquez des « gens. » Et il le laissa là. Quand il abandon- noit un malade, il disoit : « Faittes-luy cecy « et cela, et de temps en temps donnez-luy « *quauque boutade* de paradis. »

44. En voicy un quasy semblable. Un rous- seau alla se confesser : le prestre luy demanda combien il y avoit qu'il ne s'estoit confessé. « Dix ans, car je n'ay point péché depuis. — Et « de quel mestier estes-vous? — Sergent. — Et « de quel pays? — Normand. — Vous estes

1. C'est le Gonesse de Saumur.

a. Ay, Avenay, Hautvillers.

« sergent, normand et rousseau, et vous n'avez « péché il y a dix ans ! Allez, » dit-il, « il en « faut avoir des reliques ; » et avec son couteau il luy coupe un petit bout de l'oreille.

45. M. l'evesque de Noyon Barradas (*a*) disoit à l'abbé Le Camus, aumosnier du Roy, 1658 : « Tout est ruiné à mon evesché. Il ne s'est « sauvé que mes prez. — Hé bien, » respondit l'Abbé, « avec un peu d'avoine, voylà de quoy « vivre. »

46. Le petit de Chavigny (*b*), qui se fait à cette heure appeller M. le marquis de Chavigny, à l'âge de treize ans estoit à une assemblée où Madame des Réaux et son frere Sabliere estoient. Sabliere en beuvant après luy, dit : « N'y a-t-il rien à gaigner, au moins ?—Non, » dit-il, « tu n'en aimeras qu'un peu mieux ta « sœur. » Il (*c*) l'avoit trouvée fort à son goust.

47. Un marchand de Montauban, tenté de se marier, prioit Dieu sur ce sujet avec beaucoup de ferveur ; et parce qu'il ne pouvoit s'empescher de parler haut, il alloit sur le toit de sa maison. Une fois on l'espia, et on ouit qu'il disoit : « Seigneur, qui as fait le soleil chaud et la « lune morfondante, donne-moy une bonne « femme ; tu en penses quelquefois donner de

a. Frère du favori de Louis XIII ; mort en décembre 1659. — *b*. Gaston Jean-B. Bouthillier, mestre de camp, marquis de Chavigny. — *c*. Chavigny.

« bonnes que tu en donnes de bien mau-
« vaises. »

48. Mon pere avoit un commis naïf, fort devot et fort chaste : un jour il ne trouvoit pas son compte, on ouit qu'il prioit Dieu et disoit : « Seigneur, tu sçais que j'ay mon pucelage, et « cependant je ne trouve pas mon compte. »

49. Un homme disoit : « Ciceron aimoit bien « son cinquiesme frere, car il addresse tant de « choses *ad quintum fratrem*. »

50. Madame de Champré à Saint-Clou, chez la du Rier, durant un grand orage regarda par curiosité par le trou de la serrure et vit un homme et une femme qui se divertissoient : « Jesus ! » dit-elle, « par le temps qu'il fait ! »

51. Un advocat commença ainsy à Vitry : « Messieurs, je parle pour Barbe de Congé, « dame de Conentre (*a*) et de d'Heuvy. » Il ne fit qu'ajouter un *de;* au lieu d'Heuvy, il dit *de* d'Heuvy.

52. Un brave d'Auvergne, nommé de Giou, disoit : « Pourveù que Dieu se veuille asseoir « sur les deux pourpoints et voir le jeu sans « favoriser personne, je m'en tireray aussy bien « qu'un autre. »

53. A la foire Saint-Germain, on exposa une

a. Il y a encore en Champagne des gens qui ont ajouïé ce nom à celui de leurs pères.

fois un tableau où le diable chioit des laquais en volant.

54. Un homme disoit : « Je suis confisqué ; « je ne sçaurois plus baiser que de jeunes filles, « je ne puis plus boire que de bon vin, et je « prens goust à l'Evangile. »

55. Feu M. d'Espernon estant chez le feu Roy, le Roy dit à Marais qui contrefait tout le monde : « Fais comme fait M. d'Espernon « quand il est malade. — Hola ! *aucuns*, faittes- « moy benir Vlaise » (c'estoit son bouffon). — « Monseigneur, nous ne sçaurions. — Com- « ment, à un homme de ma condition. — Il est « mort il y a deux mois. — Faites-le-moy venir « nonobstant toutes choses. » M. d'Espernon rioit du bout des dens. Le Roy sort ; Marais luy voulut faire des excuses : « Non, non, » luy dit-il, « je ne vis jamais meilleur bouffon que « vous. »

56. Je ne sçay quel extravagant juroit : « Le « diable m'emporte à travers une grille de « Carmelites ! » Ce sont les plus serrées de toutes.

57. Un huguenot, nommé M. Daugeau, qui a la mine fort niaise, au sortir de l'Academie (*a*) alla à la Cour ; je ne sçay quel esveillé luy vint dire : « Monsieur, pensez que vous avez

a. Des exercices de l'Académie d'équitation.

« estudié en philosophie? — Ouy, » respondit-il naïfvement, « j'ay fait mon cours. — Hé « bien! » adjousta l'autre, « vous respondrez « donc bien à cet argument : Tout homme est « animal, etc. — Voyons si vous respondrez « bien à celuy-cy, » reprit Dangeau : « Tout « homme est menteur; vous estes homme, « donc vous estes menteur. » Et luy donne un grand soufflet.

58. Chavanes, un des Rambouillet (*a*), un peu avant que d'aller à Barcelonne où il fut tué, s'amusoit fort à lire les Epistres de Seneque, où ce philosophe parle de la mort, et disoit: « On ne fait cela qu'une fois en sa vie; je veux « apprendre à le faire de bonne grace; car « j'aurois grand honte de le faire aussy sot- « tement que beaucoup de gens que je vois. »

59. Un vieux desbausché nommé Richer qui, à la fin ne se divertissoit qu'à boire, disoit: « Autrefois, quand je voyois une porte fermée, « je croyois qu'on y — ; à cette heure je croy « qu'on y boit. »

60. Justice, le musicien, en prenant un laquais luy dit: « Je vais à cheval.—J'y vais fort « bien aussy moy, Monsieur. » Il luy avoit dit en je ne sçay quelle occasion : « Faittes comme « vous me verrez faire. » Son maistre se

a. Un des fils du financier.

mousche; luy prend le mouchoir de son maistre dans sa pochette, se mousche aussy et puis luy rend.

61. On faisoit la barbe à un Espagnol par charité. C'estoient des apprentifs : il passoit fort mal son temps. On entend un chien piailler. « Ah sans doute, » dit cet homme, « on « luy fait la barbe par charité. »

62. Il y avoit trois Martin à Paris : Martin mangé, un qui s'estoit ruiné à tenir table; Martin qu'on mange, l'oncle de Villemontée, et Martin qui mange, celuy du cardinal de Richelieu. Ce Martin qu'on mange vit encore et tient encore table; il estoit je ne sçay quoy à la grande escurie. Il traitta autrefois feu M. de Bellegarde, et toute la pastisserie et autres choses estoient en figures de mors de bride; mesme on en fit des pastez tout pleins.

63. Le Duc de Savoye, le bossu, amoureux de sa belle-fille Madame Royale, luy donna une collation où toute la vaisselle d'argent estoit en forme de guitarre, à cause qu'elle en jouoit. Elle le contrefaisoit avec Cesy, qu'il chassa et toutes les autres.

64. Un nommé Tausias de Bordeaux, en remerciant M. Bibaud (*a*) de luy avoir envoyé

a. Associé de Pierre Tallemant, père de l'auteur. Tausias ou Taudias, premier jurat de Bordeaux.

un chappeau de castor, luy disoit : « Vous de- « viez plustost m'envoyer une botte de foin ; « car je ne suis qu'une beste de vous avoir « donné cette peine. »

65. Une jeune fille de quatorze ans qui sortoit de religion ayant veû un prieur baiser une femme en badinant, se mit à crier : « Ah ! que « j'ay pitié de la pauvre ame ! » Elle croyoit que c'estoit tout.

66. Un jardinier en plantant des asperges dit à Madame de Rambouillet qui se plaignoit de ce que cela faisoit si fort sentir l'urine, qu'il y avoit un remede infaillible à cela. « Hé, quoy ? « — C'est qu'il faut monter dans vostre grenier, « et pisser par vostre fenestre. Je meurs si vous « en sentez rien. »

67. Il y avoit un huguenot, soldat de fortune du Dauphiné, qui ne vivoit pas trop bien avec sa femme. Son pasteur l'exhortoit un jour à avoir patience; et après plusieurs exemples chrestiens il luy allegua celuy de Socrate : « Voyez, *Monsu*, » luy dit le soldat, « il n'y a « guères de *Soucrates*, mais il y a bien des « *Santippes*. »

68. Un bourgeois de Thouars appellé au Consistoire où le ministre Rivet presidoit, on luy fit reprimande de ce qu'il beuvoit. « Je « bois, » dit-il en riant, « et y a-t-il personne « de vous autres, Messieurs, qui ne boive ? —

« Mais vous battez vostre femme. — Et qui « voulez-vous qui la batte? Si Mademoiselle « Rivet fait quelque chose qui ne soit pas bien, « appellerez-vous vos voisins pour la chastier? » Et s'en sauva ainsy en goguenardant.

69. La Cuisse, chirurgien qui accouche les femmes, dit qu'un jour une personne bien faitte et bien vestue le vint prier chez luy de l'accoucher, le contenta bien, et après le pria de donner l'enfant à un homme fait de telle façon. Quelque temps après, on vint querir La Cuisse pour une maistresse des Requestes; c'estoit elle-mesme, et elle luy dit tout bas : « Je crie-« ray cette fois pour celle-cy et pour l'autre. »

70. Le jeune Guenaut, medecin, venoit d'accoucher une fille de bon lieu, et comme il emportoit l'enfant sous son manteau, un grand laquais de la maison luy vint dire tout bas à l'oreille: « Monsieur, se porte-t-il bien? — « Quel coquin est-ce là? » dit le medecin. — « Monsieur, » respondit le laquais, « j'y ay « autant d'interest qu'un autre, pour le moins; « c'est de mon fait. »

71. Un conseiller, dans la deuxiesme des Enquestes, pensant tirer un procez d'un sac en tira un chapon tout lardé. Voylà un esclat de rire qui prend à tout le monde. « C'est, » dit le Conseiller, « mon coquin de clerc qui, estant « ivre, a pris l'un pour l'autre. »

72. Un nommé M. Houard, qui estoit assez fort en gueulle, sortoit de Paris pour aller aux champs. C'estoit la Sepmaine sainte. Il trouva à la porte un embarras de charettes chargées de veaux. « Il entre bien des veaux à Paris, » dit-il. « Il en sort bien aussy, » dit le chartier.

73. Feu M. d'Humieres estoit rousseau ; sa mere luy fit teindre les cheveux, et un jour, estant chez Mademoiselle de Jonquieres qui estoit de ses voisines à la campagne, elle luy dit : « Ne trouvez-vous pas mon filz bien mieux « comme cela ? — Madame, je l'ay tousjours « trouvé fort bien. — Mais, dittes, dittes en « conscience. — Madame, je ne l'ay jamais veû « autrement. » Et elle fit tousjours semblant de ne s'estre point aperceûe qu'il eust esté rousseau.

74. Le feu evesque de Rennes (*a*) estoit homme de bien et sçavant ; les tailleurs luy allerent demander un saint pour patron. « Mais « nous en voulons un, » dirent-ils, « qui sans « doute soit en paradis. — J'y resveray, » leur dit-il, « revenez demain. » Ils reviennent. « Mes amys, » leur dit-il, « prenez le bon larron ; « car, ou Notre-Seigneur n'a pas dit vray, ou « il est en paradis. Vous sçavez qu'il luy dit : « *Tu seras ce soir en paradis avec moy.* » Ils

a. Pierre Cornullier, 1619 à 1639.

le prirent. Il s'appelle Dimas en je ne sçay quelle legende.

75. Il y a cinq ans que, dans l'isle Nostre-Dame, on voyoit pour de l'argent quatre pieces de tapisseries à l'antique, les plus belles du monde; dans la premiere, il y avoit un jeune homme avec ces deux vers:

De ce beau jeu d'amours
J'en veux parler tousjours;

dans la seconde, un homme de trente ans:

Et moy pareillement
J'en parle bien souvent;

dans la troisiesme, un homme de quarante-cinq ans avec une dame de trente:

Et moy, tel que je suis,
J'en parle tel que je puis;

dans la derniere, un vieillard tout blanc avec une vieille. Il levoit les mains au ciel, et disoit:

O grand Dieu que j'adore!
En parle-t-on encore?

76. Le Pailleur avoit chanté un jour une chanson dont la reprise estoit:

Jamais en jour de ma vie
Je ne chiray que debout.

Une suivante qui faisoit la sucrée, au lieu de ce vilain mot dit en chantant la mesme chanson :

Jamais en jour de ma vie
Ne le feray que debout.

77. Un docteur[1] s'avisa de vouloir haranguer, un jour qu'on recevoit des maistres ez-arts ; il demeura, dez la seconde ligne. Il appelle son cuistre et luy donne la clef de sa chambre pour aller querir sa harangue. Cependant il pria la compagnie de se donner patience. Le cuistre mesle la serrure et revient les mains vuides. Il fallut que le docteur descendist.

78. Le Duc d'Ossone, ayant à juger un cordonnier qui avoit tué un prestre, luy demanda : « Pourquoy l'as-tu tué? — Il avoit tué mon « pere, et pour cela on ne fit que le suspendre « *à divinis* pour six mois. — Hé bien, » dit le Duc, « je te condamne aussy à ne faire des « souliers de six mois. »

79. Un nepveu de Voiture, nommé l'abbé du Val, jeune homme qui a de l'esprit mais peu de cervelle, s'est jetté dans la devotion, et en respondant à des vers que des dames luy avoient envoyez, il mit au haut une ✝ et ces mots : *In hoc signo vincam.*

1. Martin.

80. Quelqu'un escrivoit de l'armée : « Un « tel regiment arrivé trop tard, quoyqu'il soit « venu tousjours volant. »

81. Un jesuiste *cujusdam virginis manu utebatur*, pour en tirer une reflexion chrestienne et luy monstrer de quelle ordure les hommes naissoient.

82. Un homme escrivoit à un autre : « A « Monsieur Monsieur.... embrocheur de la « Reyne. » Il y a des charges d'embrocheurs.

83. Un basque entendant prescher sur le miracle des cinq poissons, dit : « Il falloit donc « que ce fussent des balenats. »

84. Le Maltois, faiseur d'horoscopes, disoit à une de mes niepces : « Payez-moy bien, je « vous la (*a*) ferai bien heureuse. »

85. M. de Bouchu (*b*), maistre des Requestes, dit que sa femme, sept ou huict jours aprez leurs nopces, voyant que cela diminuoit estrangement, alla trouver sa belle-mere, et luy dit tout en pleurs « qu'elle ne sçavoit pas ce « qu'elle pouvoit avoir fait à M. de Bouchu, « mais qu'elle voyoit un si grand changement « dans les caresses qu'il luy faisoit qu'asseure- « ment il estoit mal satisfait d'elle. » La belle-

a. La Nativité. — *b*. Claude B., maître des R. en 1654, marié 7 mars 1655 à Louise Guerin, morte en 1699.

mere se mit à rire et la desabusa. C'est une grande sottise d'aller se tuer si mal à propos.

86. Une femme de Paris qu'on avoit menée voir quelques parens à Vitry-le-François, disoit naïfvement : « Voicy une jolie ville ; mais je « n'aime point les villes qui sont emmi les « champs. »

87. Deux Cordelliers, qui faisoient fort bonne chere à disner, se mocquoient de deux Minimes qui ne mangeoient que des carottes, et leur disoient : « Nostre saint François vaut bien le « vostre. » Après disné, les Minimes montent à cheval, et les Cordelliers sur la haquenée des Cordelliers ; alors les Minimes eurent leur revanche, et leur dirent : « Nostre saint François « vaut bien le vostre ! »

88. On disoit d'un homme qu'il estoit si mal propre qu'il n'avoit ny peigne ny mouchoir. — « Je vous asseure, » dit Vitray, « qu'il se mou- « che et se peigne ; et je l'ay veû se moucher « de son peigne : je l'ay veû se moucher avec « les doits. » C'est avec quoy il se peignoit.

89. D'Ablancourt avoit un laquais qui luy disoit : « N'allez pas si viste avec vostre cheval, « car on dira : Voylà un laquais qui est fou et « son maistre aussy. »

90. Berthod le chastré, voulant mettre son laquais en mestier, luy dit : « Regarde de quel « mestier tu veux estre. Veux-tu estre chapel-

« lier? — Non, Monsieur; il n'y a rien au-« dessous. — Hé bien ! menuisier? — Il n'y a « rien au-dessous. — Potier d'estain? — Il n'y « a rien au-dessous. — Hé quoy donc? — Tail-« leur, Monsieur, ou cordonnier ; car si je ne « suis bon tailleur, je seray ravaudeur; si je « ne suis bon cordonnier, je seray savettier. »

91. Un gentilhomme du Languedoc ayant gaigné son procez à Castres avec depens, convia tout ce qu'il trouva de gens à disner, disant que sa partie estoit condamnée aux depens ; et vouloit renvoyer l'hoste à sa partie, pour estre payé.

92. Dans les Sevenes, quand il faut faire une deputation, on la fait au rabais. N'est-ce pas le moyen d'avoir de bons deputez (*a*)?

93. Un M. de Neufvic n'ayant pas trouvé son procureur dit à la servante son nom. « Monsieur, » dit-elle, « il est venu un mon-« sieur de Deuxvic. — Je ne connois point cela; « n'est-ce point M. de Neufvic? — Hé ouy, » dit-elle, « mais je n'osois en tant dire. »

94. Un capitaine Valon, en Hollande, voyant que tout le monde mettoit des devises dans son drappeau, mit dans le sien : « Bon « capitaine Vallon, pour le service de son Excel-« lence. »

a. On a trouvé moyen aujourd'hui d'en avoir encore de meilleurs.

95. M. de Chalons Vialart, voulant instruire les paysans de son diocese, demanda à ceux d'un village où il y a un chasteau : « Mes amys, « que faut-il pour se sauver ? — Monsei- « gneur, » dirent-ils, « il faut se retirer dans « le chasteau quand les gens d'armes venont. »

96. Une femme, en pleurant son mary disoit : « Hélas ! il me disoit tousjours : Va-t'en au « diable ! mais il y est bien allé le premier. »

97. A l'eclipse de 1652, les gens de la comtesse de Fiesque regardoient dans un miroir. La porte de la rue estoit ouverte : Il passa une chaise : « Regardez, » dit l'un d'eux, « on va « en chaise dans le soleil ! »

98. Un sergent à Bordeaux prit son pere prisonnier, disant qu'il valloit mieux qu'il gagnast cet argent là qu'un estranger.

99. L'advocat du Roy de la Rochelle s'appelloit Reveau ; c'estoit un impertinent Jean de lettres s'il en fut jamais. Il espousa une veuve ; il disoit le lendemain qu'il avoit trouvé douze plus grands plaisirs en son cabinet que celuy-là ; il estoit puceau. Depuis, on appella cela le treiziesme de M. Reveau.

100. L'abbé Ruscellai et un homme de qualité du Dauphiné estoient une fois chez Madame de Rambouillet. On parla de voleurs ; Ruscellai dit : « *Subito che si piglia un ladro* « *in Italia, s'mpicca.* » Bressieu crut que

ladro vouloit dire ladre. « Mais je ne vois « point de raison à cela, » dit-il, « il faut donc « pendre M. de Rostaing. — *E ladro*, Monsu « de Rostaing? » disoit l'Abbé. Enfin, après en avoir ry, Madame de Rambouillet les mit d'accord.

101. Un officier espagnol qui avoit servy long-temps en Flandre, revenoit à Madrit *para pretender*, qu'ils appellent; il fut rencontré par le Roy qui s'estoit esgaré à la chasse. Le Roy, pour s'en divertir, luy demanda d'où il venoit. Luy qui ne le connoissoit point luy dit qu'il venoit pour demander recompense.— « Et si le « Roy ne vous en veut pas donner?—Mon mulet le f..... » dit-il. Quand il fut saluer le Roy, le voilà bien surpris car il le reconnut. Il prit pourtant courage. Le Roy, pour s'en divertir, luy demanda la mesme chose, et puis dit : « Et « si le Roy ne vous veut pas donner recom- « pense? — Sire, » dit l'Espagnol, « ce qui est « dit est dit. Si vous en avez envie, mon mulet « est là-bas. »

102. Une Espagnole s'estant confessée refusa de dire son nom au confesseur, en luy disant : « *Padre, mi nombre non e mis pecca-* « *dos.* » Mon nom n'est pas un de mes péchés.

103. Un yvroigne en mourant demandoit des santez à ses amys, comme les autres des messes :. « Car il n'y a rien, » disoit-il, « qui

« esteingne plus promptement le feu du pur-
« gatoire. »

104. A Toulouse, les medecins font bien plus les entenduz qu'ailleurs. Ils ne daignent fouetter leurs mules, les valets les fouettent derrière. Un jour le valet d'un d'eux nommé Le Coq, qui est un fameux medecin, fouetta la mule de trop près ; la mule luy donna un coup de pié. Le garçon prend un pavé et, au lieu de donner dans les fesses de la mule, il donna dans les reins de son maistre. Le docteur se retourne : « Qu'est-ce que cela? — C'est que la « mule m'a donné un coup de pié. — Elle « m'en a donné un aussy à moy. » Ne voilà-t-il pas un grand personnage !

105. Le laquais de Boileau (*a*) fut par l'ordre de son maistre pour voir si le premier president de Bellievre estoit si changé qu'on disoit, après sa mort, en son habit de parade. « Voire, » dit le laquais, « il n'est changé que par le vi-« sage. »

106. Madame de Chabau, femme du commis du comptant de La Baziniere, celle dont Bensserade avoit esté le galant, s'avisa, long-tems après les *Uranins* et les *Jobelins*, de dire qu'on luy avoit donné les plus jolies stances du monde, et elle dit par cœur le sonnet de Job.

a. Gilles Boileau.

ladro vouloit dire ladre. « Mais je ne vois « point de raison à cela, » dit-il, « il faut donc « pendre M. de Rostaing. — *E ladro*, Monsu « de Rostaing? » disoit l'Abbé. Enfin, après en avoir ry, Madame de Rambouillet les mit d'accord.

101. Un officier espagnol qui avoit servy long-temps en Flandre, revenoit à Madrit *para pretender*, qu'ils appellent; il fut rencontré par le Roy qui s'estoit esgaré à la chasse. Le Roy, pour s'en divertir, luy demanda d'où il venoit. Luy qui ne le connoissoit point luy dit qu'il venoit pour demander recompense.— « Et si le « Roy ne vous en veut pas donner?—Mon mulet le f..... » dit-il. Quand il fut saluer le Roy, le voilà bien surpris car il le reconnut. Il prit pourtant courage. Le Roy, pour s'en divertir, luy demanda la mesme chose, et puis dit: « Et « si le Roy ne vous veut pas donner recom- « pense? — Sire, » dit l'Espagnol, « ce qui est « dit est dit. Si vous en avez envie, mon mulet « est là-bas. »

102. Une Espagnole s'estant confessée refusa de dire son nom au confesseur, en luy disant : « *Padre, mi nombre non e mis pecca-* « *dos.* » Mon nom n'est pas un de mes péchés.

103. Un yvroigne en mourant demandoit des santez à ses amys, comme les autres des messes : « Car il n'y a rien, » disoit-il, « qui

« esteingne plus promptement le feu du pur-
« gatoire. »

104. A Toulouse, les medecins font bien plus les entenduz qu'ailleurs. Ils ne daignent fouetter leurs mules, les valets les fouettent derrière. Un jour le valet d'un d'eux nommé Le Coq, qui est un fameux medecin, fouetta la mule de trop près ; la mule luy donna un coup de pié. Le garçon prend un pavé et, au lieu de donner dans les fesses de la mule, il donna dans les reins de son maistre. Le docteur se retourne : « Qu'est-ce que cela ? — C'est que la « mule m'a donné un coup de pié. — Elle « m'en a donné un aussy à moy. » Ne voilà-t-il pas un grand personnage !

105. Le laquais de Boileau (*a*) fut par l'ordre de son maistre pour voir si le premier president de Bellievre estoit si changé qu'on disoit, après sa mort, en son habit de parade. « Voire, » dit le laquais, « il n'est changé que par le vi-« sage. »

106. Madame de Chabau, femme du commis du comptant de La Baziniere, celle dont Bensserade avoit esté le galant, s'avisa, long-tems après les *Uranins* et les *Jobelins*, de dire qu'on luy avoit donné les plus jolies stances du monde, et elle dit par cœur le sonnet de Job.

a. Gilles Boileau.

On la berna, on le luy fit redire trois fois, et on luy en fit donner copie.

107. Madame de Grimault dit aussy une fois à l'hostel de Rambouillet qu'elle avoit veû la plus belle stance du monde. Elle en rompit tant la teste qu'enfin on luy dit : « Si vous l'avez « trouvée si belle, apparemment vous l'aurez « retenue; car, au pis aller, il n'y sçauroit « avoir que dix vers ? — Jésus ! » dit-elle, « vous vous mocquez; il y en avoit plus de « soixante. »

108. Henry IVe, estant à Cisteaux, disoit : « Ah ! que voicy qui est beau ! mon Dieu, le « bel endroit ! » Un gros moine, à toutes louanges que le Roy donnoit à leur maison disoit tousjours : *Transeuntibus*. Le Roy y prit garde, et luy demanda ce qu'il vouloit dire : « Je veux « dire, Sire, que cela est beau pour les pas- « sans, et non pas pour ceux qui y demeurent « tousjours. »

109. Henry IVe, à Poissy, demanda à la petite de Maupeou (*a*), depuis abbesse de Saint-Jacques-de-Vitry : « Qui est vostre pere, mi- « gnonne ?— C'est le bon Dieu, Sire.—Ventre- « saint-Gry ! je voudrois bien être son gendre. » Elle en donna plus d'un au bon Dieu, la bonne

a. Louise de M., coadjutrice de l'Abbesse en 1615; morte en 1648.

dame, et elle juroit cavalierement *par les six enfans que j'ay portez !*

110. Un jour on entendit recommander aux prieres un vieux M. Guretin, agent de quelque prince d'Allemagne ; cependant il estoit au presche luy-mesme. Tout le monde luy demanda ce que cela vouloit dire. « Je vous as-« seure, » dit-il, « qu'un homme de mon âge a « à craindre quand il perd l'appetit. J'avois « accoustumé tous les jours de manger une « perdrix, et hier je n'en pus manger que la « moitié. »

111. Un traducteur parlant de cette pomme donnée à l'imperatrice Athenaïs (*a*), a traduit μῆλον, une brebis [1].

112. Une femme qui s'estoit fait recommander aux prieres, alla le jour mesme en visite, en disant que les prieres de l'Eglise estoient tousjours bonnes.

113. La Reyne demanda un jour, en riant, au passager du port de Nully (*c*) si sa femme estoit belle. « Ma foy ! » ce dit-il, « Madame, « l'on en f— de plus laides. »

114. Un correcteur d'imprimerie mettoit tousjours *porci Penelopes*, au lieu de *proci*.

1. Cela fut cause de la mort du consul Paulin (*b*).

a. Ou : Eudoxie, femme de Theodose le Jeune. — *b.* En l'an 440. — *c.* Neuilly.

115. Un solliciteur de procez de Castres escrivit une lettre d'amour dont on n'a pu retrouver que le commencement que voicy : « Je « n'eusse jamais pensé, belle Marion, que l'ab- « sence eust esté une si cruelle passion comme « à present j'en fais l'office. Eslóigné de l'o- « rient de vostre belle face, toutes choses me « semblent noires au prix de vostre belle clarté « qui remplissoit mon cœur de joye, et n'a mon « dit cœur autre nourriture que de soupirs et « de larmes. » Or, il avoit un rival qui eut jalousie de cette lettre, et fit escrire contre par un pedant qui la refutoit serieusement. C'est encore une grande perte que d'avoir perdu cela.

116. La Hoguette (*a*) a mis sur sa porte : *Santé et badinage*. Et sur son colombier : *ils sont pris s'ils ne s'envolent.*

117. Un Espagnol estant malade donna une de ses poules au curé. Guery, il se met à conter ses poules ; on luy dit : « Monsieur le curé l'a « prise. — Regardez, » dit-il, « je l'avois don- « née plus de trente fois au diable, il ne l'avoit « point prise. Je ne l'ay donnée qu'une fois « au Curé, il l'a emportée. »

118. Un ministre en priant Dieu dit : « Sei- « gneur, tu nous conserveras, tu nous l'as pro- « mis, tu n'es point normand. »

a. Pierre Fortin, sieur de La H., auteur du *Testament d'un père à ses enfans*. 1655.

119. D'Ablancourt disoit à sa cousine du Fort, qui s'estoit fait farder dans son portrait : « Voylà comme tu seras à la resurrection. »

120. Le laquais de Gombaud, lisant le Livre des Roys, disoit : « Si j'eusse esté Dieu, je « n'eusse point fait de si sots roys que cela. »

121. Un cordellier voyant qu'un moine de Saint-Benoist avoit dit, au lieu de *Benedicite*, « *Benedictus benedicat*, » de peur de faire perdre quelque chose à saint François, dit : *Franciscus Franciscet.*

122. Un battelier à qui on demanda si Jésus-Christ estoit Dieu : « Il le sera, quand le « bonhomme sera mort. »

123. M. des Marestz estant à Nantueil, chez M. de Schomberg, il y trouva un vieux gentilhomme qui se vantoit de faire bien des vers. Ce pauvre homme envoya toute la nuict querir son recueil. Deux jours après, il envoya ce quatrain à M. de Schomberg :

Je vous envoye des perdreaux,
Si j'avois meilleur vous l'auriez;
Je ne vous envoye point de levreaux,
Car je n'ay pas de levriers.

— Ce mesme M. des Marestz trouva une autre fois à la campagne une fille qui faisoit fort le bel esprit. Elle disoit que les arondelles voloient sur l'orifice du chaos. « Oy ! » dit des

Marestz, « qu'est-ce que cecy? » Il se met à l'entretenir en mesme style, et après luy escrivit une lettre de la même force. Elle n'osa respondre; mais tandis qu'il fut dans le pays, elle ne vouloit parler qu'à luy. Un bon gentilhomme à qui elle monstra cette lettre, dit : « Vrayment, voylà de beaux vers! » Des Marestz dit que cette fille est cause qu'il a fait les stances des Visionnaires.

124. Une vieille madame Mousseaux, mere du Grand-audiencier, avoit espousé un jeune homme nommé Saint-André qui, pour n'estre pas avec elle, alloit le plus souvent qu'il pouvoit à la campagne; elle en enrageoit et escrivoit sur son almanach : « Un tel jour mon « cœur est party; un tel jour mon cœur est « revenu. »

125. Feu Monterueil, de l'Academie, celuy qui estoit au Prince de Conty, comme on luy demandoit s'il disoit son breviaire dans les courses qu'il faisoit, car il a esté depesché bien des fois, respondit :

Dieu, en courant, ne veut estre adoré.

126. Un Gascon avoit fait un sonnet sur la mort de M. de Montmorency où il y avoit à la fin :

La Parque le prit par derriere,
N'osant le prendre par devant.

127. Un mary ayant trouvé sa femme en lieu obscur [l'accole], sans rien dire; elle resiste, mais enfin, il en vint à bout. Elle s'apperceût après que c'estoit luy. « Hé vrayment! » dit-elle, « si j'eusse cru que c'eust esté vous, je « n'eusse pas fait tant de façons. »

128. Un valet disoit à son maistre: « Mon-« sieur, si je rencontre des voleurs, je me lais-« seray voler hardiment. »

129. Un laquais disoit: « Allons là-haut, « Madame nous fera rire. »

130. Un autre ne vouloit pas quitter son maistre, et disoit: « Où en trouverois-je un « qui me fist autant rire que celuy-là? »

131. Un moine preschoit sur la mort, à Fontevrault: il y avoit une fort jolie religieuse à un coing de la grille; elle luy avoit esté cruelle. Il disoit: « On dit à la Mort: Prens « cette vieille. — Je ne veux pas, dit-elle; je veux « cette jeune, je veux cette jeune. » Il trouva moyen de dire dix fois: je veux cette jeune.

132. Colomby, l'Academicien (*a*), estoit le plus vain de tous les hommes. Il demanda un jour à M. de Vardes: « Que tirez-vous bien « de la Cour? — Six mille livres, » dit Vardes. « — Ah! siecle ingrat, » s'escria Colomby, « je « n'en ay que douze, moy! »

a. François de Cauvigny, sieur de C., parent de Malherbe.

133. Une personne qui avoit esté fort bien traittée d'une dame qui n'estoit pas jolie, la louoit fort de beauté, et surtout de belle gorge. Feu Comminges (*a*) oyant cela dit : « Il est vray « que de recevoir bien les gens, cela fait la « gorge fort belle. »

134. Un gentilhomme du feu Comte du Lude estant à l'extremité, comme on luy parla de se confesser, dit : « Je n'ay jamais rien voulu « faire sans le consentement de Monsieur, il « faut sçavoir s'il le trouve bon. » Le consentement venu, le Curé le pressa fort de restituer certain argent. « Mais, Monsieur, » disoit-il, « si je ne meurs pas je n'auray « plus rien. » Enfin il envoye querir un de ses amys : « Ecoute, un tel, » luy dit-il, « rends cet argent qui est dans un coffre dont « voylà la clef; mais garde-toy bien de te « tromper, viens bien voir si je suis mort avant « que de le rendre. »

135. Un officier de M. de Rheims « venoit « de boire, » disoit-il, « avec ses intimes. — « Et comment les appellez-vous ? — Ma foy ! » respondit-il, « je ne sçay pas comment ils se « nomment. »

136. Montagne estant un jour malade, on le pressa tant qu'il souffrit qu'on fist venir un

a. Gaston-Jean-Baptiste, comte de C., mort seulement le 25 mars 1670.

medecin. Il demanda à ce medecin comment il se nommoit : « Les sçavans, » dit cet homme, « me nomment *Aegidius*, et les ignorans m'ap- « pellent *Gilles*. » Montagne le chassa, et oncques plus n'en voulut voir.

137. Une parente de M. le marquis de Rambouillet emprunta deux chevaux de carrosse à Madame de Rambouillet. Les chevaux ne revenoient point ; on y envoya, on trouva qu'elle les faisoit labourer.

138. Un maire d'Amiens, haranguant M. d'Aumale de la Ligue, qui y faisoit son entrée, luy dit entre autres belles choses : « J'ons « veû vo'mere, elle n'est mie si grande que « vous ; mais on dit volontiers que petite « vache fait grand viau. »

139. Une fermiere à qui on disoit : « Vous « avez mal à la rate. — C'est mon ! » dit-elle, « nos pere plaquons là nos mere, il « s'amusons ben à nous faire des rates ! « C'est les gentilhommes qui en ont. — Je « croy, » adjoustoit-elle, « que le Roy en a « une belle et grosse, car on dit qu'il est gen- « tilhomme. »

140. Quand on establit un presidial à Crespy en Valois, les femmes qui avoient oüy dire que le presidial venoit allerent au-devant pour le voir. Elles virent des commissaires dans un carrosse. « Mais où est donc ce presidial ?

« je m'attens qu'ils l'ont bouté sous leurs « grands robes. »

141. Des gens de qualité de Soissons disoient : M. *Chamus* pour *Camus;* à cause qu'on dit en Picardie, un *cat* pour un *chat.*

142. Une femme de Montpellier qui vouloit bien parler françois, pour dire *la migraine* disoit *la grenade*, à cause que *miougrane* en languedochien veut dire grenade.

143. Un nommé Le Sage se fit catholique, moyennant quoy M. de Montmorency luy donna deux cens pistolles, un cheval et une place de gendarme. M. Le Faucheur luy dit : « Or çà, ne sçavez-vous pas que nostre religion « est la meilleure? — Aussy, » dit cet homme, « ay-je pris du retour. »

144. Le pape Urbain, en colere contre le cardinal Borgia, dit : « Gli abbiamo beatificato « un'suo parente che non lo meritavo. » Le cardinal Raggi, genois, alla au Jesu (*a*) : « Quelle feste est-il? — Du bienheureux Bor- « gia. — Non ci voglio entrar, » dit-[il], « quel « beato non è ben in palazzo (*b*). »

145. M. de Matignon entendant parler du *don grattuit* demanda si c'estoit un Fueillant ou un Chartreux (*c*).

a. Nom de la belle église des Jésuites à Rome. — *b*. N'est pas bien en cour. — *c*. Ces religieux prennent le *Dom*.

146. Un homme de la province, dont la femme avoit eu un enfant au bout de trois mois de mariage, quand ce vint au Carnaval, de peur des railleries, il se mit devant sa porte avec une table et des jettons : « Que faittes- « vous là ? » luy demanda-t-on. — « Je suppute « combien j'auray d'enfans à un tous les trois « mois, si je suis quarante ans en menage. »

147. Montpipeau (*a*) disoit à Madame d'Avaré, une belle femme de son voisinage, un vers de Corneille :

Vous quitter et mourir m'est une mesme chose.

Sa femme l'espioit et l'entendit, et quand Madame d'Avaré alla prendre congé d'elle en presence du mary, elle dit : « Ah Ma- « dame ! vous quitter et mourir est une mesme « chose. »

148. Un prestre en mariant une grande fille se mit à resver, et quand ce vint à dire les mots sacramentaux il dit, comme si c'eust esté un baptesme : « Ne luy a-t-on rien fait ? » On demande cela pour savoir si on n'a point inondé (*b*) l'enfant.

149. Patin (*c*), le medecin, dit que la fievre

a. Il y a de jolis couplets de Montpipeau dans les anciens Recueils imprimés des *Airs de Cour*. — *b*. Ondoyé. — *c*. Guy Patin.

continue dans un corps c'est un Jesuiste dans un estat.

150. Une couturiere nommée Madame Colin payoit par jour la nourrice de son enfant, et comme on luy disoit : « Vous mocquez-vous? « vous en aurez meilleur marché par mois. — « O! vous vous trompez, » respondit-elle, « vous ne sçavez pas combien les mois vont « viste. »



478. — MUETS.

1. J'ay veù mille fois un homme muet et sourd, assez bien fait de sa personne et assez propre. Il plioit le linge admirablement bien en toutes sortes d'animaux, et se faisoit entendre aussy bien que personne ayt jamais fait. Il alloit à Charenton et, quand par signes on luy demandoit de quelle religion il estoit, il mettoit son chapeau sur sa teste et son manteau sur ses deux espaules, puis mettoit une table devant luy; il faisoit des mains comme un ministre en chaire. Avec tout cela, quand il y avoit procession à Saint-Sulpice, sa paroisse, il prenoit une hallebarde, et marchant devant, il faisoit ranger le monde.

— Il luy prit envie de se marier, et pour

faire entendre sa volonté il se presenta au Consistoire. Mestrezat, le ministre, fut le premier qu'on envoya pour tascher d'entendre ce qu'il vouloit. Le muet luy fit quelques signes et se touchoit, mettoit les mains l'une dans l'autre, comme ceux qui se donnent la foy; mais le bonhomme n'y comprit rien. On y envoya en suitte Daillé, aussy ministre, à qui, outre les signes precedens, il en fit encore un autre, car faisant un rond de son pouce et du doit indice de la main gauche, il passoit dedans le doit indice de la droitte, et mettoit la cheville dans le trou. Daillé dit qu'il croyoit que cet homme vouloit faire du boudin. Enfin on le fait entrer, et luy pour lever toute difficulté tira son chose en bon estat, et se mit à dandiner du cul, ainsy qu'un sonneur de cloches. Alors on le luy permit, voyant qu'il sçavoit si bien ce qu'il demandoit, et qu'il estoit si bien preparé. Sa femme et luy se mirent à se mesler du maquerellage. Un jour de petits enfans luy avoient fait quelque niche; il prit un pistollet et en suivit un. Un armurier l'arresta, il tira à cet homme sans le blesser; pourtant voylà de la rumeur : on pilla la maison du Muet et je ne sçay ce qu'il devint.

2. Il y avoit sur le chemin de Nostre-Dame-de-Liesse un gueux qui faisoit le muet; effectivement, il sçavoit si bien retirer sa langue qu'on

ne la voyoit point du tout. Une dame de mes amyes[1] se douta qu'il avoit de la subtilité, et luy promit dix solz s'il luy vouloit dire combien il y avoit qu'il estoit muet. Il fut long-tems à s'y resoudre; enfin, après avoir bien regardé s'il n'y avoit point d'autres gens, il luy dit : « Madame, il y a quatre ans que je suis muet. » Et il eut son demy-quart d'escu.

3. Tillet-Saint-Leu (*a*), conseiller à la Grand chambre, a un grand filz bien fait, qui est d'eglise : ce garçon est sourd et muet naturellement. Cependant insensiblement il a appris quelques mots; il parle comme un enfant qui ne sçait que quelques façons de parler; il escrit des lettres comme celles que les enfans dictent; cela ne se suit point. Il n'entend que certaines personnes, encore est-ce plustost au mouvement de leurs levres qu'autrement; il est propre, il fait bien des choses de ses doits; et ce qui m'estonne le plus, c'est qu'il danse bien et en cadence.

1. Madame Perreau.

a. Jean du Tillet, conseiller en 1623, mort en 1668, père de Jean du T., prieur de Villiers.





479. — CONTES SUR LE MARIAGE.

1. Milord Digby, homme de qualité en Angleterre, estoit un homme qui aimoit fort les secrets; il a cherché la pierre philosophale. La peinture estoit une de ses passions. Or cet homme avoit une femme qui estoit une des plus belles personnes de l'Angleterre; il l'aimoit tendrement, mais il vouloit bien qu'on le sceust; et comme il affectoit de passer pour le meilleur mary du monde et que son esprit se portoit assez de soy-mesme aux choses extraordinaires, il fit peindre sa femme nue, puis en mettant sa chemise, en habit du matin, habillée, coiffée de nuict, les cheveux epars, se coiffant; bref, de toutes les manieres dont il put s'aviser : et comme elle mourut jeune, il la fit peindre dez le commencement de son mal, puis quand elle fut affoiblie; et en suitte quasy tous les jours jusques à sa mort. Ces derniers portraits estoient bien faits, mais ils faisoient peur. Ils estoient tous de main d'un excellent enlumineur.

2. Feu M. de Noailles (*a*) avoit un Suisse

a. François de Noailles, comte d'Ayen, père du premier duc de N., mort en décembre 1645.

qui se marioit en tous les lieux où son maistre faisoit d'ordinaire du sejour. Il avoit une femme en Rouergue, une en Limousin, une en Gascogne, et une à Paris.

3. Un homme qui fut en prison parce qu'il avoit quatre femmes, interrogé à la Tournelle pourquoy il en avoit tant espousé, respondit naïfvement qu'il avoit voulu voir s'il en trouveroit une bonne ; que la premiere ne valoit rien du tout, la seconde guères mieux, la troisiesme n'estoit pas si meschante, la quatriesme un peu meilleure que la precedente, et qu'il esperoit enfin rencontrer ce qu'il cherchoit. On trouva qu'il disoit cela si bonnement qu'on se contenta de l'envoyer aux galeres, pour punition de la folle entreprise qu'il avoit faitte.

4. A propos de cela, outre la vigne qu'on dit que M. l'Archevesque doit donner à celuy qui au bout de l'an n'aura point de repentir de s'estre marié, on dit qu'il y avoit un curé à Sainte-Opportune qui disoit au prosne qu'il donneroit des pois pour le caresme à ceux qui n'obeissoient point à leurs femmes. Quand il avoit questionné le mary pas un n'emportoit de ses pois. Un crochetteur y alla, bien resolù d'en avoir. Le Curé l'interroge sur la taverne, etc., il ne le pouvoit attraper. « Prenez « donc des pois, » luy dit-il. Comme le crochetteur remplissoit son sac : « Vous deviez, »

adjousta-t-il, « en prendre un plus grand. — Je « le voulois, » dit le crochetteur, « mais nostre « femme n'a pas voulu. — Ah, je vous tiens, » dit le Curé, « vous n'avez que faire de sac, « laissez mes pois. »

5. Un procureur disoit à une partie : « Ne « vous mettez pas en peine pour vos contredits; « au pis aller, ma femme les fera. »



480. — TOURS, MALICES. — TOURS DE BOHEMES.

1. Un secretaire du Roy, nommé Renouard (*a*), qui avoit grand credit à la Chancellerie, pour faire enrager Lugoli (*b*), grand prevost de l'Hostel du temps d'Henry IV, dressa des lettres d'abolition de tous les crimes imaginables, les fit sceller et depuis les envoya à Lugoli.

2. On conte de ce Lugoli qu'ayant pris un gentilhomme qui, estant du party de la Ligue, avoit bien fait des meschancetez, et se doutant que Madame de Guise (*c*) le reclameroit, il le fit pendre brusquement. Madame de Guise n'y manqua pas; le Roy luy en accorda la grace;

a. Michel R., secrétaire du Roi, 26 mars 1596 au 29 mai 1599. — *b*. Prevôt de l'hôtel en 1594. — *c*. Catherine de Cleves, veuve du Balafré, morte en 1633.

Lugoli dit qu'il estoit depesché. Voylà Madame de Guise à pester. « Ah ! Madame, » luy dit-il, « si vous sçaviez combien il est mort bon « catholique, vous ne le plaindriez pas. »

3. Le petit de Maincour-Gayan (*a*) voyant qu'on luy avoit defendu de manger de certaines poires qui estoient dans un panier pour faire un present, et qu'on les avoit comptées en sa presence, les mordit toutes l'une après l'autre, et les arrangea si bien qu'il n'y paroissoit pas; puis il dit : « Le compte « y est. »

4. Un autre enfant à qui on avoit donné à choisir de deux pommes fort egales en luy disant : « Prenez laquelle il vous plaira et donnez « l'autre à vostre cadet, » mordit dans l'une et la presentant à son frere, luy dit : « Tiens « mon frere, voylà la tienne, » puis mordit viste dans l'autre.

5. Il y avoit un eveillé de cordonnier à la rue Saint-Antoine, à l'enseigne du *Pantalon*, qui, quand il voyoit passer un arracheur de dens, faisoit semblant d'avoir une dent gastée, puis mordoit bien serré et crioit aprez : « *Au Renard !* » Un arracheur de dens, qui sçavoit cela, cacha un petit pelican (*b*) dans sa main et luy arracha la premiere dent qu'il

a. Fils d'Adrien Gayant, sieur de Maincourt, écuyer ordinaire du Roi. — *b*. Pince des dentistes.

put attraper, puis il se mit à crier : « *Au Renard!* »

6. La Grossetiere (*a*), qui en toute chose est un homme tout de souffre, eut une grande patience en pareille occasion : Dupont, l'operateur, luy arracha une bonne dent pour une mauvaise; il ne dit rien, sinon : « Arrachez « donc cette fois-là celle qui me fait mal. »

7. Le Prince de Tingry, pere de Madame de Luxembourg, estoit un ridicule de corps et d'esprit, et par-dessus tout cela fort glorieux. Le feu Comte de Tonnerre, qui estoit un faiseur de malices, l'attrappa bien une fois. C'estoit à Tonnerre, où il y avoit un fort bel hospital, contigu au chasteau : il fit retrancher et tapisser une salle de cet hospital avec des tapisseries magnifiques, mais il n'y avoit qu'un dais de natte et une citrouille creusée pour cadenas, s'excusant sur ce que *cadenas* et *dais* n'estant pas à son usage, il n'en avoit pu trouver d'autres. Lorsque le Prince fut couché, il (*b*) fit desfaire la tapisserie, et le lendemain ce bon seigneur se trouva en mesme salle que les pauvres. Il s'en plaignit, mais tout le monde n'en fit que rire.

8. Saint-Gelais, pour se mocquer de je ne sçay quel grand Halbreda, qui estoit lecteur

a. Beau-frère de des Réaux. — *b*. Le comte de Tonnerre

aux Jeux floraux de Rouen, y envoya une ballade dont le refrain estoit:

Un grand pendard tel que je pourrois estre.

Tout le monde se crevoit de rire de voir cet homme lire cela serieusement.

9. Un jeune gentilhomme normand, nommé Maromme, qui avoit bien de l'esprit, en disnant avec un autre trouva certaines olives fort à son goust, et pour empescher l'autre d'en manger: « Amy, » luy dit-il, « tu contes telle « chose d'une façon dont tout le monde ne « tombe pas d'accord. — Ah! » dit l'autre, « c'est pourtant la verité. — Redis-la-moy « donc. » Cet homme se met à conter, et luy à manger des olives. Quand il n'y en eut plus: « Mon cher, » luy dit-il, « en voylà assez; « toutes les olives sont mangées. »

10. Le pere de Clinchamp, dont nous avons parlé ailleurs, s'avisa, pour se divertir un jour de mardy-gras, de faire entre-convier à faux, pour souper, sept ou huict familles des plus considerables de Caen, et qui pour l'ordinaire se divertissoient le mieux au Carnaval. Chascun croyoit souper chez son voisin, et comme cela on n'appresta à souper chez personne, et on jeusna dez la veille du jour des Cendres. Luy, pour se mocquer d'eux, se tint en lieu où il les vit tous sortir de leurs maisons pour aller les

uns chez les autres : ce ne furent que gronderies jusqu'à ce qu'on eust sceù la verité.

11. Camusat, le libraire de l'Academie, avoit achepté des livres de mathematiques. Il y en avoit un de perspective fort commun, mais avec lequel on avoit relié un petit traitté fort rare intitulé : *Alæ et scalæ mathematicæ*. Quelques gens luy avoient voulu donner une pistolle de tout ensemble. Le Pailleur et deux autres mathematiciens se mirent en teste d'attraper ce libraire ; ils envoyerent un d'entre eux demander là-dedans les livres de perspective. Camusat luy monstra celuy-là. « Ah ! le bon livre ! » dit cet homme. « Si je ne l'avois point, je vous en donnerois « trois pistolles ; mais qu'est-ce qu'il y a au « bout? *Alæ*, etc. Qu'est-ce que cela ? Je ne « connois point ce traitté-là ! » Il le mesprisa tant que le libraire le luy donna pour dix solz. Les autres y vont en suitte, et ayant veù le livre. « Que faittes-vous de cela? » luy direntils. — « Ce que j'en fais ! Vous ne l'auriez pas « pour deux pistolles. — Je vous en fourniray « à vingt sous piéce, » dit Le Pailleur ; « mais « qu'y avoit-il là au bout ? — *Alæ*, etc., » dit Camusat. — « Et qu'avez-vous vendu cela ? — « Dix solz. — Dix solz ! je vous en aurois donné « dix livres. » Il pensa crever, car il estoit glorieux.

12. Le feu Marquis de Resnel (*a*) achepta un fief qui relevoit d'un autre fief appartenant à un riche apoticaire de Paris. Ce sire luy fit dire qu'il luy devoit foy et hommage, et cela assez incivilement. Le Marquis, resolu de s'en venger, vient à Paris, se met au lict et, le soir, envoye commander un lavement chez cet apoticaire, pour un grand seigneur qui logeoit en tel lieu : le maistre y voulut aller luy-mesme, et prit mesme ses habits des dimanches. Le feint malade ne se laissa point voir au nez; l'apoticaire luy donne le lavement, et, avant qu'il se fust retiré, le Marquis luy lasche tout au visage en luy disant: « Voylà « comme je vous fais foy et hommage, Mon- « sieur l'apoticaire. » Grand procez pour cela; mais les juges rirent tant qu'il fallut que l'apoticaire s'accommodast.

13. Un jeune garçon, natif de Palestrine en Italie, servoit à Rome Madame de Pisani mere de Madame de Rambouillet. Il estoit naturellement enclin à la bouffonnerie; il se desbausche et se met avec des comediens, et devient un si excellent homme en son mestier qu'il faisoit egalement bien toutes sortes de personnages; on le surnomma le *docteur de Palestrine*, parce qu'il faisoit plus souvent le

a. Louis de Clermont-d'Amboise, marquis de R.

docteur. Il voyagea par toute l'Europe, et estoit caressé de tout le monde. Il revenoit de temps en temps revoir son ancienne maistresse à Paris, et logeoit chez elle. Elle, pour divertir Henry IV[e] et, depuis, la Reyne-mere, le prioit de jouer avec les comediens italiens qui estoient icy.

Une fois, estant à Rome, il s'avisa de faire *una burla* à Paul Jordan, Duc de Bracciane (*a*), chef de la maison des Ursins. Ce seigneur estoit fort humain et fort populaire; il faisoit belle despense et avoit tousjours une assez belle cour. En allant à la messe à pié, assez proche de chez luy, il estoit tousjours accompagné de beaucoup de gens de qualité, et parloit tantost à l'un et tantost à l'autre. Le Docteur loue des gueux qu'il fit bien habiller à la Juifverie; il avoit choisy ceux qui ressembloient le mieux aux courtisans du Duc, et leur donna à chascun le nom de ces courtisans qui leur convenoit le mieux. Pour representer je ne sçay quel gros homme, il prit un gueux qui contrefaisoit l'hydropique, en demandant l'aumosne. Pour luy, il s'estoit habillé le plus approchant qu'il avoit pu du Duc de Bracciane. En cet equipage, il attend que Paul Jordan sortist de chez luy, se met à sa suitte de l'autre

a. Mort en 1645.

costé de la rue, le contrefait en toute chose jusqu'à l'eglise, et y entre; l'un se met à droitte, l'autre à gauche; il continue à l'imiter, et l'accompagne jusques chez luy en le contrefaisant. Paul Jordan se tenoit les costez de rire.

14. Un soldat de fortune, nommé Maffecourt, qui est presentement major de Vitry-le-François sa patrie, a fait bien des tours en sa vie. Il avoit un frere curé de Saint-Denis en France. Nostre homme, qui estoit alors chevau-leger de la Garde, y alla pour tascher de l'escroquer. En arrivant, il dit qu'il alloit à l'armée et qu'il luy venoit dire adieu. « Ah ! » dit le Curé, qui craignoit bien le coup d'estocade, « vous me voyez bien en colere, je n'ay « pas un sol. — Ah ! mon frere, » dit Maffecourt, « j'ay vingt pistolles à vostre service. » Cela attendrit le prestre, qui luy en donna soixante. Aprez avoir servy longtemps, il obtint des lettres de noblesse, et les faisoit enregistrer à Vitry. L'assesseur nommé l'Abbé, qui en enrageoit, luy dit : « M. de Maffecourt, il y « a bien plus de plaisir à se faire *nobilis* qu'à « apprendre le mestier de chaussetier, devant « le Palais [1]. — Hé ! » respondit-il, « il fait « bien meilleur estre le premier noble de sa

1. Il y avoit esté en apprentissage.

« race que de voir mourir son pere dans « l'Hospital[1]. » Ce monsieur le Major, quoyque marié, aime les fillettes, et pour cela il cache tousjours son argent. Sa femme, qui est adroitte, quand elle sçavoit qu'il en avoit, se levoit la nuict pour fouiller partout. Tout le jour il portoit son argent sur luy; et dez que sa femme estoit endormie, il le mettoit dans la pochette de sa juppe de dessus. Elle n'avoit garde de l'aller chercher là.

15. Un Boheme, desguisé en mareschal, eut l'insolence de desferrer un des chevaux d'un carrosse qui estoit avec plusieurs devant une église, faisant semblant qu'il le ferroit mieux à sa boutique. Le cocher n'y estoit pas.

16. Jean-Charles, fameux capitaine de Bohemes, fit une fois un plaisant tour à un curé. Ils estoient logez dans un village dont le curé estoit riche et avare et fort haï de ses paroissiens; il ne bougeoit de chez luy, et les Bohemes ne luy pouvoient rien attraper. Que firent-ils? Ils feignent qu'un d'entre eux a fait un crime, et le condamnent à estre pendu à un quart de lieue du village, où ils se rendent avec tout leur attirail. Cet homme, à la potence, demande un confesseur; on va querir le curé.

1. Le pere de l'assesseur y estoit mort.

Il n'y vouloit point aller; ses paroissiens l'y obligent. Des Bohemiennes cependant entrent chez luy, luy prennent cinq cens escûs, et vont viste joindre la troupe. Dez que le pendart les vit, il dit qu'il en appelloit au roy de la Petite-Egypte; aussytost le capitaine crie: « Ah! le « traistre! je me doutois bien qu'il en appel-« leroit. » Incontinent il trousse bagage. Ils estoient bien loing avant que le curé fust chez luy. Ce Jean-Charles-là mena quatre cens hommes à Henry IV[e], qui luy rendirent de bons services.

17. Un Boheme vola un mouton auprès de Roye, en Picardie, il n'y a que deux ans; il le voulut vendre cent sous à un boucher; le boucher n'en voulut donner que quatre livres. Le boucher s'en va; le Boheme tire le mouton d'un sac où il l'avoit mis, et y met au lieu un de leurs petits garçons, puis il court après le boucher et luy dit: « Donnez-en cinq livres, « et vous aurez le sac par-dessus. » Le boucher paye, et s'en va. Quand il fut chez luy, il ouvre son sac; il fut bien estonné quand il en vit sortir un petit garçon qui, ne perdant point de temps, prend le sac et s'enfuit avec. Jamais pauvre homme n'a esté tant raillé que ce boucher.

18. Jean-Charles a dit au Pailleur qu'un petit cochon ne crioit point quand on le tenoit

par la queue, et que leur plus seure invention pour ouvrir les portes, c'estoit d'avoir grand nombre de clefs; qu'il s'en trouvoit tousjours quelqu'une propre pour la serrure.

19. La Melson (*a*), belle-fille, femme de conscience de Camus surnommé *Gambade*, filz de Camus *le riche*, s'avisa un jour de faire secher de la plus fine pour la mettre en poudre, et après elle s'en alla en carrosse chez les apoticaires demander de cette poudre. Quelques-uns, après l'avoir goustée, se contenterent de dire qu'ils n'en avoient point et qu'ils ne devinoient point ce que ce pouvoit estre; qu'il n'y avoit rien de plus mauvais goust. Un plus delicat dit que c'estoit de la merde, et excita une si bonne rumeur contre eux qu'ils eurent de la peine à se sauver.

20. Il y avoit à Paris un maistre des Comptes, nommé Belot, qui avoit une jolie femme. Elle fut la premiere qui prit un justaucorps avec un bonnet de plumes, et qui alla à cheval. Elle apprit à tirer en volant (*b*), et souvent, avec sa robe de velours, il luy est arrivé d'aller tirer aux hirondelles au Pré aux Clercs. Le mary estoit jaloux, et se tenoit fort souvent dans la chambre de sa femme, et, selon que les gens

a. Charlotte Melson, mariée à André Girard Le Camus, conseiller d'État, morte 22 juin 1702. — *b*. Au vol.

luy desplaisoient, il les conduisoit plus ou moins loing. Une fois, il dit à Saucour (*a*), qui luy faisoit compliment : « Si je me croyois, « je vous accompagnerois jusques au bout de « la rue. » C'estoit à dire : n'y revenez plus. En Brie, chez une madame de Passy, on luy fit une terrible meschanceté à la chasse; on monta bien tout le monde et on ne luy donna qu'un bidet. Il demeura derrière, et voyoit sa femme courir belle erre (*b*) avec les galans. Il pensa enrager. Au bout de quelque temps, par le moyen de la frerie, elle le reduisit. Il aimoit la tourte de pigeonneaux : à certain bancquet, un homme apporta chez luy le dessert et il oublia du sucre. On mangea le fruit sans sucre; jamais Belot ne voulut qu'on en donnast. Il luy prenoit quelquefois des visions de vouloir tenir les gens à coucher. On dit qu'il estoit reduit quand il mourut, et que sa femme en fut affligée quoyqu'il fust gros comme un tonneau.

21. La Princesse de Savoye (*c*), qui espousa son oncle le cardinal, n'avoit alors que quatorze ans et estoit assez enjouée. Un jour, elle s'avisa de faire mettre une traisnée de poudre

a. Maximilien de Bellefouriere, marquis de Soyecourt. — *b*. Grand train. — *c*. Louise-Marie-Christine, née en 1629, mariée en 1642 à Maurice de Savoie; morte en 1692.

canon sous les siéges qu'elle avoit fait ranger dans sa chambre pour recevoir des dames; et quand la compagnie fut assise, elle y fit mettre le feu.



481. — CONTES DE MOURANS.

1. Un soldat espagnol, comme on estoit près de faire naufrage, se mit à manger un petit morceau de pain, en disant : *Menester comer un poquito, para beer tanto* (*a*).

2. A la Rochelle un matelot qu'on pendoit cria *bon voyage!* comme on le jettoit.

3. A Toulouse, un jeune homme de dix-huict [ans] dit en riant au bourreau qu'il connoissoit : « Compere, tu devois mettre un peu « de coton, à cause de la connoissance. »

4. Quand M. de Bouillon commandoit en Italie, un peu avant la prise de Monsieur le Grand, deux soldats furent condamnez à estre passez par les armes; aprez, on s'avisa, à cause que l'armée diminuoit, de se contenter d'un, et, à faute de bulletins, on les fit jouer aux dez. L'un vouloit jouer à la chance : « Je ne la « sçay pas, » dit l'autre. — « Bien donc, à la

a. Il faut un peu manger pour boire tant.

« rafle. » Il jette le dé et ameine dix-sept, l'autre joue, mais sans esperance, et ameine trois as. Le premier dit sans s'estonner : « Voylà « mourir à beau jeu. » Les officiers, surpris de cette resolution, firent dessein de le sauver; mais ils voulurent voir auparavant jusqu'où iroit sa constance. On luy demande s'il vouloit estre bandé : « Non, » dit-il. Il choisit ses parrains, et tirant dix escus qu'il avoit, il dit à l'un d'eux : « Tiens, prends cinq escus pour « boire, et des cinq autres fais-en prier Dieu « pour moy. » On l'attache, il ferme les yeux. On tire, mais les officiers avoient fait oster les balles; aussytost on le deslie. « Allez vous faire « saigner, » luy dit-on. — « Je n'en ay pas be« soing, » respondit-il. « Camarade, rends« moy mes dix escus, et allons les boire. »

5. Un vieux conseiller de Bordeaux, nommé d'Andrault, avoit eu toute sa vie une telle passion pour les nouvelles, qu'à l'article de la mort il envoya chercher un portugais, grand nouvelliste, pour sçavoir de luy ce qu'il avoit appris par le dernier ordinaire, et il ajousta : « Je suis bien fasché de ne pouvoir attendre « l'autre courrier; mais il faut que je parte. » Et il mourut un moment après.

6. Un vieux reistre de gascon nommé Calverac qui avoit bien des iniquitez sur le corps, estant à l'extrémité, avoit grand peur du

Diable. Les ministres de Bordeaux luy promettoient assez le paradis; il n'en estoit pas bien persuadé. « Mais me le promettez-vous? » leur disoit-il. — « Ouy. — Touchez donc là. » Il leur touche dans la main, et aux anciens (*a*) aussy; après il leur dit encore : « Mais le pro-« mettez-vous bien? — Ouy. — Touchez donc « là encore une fois. »

7. On disoit à une vieille paysanne fort incommodée : « Vous serez bien heureuse d'estre « deslivrée de tous vos maux. — Je vous en-« tends, » dit-elle, « mais on est si longtemps « mort! »

8. Un vieux libertin nommé Bourleroy estant à l'article de la mort, Madame de Nogent-Bautru, car il estoit des amys de son mary, luy envoya un confesseur. « Voicy, » luy dit-on, « un confesseur que Madame de Nogent vous « envoye. — Ha! la bonne dame! » dit-il, « tout est bien venu de sa part. Si elle m'en-« voyoit le turban, je le prendrois. » Le confesseur vit bien qu'il n'y avoit rien à faire.

a. Aux membres du Consistoire.





482. — SUITE DES NAIFVETEZ, BONS MOTS, REPARTIES, CONTES POUR RIRE.

1. Au siege de la Rochelle, le Comte de Jonzac (*a*), de la maison de Sainte-Maure, avoit un regiment d'infanterie. En une sortie, les Rochellois le mirent en fuite avec son regiment. Le lendemain, ils (*b*) sortirent encore; mais on les repoussa en leur criant : « Tu « n'as pas trouvé ton Jonzac. » — Luy-mesme, un jour ou deux après, voyant deux soldats qui se battoient, courut pour les separer. « Qu'y « a-t-il ? » leur cria-t-il, « contez-moy vostre « differend. — Monsieur, » dit l'un, « il dit « que je suis du regiment de Jonzac. » Je vous laisse à penser si Monsieur le Comte se vanta d'en estre le mestre de camp.

2. Quand Urbain VIII (*c*) fit oster les portes de bronze du Pantheon pour en faire un autel à saint Pierre, on fit ce pasquin :

Quod non fecere Barbari, fecere Barbarini.

3. Le pape Sixte V ayant fait sa sœur (*d*) qui

a. Léon de Sainte-M., comte de Jonzac, cousin du duc de Montauzier. — *b*. Les Rochellois. — *c*. Maffeo Barberino, pape de 1623 à 1644. — *d*. La signora Camilla Perreto.

avoit esté lavandiere duchesse de Caverino, on mit à Pasquin une chemise fort sale avec ce mot : « Depuis qu'on fait les lavandieres du- « chesses, il n'y a pas moyen de se faire « blanchir. »

4. Le cardinal Ludovizio (*a*) ayant fait son bardache marquis, jouant sur le mot equivoque de *marchese* (*b*) on mit ce mot : *Mai culo haveva fatto marchese.*

5. M. de Xaintes (*c*), filz naturel du mareschal de Bassompierre, dit qu'une nuict, il fut reveillé par un coup de pistollet qu'on tira dans sa chambre. « Qu'est-ce que cela ? — « C'est, Monsieur, que j'avois peur qu'une « souris ne vous resveillast, et je l'ay tuée. »

6. Saint-Luc (*d*), pere du Mareschal, se trouva à la porte du cabinet avec M. de Luxembourg (*e*) qui, croyant que l'autre luy vouloit mettre le pié devant luy dit : « Me le « disputerez-vous, à moy qui ay eu quatre « empereurs de ma maison ? — Ma foy, » luy dit Saint-Luc, « je me trompe fort, si vous « estes jamais le cinquiesme. »

7. Un gentilhomme de Poitou, pour avoir

a. Louis Ludovisi, card. 1621-1632. — *b*. Marquis et menstrues. — *c*. Louis de B., évêque de Saintes, mort 1er juillet 1676. — *d*. François d'Epinay, sieur de Saint-Luc, grand maître de l'Artillerie. — *e*. Henry, duc de Luxembourg.

des œufs de pigeon qui estoient dans un trou à une muraille d'une ferme, prit une grande eschelle, à laquelle il attacha son cheval; il chassa de ce trou la femelle qui couvoit: le cheval eut peur et entraisna l'eschelle. Le bon *nobilis* se rompit la teste; mais, en monstrant son chapeau plein d'œufs: « Bon, bon! » dit-il, « ils ne sont pas cassez. »

8. Madame des Hagens (*a*), du temps du mareschal d'Ancre, oyant dire que la seigneurie de Venise estoit bien riche, dit qu'il la falloit marier avec Monsieur quand il seroit grand. Elle prit *seigneurie* pour *signora*.

9. Un jour qu'on parloit de succession, un gentilhomme, qui pourtant estoit à son aise, dit: « Pour moy, je croy que si le Diable « mouroit, je n'heriterois pas de ses cornes. « — Là, là, mon amy, » dit naïfvement sa femme, « de quoy vous faschez-vous? n'en « avez-vous pas assez? »

10. On avoit à faire pendre un pauvre diable à Autun; le bourreau estoit malade; on en fit venir un du lieu le plus proche. Quand il fut arrivé, on le fit venir à l'Hostel-de-ville, car le crime regardoit la communauté; il demanda combien il y avoit à gaigner. « Dix livres, » luy dit-on. — « Messieurs, » respondit-il, « il « n'y a pas moyen de s'y sauver. Si c'estoit

a. Elisabeth de Tholose.

« quelqu'un de vous autres messieurs, qui avez « de bons habits, très-volontiers ; mais ce mi- « serable en a un qui ne vaut pas trois solz. »

11. Un laquais d'une de nos amies, à qui son camarade par malice avoit coupé les cheveux trop courts, alla offrir deux solz à un barbier pour les luy remettre.

12. Un vieux gentilhomme d'auprès de Rheims, nommé Louversy (*a*), comme le feu Roy passoit par là, luy demanda son chauffage dans une forest. Le Roy le luy accorda : « Mais, Sire, » luy dit-il, « je seray cent ans à « faire faire ce qu'il faut pour cela ; je vous prie, « donnez-le-moy de vostre main. — Mais, » respondit le Roy, « cela ne se fait point, et « vous n'avez ny papier ny encre. — J'en ay, « Sire, et une table aussy. » Il tend son dos, et son affaire fut faitte.

13. Une femme fort innocente estant grosse pour la premiere fois, comme son mary parla de faire un voyage, se mit à pleurer. « Hé ! » dit-elle, « de quoy vivra l'enfant en vostre « absence ? » Elle croyoit qu'on luy donnoit à manger en faisant cela.

14. Un ministre à qui le Marquis de La Caze (*b*) avoit donné charge de luy chercher

a. Philippe de Thannois, sieur de Louversy. — *b*. Jean-Jacques de Pons, marquis de La C., père de Mademoiselle de Pons.

un precepteur pour ses enfans, luy fit ainsy reponse : « Je ne manqueray pas de m'informer « de quelque Ciceron pour vos petits Alexan- « dres. »

15. Un jeune garçon d'Auvergne voulut estre receû advocat à Paris ; il part et prend si bien ses mesures que, quand il pria Bataille de le presenter, il n'y avoit plus qu'un jeudy d'audience jusqu'à la fin du Parlement. Bataille luy dit : « Trouvez-vous à sept heures « demain matin, au Palais, et apportez vos « licences (*a*). » Bataille y va, mais il ne trouve pas son provincial ; en attendant, il va dire au parquet qu'il avoit des licences pour presenter un advocat, mais que, par hazard, il les avoit oubliées chez luy. On prend cela pour argent comptant ; on ouvre. Son homme ne vint qu'à neuf heures (*b*). « Et où vous estes-vous amusé ? « — Monsieur, » dit-il, « excusez-moy ; en ve- « nant, j'ay rencontré un gros moineau vert « qui parle ; je m'y suis arresté jusqu'à cette « heure. » Pensez qu'il faisoit beau voir un animal en robe de Palais entendre jazer si long-temps un perroquet ! Il fallut qu'il s'en retournast en son pays sans rien faire.

16. Un homme fut prié de faire un rebus

a. Vos lettres de licencié. — *b*. Sans doute, quand l'audience etoit levée.

pour la ville de Poitiers. Il mit trois poys : « Poy un, poy deux, poy tiers. »

17. Tambonneau, au bout de trois sepmaines qu'il eut pris un cocher, luy demanda s'il estoit marié. « Monsieur, » respondit cet homme, « il n'est plus temps : il falloit me « demander cela en m'arrestant. »

18. Un homme disoit à son filz : « Pierre, « tu as vessy. — Vous m'excuserez, mon pere. « — Pierre, tu vesses donc? — Excusez-moi, « mon pere. — Mais qu'est-ce donc que je sens, « tu ne dis pas vray. — O je m'en vais vous « l'expliquer, » dit le filz. « Quand vous disiez « que j'avois vessy, je vessois, et quand vous « me disiez que je vessois, j'avois vessy. »

19. Un bucheron qui se vouloit marier vint pour se faire faire la barbe. On ne la luy avoit jamais faitte. « Comment voulez-vous qu'on « vous la fasse? » dit le barbier. — « Laissez-« moi, » dit-il, « deux baliveaux le long des « lévres de dessus, et coupez-moi tout le reste « à blanc estau. »

20. François Ier estoit à table quand on luy presenta une epigramme qui luy plut fort, et en mangeant il disoit sans cesse : « Ah! la « bonne epigramme! » Un bon gentilhomme qui ouyt cela, dit après au maistre-d'hostel : « Que vouloit dire le Roy? *oh! la bonne epi-« gramme! oh! la bonne epigramme!* disoit-il

« à tout bout de champ. Est-ce quelque viande « nouvelle? Hé! je vous en prie, faittes-nous « en gouster. »

21. Un homme de Rheims fit une comedie pour le college : c'estoit *l'Election de Nicolas, patriarche d'Antioche*. Or les douze qui le devoient eslire estoient tombez d'accord que le premier qui entreroit dans l'eglise seroit eslu : un hermite de sainte vie fut le premier; il dit son nom, c'estoit Nicolas. Les douze repetoient ce mot de *Nicolas* l'un après l'autre, et cela en trois beaux vers alexandrins. Ce mesme homme desdia cette belle piece à trois freres de la ville de Rheims, qu'il appelloit *Geryon rhemois*.

22. Un curé de Picardie appellé en tesmoignage dit : « C'estoit la nuict, je vins à la fe« nestre, et quand je vis que je ne voyois rien, « je retournay coucher avec Jeanne. »

23. Un homme de Creon auprès de Bordeaux demandoit au Palais (*a*) des *estaquettes;* ce sont des aiguillettes de cuir. On ne l'entendoit point. Son valet luy dit : « Anen-nous-en, non y a « pas estaquettes; pensus-bous esta à Creon? » (Allons-nous-en, il n'y a point d'estaquettes; pensez-vous estre à Creon?)

24. M. d'Elbœuf (*b*), pere du dernier mort,

a. Aux merciers du Palais. — *b*. Charles de Lorraine, premier duc d'E. en 1581.

aimoit le bon vin. Un jour, à la campagne, après avoir communié, le curé luy donna du vin dans un verre. Il le gousta et le trouva bon. « Monsieur le Curé, » luy dit-il tout bas, « où « l'avez-vous pris? — A la Corne, Monsieur. « — Venez-vous-en disner avec moy et en ap- « portez trois bouteilles. »

25. Berthod l'incommodé dit à une dame : « Cherchez-vous la rue du *Bout du monde?* la « voicy. — Non, » dit-elle, « je cherche la « rue des *Deux-Boules*. — Vous n'avez pas « trouvé, » respondit-il, « ce que vous cher- « chez. »

26. Un espagnol du royaume de Murcie, pays fort chaud, venu en France l'hyver, comme il passoit par un village, les chiens abboyerent après luy; il voulut prendre une pierre, il trouva qu'elle tenoit à cause de la gelée. « Peste « du pays ! » dit-il; « on y attache les pierres, « et on y lasche les chiens. »

27. Un brutal de cocher qui estoit fort brave disoit à des gardes qui luy avoient voulu oster son fouet à la chasse : « Vous estes de belles « gens ! je vous porterois, tous tant que vous « estes, sur mon — une lieue durant. »

28. Le feu Roy trouva un paysan naïf dans je ne sçay quel village, vers Saint-Germain ; il s'en voulut divertir et le fit approcher. « Hé « bien ! Monsieur, » luy dit cet homme, « les

« blez sont-ils aussy beaux vers chez vous qu'ils « sont vers chez nous? » Il se nommoit Jean Doucet. Le Roy le prit en affection, et le mena à Saint-Germain. Là il se mit à jouer à la pierrette avec luy et luy gaigna dix solz, dont l'autre pensa enrager. Le Roy en estoit si aise qu'il porta ces dix solz à Ruel, pour les monstrer au Cardinal. Un jour le Roy luy donna vingt escus d'or : il les prit, et, frappant sur son gousset, il disoit : « *I vous revanront*, « *Sire, ivous revanront, vous mettez tant* « *de ces tailles, de ces diebleries sur les* « *pauvres gens!* » On luy fit faire une innocente (*a*) d'escarlate avec de l'or, et on le renvoya à son village, d'où il venoit voir le Roy deux fois la sepmaine. Une fois il vint sans innocente, et dit pour raison qu'il estoit feste, et que quand il alloit à la messe, on ne faisoit que regarder son clinquant, et on ne prioit point Dieu. La famille de cet homme eut quelque petite gratification du Roy; je pense qu'il mourut en mesme temps que son maistre. Ses nepveux, qu'on appelle les *Jean Doucet*, ont voulu prendre sa place, mais ce sont de meschans bouffons.

29. Au Pays-Bas, des moines et des religieuses representoient la Passion. Un gros

a. Une sorte de robe de chambre.

moine estoit en croix, et une belle religieuse à ses piez qui faisoit la Madelaine. Elle avoit des tetons qui tentoient le drosle. Comme il sentit que le linge qui estoit devant son honneur commençoit à se soulever : « Ostez, » dit-il, « cette Madeleine ; elle gaste tout le jeu. »

30. Un marguillier avoit retenu un predicateur pour prescher le saint de la paroisse. A quelques jours de là cependant, le mesme presdicateur, preschant le panegyrique d'un autre saint, où ce marguillier se trouva, il dit tant de merveilles de ce saint que le Marguillier ne put se tenir, et se levant, luy dit : « *El nostro san* « *Padrone sara dunque un coyone?* »

31. A une procession, un drosle qui estoit Jesus, fut fouetté un peu trop fort par celuy qui faisoit le bourreau : « Ah ! » luy dit-il, « si « jamais tu es Dieu, je t'estrilleray en diable. »

32. Une bonne femme dit à une reyne de France qui alloit en pelerinage à Chartres, pour avoir des enfans : « Vous n'avez qu'à vous en « retourner, celuy qui les faisoit est mort. »

33. Il y a à Montmartre un tableau de Nostre-Seigneur et de la Madelaine, de la bouche de laquelle sort un escriteau où il y a *Raboni*. Les bonnes femmes en ont fait un saint Rabonny qui *rabonnit* les marys, et on y fait des neuvaines pour cela.

34. Une pauvre femme faisoit reproche à

une autre d'avoir espousé un gueux de ces rues. « Dittes un gueux, » dit l'autre, « qui ne « demande qu'aux carrosses, et qui gaigne « quarante solz par jour. »

35. Un laquais de Champagne qui estoit filleul de son maistre demandoit à tout le monde au Palais si on n'avoit point veû son parrain.

36. Un bourgeois de la Rochelle demandoit à Paris le logis de Mademoiselle la Secretaire; c'estoit une femme qui ayant espousé un homme de cette ville-là, y alla pour quelque temps avec luy, pour voir ses parens; et pour la distinguer de sa belle-mere, on l'appelloit Mademoiselle la Secretaire, à cause que son mary estoit secretaire du Roy.

37. Un nommé du Mousset, trezorier de France à Châlons, receût un soufflet sur l'œil en jouant; sa femme s'escria : « Ah! mon Dieu, « mon cœur est borgne. » Une autre, racontant la maladie de son mary, disoit : « Je luy disois « quelquefois : « Mon cœur, tirez la langue. »

38. Maillet signa ainsi une lettre d'amour : « *Celuy qui ne peut commencer de vous esperer*, « *ny finir de vous desirer* Maillet. »

— Ce pauvre poëte alla trouver une femme qui chantoit sur le Pont-Neuf; il luy demanda combien elle donnoit de la plus belle chanson : « Un escu. — Mais si elle estoit si belle, si

« belle? — On iroit jusqu'à quatre livres. » Il luy promit qu'elle seroit admirable. La voylà imprimée. Ce n'estoient qu'*astres*, que *soleils*; etc. On n'en vendit pas une. La chanteuse le mit en procez. Il va trouver Gombaud, luy conte l'affaire; Gombaud rendit l'escu qu'il avoit receû, et le procez fut terminé.

39. Ceux de Rhetel, à l'entrée de M. de Nevers, avoient fait peindre sur la porte de leur ville des cerfs qui avoient le nez vert, et luy dirent : « Nous sommes *cerfs aux nez verts*. »

40. Un homme avoit gagné six quarts d'escu au curé de Brie-sur-Marne; le Curé ne le paya point. Le lendemain à l'offrande, au lieu de cracher au bassin, il dit : « Reste à cinq, Mon-
« sieur le Curé. »

41. Le grand-prieur de La Porte (*a*) disoit :
« Je ne suis pas plus à mon aise que quand je
« n'avois que vingt-cinq mille livres de rentes;
« cela ne me sert qu'à avoir plus de voleurs
« autour de moy. Mon sommelier dit que le
« vin luy appartient dez qu'il est à la barre, et
« n'a point d'autre raison à m'alleguer sinon
« qu'on en use ainsy chez Monsieur le Cardinal;
« le piqueur pretend que le lard est à luy dez
« qu'il en a levé deux tranches; le cuisinier n'est

a. Amador de La Porte, grand-prieur de France, mort en 1644.

« pas plus homme de bien qu'eux, ny l'escuyer, « ny les cochers; sans parler du maistre d'hos- « tel, qui est le voleur *major;* mais ce qui me « chicane le plus, c'est que mes valets de cham- « bre me disent : Monsieur, vous portez trop « long-temps cet habit, il nous appartient. »

42. Autrefois on portoit un chaperon à l'enterrement de ses plus proches parens. Un gentilhomme des voisins de M. de Racan, ayant perdu sa femme, luy demanda comment il falloit qu'il fust pour l'enterrement. « Il y en a « encore, » dit Racan, « qui prennent une robe « et un chaperon. » Le bon *nobilis* prit une robe d'avocat et un chaperon de vieille, qui estoit large d'un demy-pié, et se le mit sur la teste.

43. Un Gascon qui se mesloit de faire des vers, fit un poëme des guerres de la Religion. En un endroit, il disoit :

Il y eut grande meslée,
La riviere entre deux.

44. Un homme de la Rochelle disoit du feu Roy :

Il prit Arras en cin-
Quante-quatre journées.

45. Housset, intendant, une nuict fit semblant d'avoir la colique ; sa femme le suit. Au lieu d'aller au privé il alla coucher avec la

suivante ; elle les surprit. Depuis, on appella cela la colique-Housset.

46. Feu M. de Guise disoit à un honneste homme de Paris, qui avoit une maison proche de Meudon, sur le mesme costeau : « J'ay plus « belle veüe que vous.—Vous me pardonnerez, « Monsieur, car de ma maison je vois vostre « chasteau, et de votre chasteau vous voyez ma « maison, qui n'est qu'une petite chaumiere. »

47. Un Normand disoit naïfvement : « M. de « Longueville est un bon prince. Il prend bien « la peine de prier Dieu. »

48. Le maistre d'hostel d'un seigneur napolitain eut prise au marché avec le maistre d'hostel d'un autre seigneur à qui emporteroit quelque gros poisson qu'ils marchandoient. Le premier fut gourmé et on luy cassa les dens. Il se plaignit à son maistre et luy dit plusieurs fois : « Monsieur, c'est vostre affaire. » Le maistre ennuyé de cela luy dit d'un fort grand sang-froid : « Tu verras quand tu mangeras des « croustes, si c'est ton affaire ou la mienne. »

49. Un eunucque qu'un de ses amys aborda en luy disant : « Je vais vous apprendre la « meilleure nouvelle du monde. — Hé quoy ? « — Le Grand Seigneur a gaigné une bataille. « — Je croyois, » dit l'eunucque, « que tu « avois retrouvé mes c —. »

50. Une grosse madame disoit à une simple

femme : « Pour moy, j'aimerois mieux n'aller « point en paradis que de n'y estre au-dessus « de vous. — Hé! Madame, » dit l'autre, « quand vous serez au-dessus de nous, ne nous « pissez pas au moins sur la teste. »

51. Le Prince d'Orange, Maurice, aimoit fort les cochons de laict. Ayant à traitter des ambassadeurs, il dit à son maistre d'hôtel : « Qu'on « nous face bonne chere ; qu'on nous donne « un cochon de laict sur l'assiette. »

52. Un gentilhomme en fit appeller un autre en duel parce qu'il l'avoit loué de grande memoire. Il avoit ouy dire que c'estoit marque de peu de jugement ; et, après, quoyqu'il fust fort brave, il ne se trouva pas au rendez-vous, de peur de passer pour avoir de la memoire s'il s'en estoit ressouvenu.

53. Pitard disoit à Théophile : « C'est dom« mage qu'ayant tant d'esprit, vous sçachiez « si peu de choses. — C'est dommage, » respondit Théophile, « que sçachant tant de « choses, vous ayiez si peu d'esprit. »

54. L'hostesse du Lion-d'Or, à Saumur, estoit fort jolie, et avoit un gros brutal de mary. Un Gascon, voyant cela, luy dit : « Ma« dame, ye ne comprens point comment on « vous a donnée à *este* homme; il falloit que « vous eussiez fait *quauque* gaillardise de fille. »

55. Petitpuis-le-Bœuf estoit un desbausché

qui dansant un jour au bal avec la seneschalle de Saumur, du Rosay, une emplastre tomba de ses chausses. Elle qui croyoit le desferrer, luy dit : « Monsieur, ramassez vostre emplastre. » Il ne se desferre point, met la main dans ses chausses et, en ayant tiré une autre emplastre : « Madame, » respondit-il, « voylà la mienne, « il faut que ce soit la vostre (*a*). »

56. Un Gascon disoit que pour disner chez le cardinal de Richelieu il avoit dit : « Je suis « à Monsu de Biscarrat. » Et après il adjousta : « Je ne luy faisois pas tort. »

57. Un Provençal vouloit avoir le benefice d'un homme, et, ne l'ayant pu persuader de le luy resigner, il l'enleve et le met en prison dans une cave ; là, le poignard sur la gorge, il le presse de luy resigner son benefice ; l'autre, qui n'avoit que cela pour tout bien, dit qu'il aimoit autant mourir. Le galant homme, le voyant si resolu, s'en va à Avignon trouver le Vice-legat, luy expose qu'un tel estoit mort, et qu'il luy venoit demander son benefice. « Vous estes « venu trop tard, » respond le Vice-legat, « je « l'ay donné ce matin. — Mais, Monsieur, » respond froidement cet homme, « quel fondement « a eu celuy qui vous l'a demandé ? — Il m'a dit « que cet homme ne paroissoit plus, et qu'on

a. Réponse attribuée précédemment à Vandy.

« le tenoit pour mort. — Il n'est point mort, » repliqua-t-il, « et si, il n'en mourra pas. » Il avoit dessein de le tuer s'il obtenoit le benefice.

58. Un de mes oncles avoit un cocher, nommé Nicolas Volant; un de ses camarades luy emprunta vingt escus. « J'en veux avoir « une promessse. » C'estoit dans une escurie; il n'y avoit ny papier ny encre : « Escris-la « sur la muraille avec ton couteau. » Il escrit : « Je soussigné, reconnois devoir la somme de « soixante livres que je promets de payer au « porteur de la presente. »

59. Un de mes freres a un cocher qui prioit Dieu pour tout ce qu'il aimoit en la maniere suivante : « Je prie Dieu pour moy, pour « ma femme, pour Monsieur et Madame, pour « mes chevaux et pour les enfans du logis. »

60. Deux cochers se disputoient une fois, et l'un disoit : « Je ne sçay pourquoy vous niez « cela; vous me l'avez dit en presence de vos « chevaux. »

61. Un homme, qui avoit un valet fort sot, luy mit par escrit tout ce qu'il avoit à faire avec luy. Allant à la campagne, le maistre tombe dans un fossé; il appelle ce garçon, qui, au lieu de courir, luy crie : « Atten- « dez, que je voye si cela est sur mon me- « moire. »

62. Le feu Gazettier (*a*), à la révolte du Portugal, mettoit entre les tiltres du roy de Portugal : « Roy d'Aquen et d'Alen et de delà « mer ; » au lieu qu'il falloit mettre : « Roy de « deçà et de delà la mer, » à cause qu'il a quelques places en Afrique.

— Son filz qui est un sot auprès de luy, disoit l'autre jour, parlant de je ne sçay quelle entrée : « Quand le magistrat eut achevé sa « harangue, le canon commença la sienne. »

— Quand les ennemys estoient à Fismes[1], il disoit en parlant de Chasteau-Thierry : « Nos- « tre bourgeoisie se rasseure plus que jamais, « surtout depuis l'arrivée du Vicomte d'Espaux, « qui s'est jetté dedans cette ville avec une « bonne partie de la noblesse du pays. » Apparemment quelqu'un luy avoit escrit cela pour se mocquer de luy ; car le Vicomte n'y mena que des vaches, des moutons et des cochons, pour les mettre en lieu seur. — Celuy qui commandoit dans le chasteau s'appelle des Prez ; c'est un fort gros homme ; son cocher disoit : « Mon maistre a juré de crever sur le rempart. »

63. Castille, frere de Janin, ayant marchandé long-temps un petit chien à Bologne, s'en alla sans l'achepter, et quand il fut à quatre lieues

1. En 1650.

a. Théophraste Renaudot, mort en 1653.

de là, il renvoya un homme pour demander le nom de ce chien.

— Un autre de ses freres se piquoit tellement de belles mains qu'il ne les monstroit que sur de la pane noire, pour les faire paroistre encore plus blanches. La nuict il les tenoit passées dans des rubans qui estoient attachez au dossier. Il y mettoit toutes les drogues imaginables. Il en voulut faire autant de son estomac : le canfre le tua.

64. Une paysanne, comme on portoit en procession le chef de sainct Marc, le jour de sa feste, par les vignes qui avoient esté gelées la nuict, dit naïfvement : « Haussez, haussez-le « bien haut, qu'il voye le beau menage qu'il a « fait. » *Marquet* (*a*) est un des geleurs.

65. Un garçon à qui son confesseur disoit que le catze n'avoit esté fait que pour pisser : « Et « les tesmoings, mon pere, pourquoy ont-ils « esté faits? »

66. Un Italien que son confesseur exhortoit à la continence, descouvrant son engin en bon estat, luy dit : « *Padre, parlate a questa bestia.* »

67. Une vieille femme n'alloit jamais à l'enterrement, et disoit : « Pourquoy irois-je? ils « ne viendront pas au mien. »

a. *C'est-à-dire* la Saint-Marc est un jour où la gelée est fréquente, comme la pluie pour Saint-Médard.

68. Les capucins de Grasse prirent un garçon qui voloit leurs fruits ; ils firent venir le pere qui luy dit : « Hé bien ! si tu ne veux rien « valoir, fais-toy au moins capucin. »

69. M. de Nevers, gouverneur de Champagne, estant logé dans l'hostel-de-ville à Vitry, vit je ne sçay quel gaillard de bourgeois, dans la place, qui alla donner un coup de genouil dans le derriere à un autre ; il demanda à un officier qu'il entretenoit : « Qui est cet homme ? « — Monseigneur, » luy dit-il gravement, « c'est Monsieur le Prince ; car nous appellons « *Rois* et *Princes* ceux qui sont un peu fous. »

70. Un Italien appella un homme *cavallo di Christo*, pour dire un asne.

71. Le cocher d'un de mes amys à qui son maistre avoit dit de le venir chercher à quatre heures pour partir à la fraischeur, l'alla esveiller à deux, en luy disant naïfvement : « Monsieur, despeschez-vous de dormir, car vous « n'avez plus que deux heures. » Quelquefois on a fait la mesme chose aux gens par malice.

72. Le vieux Pena, celebre medecin, estoit tout de travers sur son mulet, et ne prenoit pas trop garde où il se mettoit. Un jour, il se fourra dans un bourbier, il ne sçavoit comment s'en tirer et disoit à son mulet : « Courage, « mon amy, sors-moy d'icy, monstre-toy le « plus sage, monstre-toy le plus sage. »

73. Le maistre d'hostel de l'evesque de Mande mit sur ses parties : « Item, pour un « pasté de 6 blancs (*a*), 3 solz. »

74. Furetiere demanda de l'argent à son pere pour achepter un livre : « Et sçais-tu, » luy dit-il, « tout ce qui est dans celuy que tu « acheptas l'autre jour ? » C'estoit un dictionnaire. — Quillet dit qu'il a veù un garçon qui vouloit traduire *Calepin* en françois (*b*).

75. Ma mere me dit un jour : « Pourquoy « achepter des livres ? n'avez-vous pas fait toutes « vos estudes ? »

76. Un françois nommé La Fosse, qui est au service du Grand-duc, traduit Tacite en *octaves*.

77. Du Moulin, le ministre, dit à un homme de soixante-dix ans qui se marioit et qui estoit venu (*c*) trop tard : « Une autre fois, venez un « peu de meilleure heure. »

78. Le Pailleur avoit un frere curé vers Dreux, confin de Normandie. Quand il prenoit quelque vicaire, il luy demandoit : « D'où estes- « vous ? — D'un tel lieu. — Auprez de quelle « ville, de quel diocèse ? — De Séez, » par exemple. — « Vous estes donc Normand ? — « Et vere ; mais je n'y ay pas esté nourry. »

a. *Ou :* deux sous et demi. — *b*. Le *Grand dictionnaire*, latin, françois, allemand, etc. — *c*. Au temple pour être marié.

79. Un Espagnol escrivit sur la porte d'une courtisane un C. avec ce mot : *Sin hundo* (*a*); elle, sur-le-champ, y adjousta : *Falta di corda*.

80. Il y a un secretaire du roy huguenot, nommé Courtaut, qui demeure exprès dans l'isle Nostre-Dame, « pour ramasser, » dit-il, « les pierres sur le quay, de peur qu'on ne les « jette aux batteaux qui reviennent de Cha- « renton; » et croit rendre un grand service à l'Eglise (*b*).

81. Madame de Villesavin (*c*), qu'on appelle la servante tres-humble du genre humain, ayant trouvé Mademoiselle Veron qui sortoit d'une maison où elle entroit, se mit à l'embrasser. « Ah! ma chere, remontez; quoy! je vous ver- « rois si peu! » Elle la fit remonter, et après elle demanda qui elle estoit : « Car, » adjousta-t-elle, « j'ay si mauvaise memoire! — C'est « Mademoiselle Veron, » luy dit quelqu'un. — « Jesus! » reprit-elle, « avoir oublié le nom de « la meilleure de mes amyes!... » Elle ne l'avoit jamais veûe.

82. Le jardinier de Madame de L'Estang, ma belle-sœur (*d*), en luy escrivant de Beausse mettoit pour adresse, *devant la maison fondue*,

a. Sans fond. — *b*. Réformée. — *c*. Isabelle Blondeaux, femme de Jean Phelippeaux, sieur de Villesavin. — *d*. Catherine de Rambouillet, femme de Jacques de Monceaux, sieur de L.

parce qu'il y avoit trois ans qu'une maison fondit devant nostre porte.

83. Un gascon, m'entendant appeller Gedeon chez mon pere (c'est mon nom de baptême), m'appelloit M. de Gedeon.

84. M. de Vendosme[1], passant à Noyon, logea aux *Trois-Rois*. Le filz du maistre de la maison, nouvellement receû advocat, crut que sa nouvelle dignité l'autorisoit à aller faire la réverence à M. de Vendosme; il y va. M. de Vendosme luy demande qui il estoit. « Monsieur, je suis le filz des *Trois-Rois*. — Le « filz de trois rois, Monsieur! je ne suis le filz « que d'un; vous prendrez le fautueil : je « vous dois tout honneur et tout respect. »

85. Un ivrogne pissoit dans sa cour; il pleuvoit et une gouttiere alloit. Il demeuroit trop longtemps; sa femme l'appelle. Il croyoit que c'estoit en pissant qu'il faisoit le bruit que faisoit l'eau dans la gouttiere. « Va, va, je pisse-« ray tant qu'il plaira à Dieu. »

86. Une fille[2] disoit que quand elle trouvoit des ordures dans un livre, elle les marquoit pour ne pas les lire.

87. Un gentilhomme qui nourrissoit assez mal sa meute ayant trouvé une charogne, se

1. Bastard d'Henry IVe.
2. Mademoiselle Armenauld.

mit à crier : « Au plus nécessaire, chiens, au « plus nécessaire. »

88. Un Escossois qui n'avoit pu vendre son harang (*a*) à propos, s'alla promener, aux festes de Pasques, à Bordeaux, dans les allées du cardinal de Sourdis; le rossignol chantoit desjà. « Ah! petit l'oiseau, » dit-il, « toy n'avoir point « d'harang à vendre. »

89. Une madame Goile, femme d'un vendeur de marée en titre d'office[1], personne bien faitte, comme on luy demanda chez Madame d'Agamy si elle n'avoit jamais eu la verolle (*b*) : « Je n'ay « eu, » dit-elle, « ny la grosse ny la petite. »

90. Un advocat au Conseil, nommé Chapuiseau, fit un cachet où un chat puisoit de l'eau. Il composa un livre qu'il appelloit *le Devoir de l'homme*. Il promit à un conseiller, nommé Champdieu (*c*), de le luy monstrer manuscrit; il fut chez ce conseiller, et n'ayant trouvé que Madame, il luy voulut laisser son livre (c'estoit un gros rouleau qu'il avoit fourré dans ses chausses, et qui paroissoit). Il y met la main pour le tirer. « Jesus! Monsieur Chapuiseau, « que faittes-vous? — Madame, » dit-il naïfvement, « c'est le Devoir de l'homme. »

1. Ces offices valent cinquante mille livres.

a. Sa cargaison de harengs. — *b*. *C'est-à-dire :* la petite vérole. — *c*. Daniel de Chandieu, conseiller au Parlement en 1601, marié à Louise Leclerc de Fleurigny.

— Sa belle armoirie m'a fait souvenir d'un idiot de la Rochelle qui monstroit la porte de Cogne à un autre et luy disoit : « Ces fleurs de « lys, c'est le Roy : ce navire, la ville, et ce « cheval, c'est mon pere. » Son pere estoit maire quand cette porte fut bastie, et il y avoit mis ses armes.

91. M. Mangot, garde des sceaux, en une occasion pressante, proposa d'envoyer une armée en poste.

92. Un chancellier voulant expliquer au Roy une lettre du roy Jacques, où il y avoit : *Mitto tibi quinque molossos* [1], dit : *Cinq mulets.* « Voire, » dit le Roy, « des *mulets?* » Quelqu'un dit : « Ce sont des *dogues.* — Je croyois, » dit le Chancellier, « qu'il y eust *muletos.* »

93. Un pedant d'environ quarante-cinq ans prit un jeune corbeau et dit : « Je veux voir « s'il vit cent ans, comme disent les natura- « listes. »

94. Une dame huguenotte, à qui on demandoit de quel canton estoit son suisse, dit : « Il « est du canton de Villiers-le-Bel [2]. » Il y a beaucoup de huguenots en ce lieu-là ; elle croyoit que l'habit faisoit le Suisse. — Une autre disoit : « Du poinct de Genes de Vil-

1. Dogues.
2. Saint-Denis.

« liers-le-Bel. » On y fait de la dentelle, mais point belle.

95. Un evesque de la maison d'Ambres estoit un petit tyranneau. Il ne vouloit point payer de la paille qu'on luy avoit fournie, et disoit en riant : « Ne sçavez-vous pas bien « que l'ambre attire la paille? »

96. Une femme qui n'estoit pas en bonne humeur, mais ne voulant pas refuser son mary, luy dit : « Tiens, fais-le donc, pour toy tout « seul. »

97. Un curé disoit souvent : « Cela me « f.... (*a*). — Vous estes donc bien aise, » respond sa servante.

98. Une blanchisseuse, pour bien louer ma mere, après avoir dit cent fois : « Oh ! la brave « femme que c'est ! » adjousta : « Et qui a « bien soing du linge ! »

99. Le Nostre (*b*), jardinier des Tuilleries, mais qui est très-habile en son mestier, et qui gaigne bien plus avec les gens qui ont de belles maisons qu'avec le Roy, a fait des armes sur lesquelles, au lieu de casque, il a mis un gros chou-cabus dont les premieres feuilles pendent des deux costez, comme des plumes. Le Nostre est curieux et a de fort beaux tableaux. Il

a. *C'est-à-dire :* cela m'excède, m'ennuie. — *b*. André Le Nostre.

laisse la clef de son cabinet en un certain endroit que tous les honnestes gens sçavent; et, quoyqu'il y ait de fort petites pieces et mesme des livres, il n'a jamais rien perdu.

100. Madame de La Brene (*a*), femme d'un Luxembourg, alla pour voir la mer; là elle demanda où estoit donc ce flux et reflux dont elle avoit tant ouy parler. On le luy monstra du mieux qu'on put. « Voire, » dit-elle, « cela, « le flux et reflux ! Eh ! ce n'est que de l'eau « verte ! »

101. Une fille qui avoit esté eslevée comme orpheline par l'eglise de Charenton s'en alla un jour au Consistoire et leur dit : « Messieurs, « j'ay leù dans saint Paul qu'il vaut mieux se « marier que de brusler; s'il vous plaist de me « donner un mary? car je sens que j'en ay « besoing. » Elle dit cela avec la plus grande naïfveté du monde : les voylà tout desferrez; ils luy dirent qu'elle sortist; ils ne se purent regarder sans rire. Ils la marierent du mieux qu'ils purent.

102. Menour, intendant des jardins du Roy, estoit logé aux Tuilleries; il avoit un valet qui, quand il venoit des gens demander si ce n'estoit pas là qu'on voyoit des bestes, leur disoit que

a. *Peut-être* Madame de La Braigne, de l'*Histor*. de Croisilles.

ouy; puis les menoit dans une salle, et les faisoit passer devant un grand miroir; après ils leur disoit : « Vous les avez veües. » Et s'ils estoient assez bons pour payer par avance, il se mocquoit d'eux.

103. Un paysan de Colombe (*a*) portoit la croix à une procession qu'on faisoit de nuict dans les vignes, de peur qu'elles ne gelassent; en passant dans la sienne, il tasta le bourgeon, et l'ayant trouvé gelé, il jetta la croix, en disant : « La portera qui voudra ! je n'ay plus « que faire à la procession. »

104. Feu Melson, grand goguenard, estoit secretaire interprete des langues estrangeres, et n'en sçavoit pas une. Des ambassadeurs suisses regardoient disner la Reyne, et parloient entre eux tout haut. Elle fait appeller Melson et luy dit : « Faittes votre charge; que disent ces « messieurs? — Ils disent que vous estes belle, « Madame, ou s'ils ne le disent pas, ils le de- « vroient dire. »

— La fille aisnée de ce Melson, qui est une personne assez plaisante, dit que son pere ne faisoit point caresme, et qu'une fois qu'on luy avoit servy une longe de veau, il n'y toucha, et se contenta de son potage. Charlotte, c'est le nom de cette fille, suivit cette longe de veau

a. Près Paris.

en bas (*a*), et ne put s'empescher d'en prendre un lardon; une de ses sœurs arrive qui la defie en riant d'en manger: elle en mange; sa sœur se laisse tenter. Les deux autres, car elles estoient quatre, surviennent: la longe de veau fut expediée. Le lendemain, le pere demande sa longe de veau. On luy dit l'histoire; il ne gronda point autrement, mais il dit qu'il vouloit qu'elles s'en confessassent. Pasques venues, les trois cadettes dirent à leur sœur: « Au « moins, nous n'avons rien dit de la longe de « veau, et c'est à vous à vous en confesser « pour toutes; c'est vous qui nous avez induites « en tentation. — Ma foy, » leur dit-elle, « je « n'en ay pas dit un mot. » Elle retourne au Confesseur, qui estoit bien empesché, et luy dit: « Mon pere, telle et telle chose est. — « Allez, » dit-il, « dittes deux *Ave* davantage. » Elle retourne. « Hé bien, ma sœur ? — Dame! » dit-elle, « je n'ay pas parlé de vous. » La seconde va donc; elle eut assez de peine a aborder le pere. « Qu'y a-t-il encore? » luy dit-il, « — C'est que.... — Voylà bien de quoy me « rompre la teste; dittes deux *Ave* de plus, « comme vostre sœur. » La troisiesme fend la presse, et luy voulut parler encore de cela. Il se fascha, et se levant de son confessionnaire:

a. A la cuisine.

« Que tous ceux, » dit-il, « qui ont mangé de la « longe de veau disent deux *Ave*, et qu'on ne « m'en parle plus. »

105. Quelqu'un dit à M. d'Uzez qui se plaignoit d'un homme qui luy avoit demandé son espée : « Il falloit dire : *J'ay le poignard de « mesme*. » Un autre luy demandant un cheval : « J'ay le poignard de mesme, » luy respondit-il.

106. Un drosle de paysan, voyant que sa femme petoit, va allumer une chandelle. — « Que veux-tu faire ? — Drez que tu tonnes, « moy je veux esclairer. Je ferons tous deux le « tonnerre. »

107. Un paysan se sentant un peu ivre, au lieu de passer sur une poutre qui estoit sur un ruisseau, se mettoit dans l'eau et tenoit la poutre : « Je ne sçaurois que me mouiller, » disoit-il, « au lieu que si je tombois, je me « blesserois peut-estre bien fort. »

108. Un procureur du Chastelet disoit que pour dix ans il avoit tourné le dos à Dieu, afin de faire sa fortune.

109. Un cordonnier dit à un medecin : « Monsieur, je vous trouve tousjours estudiant ; « n'estes-vous pas passé maistre ? Pour moy, « je faisois tout aussy bien des souliers le jour « que je fus receû que j'en sçaurois faire à cette « heure. »

110. On alloit pendre un Picard; une femme de sa connoissance le rencontra. « Hé ! un « tel, comment te portes-tu ? — Je me portes « assez bien, » respondit-il, « mais cette *pen-* « *derie* me desplaist. »

111. Une voleuse cacha une monstre sonnante où vous sçavez. On la despouille ; on ne trouve rien ; mais, par malheur, la monstre sonna.

112. Un Languedochien, amoureux d'une fille nommée Catin, fit une espece d'histoire contenant neuf livres qu'il appelloit *la Catinerie.*

113. Un homme en racontant ses voyages mettoit des pays où ils ne sont point. Quelqu'un luy dit : « Vous n'observez pas la géographie. « — Pour la Géographie, » respondit-il, « nous « la laissasmes à main gauche. »

114. La femme d'un commis de M. Rambouillet, nommé de Pars, craignoit extresmement le tonnerre. Il tonne un coup; elle prend de l'eau benite et fait le signe de la croix ; il tonne encore, elle en fait apporter davantage et s'en frotte des deux paumes des mains ; le tonnerre se renforce, elle en fait venir un plein bassin. Voicy un assez grand coup, elle s'en frotte tout le visage ; en ce moment il fait un coup furieux, elle se jette tout le bassin sur la teste.

115. Pour faire entendre à un homme qui estoit le pere des quatre filz Aymon, on luy dit : « Par exemple, maistre Jean le mareschal « avoit quatre filz ; on disoit : les quatre filz « maistre Jean le mareschal ; et quand on dit « les quatre filz Aymon, c'est qu'Aymon « avoit quatre filz. Eh bien ! qui est donc le « pere des quatre filz Aymon ? C'est, » dit-il, « maistre Jean le mareschal. »

116. Un paysan ne manquoit jamais de s'ennyvrer après avoir fait ses pasques ; et comme on luy en faisoit reprimande : « Quoy ! » disoit-il, « mon Dieu ne me vient voir qu'une « fois l'an, et je ne luy ferois pas bonne « chere ! »

117. Un curé passoit l'eau pour porter *Corpus Domini* à un malade ; une partie de sa parroisse estoit delà la riviere. Il faisoit assez mauvais temps, il vouloit qu'on le remist à bord. Et comme le battellier luy disoit : « Eh « quoy, vous portez Nostre-Seigneur, et vous « avez peur ! — Ne laisse pas de me mettre à « bord, » dit le prestre, « le Diable emporte « qui s'y fie. »

118. Un bourgeois de Rheims, ennuyé d'attendre qu'une compagnie d'infanterie qui estoit à la porte eust permission d'entrer, vouloit passer tout à cheval sur un tourniquet, et s'y obstina quelque temps. Un soldat se mit à

crier à un autre : « Hé ! la Verdure ! Herode, « à ce que je voy, n'a pas tué tous les in-« nocens. »

119. Un pere Crochard eut ordre de la Reyne-mere d'instruire une huguenotte. Il y eut pour cela un souper. Le Pere qui estoit fort ignorant s'y prit ainsy : il y avoit un grand pasté : « Vous voyez, » dit-il, « ce pasté : « tout en est bon, hors ce petit endroit bruslé. « Tout ce bon, ce sont les Catholiques ; ce petit « endroit bruslé, ce sont les Huguenots. Vous « ne voudriez pas manger de cet endroit? » Cela la persuada.

120. Un capucin croyoit avoir fait une belle stance du *Benedicite*, et avoit fait cecy sur la lune :

Reyne de la moytié de l'an,
Vous de qui le vaste Océan
Suit le carrosse comme un page,
Louez le seigneur obligeant
Qui pour avoir cet equipage
Par les mains du soleil vous preste de l'argent.

121. Un bourgeois de Troyes nommé Chaumont n'avoit qu'un filz et une fille. La fille estoit mariée, le filz estoit bachelier de Sorbonne. Ce garçon estoit logé dans la Sorbonne mesme ; cela se fait sous le nom d'un docteur. Il mourut, le pere vint à Paris durant sa maladie. Le voylà au desespoir. Son gendre luy

dit : « Monsieur, je m'en vais en Sorbonne, pour « mettre ordre à tout pour l'enterrement, etc. « — Ouy, » dit le bonhomme, « et prenez « garde à ses flageollets, il en avoit les meil- « leurs du monde. »

122. Quand le premier president de Bellievre n'estoit encore que conseiller d'Estat et ambassadeur à Londres, un Anglois qu'on avoit fasché dans la cuisine vint dire à Madame l'Ambassadrice qu'on l'avoit menacé de luy couper les couillons. Cette femme dit : « Fy ! le vilain « mot ! » il s'excusa en disant qu'au vilain mot il y avoit deux points sur l'*u*, que ce n'estoit pas la mesme chose.

123. Un comedien ne se souvenant pas d'un vers qui rimoit en *ame*, dit : « Helas ! Madame, « helas ! Madame, helas ! Madame. »

124. Madame de Nolet (*a*) avoit un laquais qui portoit *Amadis* à l'eglise, à cause que ce livre commence par ces mots : *Un peu après la mort et passion de Nostre Seigneur :* il le prenoit pour un livre de devotion.

125. Le laquais de l'abbé Faure dit à une dame qui vouloit qu'il allast dire à son maistre qu'il se despeschast de s'habiller, et qu'elle payeroit sa messe : « Pour qui le prenez-vous, « Madame ? Je veux bien que vous sçachiez que

a. Anne Margonne.

« mon maistre ne dit point la messe pour de « l'argent; il la dit pour son plaisir. »

126. Borbonius, pere de l'Oratoire, qui ne sçavoit que du latin et qu'on fit ridiculement de l'Academie françoise à cause de ses vers latins, quand on vint à opiner sur *abominer* dit: « Je l'aimerois mieux qu'*execrer*. »

127. Un maquignon à Rouen, voulant bien louer son cheval, dit: « Il a la bouche admi- « rable, et a, pour tout dire, une bouche de « Coquerel; » c'estoit un advocat celebre en Normandie. En faisant aller son cheval, il disoit: « Ah! bouche de Coquerel! »

128. Pelletier d'Ousy (*a*), conseiller au Parlement, et par la faveur de M. Le Tellier son parent intendant d'Artois, dit qu'une fille de Lisle qui disnoit chez luy avec sa mere, trouva les andouilles fort bonnes et dit: « Ah! que ce « manger me plaist, j'en voudrois bien avoir « une en vie. »

129. Des fous d'amoureux, en beuvant à la santé de leurs maistresses, se passerent dans la pochete de l'estomac des rubans qu'ils en avoient eus. Un d'eux en mourut, la gangrene s'y estant mise; un autre en fut fort malade, car il eut un apostume espouvantable; et si le chirurgien, en le soignant, n'eust aperçeû un

a. Michel Le Pelletier, sieur de Sousy et des Forts.

bout de ruban, on n'eust point sceû d'où venoit sa fiévre; car il vouloit que ce ruban y demeûrast, et cachoit son apostume. Le chirurgien tira le ruban sans rien dire : le pus vint, et ce maistre fou fut guery.

130. Un pauvre diable de Castres, nommé Merle, devint icy amoureux d'une gourgandine qu'il espousa, disoit-il, pour la retirer du vice. Pour luy tesmoigner son amour, il mit les *Dix Categories* en vers :

La Substance, la Quantité,
La Relation, la Qualité,
Agir, Patir (Languir sans cesse),
Où-Quand (finiront mes ennuys),
Situation, Avoir, sont dix
Justes tesmoins de ma destresse.

Il disoit que ce qui estoit enclos de parentheses estoit superflu. — Il fit tenir un de ses enfans à M. d'Aumont, en luy disant : « Monsieur, on m'a dit que vous nourrissiez un « merle » (c'estoit un rossignol), « vous en « nourrirez bien deux. » Il en fit tenir encore un au filz aisné, et un jour, il leur mena ses enfans en leur disant : « Voylà les fillaux de « vostre maison. » — Une fois, il fit je ne sçay quels sot[illegible] rle se mettoit sous la protection [illegible] v, son seigneur et maistre, [illegible] t, » disoit-il, « un aigle d[illegible] se trom-

poit encore comme au rossignol, car ce sont des pigeons (*a*). Il laissa tousjours l'enseigne de son logis en grosse lettre : *Demeure de Merle sieur de la Salle*. Il disoit : « Je suis un pauvre « gentilhomme, filz d'un procureur à la « chambre de l'Edict de Castres. » — Il se mit en teste qu'il estoit de la maison de Marle, la meilleure de la robe; mais qui est faillie. « Mais pourquoy vous appellez-vous *Merle ?* — « C'est, » disoit-il, « qu'en Champagne d'où « vient cette maison, on met un *a* pour un *e*, « et on dit *Marle* au lieu de *Merle*. »

131. Un autre impertinent de Castres avoit fait des vers à la Reyne-mere, et il y avoit en un endroit :

Madame, vous avez trois uniques enfans,
Dont les uns sont petits et les autres sont grands.

En ce pays-là, un enfant c'est un garçon.

132. Les gueux qui demandoient sur le chemin de Charenton ne demandoient jamais qu'au nom de Dieu et de Nostre Seigneur; jamais au nom de la Vierge et des Saints.

133. M. Lumagne, banquier, disoit à sa femme, comme elle alloit à confesse : « Ma « mie, ne manquez pas de vous confesser d'en « avoir refusé à vostre mary. — Hé! » respon-

a. Ou plutôt sept merlettes.

dit-elle, « Monsieur Lumagne, vous en ay-je « jamais refusé ? »

134. M. de Gordes, capitaine des Gardes, disoit à un garde dont il avoit donné la charge, croyant qu'il avoit esté tué : « Ce n'est pas vous, « vous estes mort. »

135. Un paysan me disoit, parlant d'un de ses voisins qui estoit mort : « Il y faudra bien « tous venir. Mais ardez, Monsieur, il y fera « aussy bon dans cent ans qu'à cette heure. »

136. Une fille d'Orléans avoit de la peine à se resoudre à espouser un certain garçon. On luy dit : « Allez; vous l'aimerez quand vous « aurez couché ensemble. » Au bout de quelque temps on luy demande : « Hé bien? — Vous « aviez raison, » dit-elle, « le couchage y fait. »

137. Carlincas, languedochien, qui a fait de si jolies epigrammes, et qui est mort capitaine en Hollande, vint à Paris sans un sou, trouver son aisné qui estoit soldat aux Gardes. « Hé ! » luy dit l'aisné, « que viens-tu faire icy? J'ay « bien de la peine à vivre, je tire le diable par « la queue, et tu me viens encore tomber sur « les bras. — Est-il possible, » dit Carlincas en pleurant, « qu'un garçon qui n'a que dix-huict « ans, et qui a dix-huict pouces de—, ne trouve « pas à gaigner sa vie dans une ville comme « Paris ! »

138. Un libraire de Saumur, nommé Lespi-

poit encore comme au rossignol, car ce sont des pigeons (*a*). Il laissa tousjours l'enseigne de son logis en grosse lettre : *Demeure de Merle sieur de la Salle*. Il disoit : « Je suis un pauvre « gentilhomme, filz d'un procureur à la « chambre de l'Edict de Castres. » — Il se mit en teste qu'il estoit de la maison de Marle, la meilleure de la robe; mais qui est faillie. « Mais pourquoy vous appellez-vous *Merle* ? — « C'est, » disoit-il, « qu'en Champagne d'où « vient cette maison, on met un *a* pour un *e*, « et on dit *Marle* au lieu de *Merle*. »

131. Un autre impertinent de Castres avoit fait des vers à la Reyne-mere, et il y avoit en un endroit :

Madame, vous avez trois uniques enfans,
Dont les uns sont petits et les autres sont grands.

En ce pays-là, un enfant c'est un garçon.

132. Les gueux qui demandoient sur le chemin de Charenton ne demandoient jamais qu'au nom de Dieu et de Nostre Seigneur; jamais au nom de la Vierge et des Saints.

133. M. Lumagne, banquier, disoit à sa femme, comme elle alloit à confesse : « Ma « mie, ne manquez pas de vous confesser d'en « avoir refusé à vostre mary. — Hé ! » respon-

a. Ou plutôt sept merlettes.

dit-elle, « Monsieur Lumagne, vous en ay-je « jamais refusé ? »

134. M. de Gordes, capitaine des Gardes, disoit à un garde dont il avoit donné la charge, croyant qu'il avoit esté tué : « Ce n'est pas vous, « vous estes mort. »

135. Un paysan me disoit, parlant d'un de ses voisins qui estoit mort : « Il y faudra bien « tous venir. Mais ardez, Monsieur, il y fera « aussy bon dans cent ans qu'à cette heure. »

136. Une fille d'Orléans avoit de la peine à se resoudre à espouser un certain garçon. On luy dit : « Allez ; vous l'aimerez quand vous « aurez couché ensemble. » Au bout de quelque temps on luy demande : « Hé bien? — Vous « aviez raison, » dit-elle, « le couchage y fait. »

137. Carlincas, languedochien, qui a fait de si jolies epigrammes, et qui est mort capitaine en Hollande, vint à Paris sans un sou, trouver son aisné qui estoit soldat aux Gardes. « Hé ! » luy dit l'aisné, « que viens-tu faire icy? J'ay « bien de la peine à vivre, je tire le diable par « la queue, et tu me viens encore tomber sur « les bras. — Est-il possible, » dit Carlincas en pleurant, « qu'un garçon qui n'a que dix-huict « ans, et qui a dix-huict pouces de—, ne trouve « pas à gaigner sa vie dans une ville comme « Paris ! »

138. Un libraire de Saumur, nommé Lespi-

niere (*a*), tenoit des estrangers en pension. Un jour qu'il y avoit un liévre à disner, il voulut faire le goguenard; et, sur ce qu'un d'eux luy avoit demandé comment on prenoit les liévres en France, il luy dit qu'on semoit des feves dures en certains endroits, et que, comme le liévre vouloit les casser, il fermoit les yeux, et qu'en cet instant on le happoit. En disant cela, il les ferma; l'estranger, qui vit qu'il se mocquoit de luy, luy donna un beau soufflet qui fit bien ouvrir les yeux au libraire.

139. Un conseiller d'Estat, en mourant, defendit qu'on mist la qualité de conseiller du Roy dans son billet d'enterrement. « Il est « si mal conseillé, » dit-il, « j'aurois peur « qu'on ne m'en demandast compte en l'autre « monde. »

140. Bouyn (*b*), conseiller du Parlement, voyant que luy et Perrot de la Malemaison estoient entrez en mesme jour à la Grand chambre, se mit à luy en faire compliment. « Je me res« joüys, » dit-il, « qu'après avoir fait nos classes « ensemble, soustenu ensemble un acte, estu« dié en droit, esté receüs conseillers et mariez « en mesme temps, nous soyons encore mon« tez ensemble à la Grand chambre; on peut

a. Daniel de Lerpiniere. — *b*. Jean Bauyn, nommé conseiller 13 décembre 1597. — Christophe Perrot au mois d'août précédent.

« dire de nous : *Arcades ambo.* — Bon pour « vous et pour vostre mulet ! » luy respondit l'autre. Ce Perrot n'estoit pas pourtant un grand personnage, mais il rencontra bien cette fois-là. Il avoit un clerc à qui il demandoit : « Un tel, suis-je prest de ce procez ? » Ce clerc s'appelle Bessin. On disoit : « Ce n'est « pas un conseiller-clerc, mais c'est un clerc-« conseiller que Bessin. »

141. Le curé de Pantin, à une lieue de Paris, pria les marguilliers de sa paroisse de luy laisser faire l'inscription d'une verriere qu'ils avoient fait mettre à l'eglise, et, après y avoir resvé long-temps, il fit ces deux vers :

Les marguilliers de Sainte-Marguerite [1]
Ont fait bouter cette verriere icyte.

142. Un sergent qui jouoit fort mal au piquet disoit à ceux qui rioient de ses beveües : « C'est « vous qui me faittes faillir, je ne fais pas une « faute quand personne ne me regarde. » Il n'avoit garde de les voir.

143. Une fois qu'il y avoit des comediens espagnols à la Cour, une dame pria serieusement Mademoiselle de Neufvic de l'avertir quand il faudroit rire.

144. Le cardinal Baronius empescha qu'on

1. L'église est desdiée à cette sainte.

151. Un Allemand, à la potence, demanda à boire : on luy donna de la biere, il en souffla l'escume, en disant que cela faisoit venir la gravelle.

152. Un homme à la potence demanda qu'on le saignast, parce qu'il avoit ouy dire que la premiere saignée sauvoit la vie.

153. Un Hollandois essuyoit l'escume de la bouche de son cheval, croyant que c'estoit de la sueur.

154. Le fermier de Madame de L'Estang (1652) luy escrivoit : « Je n'ay pu tenir contre « l'armée des Princes ; car il y a une bresche « à vostre cour, comme vous sçavez. » Notez que c'est une maison platte (*a*).

155. Madame d'Usez (*b*), seconde femme de feu M. d'Usez, alla voir la Reyne un peu après les nopces ; la Reyne luy dit : « Eh bien ! « Madame d'Usez, M. d'Usez vous a-t-il donné « de beaux habits ? — Non, » dit-elle, « Ma- « dame, il ne m'a pas encore *accoustrée*. »

156. En un village d'Espagne, on condamna un tailleur à estre pendu ; les habitans allerent trouver le juge et luy dirent : « Cela nous in- « commodera bien, car il n'y a que ce tailleur.

a. *C'est-à-dire :* sans tours ni fortifications. — *b*. Marguerite de Flageac, veuve de Christophe d'Apchier, et remariée au duc d'Uzès en 1632 ; veuve 19 juillet 1635.

Conseil et au Parlement dont ils n'estoient point capables, et ils creverent tous deux à force de se tourmenter à estudier et à travailler.

147. Les Jesuistes, quand le Prince de Conty fut mis dans leur college, firent peindre feu Monsieur le Prince (*a*) couché, qui monstroit du doit une montagne esclairée, sur laquelle un ange tenoit le portrait du Prince de Conty avec ce mot : *Claro lux addita monti*. Leur college s'appelle le college de Clermont. Ne voylà-t-il pas qui est beau ?

148. Un valet maltois qui estoit à un chevalier de la suitte de l'abbé de Retz, comme nous estions au palais Farnese (*b*) à Rome, voyant qu'on nous disoit qu'un certain marmouset avoit esté adoré par les Payens, y alla devotement faire toucher son chapelet.

149. Madame Sanguin, femme du maistre d'hostel ordinaire de Louis XIV[e], le feu s'estant pris à sa chambre, jetta un grand miroir par la fenestre, de peur qu'il ne fust bruslé.

150. On alloit pendre un gascon et un picard; le picard pleuroit, le gascon luy en faisoit honte. « Cela est bon, » dit le pi-« card, pour vous autres gascons qui avez ac-« coustumé d'estre pendus.

a. Henri II. — *b*. En 1638.

151. Un Allemand, à la potence, demanda à boire : on luy donna de la biere, il en souffla l'escume, en disant que cela faisoit venir la gravelle.

152. Un homme à la potence demanda qu'on le saignast, parce qu'il avoit ouy dire que la premiere saignée sauvoit la vie.

153. Un Hollandois essuyoit l'escume de la bouche de son cheval, croyant que c'estoit de la sueur.

154. Le fermier de Madame de L'Estang (1652) luy escrivoit : « Je n'ay pu tenir contre « l'armée des Princes; car il y a une bresche « à vostre cour, comme vous sçavez. » Notez que c'est une maison platte (*a*).

155. Madame d'Usez (*b*), seconde femme de feu M. d'Usez, alla voir la Reyne un peu après les nopces ; la Reyne luy dit : « Eh bien ! « Madame d'Usez, M. d'Usez vous a-t-il donné « de beaux habits ? — Non, » dit-elle, « Ma-« dame, il ne m'a pas encore *accoustrée*. »

156. En un village d'Espagne, on condamna un tailleur à estre pendu ; les habitans allerent trouver le juge et luy dirent : « Cela nous in-« commodera bien, car il n'y a que ce tailleur.

a. C'est-à-dire : sans tours ni fortifications. — *b*. Marguerite de Flageac, veuve de Christophe d'Apchier, et remariée au duc d'Uzès en 1632 ; veuve 19 juillet 1635.

« Laissez-le-nous, et, si c'est que vous vouliez « pendre quelqu'un, nous avons deux char- « rons, prenez lequel il vous plaira : ce sera « assez d'un de reste. »

157. Un Italien coucha avec un petit page de M. de Crequy à Rome. Le matin ce page dit: « J'ay bien ry cette nuict, un tel m'a tous- « jours pris pour une femme. »

158. Un Allemand disoit à un Italien : « *Non « fœmina sed masculus.* — *Tanto melius,* » respondit l'autre.

159. La veuve d'un chandellier avoit un garçon qui luy demanda en grace qu'elle le laissast coucher au coing de son feu; après il luy demanda permission de se mettre au pied du lict; enfin, il se mit dedans, et là, vous m'entendez bien. Elle faisoit semblant de dormir, puis quand elle sentit que c'estoit fait, elle dit: « Ah ! meschant garçon! — Mais- « tresse, » luy dit-il, « ne vous hobez; ceu « qui y est, y est; Dieu y boute l'ame ! »

160. Le mareschal de Cossé (*a*) pour dissuader la guerre contre les Huguenots, disoit: « Si Dieu est dans l'hostie, ils ne l'en osteront « pas; s'il n'y est point, nous ne l'y mettrons « pas. »

161. Un bourreau vouloit quitter la ville

a. Timoléon de Cossé, maréchal de France sous François Ier.

d'Angers parce qu'on n'y faisoit point d'œuvre delicate; qu'on n'y faisoit que pendre.

162. Deux advocats begues plaiderent à Angers devant le lieutenant particulier, qui estoit un rieur. Il les avertit l'un et l'autre de mieux prononcer; ils n'en firent rien. Luy, pour se mocquer d'eux, au lieu d'une sentence dit : « Après qu'un tel a dit : babe, babe, « babe, et qu'un tel a dit : ba be ba be, etc., « nous avons ordonné et ordonnons : babe be « be be be, etc. » Il y eut procez pour cela à Paris; on n'en fit que rire.

163. Un autre lieutenant particulier du Chastelet avoit promis à un homme de luy donner surséance sans interests, quoyqu'il eust passé une obligation. Il prononça donc comme il avoit promis. Le procureur luy cria : « Mon-« sieur, je suis fondé en obligation. — Et « moy, » dit-il, « en promesse. »

164. Loyauté, advocat, disoit aux Conseillers qu'il faisoit une compilation d'arrests impertinens; mais qu'il estoit accablé, qu'il en avoit desjà six volumes in-folio.

165. Une femme, ayant esté mise à la Bastille, crut que les prisonniers pouvoient espargner sur ce que le Roy payoit pour eux à M. du Tremblay, et qu'ils ne payoient que selon qu'ils mangeoient : elle ne demandoit quasi que des œufs, et en sortant elle dit

qu'elle vouloit parler à Madame la Geoliere pour compter avec elle.

166. Un paysan de Saintonge disoit : « Je « suis bien vieux et si, mon cas est plus fort « que jamais. Autrefois il ne falloit que moy « pour le faire aller ; aujourd'huy nous som- « mes deux et nous n'en sçaurions venir à « bout. »

167. Saint-Marc, vieux conseiller d'Estat, disoit qu'il remarquoit bien que l'homme et la femme n'estoient qu'une mesme chair, « car « quand je touche la cuisse de Madame de « Saint-Marc, je ne suis pas plus esmeû que « quand je me touche moy-mesme. »

168. Une huguenotte ayant à passer une grande cour au grand soleil, dit : « Il faut « passer ce torrent de Cedron. » Une autre disoit : « Cette *zontaride* du Pont-Neuf, » pour cette zone torride.

169. On demandoit à un Saintongeois : « Est-ce toy ou ton frere qui est mort ? — Ce « n'est pas moy, » dit-il ; « mais j'ay bien esté « plus malade que luy. »

170. Il y avoit un impertinent à Chinon, qui avoit fait des harangues pour tous les accidens de la vie, et mesme pour la potence.

171. Bautru sauva je ne sçay quel homme de la corde. « Monsieur, » luy dit-il, « je vous « remercie. Ce n'est pas que le monde ne soit

« couche toutes les nuicts avec Madame de « Pranzac » (une belle personne); c'est-à-dire dans sa chambre.

180. Un maire de la Rochelle, nommé Fiefmignon, pour voir si une cuirasse estoit à l'espreuve, fut si sot que de se la mettre sur le corps, et se fait tirer par son valet un grand coup de mousquet. Par bonheur, la cuirasse se trouva bonne; mais le coup le porta par terre, tout hors de luy.

181. Une mademoiselle Massane, fort jolie fille, un jour qu'on luy avoit dit qu'elle ordonnast à disner, fit mettre un lapin au pot. Et ma femme, à l'age de treize ans, ordonna qu'on apportast un demy-bœuf de la boucherie.

182. Le Baron de Ville enlevoit avec quarante chevaux Mademoiselle de Longueval, qui avoit pour toute defense sa tante, une suivante et un petit laquais : elle estoit en carosse. Un des braves qui assistoient le Baron luy vint demander avec grand empressement : « Monsieur, tuerons-nous d'abord? » Depuis on en a pensé faire enrager ce pauvre nobilis.

183. Un sot de Paris, nommé Morfontaine-Hotteman, jouoit à un petit jeu où il faut dire la pensée de toute la compagnie, et n'ayant pas bien dit à sa fantaisie, s'escria : « Ah! je « suis un sot! — Vous l'avez trouvé cette fois-

« Roy, vous payerez en Roy, il me faut dix « mille escus. » Et il n'en put rien avoir.

175. Un procureur, las de toutes les interrogations que sa femme faisoit à une servante qu'elle vouloit prendre, en luy demandant : « Sçavez-vous cecy, sçavez-vous cela, dit : « Sçavez-vous f—. » La fille, qui ne sçavoit pas ce que cela vouloit dire, respondit : « Mon-« sieur, pour peu qu'on me le monstre, je « l'auray bientost appris. »

176. Les Hollandois ayant pris Wezel, le curé du lieu pria le Prince d'Orange qu'on le fist ministre du lieu. « Je suis accoustumé, » luy dit-il, « à gouverner ces gens-là, et eux « sont accoustumez à moy ; je les rendray « bons sujets des Estats. »

177. Ceux de Saint-Maixent, en Poitou, quand le feu Roy y passa, mirent une belle chemise blanche à un pendu qui estoit à leurs justices (*a*), à cause que c'estoit sur le chemin.

178. La femme du ministre Aubertin disoit de son mary, chez qui il y avoit souvent concert de musique, que de tous les instrumens il n'y en avoit pas qu'elle aimast tant que la fluste de M. Aubertin. Il jouoit de la fluste douce.

179. Un apoticaire gascon escrivoit : « Je

a. Fourches patibulaires.

« couche toutes les nuicts avec Madame de « Pranzac » (une belle personne); c'est-à-dire dans sa chambre.

180. Un maire de la Rochelle, nommé Fiefmignon, pour voir si une cuirasse estoit à l'espreuve, fut si sot que de se la mettre sur le corps, et se fait tirer par son valet un grand coup de mousquet. Par bonheur, la cuirasse se trouva bonne; mais le coup le porta par terre, tout hors de luy.

181. Une mademoiselle Massane, fort jolie fille, un jour qu'on luy avoit dit qu'elle ordonnast à disner, fit mettre un lapin au pot. Et ma femme, à l'age de treize ans, ordonna qu'on apportast un demy-bœuf de la boucherie.

182. Le Baron de Ville enlevoit avec quarante chevaux Mademoiselle de Longueval, qui avoit pour toute defense sa tante, une suivante et un petit laquais : elle estoit en carosse. Un des braves qui assistoient le Baron luy vint demander avec grand empressement : « Monsieur, tuerons-nous d'abord? » Depuis on en a pensé faire enrager ce pauvre nobilis.

183. Un sot de Paris, nommé Morfontaine-Hotteman, jouoit à un petit jeu où il faut dire la pensée de toute la compagnie, et n'ayant pas bien dit à sa fantaisie, s'escria : « Ah! je « suis un sot! — Vous l'avez trouvé cette fois-

« là, » luy dit-on, « vous avez dit la pensée « de toute la compagnie. »

184. Un homme que je n'avois jamais veû, en voyant marier des gens à Charenton, me dit : « Je serois bien fasché d'estre en leur « place. — Haïssez-vous tant le mariage? » luy dis-je. — « C'est, » repliqua-t-il, « que ma « femme seroit morte. »

185. Une bourgeoise, qui avoit un filz au college des Jesuistes, luy disoit : « Seras-tu tous- « jours dans ces *escuries?* » Elle vouloit dire *decuries* (*a*).

186. Le feu roy d'Angleterre (*b*) aimoit fort M. de Bellievre, depuis premier president. Un jour il le mena promener, et voulut que tous ceux qui l'avoient accompagné en fussent, jusques à un valet de chambre. M. de Bellievre, voyant que le Roy le vouloit absolument, ne luy dit point qui estoit cet homme. On alla quasy au galop, car les carrosses vont fort viste en ce pays-là. « Or çà, Monsieur l'Ambassa- « deur, » dit le Roy, « combien croyez-vous « que nous ayons fait de chemin? — Trois « milles, Sire. » Après, le Roy demanda à tout le monde, jusques à ce valet de chambre qui dit : « Ah! Sire, nous sommes bien à dix « mille d'icy. »

a. Les écoliers étoient classés par *décuries* ou dizaines. — *b*. Charles Ier.

187. Mario Frangipani, cadet et heritier de Pompeo son frere, haïssoit tousjours le Pape et les Cardinaux. Quelqu'un luy disoit : « Mais « pourquoi haïssez-vous les Cardinaux? — Je « les hais si peu, » dit-il, « que je voudrois « qu'ils fussent tous Papes. »

188. Madame Cornuel faisoit un jour des reprimandes à une gueuse qui traisnoit deux ou trois petits enfans, de ce qu'elle ne se contenoit point, n'ayant pas de quoy se nourrir elle seule. « Que voulez-vous? » luy respondit la pauvre femme, « quand le pain nous manque, « nous nous ruons sur la chair. »

189. Rotrou, le poete comique ou tragique ou tragi-comique, comme il vous plaira, cajolloit une fille à Dreux, sa patrie. Elle le recevoit assez mal. On luy dit : « Vous maltrait-« tez bien cet homme : sçavez-vous bien qu'il « vous immortalisera! — Luy? » dit-elle, « Ah! « qu'il y vienne pour voir. »

190. Un laquais qu'on envoyoit dans la rue Dauphine, comme on luy demandoit s'il reviendroit bientost : « C'est » respondit-il, « se-« lon les chansons qu'on chantera sur le Pont-« Neuf. »

191. Un laquais qu'on avoit envoyé d'une campagne à trois lieues de Paris, pour sçavoir à la ville des nouvelles de quelqu'un, fut deux ou trois jours en son voyage, et, en arrivant,

comme on se resjouissoit à table, dez la porte il se mit à crier : « *All' a dit comme cela*[1] : « *Il se porte un peu mieux* ».

192. Des porteurs de chaises disoient : « Regardez quel embarras depuis qu'on joüe « le *Camard*. » Ils vouloient dire *Camma* (*a*) qu'on jouoit à l'hostel de Bourgogne.

193. Un vigneron à qui son maistre demandoit combien il faudroit d'eschallas pour sa vigne : « Selon qu'il fera (*b*), » respondit-il.

194. Un intendant de Languedoc, dont la femme estoit morte dans Beziers, vouloit que la province la fist enterrer à ses despens. Un député qu'on luy envoya luy dit que cela tireroit à consequence : « Si c'estoit vous, Monsieur, on le feroit volontiers. »

195. Un Languedochien, qui croyoit qu'on voloit à toutes heures sur le Pont-Neuf, y passant se mit à courir de toute sa force, en tenant son chapeau à deux mains. Il trouva un homme du pays qui luy dit : « Qu'y a-t-il? — J'ay « passé, » dit-il, « et j'ay encore mon chapeau. » Un autre laissa sa monstre à un de ses amys à Orléans, de peur qu'on ne la luy volast icy.

196. Boisset, le musicien, fut prié par Gom-

1. Il entendoit la femme du malade.

a. *Camma, reine de Galatie*, tragédie de Th. Corneille, 1661. — *b*. Selon le temps qu'il fera.

bauld d'assister à la lecture d'une piece de théatre; il s'y ennuyoit terriblement, et quand un acte fut leù, il demanda à l'Estoile (a) : « Monsieur, y a-t-il bien des actes à une pièce? « — Selon, » dit l'Estoile, « quelquefois douze, « quelquefois vingt-quatre. » Cela l'espouvanta. Il donna un tour de pilier, sans attendre davantage.

197. Un cocher, après avoir donné l'avoine à ses chevaux, ostoit son chapeau et disoit *Benedicite* tout du long.

198. En Hollande, on fait payer la qualité et le bruit; ils demandent assez plaisamment quand il y a deux ou trois François : « Quel « regiment est logé céans? » Une fois, M. de Vendosme, estant à cheval, s'arresta sous la porte de l'hostellerie pour laisser passer une ondée. Il fallut payer le couvert et l'ordure que ses chevaux avoient faitte sous la porte.

199. Morin, le fleuriste (c'est le jeune), est une espece de philosophe; une fois qu'il estoit bien malade, son curé luy disoit : « Ramassez « toutes vos peines et les offrez à Dieu. — Je « luy ferois là, » dit-il, « un beau present! »

200. Furetiere soupoit dans une compagnie où il y avoit un chirurgien qui, voulant faire reschauffer un plat, le fit fondre, de façon qu'on

a. Claude de l'Estoile. (*Histor.*)

eust dit d'un bassin de barbier. « Je me doutois « bien, » dit Furetiere, « que vous nous vou- « driez donner un plat de votre mestier. »

201. On disoit de Madame d'Herbelay, femme d'un maistre des Requestes, qu'elle faisoit bien d'estre grande et forte, car elle portoit trente procureurs à son cou. Le premier president Le Jay luy avoit donné un collier dont les perles coustoient mille livres piece; c'estoit la finance des offices de procureur qu'il avoit eus.

202. Il y a au carrosse du premier president Pontac, à Bordeaux, quatre P entrelacez. On disoit que cela vouloit dire : *Pauvres plaideurs, prenez patience.*

203. Un fou nommé Cyrano fit une piece de théatre intitulée : *La mort d'Agrippine*, où Sejanus disoit des choses horribles contre les dieux. La piece estoit un vray galimathias. Sercy qui l'imprima dit à Boisrobert qu'il avoit vendu l'impression, en moins de rien : « Je m'en estonne, » dit Boisrobert. — « Ah! « Monsieur, » reprit le libraire, « il y a de « belles impietez. »

FIN DES HISTORIETTES.

NOTICE

SUR

TALLEMANT DES REAUX



NOTICE

SUR

TALLEMANT DES REAUX.



VANT de nous occuper de Tallemant des Réaux, nous dirons quelques mots des circonstances qui amenèrent la publication de ses *Historiettes*.

Feu M. le marquis de Chasteaugiron, notre honorable ami, consul général de France à Bucharest, puis à Nice où il est mort, étoit un amateur distingué des lettres et des arts. Il avoit acquis, en 1803, à la vente de la bibliothèque du château de Montigny-Lencoup, propriété de la famille Trudaine, le manuscrit original et autographe des *Historiettes*.

Cette vente étoit confiée aux soins du libraire Bluet, qui, ne sachant d'où venoit ce manuscrit

et ce qu'il contenoit, le porta dans le catalogue, sous le N° 1677, avec cette vague et insuffisante indication : *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France sous Henri IV et Louis XIII. Manuscrit in-folio sur papier, couvert en vélin, contenant* 798 *pages, rempli de faits curieux et peu connus.* On le voit : aucun nom d'auteur ne vient interroger la mémoire du lecteur ; on nage dans le vague et l'on ne sait de quoi il s'agit. Aussi la réponse à la seule enchère vint-elle annoncer qu'il y avoit marchand, et M. de Chasteaugiron s'en rendit aisément adjudicataire pour le modeste prix de 20 francs.

C'est donc à M. de Chasteaugiron qu'on doit la première reconnoissance de ce trésor littéraire. Le manuscrit étoit d'une lecture assez difficile ; on embrassoit avec peine l'ensemble de l'ouvrage. Le premier soin du nouvel acquéreur fut donc de charger son secrétaire d'en faire une copie sous ses yeux.

Il s'écoula plusieurs années : en 1820, M. de Chasteaugiron, grand amateur de livres rares, fonda, avec plusieurs amis qui partageoient le même goût, la *Société des Bibliophiles françois*, à laquelle je me réunis, et à laquelle on dut bientôt plusieurs publications qui marqueront toujours parmi les curiosités de notre littérature.

Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux étoient encore inédites, et cependant leur existence n'étoit plus ignorée : M. de Chasteaugiron avoit fait part à ses amis de sa curieuse découverte, et même, avec l'abandon de l'homme du monde, sans défiance comme sans égoïsme, il avoit communiqué des morceaux importans de sa copie : les récits de des Réaux commençoient à se répandre; ils obtenoient une certaine autorité. Feu M. le baron Walckenaer, dont la mémoire sera toujours chère aux lettres, les avoit cités dans son *Histoire de la Fontaine* et dans une notice intéressante, mais tant soit peu romanesque, qu'il plaçoit à la tête des poésies de Maucroix; M. Taschereau avoit puisé à la même source pour sa curieuse histoire de Moliere; nous nous étions aussi appuyé sur les Mémoires de des Réaux pour la notice de Valentin Conrart, le premier secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, dont on auroit pu le considérer comme fondateur, si le cardinal de Richelieu ne lui en eût enlevé la gloire, pour substituer l'œuvre royale à l'essai méritoire d'un simple particulier. Au moyen de ces citations multipliées et des bienveillantes communications du possesseur du manuscrit, l'ouvrage de des Réaux ne pouvoit manquer d'être incessamment publié; on jugea qu'il falloit le repro-

duire presque dans son intégrité, pour aller au-devant du danger de le voir travestir plus tard par des mains infidèles, qui céderoient au plaisir de l'altérer au profit de leurs opinions particulières.

Ces considérations furent d'un grand poids auprès des éditeurs; chacun d'eux s'acquitta de sa mission, et l'ouvrage parut chez Alphonse Levavasseur, en 1834 et 1835[1].

La belle terre de Montigny-Lencoup, située dans le département de Seine-et-Marne, à peu de distance de Montereau, étoit la propriété du dernier des Trudaine[2]. Le petit-fils de Charles Trudaine, conseiller d'Etat et prévôt des marchands, mort à l'âge de soixante ans, le 21 juillet 1721, avoit épousé, le 7 février 1701, Renée Magdeleine de Rambouillet de la Sabliere, qui lui transmit des biens considérables. Mademoiselle de la Sabliere fut assistée à la cérémonie de son mariage par Madame Elisabeth de Rambouillet de la Sabliere, veuve de Gédéon Tallemant sieur des Réaux, sa grand'tante, restée seule héritière de toute sa famille. Madame Trudaine apporta donc à son mari tous les manuscrits de Tallemant des

1. La notice et la table des matières ne parurent qu'en 1836.

2. *Journal de Mathieu Marais; Revue rétrospective.* Paris, 1836. 2e série. T. VIII, p. 25.

Réaux, son grand-oncle; ils ont été conservés dans les archives de Montigny, y ont dormi pendant plus d'un siècle, et n'en sont sortis qu'après la mort du dernier rejeton des Trudaine.

La première édition des *Historiettes* avoit été un événement pour la littérature françoise; elle révéloit un nouvel écrivain demeuré inconnu durant près de deux siècles; on y trouvoit de nouveaux détails sur une foule d'auteurs plus ou moins illustres : Malherbe, Racan, Voiture, Balzac, Corneille, la Fontaine, Desportes, du Perron, Chapelain, Sarrazin, Mademoiselle de Scudery, des Iveteaux, etc. Outre les faits inconnus relatifs à l'histoire littéraire, notre histoire générale pouvoit y glaner encore de précieuses découvertes; d'ailleurs, que de couleurs nouvelles pour le tableau des mœurs! quelle heureuse introduction dans les salons de l'hôtel de Rambouillet, ainsi que dans une foule de réduits dont nous trouvions les portes closes! Les révélations étoient tellement inattendues, que d'abord on refusa de croire à l'authenticité du manuscrit; on disoit que c'étoit un *pastiche*, un jeu de société que des écrivains d'hier s'étoient plu à supposer, pour humilier d'anciennes maisons, froisser des amours-propres et médire à l'aise des personnages qui avoient obtenu

l'estime de leurs contemporains et les hommages de la postérité. Ce langage n'étoit pas de nature à être longtemps soutenu; les doutes devoient tomber devant le volume autographe, resté entre les mains des éditeurs, et qu'ils ont toujours mis à la disposition des incrédules.

Ceux qui plaçoient ainsi les *Historiettes* au rang des *pastiches* faisoient aux éditeurs une attribution dont ils n'étoient nullement jaloux, et dont ils se seroient volontiers déclarés incapables. On peut, en effet, feindre un ouvrage de peu d'étendue; on contrefait quelquefois avec vraisemblance une lettre de Voiture, un morceau de Balzac, une page de Rabelais, même une lettre de Madame de Sévigné; mais simuler un ouvrage de longue haleine, l'attribuer à un écrivain qui manieroit habilement la langue du dix-septième siècle, et qui révéleroit à chaque page des faits en rapport avec les événemens du temps! le plus habile imposteur ne le pourroit faire. Ses récits ne s'encadreroient pas assez bien avec les mémoires contemporains, avec tous les vaudevilles du temps, et moins encore avec les lettres autographes qui abondent dans le cabinet des curieux.

Cependant les *Historiettes* étoient imprimées, et elles avoient été suivies de la notice

qui faisoit connoître des Réaux et réunissoit les témoignages que plusieurs contemporains lui avoient rendus.

Le succès des *Historiettes* ne tarda pas à faire sentir le besoin d'une seconde édition. Je la publiai chez Delloye, en dix volumes petit in-12.

Le libraire insistoit pour que la notice fût placée à la tête du premier volume; j'eus le tort d'accéder à son désir. On ne peut, en effet, se réserver trop de temps pour donner la biographie des écrivains nouvellement découverts : chaque jour peut apporter d'utiles renseignemens.

Avant la découverte des *Historiettes*, l'abbé Tallemant, frère de des Réaux, et Paul Tallemant, son cousin, étoient les seuls membres de cette famille dont l'histoire littéraire permît de suivre la trace. L'éditeur ne pouvoit puiser des renseignemens sur l'auteur des *Historiettes* que dans son ouvrage même, où ils étoient épars, et dans un curieux dossier de la Bibliothèque impériale, où il fait partie du *Cabinet généalogique*.

Des détails assez importans furent découverts plus tard par M. Louis Paris dans les manuscrits du chanoine Favart et dans les Mémoires et lettres de Maucroix; mais, à l'époque de cette découverte, la notice étoit

réimprimée, et la seconde édition des Mémoires de des Réaux touchoit à sa fin.

Plus tard, le 19 janvier 1857, parut dans le *Moniteur* un article de M. Sainte-Beuve, intitulé : *Tallemant et Bussy, ou le médisant bourgeois et le médisant de qualité*. Il contenoit la bienveillante annonce de cette troisième édition des *Historiettes*. Le savant académicien y peignit des Réaux avec tant de justesse et de vérité que nous ne pouvons mieux faire que de lui emprunter les lignes qui nous ont le plus frappé :

« Tallemant, dit-il, n'obéit qu'à un seul « goût, à une seule humeur ; homme d'esprit « à la mode de nos pères, curieux comme on « ne l'est pas, à l'affût de tout ce qui se dit et « se fait à l'entour, informé dans le dernier « détail de tous les incidens et de tous les « commérages de société, il en tient registre, « non pas tant registre de noirceurs que de « drôleries et de gaietés. Il écrit ce qu'il sait, « par plaisir de l'écrire, avec le sel de sa lan- « gue, qui est une bonne langue, et en y joi- « gnant son jugement, qui est naturel et fin. « Tel quel et ainsi fait, il est en son genre im- « payable et incomparable. Qui eût dit à « Bussy, à ce bel esprit et cette belle plume « de l'armée et de la cour, qu'il avoit, en son « temps, un rival et un maître de narration

« aiguisée et naïve, dans ce bourgeois gaus-
« seur qu'on rencontroit partout et qui n'étoit
« déplacé nulle part; celui-là l'eût certaine-
« ment fort étonné, et il ne l'auroit pas cru....

« Tallemant allant partout, frayant avec les
« plus qualifiés et lié avec les plus gens d'esprit,
« aimant à tout écouter et à tout recueillir et
« à en faire de bons contes, né *anecdotier*
« comme la Fontaine étoit *fablier*, ses amis
« ne cessoient de lui dire : — Ecrivez donc
« cela. — Il le fit et nous en profitons. Sans
« Tallemant et ses indiscrétions, beaucoup
« d'études particulières sur le dix-septième
« siècle seroient aujourd'hui à peu près im-
« possibles. Par lui on est de toutes les cotte-
« ries, de tous les quartiers ; on connoît tous
« les masques, jusque dans le déshabillé. Il
« redit ce qu'on disoit, il enregistre les propos
« courans ; il ne ment pas, mais il médit avec
« délices et s'en donne à cœur joie. Cependant
« ce qu'il raconte est fort à prendre en consi-
« dération, parce qu'il est naturel et judicieux,
« véridique et fin, sans aucune fatuité, sans
« aucune prétention. Sur Henry IV, Sully,
« Richelieu, sur les plus anciens que lui et qui
« le dépassent par tant de côtés, il n'a ra-
« massé que des miettes, et encore sont-elles
« tombées de bonne table ; il n'est à écouter
« que comme un écho et un assembleur de

« bruits. Mais sur les gens qu'il a vus et qu'il « a fréquentés.... il y a mieux de sa part ; il « compte autant que personne, il a lu dans « les physionomies, et il nous les rend.... Je « suis tout à fait de l'avis de M. P. Paris, qu'il « ne faut pas traiter Tallemant à la légère, ni « le contredire sans preuves. Creusez sur bien « des points et vous trouverez la confirmation « de ce qu'il a dit en courant ; et ce n'est pas « seulement dans le genre bourgeois qu'il ex- « celle, ce n'est pas seulement quand il nous « exhibe et nous étale Madame de Cavoye, ou « Madame Pilou, ou Madame Cornuel, dans « toute l'originalité et le copieux de leurs « saillies ; Tallemant est encore le meilleur té- « moin de l'hôtel Rambouillet et de ce monde « raffiné : il le juge avec l'esprit françois du « bon temps, comme il sied à un ami de Patru, « à quelqu'un qui a en lui du la Fontaine en « prose, du Maucroix ; en Gaulois attique qui « a passé par la place Maubert. »

M. Sainte-Beuve cite ensuite le portrait de M. de Montausier par Tallemant, et il continue ainsi : « Si ce n'est pas là un chef-d'œuvre de « vérité et de ressemblance, où le chercher ? « On n'a que le choix de telles pages dans « Tallemant ; ouvrez-le à maint endroit, c'est « gai, net, clair, riant, bien troussé, non en- « tortillé.... Tallemant continue sans effort la

« race des conteurs et des auteurs de fabliaux, « il a sa veine de Rabelais; il parle une langue excellente, d'une grande propriété d'acceptions, pleine d'idiotismes, familière, parisienne et qui sent son fruit.... Le monde « que nous fait voir Tallemant, c'est la Ville « proprement dite, c'est la Ville à l'époque de « Mazarin, avant ou après la Fronde, et sous « la minorité de Louis XIV.... le Paris où remuoit en tous sens une bourgeoisie riche, « hardie et libre, dont les types sont dans « Moliere, dont Guy Patin est le médecin « comme attitré, et où sera un jour Regnard. « Voilà le cadre de Tallemant et où il a tout « son jeu.... Il y nage dans son élément, etc. »

Voilà ce que nous avons souvent pensé en lisant les *Historiettes*, mais ce que nous n'aurions pas si heureusement exprimé. On accuse d'ailleurs facilement un éditeur de partialité; ne valoit-il pas mieux placer notre écrivain sous l'égide de celui qui tient d'une main si ferme le sceptre de la critique littéraire?

Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, naquit à la Rochelle en l'année 1619. Sa famille, originaire de Tournay, faisoit profession de la religion prétendue réformée, quand François Tallemant, l'aïeul de des Réaux, cherchant à se soustraire aux persécutions exercées dans les

Pays-Bas contre les religionnaires, se réfugia à la Rochelle. Il y fit connoissance avec Louise Thévenin, riche veuve de Pierre du Jau [1], obtint sa main et partagea sa fortune [2]. Il vécut honorablement dans sa nouvelle patrie, y devint *pair de la commune* et *coélu du maire* [3].

Deux fils et une fille naquirent de ce mariage; les fils s'associèrent Paul Yvon, leur beau-frère, et fondèrent une maison de banque à Bordeaux. La société prospéra. Gédéon, devenu riche, acheta une charge de secrétaire du Roi [4]; il afferma divers impôts et devint trésorier de l'Epargne pour la Navarre. Il mourut en 1634 [5], laissant une fortune considérable à son fils et à sa fille.

Le fils aîné, nommé Gédéon comme son père, ayant acheté une charge de conseiller au parlement de Paris, y fut reçu le 10 juin 1637 [6]. Il ne tarda pas à revenir au catholicisme, moins par esprit de religion que dans l'espoir

1. *Historiette de Tallemant le père.*
2. *Bibliothèque impériale, au Cabinet généalogique.*
3. Arcère, *Histoire de la Rochelle*, 1747; in-4°, p. 305.
4. Tessereau, *Histoire de la chancellerie de France;* Paris, 1710, in-fol., t. I, p. 312.
5. Le successeur de Gédéon Tallemant fut reçu le 24 juin 1634; *ibid.*, t. I, p. 322.
6. Blanchard, *Catalogue des conseillers du parlement de Paris à la suite de l'Histoire des présidents à mortier;* in-fol., p. 137.

d'épouser Marie de Montauron, la fille de du Puget de Montauron, ce fameux financier en la personne duquel se trouvoient réunies toutes les prétentions des nouveaux enrichis, appelés alors les *Partisans*. Marie étoit bâtarde. Montauron l'avoit eue de Louise du Puget, sa cousine germaine, qui étoit morte avant qu'il eût pu l'épouser. La famille de Gédéon se montra sévère; elle refusa presque unanimement de donner son approbation à ce mariage; mais cet obstacle n'empêcha pas Gédéon d'épouser Marie, et cet accroissement de fortune lui permit d'acheter une charge de Maître des Requêtes [1]. Ainsi s'ouvrit pour lui la carrière brillante de l'administration. Nommé d'abord à l'intendance d'Orléans, il obtint celle de Guienne, en 1653.

Cet intendant, homme de plaisir et prodigue, livré à la dissipation, était devenu pour les gens de lettres une sorte de Mécène. Il payoit grassement les complimens dont on chatouilloit son amour-propre. Le grand Corneille, comme on sait, lui avoit dédié *Cinna*. Il seroit trop long de rappeler ici toutes les autres dédicaces qui lui furent adressées : mais nous ferons une exception à l'occasion de Ran-

1. Il prêta le serment de maître des Requêtes le 24 mars 1640. (*Continuation manuscrite des maîtres des Requêtes de Blanchard. Bibliothèque de l'Arsenal.*)

gouze qui s'étoit mis sur le pied d'envoyer des lettres remplies d'éloges emphatiques aux personnages qui jouissoient de quelque célébrité, et sur la vanité desquels il tiroit des espèces de lettres de change ordinairement acceptées. « Continuez, Monsieur, » dit-il à M. Tallemant, « d'aimer ces illustres qui ne cherchent « que des matières dignes de leur plume, et « trouvez bon que la mienne dans sa foiblesse « ose vous assurer que si je ne suis pas de la « force des Gomberville, des Silhon, des Costart, des Maynard et de tant d'autres sçavans « qui publient si hautement vos louanges, je « ne laisse pas d'avoir l'ambition de vous rendre des hommages comme eux, et de pré« tendre quelque part dans l'honneur de vos « bonnes grâces[1]. » La vérité s'est réfugiée dans ces derniers mots; Rangouze demandoit l'aumône et il parvenoit à en vivre[2].

Il nous est resté un témoignage contemporain de la grande existence du cousin de des Réaux, dans le voyage des deux célèbres amis Chapelle et Bachaumont[3], qui, vers 1655 ou

1. *Lettres panégyriques au Chancelier de France, aux présidents au mortier et aux autres personnes illustres; par le sieur de Rangouze.* Paris, 1650, in-8°, p. 31.

2. *Historiette de Rangouze.*

3. *Voyage de Chapelle et de Bachaumont;* Paris, Constant-Letellier, 1826, in-8°, p. 13.

1656, rendirent une visite à M. et à Madame Tallemant. Ce passage n'a pas été négligé dans le commentaire de l'Historiette consacrée par des Réaux à son cousin le Maître des Requêtes, mais il touche de trop près à la famille des Tallemant pour ne pas être rappelé ici :

« Après être descendus sur la grève et avoir « admiré quelque temps la situation de cette « ville, nous nous retirâmes au *Chapeau-* « *Rouge*, où M. Tallemant nous vint prendre « aussitôt qu'il sut notre arrivée. Depuis ce « moment, nous ne nous retirâmes dans notre « logis, pendant notre séjour à Bordeaux, que « pour y coucher. Les journées se passoient le « plus agréablement du monde chez M. l'In- « tendant, car les plus honnêtes gens de la ville « n'ont pas d'autre réduit que sa maison. Il a « trouvé même que la plupart étoient ses cou- « sins, et on le croiroit plutôt le premier pré- « sident de la province que l'intendant. Enfin « il est toujours le même que vous l'avez vu, « hormis que sa dépense est plus grande. Mais « pour Madame l'intendante, nous v[illegible] « en secret qu'elle est tout à fait ch[illegible]

« Quoique sa beauté soit extrê[illegible]
« Qu'elle ait toujours ce grand [illegible]
« Plein de douceur et plein d[illegible]
« Elle n'est pour[illegible]

« Car nous avons appris qu'elle aime,
« Et qu'elle aime bien fort le jeu.

« Elle qui ne connoissoit pas autrefois les « cartes, passe maintenant des nuits au lans-« quenet. Toutes les femmes de la ville sont « devenues joueuses pour luy plaire; elles vien-« nent régulièrement chez elle pour la divertir, « et qui veut voir une belle assemblée n'a qu'à « luy rendre une visite. Mademoiselle du Pin « se trouve toujours là bien à propos pour en-« tretenir ceux qui n'aiment point le jeu. En « vérité sa conversation est si fine et si spiri-« tuelle que ce ne sont pas les plus mal par-« tagés. C'est là que messieurs les Gascons « apprennent le bel air et la belle façon de « parler :

« Mais cette agréable du Pin,
« Qui dans sa manière est unique,
« A l'esprit méchant et bien fin;
« Et si jamais gascon s'en pique,
« Gascon fera mauvaise fin. »

Des Réaux nous apprend que cette demoiselle du Pin étoit sœur naturelle du Maître des Requêtes. « Elle estoit, » ajoute des Réaux, « plus aimable que belle; elle jouoit du luth, « chantoit agréablement, et avoit l'esprit si « accort que tout le monde l'aimoit. On l'ap-

« pelloit Angelique. Si elle ne fust pas morte « jeune, le comte d'Estrades, depuis mareschal « de France, l'auroit espousée [1]. »

Ce grand train de maison et les dépenses qu'il entraîne, l'habitude d'une vie dissipée, qu'ils continuèrent à Paris après que Tallemant eut été rappelé de son intendance, produisirent les fruits qu'on devoit en attendre. Les affaires se dérangèrent, et l'adversité ne trouva pas M. et Madame Tallemant préparés à ses rigueurs. « J'entrepris, avec un de mes parens, » dit des Réaux, « d'estre son intendant, de re« cevoir son revenû, et de luy donner tant par « mois, pourveû qu'il reglast son train, et qu'il « se logeast comme je voudrois. Je les ay fait « pleurer vingt fois, sa femme et luy.... Je « commençai donc par luy proposer de chasser « son cuisinier : Bien, dit-il, je le chasseray « dans quatre mois.... Sa femme me disoit : « Hé! pour l'amour de Dieu! mon pauvre cou« sin, sauvez-moy encore un laquais! Ils me « trompoient; car les gens qu'ils faisoient sem« blant de chasser, ils les logeoient viz-à-viz « de chez eux.... Les ayant trouvez incura« bles, je ne m'en voulus plus mesler. »

Gédéon Tallemant résigna, en 1667, son office de Maître des Requêtes à M. Turgot de

1. *Historiette de M. et Madame d'Estrades.*

Sainte-Claire; il obtint des lettres d'honoraire enregistrées aux registres de l'hôtel en août 1667. Conçues dans les termes les plus flatteurs, elles sont données à Tallemant « pour « service au feu roy et à nous, en l'office de « conseiller au Parlement, puis de Maistre des « Requestes pendant vingt-sept ans et plus, du- « rant lesquels il a esté sept ans entiers inten- « dant du Languedoc, Roussillon, Provence et « Guyenne [1]. »

Le Maître des Requêtes honoraire mourut à Paris, en son hôtel, situé rue d'Angoulmois [2], au Marais, paroisse Saint-Nicolas des Champs. On l'inhuma dans le chœur de l'église, le 27 novembre 1668, en présence de Gédéon et de Paul Tallemant, ses deux fils [3], qui ont signé sur le registre déposé aux archives de l'Hôtel de ville; il y est déclaré que le défunt étoit âgé de cinquante-cinq ans.

Madame Tallemant restoit sans fortune; son père avoit donné l'exemple des plus folles prodigalités, sa succession venoit d'être taxée par

1. *Bibliothèque impériale*, *Cabinet généalogique*, au mot *Tallemant*.

2. C'étoit alors le nom de la rue Charlot. (Jaillot, *Recherches sur Paris*, *quartier du Temple*, t. III, p. 10.)

3. Gédéon prenoit, vers cette époque, la qualité de capitaine réformé au régiment d'Alsace. Paul étoit membre de l'Académie françoise et de celle des inscriptions et belles-lettres.

la Chambre de justice, et l'intendant ruiné lui laissoit cinq enfans. C'étoit une personne d'esprit; on a d'elle quelques vers. Voici le madrigal qu'elle fit en 1686, à l'occasion de la maladie de Louis XIV, qui venoit de subir l'opération de la fistule. Elle y peint sa triste situation :

Avec fort peu de bien, moins encor de jeunesse,
Avec une famille aussy pauvre que moy,
Je ne demande à Dieu ny grandeur ny richesse.
Je suis assez contente; il a sauvé le Roy [1].

Marie Tallemant, la sœur du Maître des Requêtes, épousa Jean d'Harambure, seigneur de Romefort et de la Boissiere, capitaine du vol des oiseaux du Roi. La petite vérole l'avoit gâtée. « Pour de l'esprit, » dit des Réaux, « elle en avoit du plus brillant, et disoit les « choses d'une manière tout à fait agréable [2]. » Elle perdit son mari, en 1639, au combat de la Route, près de Casal. Devenue veuve, plusieurs prétendans se présentèrent, et elle ne les laissoit pas sans espérance, mais elle ne prenoit aucun engagement; elle aimoit à rece-

1. Nous avons trouvé ce magridal dans une lettre autographe de Boyer, de l'Académie françoise, adressée à Mademoiselle de Scudery en la priant de la mettre sous les yeux de Madame de Maintenon.

2. *Historiette de Madame d'Harambure.*

voir des hommages. « Jamais femme n'a tant « aimé l'adoration. » Eléazar de Sarcilly, sieur de Chandeville, neveu de Malherbe et l'un de ses imitateurs, conçut pour elle une vive passion; mais il ne paroît en avoir éprouvé que des rigueurs. On croit la reconnoître dans ces stances adressées à *Chloris :*

Mon cœur, es-tu si foible et si peu genereux
Que de ne sentir pas les mespris rigoureux
De celle à qui tu fais hommage ?
Ou bien, si tu les sens, au lieu de te guerir,
Veux-tu conserver une image
De qui l'original te va faire mourir ?

Non, non, résolvons-nous et cessons d'adorer
Cette ingrate beauté qui nous laisse endurer,
Sans esperance de salaire;
Quittons, quittons ses yeux, ou la clarté du jour,
Et que le feu de la colere
Soit enfin plus puissant que celuy de l'amour....

Je connois l'inhumaine à qui mon feu déplaist.
Et sçay que son humeur, insensible qu'elle est,
N'en peut jamais estre eschauffée;
Aussi, pour contenter l'excès de son orgueil,
Amour lui prépare un trophée
Des cendres d'un amant qu'elle met au cercueil.

Cet astre de mes jours qui s'en va les finir,
Eteint ce que luy seul a droit d'entretenir,
En m'ostant l'espoir de la vie;
Mais un si beau trespas n'ayant point de pareil,

Mon bonheur est digne d'envie,
Car je meurs en phenix aux rayons du soleil [1].

Beaucoup plus jeune que sa cousine, des Réaux avoit éprouvé pour elle un sentiment qui dépassoit les bornes de la simple amitié; mais Madame d'Harambure aimoit trop l'*adoration* pour se contenter d'hommages que d'autres belles auroient partagés, et des Réaux, de son côté, n'auroit pas été d'humeur à se contenter de beaux sentimens; aussi renonça-t-il à une conquête difficile, et les grâces de l'esprit et de l'entretien de sa parente le retenoient seules auprès d'elle. Il a dit quelque part que « depuis sa petite vérole, Madame d'Harambure n'avoit rien de joly que l'entretien « et le bien [2]. » Néanmoins, une des premières poésies de des Réaux lui fut inspirée par sa cousine; elle étoit souffrante, elle alloit partir pour les eaux, et ne pouvant l'accompagner, il lui adressa le sonnet qui commence par ces vers :

Phylis, d'un petit mal voulant borner le cours,
S'en va prendre des eaux pour devenir plus saine,
Et moy dont la douleur est tousjours inhumaine,
Je demeure en ce lieu dépourveû de secours.

1. *Poésies de M. de Chandeville*, dans le *Recueil de diverses poésies des plus celebres autheurs de ce temps.*
2. *Historiette de Madame d'Harambure.*

La foiblesse de cette pièce nous empêche de la donner entière.

Madame d'Harambure, à peine âgée de trente-trois ans, mourut d'une maladie de langueur. Des Réaux fut très-affligé de sa perte, et il en exprime sa douleur dans un sonnet adressé à Conrart, où il invite les poëtes à célébrer les grâces et les vertus d'*Amarante*. Le sentiment qui a dicté ces vers excusera leur médiocrité.

Toy qui, sans aucune ayde et sans secours humain,
T'es acquis le haut lustre où ta gloire est montée,
Qui regardes en toy l'ouvrage de ta main,
Et de qui la vertu doit estre respectée;

Tu connois les ennuis qui me rongent le sein;
Tu connois qu'Amarante est partout regrettée :
Sois mon guide, Phylandre, en mon noble dessein;
Je veux qu'en tous endroits sa gloire soit chantée.

Tu gardes les tresors des neuf savantes sœurs,
Tu peux mieux que personne en tirer les douceurs
Par qui la poésie est si bien animée :

Tu connois dez longtemps comme on en doit user;
D'autres à tes escrits doivent leur renommée,
Et tu sçais ce qu'il faut pour immortaliser[1].

Ce sonnet, envoyé à Conrart sous la forme

1. L'original autographe de ce sonnet existe dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. *Belles-Lettres françaises*, in-4°, n° 151, t. I, p. 891. Cette pièce et une quittance de 1675 sont les seuls autographes signés de Tallemant des Réaux qui nous soient connus.

épistolaire, avec signature et suscription, doit être de l'époque de la jeunesse de des Réaux. « Conrart, » dit-il, « a tousjours affecté d'avoir « des jeunes gens sous sa ferule ; moy qui ne « suis pas trop endurant, il me prit en amitié, « et je l'aimay aussy tendrement. » Le sonnet est du temps de cette bonne intelligence ; mais des Réaux changea bien de sentimens pour Conrart, qu'il représente, dans ses *Historiettes*, comme un homme tyrannique et querelleur. « C'est un franc pedagogue, » ajoute-t-il, « et « qui fait une lippe, quand il gronde, la plus « terrible qu'on sçauroit voir[1]. » Le Parnasse ne demeura pas sourd aux vœux de des Réaux : Maynard y répondit par un sonnet assez remarquable qu'on a placé dans le commentaire de l'Historiette de Madame d'Harambure. Il est adressé au Maître des Requêtes, frère de Madame d'Harambure, et l'on peut voir dans les œuvres de Maynard combien de dettes de reconnoissance ce poëte avoit contractées vis-à-vis de Gédéon Tallemant[2].

Après avoir fait connoître la branche aînée de la famille Tallemant, nous passerons à la branche cadette, celle de l'auteur des *Historiettes*.

1. *Historiette de Conrart*.

2. Voy. surtout la lettre 245, adressée à Tallemant le Maître des Requêtes. (*Lettres du président Maynard.* Paris, 1655, in-4°, p. 741.)

Pierre Tallemant, second fils de François, après avoir longtemps exercé la banque à Bordeaux, vint s'établir à Paris. « C'estoit, » dit des Réaux, « un homme du vieux temps, *in* « *puris naturalibus*, qui de sa vie n'avoit fait « une réflexion[1]. »

Pierre Tallemant se maria deux fois. Sa première femme étoit une demoiselle Polivon, sœur de Paul Yvon, seigneur de la Leu[2]. Ainsi il existoit une double alliance entre ces deux familles, puisque la Leu avoit lui-même épousé la sœur de Pierre Tallemant.

Trois enfans naquirent du premier mariage :

1° Pierre Tallemant, sieur de Boineau, banquier, qui acheta, en 1659, une charge de maître d'hôtel du Roi.

Il épousa Anne Bigot de la Honville, sœur de cette jolie *Lolo*, qui devint Madame de Gondran, et pour laquelle le marquis de Sévigné, infidèle à une femme qu'il ne sut pas apprécier, se battit et fut tué en duel; cette *Lolo* dont Conrart[3] et des Réaux ont raconté les nombreuses aventures.

2° Paul Tallemant, seigneur de Lussac. Des

1. *Historiette de Tallemant, de son pere, etc.*

2. Ce nom de *Polivon* paroît venir des deux noms patronymiques *Paul Yvon*, et se confondre aveç eux.

3. *Mémoires de Conrart*, collection Petitot, 2e série, t. XLVIII, p. 189.

Réaux en parle peu ; il ne l'a nommé que deux fois[1].

3° N. Tallemant, qui épousa N. d'Angennes, seigneur de la Grossetiere ; des Réaux en parle à peine[2].

Devenu veuf, Pierre Tallemant épousa en secondes noces Marie de Rambouillet, sœur du financier qui créa au bourg de Reuilly de magnifiques jardins. Renfermés dans Paris depuis plus d'un siècle, et cultivés en marais, ils touchent à la barrière de Charenton. La rue qui les côtoie porte encore le nom de Rambouillet. Trois enfans naquirent de cette seconde union :

1° Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux ; c'est l'auteur des *Historiettes*.

2° François Tallemant, abbé de Val-Chrétien, prieur de Saint-Irénée de Lyon, aumônier du Roi, membre de l'Académie françoise.

3° Marie Tallemant, sœur des deux précédens, mariée à Henry de Massuès, seigneur de Ruvigny, marquis de Bonneval, qui, après avoir résidé longtemps à la cour de Louis XIV, en qualité de député des églises protestantes,

1. *Historiettes de Madame Roger et des Vieilles remariées et maltraittées.*

2. *Historiette de Madame de Launay.*

sortit de France après la révocation de l'édit de Nantes.

Pierre Tallemant, le père, mourut au commencement de l'année 1657, dans le temps même où son fils rédigeoit, ou du moins mettoit au net le manuscrit des *Historiettes*.

Gédéon Tallemant des Réaux, fils aîné du second lit de Pierre Tallemant, et l'auteur des Mémoires, naquit à la Rochelle, le jeudi 7 novembre 1619. On voit, au chapitre des *Amours de l'auteur*, qu'il étoit âgé de dix-sept ans, en 1636, quand une jolie veuve fit battre son cœur pour la première fois.

Deux années après[1], des Réaux fit un voyage en Italie, avec un de ses frères du premier lit, et avec l'abbé Tallemant, le plus jeune de ses frères germains. L'abbé de Retz, depuis cardinal et archevêque de Paris, venoit d'obtenir, en Sorbonne, le premier *lieu* de la licence en théologie. Il avoit eu pour concurrent l'abbé de la Mothe-Houdancourt, protégé du cardinal de Richelieu, et l'avoit emporté sur lui; le ministre, irrité par cette contradiction, menaçoit les députés de Sorbonne de faire raser les bâtimens qu'il commençoit à élever[2], et l'orage

1. En 1638. (*Historiette de Mademoiselle Diodée.*)
2. *Mémoires du cardinal de Retz*, collection Petitot, 2e série, XLIV, 101.

s'annonçoit comme si violent, que la famille de Gondi crut prudent d'éloigner le jeune abbé. Il fut donc décidé que l'abbé de Retz iroit en Italie, et le jeune ecclésiastique accepta avec empressement l'offre des trois frères Tallemant de voyager de compagnie.

Quoique très-jeune, Tallemant des Réaux étoit déjà doué d'un talent d'observation fort remarquable; il juge bien l'abbé de Retz. « C'est, » dit-il, « un petit homme noir, qui ne « voit que de fort près, mal fait, laid et mal-« adroit de ses mains à toutes choses.... Sa « passion dominante, c'est l'ambition; son hu-« meur est estrangement inquiette, et la bile le « tourmente presque tousjours[1]. » On reconnoît déjà dans ce portrait le futur cardinal, le héros des brouillons. Des Réaux donne sur ses premières années des détails d'autant plus curieux, qu'on voudroit avoir sur un homme de ce caractère d'autres témoignages que le sien propre, et que d'ailleurs les premières pages de ses Mémoires, où il parloit de sa jeunesse, sont anéanties à toujours.

De retour à Paris, Gédéon prit ses degrés en droit civil et canonique; son père le destinoit à la magistrature, il vouloit même lui acheter une charge de conseiller au Parlement : mais des

1. *Historiette du cardinal de Retz.*

Réaux ne se sentoit aucune disposition pour cette carrière. « Je hayssois ce mestier-là, » dit-il, « outre que je n'estois pas assez riche « pour jetter quarante mille escus dans « l'eau[1]. »

Le père de Tallemant des Réaux jouissoit d'une fortune considérable; sa maison étoit opulente; il est inutile de s'arrêter longtemps à le défendre d'un reproche dirigé contre lui par Charpentier, et répété par Furetiere. Le traducteur de la *Cyropédie*, emporté par un mouvement de colère, injuria l'abbé Tallemant en pleine Académie, jusqu'à lui dire qu'il étoit le fils d'*un banqueroutier de la Rochelle*[2]. On sait trop à quelles injustices entraîne la passion; toutes les apparences sont ici favorables aux Tallemant. Mais si Pierre jouissoit des avantages de la fortune, il paroissoit peu disposé à y faire participer son fils; aussi des Réaux chercha-t-il dans un riche mariage les moyens de sortir d'une dépendance qui lui pesoit, et il demanda la main d'Elisabeth de Rambouillet, sa cousine germaine. Elle étoit fille de Nicolas de Rambouillet, frère de sa mère.

1. *Historiette de l'abbé Tallemant, de son pere, etc.* Le prix des charges de conseiller au Parlement étoit alors très-élevé. (*Mémoires de Coulanges.* Paris, Blaise, 1820, p. 50.)

2. *Second factum de Furetiere*, in-4°, p. 31.

Elisabeth de Rambouillet n'avoit que onze ans et demi quand son cousin la demanda; le mariage fut convenu, mais la célébration en fut différée pendant deux années.

Des Réaux, se voyant appelé par cet établissement à jouir d'une belle existence dans le monde, renonça à prendre un état qui auroit gêné sa liberté; on voit seulement, par une quittance de l'année 1675, entièrement écrite et signée de sa main, que Tallemant des Réaux a exercé la charge de contrôleur provincial ancien des régimens, au département de la Basse-Bretagne[1].

Son mariage dut encore resserrer les liens de parenté qui l'unissoient à Antoine de Rambouillet de la Sabliere, poëte agréable, auteur de madrigaux fins et délicats, et dont la femme, Marguerite Hessein[2], a été l'amie et le soutien de la Fontaine.

Libre de soins et d'affaires, Tallemant des

1. *Cabinet généalogique de la Bibliothèque impériale*, au mot *Tallemant*.

2. M. Walckenaer n'a pas osé décider si le véritable nom de Madame de la Sabliere étoit Hessein ou Hesselin. (*Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de la Fontaine*. Paris, Nepveu, 1820, aux notes, p. 403.) Elle s'appeloit Hessein d'après les documents que nous ont offerts les généalogies de cette famille conservées dans le Cabinet du Roi. Voyez une anecdote curieuse sur la Sablière, avant son mariage, t. VII, p. 362 de la 3e édition in-8°.

Réaux se livra à la culture des lettres, aux soins de sa famille et aux distractions de la société.

Il fut surtout lié d'une amitié particulière avec la marquise de Rambouillet, cette célèbre Arthenice, si souvent chantée par Malherbe, Voiture, Chapelain, Mademoiselle de Scudery, et tant d'autres poëtes de son temps. Il a fait partie de cette *pléiade* de poëtes que s'adjoignit le marquis de Montausier pour chanter Julie d'Angennes.

La pièce de Tallemant des Réaux est le madrigal sur le lys, le voici :

Devant vous, je perds la victoire
Que ma blancheur me fit donner,
Et ne prétens plus d'autre gloire
Que celle de vous couronner.

Le ciel, par un honneur insigne,
Fit choix de moy seul autrefois,
Comme de la fleur la plus digne
Pour faire un présent à nos rois.

Mais si j'obtenois ma requête,
Mon sort seroit plus glorieux
D'être monté sur votre tête,
Que d'être descendu des cieux[1].

1. Ce madrigal délicat est signé *des Réaux Tallemant*. La dernière strophe rappelle l'ancienne tradition du lys emblème de pureté, envoyé du ciel à la France, pour lui servir d'armoiries. (*Guirlande de Julie*. Paris, 1780, in-8o.)

Dans les *Historiettes*, où des Réaux s'est particulièrement attaché à peindre la société de l'hôtel de Rambouillet et les différens personnages qui la composoient, il fait d'abord passer sous les yeux de ses lecteurs la marquise de Rambouillet, cette dame romaine, qui avoit vécu à la cour de Henry IV, et qui conserva toujours le ton grave et solennel dont sa mère, de la maison des Savelli, lui avoit transmis les traditions. Il amène ensuite le marquis de Rambouillet, Julie d'Angennes et le marquis de Montausier, Madame de Grignan, première femme du gendre de Madame de Sévigné, l'abbesse de Saint-Etienne, le marquis de Pisani, Voiture, Mademoiselle Paulet. Tallemant n'omet personne; il n'est pas jusqu'aux officiers et aux serviteurs de cette illustre maison qui ne trouvent une place dans ses récits.

On ne doit pas être surpris de la préférence marquée donnée par des Réaux à tout ce qui concerne l'hôtel de Rambouillet. Il devoit être flatté de l'accueil qu'il y recevoit, et pour tout ce qui regarde le règne de Henry IV et la régence de Marie de Médicis, il a principalement recueilli ses anecdotes dans les entretiens de la Marquise, dont il n'a été le plus souvent que l'écho. Il a le soin d'en prévenir ses lecteurs : « C'est d'elle, » dit-il, « que je tiens « la plus grande et la meilleure partie de ce

« que j'ay escrit et de ce que j'escriray dans « ce livre. »

Cette liaison, si honorable pour l'auteur des *Historiettes*, dura jusqu'au terme de la vie de l'illustre Marquise, pour laquelle l'abbé Tallemant, frère de notre écrivain, composa l'épitaphe qu'on a pu lire dans le commentaire de son Historiette, 3ᵉ édition in-8°, t. II, p. 514.

La vie simple et unie que des Réaux suivit de préférence, nous a privés de bien des renseignemens que l'on regrette de ne pas rencontrer dans une notice biographique. Ainsi nous ignorons l'époque de son mariage avec Mademoiselle de Rambouillet. Cette union semble avoir été heureuse. Il en naquit deux filles. Des Réaux parle en effet, dans le chapitre de Madame de Montausier, de l'une d'elles, « la petite *des Réaux*, » qui jouoit avec Mademoiselle de Montausier, depuis duchesse d'Uzès. Il les perdit toutes deux.

Vers l'année 1650, Tallemant des Réaux acheta la terre seigneuriale du Plessis-Rideau, située dans le Val de Loire, en Touraine, sur les confins de l'Anjou, paroisse de Chouzé. Elle lui fut vendue par François de la Beraudiere, marquis de l'Isle-Rouche, et par Françoise de Machecoul, sa femme. Cette terre étoit restée pendant environ deux siècles dans la famille Briçonnet. Le prix en fut fixé à cent quinze

mille livres, et Tallemant obtint des lettres patentes, en vertu desquelles il lui fut permis de changer le nom de Plessis-Rideau en celui de *des Réaux*.

On voit par ces lettres que Tallemant portoit ce surnom depuis son enfance. Nous attachions quelque prix à connoître cette pièce, et nous l'avons trouvée dans les registres du Parlement, où elle a été enregistrée le 30 juillet 1653[1].

1. La voici :

Extrait des registres du Parlement de Paris, IV[e] *vol. des Ordonnances de Louis XIV*, MMM, *fol.* 235, *v*[o].

« LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous presents et advenir, salut. Nostre cher et bien amé Gedéon Tallemant, sieur des Réaux, nous a fait remonstrer que depuis l'enfance il a esté congneu soubz ledit nom des Réaux, et que depuis il a faict acquisition de la terre et chastellenie du Plessis-Rideau, située en Vallée, près la riviere de Loire, ès provinces de Touraine et Anjou, quy lui a esté vendue avec toutes ses appartenances et dependances, et tous droicts seigneuriaux et aultres, par François de la Beraudiere, marquis de l'Isle-Rouche, et dame Françoise de Machecoul, sa femme, moyennant la somme de cent quinze mille livres, de laquelle terre et chastellenie du Plessis-Rideau, comme estant de consequence dans sa famille, il desireroit commuer le nom en celuy des Réaux, qu'il a tousjours porté luy-mesme, s'il nous plaisoit ainsy le luy octroyer, et luy accorder nos lettres sur ce necessaires : SÇAVOIR FAISONS que, inclinant liberalement à la supplication et requestes dudict suppliant, et le voullant favorablement traicter, en consideration de son merite et de l'affection

Le nom de des Réaux est celui d'une autre famille ancienne, originaire du Nivernois, établie en Brie et en Champagne; il ne faut pas la confondre avec celle de Tallemant des Réaux. C'est à cette ancienne famille qu'appartenoit Gabriel des Réaux, lieutenant des Gardes-du-corps, maître-d'hôtel du Roi, mort en 1644, auquel fut confiée la garde du maréchal de Marillac. Il en est souvent question dans le récit du procès de ce maréchal, inséré dans le *Journal du cardinal de Richelieu.* Il y eut aussi plus tard une famille très-honorable de Ta-

qu'il a tousjours tesmoignée à notre service, POUR CES CAUSES, et aultres bonnes considerations à ce nous mouvans, nous luy avons permis, accordé et octroyé, permettons, accordons et octroyons, voullons et nous plaist, de nostre grace, puissance et auctorité royalle, par ces presentes signées de nostre main, qu'il puisse et luy soit loysible commuer le nom de ladicte terre et chastellenie du Plessis-Rideau, et qu'au lieu d'icelle soit doresnavant et à perpetuité appelée les Réaux, tant en jugement que dehors, en tous contracts, papiers terriers, adveux, dénombremens, hommages, et en tous autres actes publicz ou particuliers, de quelque nature qu'ils puissent estre, à la charge toutefois que tous les contracts et aultres actes publicz ou particuliers, de quelque nature qu'ils puissent estre, faicts cy-devant pour raison de ladicte terre, soulz ledict nom du Plessis-Rideau, demeureront en leur force et valeur, sans que par cette commutation de nom il y soit rien innové. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez et feaux conseillers, les gens tenans nostre cour de Parlement, nos senechaux, baillifs, leurs lieutenans, et à tous nos autres justiciers

boureau des Réaux, qui n'a rien de commun avec la famille Tallemant; elle paroît avoir acquis la terre des Réaux, soit de Tallemant, soit de ses héritiers.

La terre des Réaux devint pour Tallemant l'occasion d'un procès dans lequel il recourut au patronage de son ami Patru. On lit dans les œuvres de ce dernier un *factum pour Gedéon Tallemant, escuyer, seigneur dudit lieu*, contre *messire Antoine Arnauld, prieur commendataire du Plessis-aux-Moines, ayant repris l'instance au lieu de maître Claude le Marié*[1].

et officiers qu'il appartiendra, que ces presentes ils fassent lire, publier et enregistrer, entretenir, garder et observer, et du contenu en icelles faire jouir le suppliant plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire; CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR; et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dictes presentes, sauf en aultres choses nostre droict et l'auctruy en toutes. DONNÉ à Paris au mois de juing, l'an de grace mil six cent cinquante-trois, et de nostre regne le onziesme. *Signé* LOUIS, et sur le reply, *par le Roy*, PHELIPPEAUX, à costé, *visa* MOLÉ, et scellé du grand sceau de cire verte, sur laz de soye rouge et verte.

Registré, ouy le procureur general du Roy, pour jouir par l'impetrant de l'effect y contenu, pour estre executé selon leur forme et teneur. Paris, en Parlement, le trentiesme juillet mil six cent cinquante-trois.»

Signé GUYET.

Collation faicte à son original.

Signé DU TILLET.

1. *OEuvres de Patru*, 3e édition. Paris, 1714, in-4o.

Des Réaux se plaignoit d'avoir été troublé dans sa possession *de tous droits honorifiques, prerogatives et prééminences, titres et armes, dans l'eglise paroissiale de Chouzé, tant comme fondateur, que comme ladite eglise estant bâtie en ses fiefs et chatellenie des Réaux, ci-devant le Plessis-Rideau.*

Le récit de cette discussion seroit aujourd'hui sans intérêt; peu importe que des Réaux soit parvenu à faire changer le banc que l'officiant occupoit dans le chœur de l'église du village des Réaux, qu'il ait été maintenu en possession du poteau du carcan, où comme seigneur il prétendoit avoir le droit d'exercer sa justice; mais ce factum donne quelques renseignemens utiles : on y voit que des Réaux avoit acheté cette terre du marquis de l'Isle, arrière-petit-fils d'un Briçonnet. On y voit aussi qu'il plaidoit contre le célèbre docteur Antoine Arnauld. On ignore quelle a été l'issue du procès. Une trace de l'exercice de la puissance féodale de Tallemant, à cause de sa terre des Réaux, se trouve dans une pièce par laquelle Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, nomme François Sarrazin sénéchal et juge de sa châtellenie des Réaux. Elle est indiquée dans le Catalogue des Archives de Joursanvault, sous le nº 2801 [1].

1. *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault.* Paris, Techener, 1838, in-8º, II, 120.

Doués de mêmes goûts et rapprochés par quelques circonstances, Patru et des Réaux contractèrent, dès leur jeunesse, une amitié qui ne se démentit jamais. Le père de Patru possédoit une ferme à Pommeuse, terre qui appartenoit à du Puget de Mautauron, beau-père de Tallemant le maître des Requêtes. Patru se livroit à son goût pour les lettres avec une passion qui s'accorde difficilement avec la pratique journalière du barreau. Libre de soins et d'affaires, des Réaux vivoit au milieu des gens de lettres : homme d'esprit sans prétention, il n'écrivoit que pour se distraire, en voilà plus qu'il n'en falloit pour les rapprocher; compagnons de plaisirs, peut-être même de voluptueuses dissipations, ils n'avoient point de secrets l'un pour l'autre. En effet, sans les confidences de Patru, comment des Réaux auroit-il pu placer dans ses récits une foule de traits de la jeunesse de ce dernier, et particulièrement ses amours avec la belle madame Levesque [1] ?

Il perdit Patru le 16 janvier 1681 ; il composa pour lui cette épitaphe :

Le celebre Patru sous ce marbre repose;
Tousjours comme un oracle il s'est veû consulter
Soit sur les vers, soit sur la prose.
Il sceût jeunes et vieux au travail exciter;

1. *Historiette de Madame Levesque.*

C'est à luy qu'ils devront la gloire
De voir leurs noms gravés au temple de mémoire.
Tel esprit qui brille aujourd'huy
N'eust eu sans ses avis que lumières confuses,
Et l'on n'auroit besoin d'Apollon ny des Muses,
Si l'on avoit tousjours des hommes comme luy.

Cette épitaphe de Patru, publiée par le père Bouhours[1], a été réimprimée partout, et particulièrement à la suite de la notice jointe aux œuvres de Patru; en voici une autre, qui sent son esprit fort et que nous avons trouvée, écrite de sa main[2] :

Cy gist le celebre Patru,
De qui le merite a paru.
Tousjours au-dessus de l'envie ;
Il a savamment discouru,
Mais peu de la seconde vie;
Heureux s'il n'a trouvé que ce qu'il en a cru!

Tallemant étoit aussi étroitement lié avec Perrot d'Ablancourt, auteur de tant de traductions qui ne se lisent plus, et qu'on appeloit de son temps *les belles infidèles*. Il lui a consacré un article de ses Mémoires, et à sa mort, arrivée au mois de novembre 1664, il com-

1. *Recueil de vers choisis*. Paris, 1693, in-12, p. 170. La table indique que cette pièce est de des Réaux.

2. *Portefeuille de pièces manuscrites composées ou recueillies par Tallemant des Réaux*. Bibliothèque de l'éditeur.

posa cette épitaphe, conservée par le père Bouhours :

L'illustre d'Ablancourt repose en ce tombeau ;
Son genie à son siecle a servi de flambeau :
Dans ses fameux ecrits toute la France admire
Des Grecs et des Romains les precieux tresors :
A sa perte on ne sçauroit dire
Qui perd le plus des vivans ou des morts[1].

Cet éloge paroît aujourd'hui d'une grande exagération ; il ne faut pas oublier que Perrot d'Ablancourt étoit un des meilleurs écrivains de son temps[2], et que les réputations de traducteurs s'évanouissent à mesure que de plus habiles prennent leurs places.

Des Réaux aimoit la poésie ; il l'a cultivée pendant tout le cours de sa vie. Il parle dans l'Historiette du cardinal de Richelieu d'une épître en vers adressée par lui à Quillet, l'auteur de la *Callipedie ;* il faisoit avec facilité des vers de société. Ses deux Recueils manuscrits, dont il sera parlé plus bas, sont remplis d'opuscules de ce genre, parmi lesquels il seroit

1. *Recueil de vers choisis*. Paris, 1693, p. 8.

2. Boileau le met au premier rang des écrivains françois dans ces vers de la IXe satire :

Puisque vous le voulez, je vais changer de style ;
Je le déclare donc : Quinault est un Virgile ;
Pradon comme un soleil en nos ans a paru ;
Pelletier écrit mieux qu'*Ablancourt* ny Patru.

souvent difficile de distinguer ceux qu'il a composés lui-même de ceux dont il n'est que le copiste. Nous dirons seulement qu'un curieux couplet satirique est écrit de sa main, et si l'on s'en rapportoit aux ratures dont il est chargé, on l'estimeroit de sa composition. Il porte en marge la date de 1655. Le voici :

COUPLETS

Sur l'air de *la Duchesse*.

Despeschez vite de danser,
Nobles bourgeois, car voicy la Feuillade[1]
Qui de son œillade
Vous va tous chasser.
Quand vous seriez à l'abry de vos belles,
Il n'a respect ny pour vous ny pour elles.
Que vous estes à craindre,
Messieurs les plumets[2] !
Que vous estes à plaindre,
Messieurs du Palais !
Si tost que la noblesse
Vient et fend la presse,
Malgré que vous payez,
Jamais vous ne dansez.

1. La Feuillade, depuis maréchal de France, étoit hâbleur de son naturel ; on l'accusoit d'avoir trouvé bien à tort le moyen de s'attribuer la principale gloire de la journée du Saint-Godard, dans l'expédition de Hongrie de 1664, au préjudice de Coligny ; on peut voir dans le commentaire de l'Historiette de Rangouze, t. V, p. 8, son aventure avec Saint-Aunais.

2. Les gens de guerre portoient seuls le plumet blanc au chapeau.

La Sabliere, cousin et beau-frère de des Réaux, qui se trouvoit dans les dispositions de l'auteur de ce couplet, fit de son côté ceux qu'on va lire :

COUPLETS

Pour répondre au précédent, sur l'air de *la Bourrée.*

Vostre audace est sans seconde,
Beaux fanfarons de la cour;
Apprenez que tout le monde
Est egalé par l'Amour.
Chascun de vous presume
Valoir bien mieux que nous;
Mais ostez votre plume,
Les bourgeois sont comme vous

Sachez qu'avec les belles
Nous ne sommes pas trop mal;
Nous regnons dans les ruelles,
Si vous regnez dans le bal.
Vostre plume y preside,
Mais avec peu de fruit :
Nous avons le solide,
Et vous n'avez que le bruit.

Si l'amour vous sollicite,
Cherchez fortune au Marests;
Avec tout vostre merite,
On vous traitte en indiscrets.
Le gentil la Feuillade,
Quand il est parmi nous,

A beau faire gambade,
Il ne fait point de jaloux.

LA SABLIÈRE[1].

Des Réaux s'est essayé pour le théâtre; nous avons sous les yeux le *brouillon*, écrit de sa main, d'une tragédie d'*OEdipe*. C'est une œuvre de sa jeunesse, et quand l'auteur du *Cid*, en 1659, fit représenter *OEdipe*, l'auteur des *Historiettes* avoit quarante ans.

Nous avons lu attentivement la tragédie de des Réaux, elle est sagement composée; mais la versification en est si foible, que nous n'y avons rien trouvé qui méritât d'être cité[2].

Une épître en vers, adressée par Tallemant des Réaux au père Rapin, jésuite, a été mise à notre disposition[3].

1. Cette chanson porte, dans la copie de des Réaux, cette signature d'Antoine Rambouillet de la Sablière, d'ailleurs connu par ses jolis madrigaux, publiés chez Barbin en 1680. M. Walckenaer a donné une bonne édition des œuvres de ce poëte. (Paris, Nepveu, 1825, in-8o.) Il y a joint des notices sur la Sabliere et sur Maucroix, pour lesquelles il a puisé dans le manuscrit alors inédit de nos *Historiettes*.

2. La ballade que nous avions donnée dans la deuxième édition, et dont le refrain est :

Mais honni soit celui qui mal y pense,

étoit dans les Portefeuilles de Conrart de la main de des Réaux : elle n'est cependant pas de lui, mais de Menage qui l'a publiée dans ses *Miscellanæa*.

3. Nous devons la communication de cette épître à feu

Le père Rapin, le célèbre auteur du poëme des *Jardins*, mort en 1687, a écrit au bas de cette épître les mots suivans : *des Réaux, depuis converty*. Des lettres autographes de Rapin, rapprochées de ces mots, ne permettent pas de douter qu'ils ne soient de sa main. Il résulte de cette courte mention, qu'à une époque avancée de sa vie, en 1685, des Réaux embrassa la religion catholique; M. de Boze sembloit déjà l'indiquer dans l'éloge de l'abbé Paul Tallemant[1].

L'épître de des Réaux n'est pas sans importance; elle le montre dans un âge avancé, de léger, caustique et frondeur, devenu un personnage sérieux, mettant les choses à leur vraie valeur; enfin elle nous introduit quelque peu dans sa vie privée :

Rapin, je ne saurois differer davantage,
Ma muse veut enfin te rendre quelque hommage;
J'en prevoy bien le risque et qu'au petit troupeau
Le cas assurément paroistra fort nouveau :
Mais il m'importe peu qu'on y trouve à redire;
T'aimer comme je fais, c'est bien pis que t'écrire,

M. Parison, savant bibliographe, ami du père Adry et de l'abbé de Saint-Léger, et qui avoit réuni à une excellente bibliothèque de classiques et anciens livres, des autographes fort curieux. La pièce est tout entière de la main de Tallemant des Réaux.

1. *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. I, p. 245.

Je ne m'en cache point, je voudrois que mes vers
Le pussent faire entendre à tout cet univers.
Tu ne m'es pas moins cher pour estre jesuite;
Sous quelque habit qu'il soit, j'honore le merite.
Et l'on peut bien aller jusqu'aux religieux,
Quand de tous les humains ceux qu'on aime le mieux
Ou sont beneficiers ou le voudroient bien être.
Ah! plust à Dieu qu'il prist envie à notre maître
De voir si sur ce fait je ne suis pas menteur.
D'être desavoué je n'aurois pas grand'peur.
En tout temps mes amis ont eu le sort contraire,
Leurs veilles jusqu'ici ne leur profitent guère;
Ils ont assez fait voir leurs talens merveilleux,
Le siècle les admire et ne fait rien pour eux.
Je ne suis point surpris de voir que l'opulence
Fasse aujourd'huy divorce avecque la science;
Elle l'a tousjours fait, en quel temps a-t-on vu
La Fortune d'accord avecque la Vertu?
Qui l'espere se flatte, et leur vieille querelle,
Bien loin de s'apaiser, tousjours se renouvelle.
Il s'en faut consoler et faire son devoir;
Meriter du bonheur, c'est plus que d'en avoir.
Les peines, les travaux sont même salutaires;
Il n'est pas bon d'avoir toutes choses prosperes;
Rien ne fait voir si clair que la calamité,
Et rien n'aveugle tant que la prosperité.
Dans mes afflictions, au milieu de mes pertes,
J'ay fait, pour mon repos, d'heureuses découvertes;
Et me voir dans ton cœur placé comme j'y suis,
C'est un bien que je crois devoir à mes ennuys.
Ma disgrace, en effet, me vaut cet avantage :
Je t'aurois bien tousjours connu par ton ouvrage,
Et de tes grands *Jardins* contemplant les beautés,
J'eusse admiré la main qui nous les a plantés.

Quoyque la fable ait dit de ceux des Hesperides,
Ce n'etoient auprès d'eux que des sables arides;
Mais je t'eusse peut-être admiré sans te voir.
Cependant, cher Rapin, ton sublime savoir
Ne merite que trop qu'on t'aille rendre grace
De tout l'or que pour nous tu tires du Parnasse.
Je n'ose dire tout, j'épargne ta pudeur;
Si j'aime ton esprit, j'aime encor mieux ton cœur.
Sauroit-on trop louer cette humeur bienfaisante,
Ces soins officieux, cette ardeur obligeante?
Je tiens qu'au plus haut point un mortel est monté
Lorsqu'en luy la lumiere est jointe à la bonté:
Mais cet heureux concert, ce divin assemblage,
Se trouve rarement et surtout en notre âge;
Les hommes éclairés abusent de leurs dons,
On ne voit presque plus que les sots qui soient bons.
Ton amitié, Rapin, à ton poëme est semblable,
Elle instruit, elle plaist, tout en est agréable.
Pour moy, rien ne m'est cher comme mes bons amis,
C'est ce qu'en mon estime au plus haut rang j'ai mis.
Au prix de tels tresors, nuls tresors ne me tentent;
Après les bons amis, les bons livres m'enchantent.
A toute heure, en tout temps, je tiens entre les mains
Les ouvrages fameux des Grecs et des Romains.
O le grand don de Dieu que d'aimer la lecture!
Avecque ce secours jamais le temps ne dure.
Que de gens à la ville, aussi bien qu'à la cour,
Voyons-nous s'ennuyer la plus grand'part du jour!
Ils ne savent que faire, et sans la comedie,
Ces sots meneroient bien une plus triste vie;
Je pense, en bonne foy, que les propres acteurs
N'y vont pas si souvent que certains spectateurs.
Certes, le ciel a beau nous faire des largesses,
Il a beau nous donner des grandeurs, des richesses,

A moins qu'il daigne encor nous donner du bon sens,
A vray dire, il nous fait de dangereux presens :
A tel il vaudroit mieux être gueux qu'être riche;
Car, s'il n'est insolent ou prodigue, il est chiche.
Combien à leurs tresors se laissent eblouir !
On sait moins que jamais comme il en faût jouir.
Regardez ces abbés, dont le train magnifique
Aux devots fondateurs fait tous les jours la nique,
N'oyez-vous pas partout vanter leur charité?
En voyez-vous un seul qui ne meure endetté,
Ou, pour parler correct, qui ne meure insolvable?
Ils doivent tout ensemble à Dieu, au monde, au diable;
Pour le diable, sans doute, il s'en fait bien payer,
En vain avec ce rustre on voudroit dilayer.
Mais nous voilà, Rapin, sur une ample matiere,
N'entrons point, je te prie, en si vaste carriere!
Je fuis le lieu commun, et j'aime mieux finir,
Que d'une rapsodie aller t'entretenir.

On voit dans cette épître des Réaux désabusé des préventions des réformés contre l'Eglise romaine, et devenu l'ami d'un jésuite qui s'est fait un nom dans les lettres; il y parle de *ses afflictions*, de *ses pertes*, de *sa disgrâce*, circonstances de sa vie presque entièrement ignorées.

En effet, toute la famille avoit déjà éprouvé des revers de fortune à la mort de Pierre Tallemant, frère aîné de des Réaux, par l'infidélité d'un sieur Bibaud, son associé[1]. Quant à

1. *Historiette de l'abbé Tallemant*, etc.

la disgrace dont il se plaint, nous ne pouvons même présumer quelle en a été la nature : il n'appartenoit à aucune compagnie judiciaire; il avoit trop de philosophie pour ne pas préférer son indépendance à la faveur des grands, et jamais homme ne fut moins courtisan. D'autres découvertes viendront peut-être un jour dissiper ces obscurités.

Nous avons pu déterminer la date de la naissance de Tallemant des Réaux; mais nous n'avions pu jusqu'ici fixer l'époque de sa mort. Nous savions seulement qu'il vivoit encore en 1691, et qu'il n'existoit plus en 1701. Cela ressort de deux actes de l'état civil, inscrits aux registres des paroisses de Saint-Nicolas des Champs et de Saint-Eustache, à Paris.

Le premier est l'acte de baptême d'Elisabeth Rambouillet; il est ainsi conçu :

« Elisabeth, née le 23 mai 1691, fille de Pierre de Rambouillet, écuyer, sieur de Lancry, et de dame Anne Bourdin, son épouse, demeurant rue de Berry. Le parrain, Jacques de Monceau, écuyer, sieur de Davene; la marraine, dame Elisabeth de Rambouillet, *épouse* de Gédéon Tallemant, écuyer, seigneur des Réaux, demeurant rue Saint-Augustin. »

Pierre Rambouillet étoit frère d'Antoi Rambouillet de la Sabliere et de Madame T lemant des Réaux.

Nous avons dû la connoissance du second de ces actes à M. Ravenel, l'un des conservateurs de la bibliothèque du Roi. La première édition de cette notice étoit imprimée, quand ce judicieux investigateur nous fit part de la découverte qu'il venoit de faire, dans les registres de la paroisse Saint-Eustache de Paris, d'un acte de mariage du 8 février 1701, passé entre Charles Trudaine de Montigny et Rénée Madeleine de Rambouillet; cette dernière y est assistée de sa grande-tante Elisabeth de Rambouillet, *veuve* de Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, décédé.

On conserve aussi dans le cabinet généalogique de la bibliothèque impériale une quittance donnée le 1er juillet 1704 par Elisabeth de Rambouillet, *veuve* de Gédéon Tallemant, écuyer, sieur des Réaux. Mais nous sommes redevables de découvertes plus précises à M. Louis Paris, qui, après avoir fait connoître les précieux manuscrits de Maucroix conservés dans la bibliothèque de Reims, a donné de cet ingénieux écrivain, ami particulier de la Fontaine et de notre des Réaux, une charmante édition qu'un grand nombre d'agréables pièces jusqu'alors inconnues suffiroit pour recommander. Ces notes, ces mémoires, ces poésies de Maucroix étoient ou des autographes, ou des transcriptions faites sur les originaux, par

le chanoine de Reims Favart, autre ami de Maucroix et son commensal. Favart joignoit souvent aux pièces qu'il transcrivoit des remarques aujourd'hui fort précieuses. On en pourra juger d'après celle qui accompagne l'épître de Maucroix à son ami des Réaux :

> Cher Astibel, c'est fait de moy [1],
> L'archiduc est près de Rocroy....

« Astibel, » ajoute Favart, « sage enchanteur « favorable à Amadis; c'est des Réaux qui ab- « jura, le 17 juillet 1685, entre les mains du « R. P. Rapin. L'abbé Tallemand, dit ici *le* « *père*, est frère de des Réaux ; le jeune, qu'on « appelle *le fils*, est fils d'un maître de re- « questes. La mère de des Réaux est Monnerot; « et la mère de l'autre est Mademoiselle Bigot [2]. « Des Réaux est fils d'un partisan que M. Col- « bert a ruiné. Il est glorieux; les louanges le « rendroient fou. Il dit qu'il est en esprit ce « que Madame de Montbazon est en beauté. « Il n'a que deux filles. »

1. Réimprimée à la suite de cette notice.

2. Erreurs de Favart. La mère de des Réaux étoit Rambouillet, et la mère de l'abbé Tallemant étoit Marie de Montauron. — On voit que cette note, toute curieuse qu'elle est, a été rédigée par un provincial qui ne connoissoit le monde de Paris que par ouy-dire. Il ne pouvoit y avoir aucun rapprochement possible entre la grande, belle et altière Madame de Montbazon et notre des Réaux, alors sexagénaire.

Ainsi des Réaux avoit fait abjuration le 17 juillet 1685, entre les mains du père Rapin. Les Mémoires de Maucroix vont nous apprendre l'époque de sa mort, et nous parler une dernière fois de lui en termes meilleurs et sans doute plus vrais :

« Le 6 novembre 1692 mourut à Paris, « dans sa maison, près la porte de Richelieu[1], « mon cher ami, M. des Réaux. C'estoit un « des plus hommes d'honneur et de la plus « grande probité que j'aye jamais connu. Outre « les grandes qualités de son esprit, il avoit la « mémoire admirable, escrivoit bien en vers « et en prose et avec une merveilleuse facilité. « Si la composition luy eust donné plus de « peine, elle auroit pu estre plus correcte. Il « se contentoit peut-estre un peu trop de ses « premieres pensées, car, du reste, il avoit l'es- « prit beau et fécond, et peu de gens en ont « eu autant que luy. Jamais homme ne fut plus « exact : il parloit en bons termes et facile- « ment, et *racontoit aussy bien qu'homme de* « *France.* »

Grâce à cette révélation, nous nous sommes empressés de recourir aux registres de la pa-

1. C'est-à-dire vers le point de la rue Richelieu où commence aujourd'hui la rue Neuve-Saint-Augustin.

roisse de Saint-Eustache et nous y avons trouvé l'acte dont voici l'exacte transcription :

« Dudict jour, mardy onziesme novem-
« bre 1692, défunt messire Gédéon Tallemant,
« seigneur des Réaux, demeurant rue Neuve-
« Saint-Augustin, décédé du six du présent
« mois, a esté inhumé au cimetiere de Saint-
« Joseph. » Signé, *l'abbé Tallemant*, et *Tallemant*.

Les *Historiettes* sont le seul ouvrage important de Tallemant des Réaux qui nous soit parvenu. L'auteur vivoit au milieu de plusieurs sociétés tout à fait distinctes, et la principale étoit, comme nous l'avons dit plus haut, celle de l'hôtel de Rambouillet. Ami de la marquise, dont il étoit encore rapproché par le mariage d'une de ses sœurs avec un d'Angennes de la Grossetiere, il se trouvoit au milieu de tout ce que la noblesse et les lettres offroient de plus illustre et de plus renommé; il voyoit cette femme, si justement célèbre, alliée des deux reines Catherine et Marie de Médicis, entourée de sa noble famille, de ces d'Angennes, de tout point si remarquables, visitée par Madame la Princesse, par Mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, et par le héros de Rocroy; il y rencontroit la du-

chesse d'Aiguillon, la vicomtesse d'Auchy, Madame de Sablé, Mademoiselle de Scudery, Madame de Sevigné, Voiture et Mademoiselle Paulet, cette lionne indomptée, Vaugelas, Malherbe, Racan, les deux Corneille, Mairet, Bensserade, Chapelain, Godeau, Huet, Menage, Gombauld; enfin toutes les illustrations comme toutes les célébrités se trouvoient là réunies. Il y recueilloit ce qu'il a raconté du cardinal de Richelieu, des Guise et des Valançay, du maréchal de Gramont, du cardinal de la Valette, etc. De ce cercle brillant, mélange de grandeur et de *préciosité*, Tallemant descendoit à celui des financiers et de la riche bourgeoisie. Fils d'un homme de finance, marié à Elisabeth Rambouillet, fille d'un traitant, cousin germain par alliance de la fille de Montauron, introduit par le mariage de son frère aîné avec Mademoiselle de la Honville au milieu d'un autre cercle opulent, il lui a été facile d'observer de ces différens points de vue la Cour et la Ville, la Noblesse et la Bourgeoisie. Bourgeois lui-même, et peu jaloux des prérogatives que donnoit alors une naissance qui n'est pas toujours compagne du mérite, des Réaux ne put se défendre de mêler à ses observations une teinte de malignité, et il mit une sorte de complaisance à signaler les vices des grands; le même motif le conduisit à faire res-

sortir l'origine de familles obscures que la fortune avoit favorisées. Porté au libertinage d'esprit, des Réaux ne craignit pas de soulever les voiles assez diaphanes qui recouvroient les désordres de son temps. Il le fit avec d'autant moins de ménagement qu'il n'ecrivoit que pour lui et pour quelques amis. Il s'en explique lui-même en ces termes : « Je prétends dire le bien « et le mal, sans dissimuler la vérité.... Je le « fais d'autant plus librement que je sçais bien « que ce ne sont pas choses à mettre en lumiere, « quoyque peut-estre elles ne laissassent pas « d'estre utiles. Je donne cela à mes amis qui « m'en prient [1]. »

Écrivant sous ces influences, des Réaux a peint beaucoup de choses telles qu'elles étoient; mais, entraîné par ses préventions, il a pu quelquefois lui arriver de charger le tableau. Souvent aussi, par le travers d'une imagination déréglée, ses regards se sont arrêtés de préférence sur le côté licencieux de la société; aussi est-il essentiel en le lisant de faire la part de l'âge et des dispositions de l'écrivain. Lues avec cette précaution, les *Historiettes* seront utiles; c'est, dans leur genre, un corps de mémoires de la société du dix-septième siècle. comme ceux de Conrart, comme les lettres de

1. *Introduction de l'auteur.*

Madame de Sévigné, de Guy-Patin et de tant d'autres. Toutes les classes viennent à leur tour y comparoître devant le lecteur. Des Réaux nous y montre les grands personnages en *déshabillé*, les riches financiers dans leurs modestes commencemens, les littérateurs dans les plus petits détails de leur vie privée.

C'est surtout la bourgeoisie que Tallemant a dessinée d'après nature, cette classe que nous connoissions à peine par quelques traits épars dans les correspondances, dans les Mémoires du temps et dans les comédies de Molière. Il a, pour ainsi dire, révélé l'existence de Madame Pilou, de cette vieille si spirituelle, qui avec ses saillies et ses bons mots, sera désormais placée dans nos souvenirs, à côté de Madame Cornuel et de Madame de Cavoie; cette bonne Madame Pilou, veuve d'un procureur, reçue cependant à la cour, avec qui les duchesses mêmes comptoient, et dont il ne nous étoit parvenu que le nom, parce que Sauval en avoit parlé deux fois dans ses *Antiquités de Paris* [1], et que l'abbé de Choisy, dans une

1. Voici les deux passages de Sauval :

I. « La vieille Madame Pilou, célèbre dans le Cyrus « sous le nom d'Arricidie et de la *Morale vivante*, m'a dit « qu'en sa jeunesse les grands de France, le duc de « Mayenne, durant qu'il étoit lieutenant de la couronne, « Henry IV lui-même, après son arrivée à Paris, alloient « ainsi (*à cheval*) par la ville; et si le temps sembloit

partie de ses *Mélanges*, restée manuscrite, cite d'elle une anecdote; encore se trompe-t-il, car il en fait une *sage-femme*.

Poëte et littérateur, des Réaux a vécu dans l'intimité de la plupart des écrivains de son siècle, et il les a généralement bien jugés. Peu de détails échappent à la postérité sur les hommes célèbres auxquels un pays doit une partie de sa renommée; mais les littérateurs du second ordre disparoissent dans les rayons de gloire qui environnent les grandes illustrations. C'est précisément à ces réputations secondaires que des Réaux s'est attaché de préférence; Voiture et Balzac, Gombauld, Costar et Sarrasin, Mesdemoiselles de Gournay, de Scudery et des Jardins; des Yvetaux et Colletet, Racan, Bois-Robert, Bautru, le ridicule Neuf-Germain, Chapelain, Conrart, et tant d'autres lui devront

« tourné à la pluie, ils mettoient en croupe un gros man-« teau, et s'en couvroient quand il commençoit à pleu-« voir. »

II. « J'ay appris de la vieille Madame Pilou qu'il n'y a « point eu de carrosses à Paris avant la fin de la Ligue.... « La première personne qui en eut étoit une femme de sa « connoissance et sa voisine, fille d'un riche apothicaire « de la rue Saint-Antoine, nommé Favereau, et qui s'é-« toit fait séparer de corps et biens avec Bordeaux, maî-« tre des Comptes, son premier mari. » (*Histoire et Antiquités de la ville de Paris, par Sauval*, 1724, in-fol., t. I, 189 et 191, au chapitre des *Voitures et Montures usitées à Paris*.)

d'être plus connus et mieux appréciés; et quoique nous soyons nécessairement suspects de quelque partialité en faveur d'un écrivain dont l'existence a été révélée par nos amis, nous croyons pouvoir affirmer qu'à l'avenir il faudra consulter des Réaux quand on voudra descendre dans les détails privés et souvent minutieux de la vie des hommes de lettres dont il parle dans ses Historiettes.

Il ne faut pas s'arrêter à l'irrévérence avec laquelle des Réaux semble parler de Blaise Pascal, *ce garçon* (qui) *inventa une machine admirable pour l'arithmétique*[1] et de ce *garçon de belles-lettres et qui fait des vers, nommé la Fontaine*[2]. Au moment où des Réaux écrivoit, en 1657 et 1658, les *Lettres à un provincial*, qui avoient paru successivement sous le nom de Louis de Montalte, n'avoient pas encore rendu la réputation du premier universelle, et quant à la Fontaine, aucune de ses fables n'avoit encore révélé son génie.

Ainsi, nous ne possédons de des Réaux que l'ouvrage qu'il n'avoit pas destiné à voir le jour; c'est l'*Album* auquel il confioit ses souvenirs de toute nature, aussi bien ceux qu'il racontoit *inter pocula* que ceux par lesquels il

1. *Historiette du premier president Paschal et de Blaise Paschal.*

2. *Historiette de la Fontaine.*

jetoit d'agréables distractions dans un cercle d'amis : ses Historiettes sont en quelque sorte l'*ament miminisse*, qu'il destinoit à égayer ses vieux jours. C'étoit aux Mémoires de la régence d'Anne d'Autriche qu'il attachoit le plus d'importance ; il y renvoie fréquemment dans ses Historiettes ; c'est là qu'il se proposoit de tracer l'histoire contemporaine ; il ne nous est malheureusement rien resté de cet ouvrage, ni des matériaux qu'il avoit au moins réunis pour le composer.

On voit, par l'*Introduction* des *Historiettes*, qu'en 1657, quand des Réaux les écrivoit, il avoit seulement formé le projet de laisser des mémoires plus importans : « Je renverray souvent, dit-il, aux mémoires *que je prétends faire* de la régence d'Anne d'Autriche, ou, pour mieux dire, de l'administration du cardinal Mazarin, que je continueray tant qu'il gouvernera, si je me trouve en état de le faire. » Des Réaux a employé moins de deux années à rédiger les *Historiettes;* car le récit du procès du marquis de Langey, qui eut lieu devant le parlement de Paris en 1659, fut ajouté un an plus tard au manuscrit ; et si l'on trouve çà et là, dans le volume, quelques faits postérieurs à cette époque, ils ont été ajoutés sur les marges du manuscrit autographe ; v[illegible] [illegible]urquoi nous avons eu soin de les d[illegible]

rédaction courante. Nous ne croyons pas, au reste, qu'aucune de ces additions soit relative à des faits postérieurs aux années 1665 et 1666.

Rien n'a établi jusqu'à présent que des Réaux ait mis à exécution son projet d'écrire les *Mémoires sur la régence*, qu'il sembloit promettre [1]. Les recherches les plus étendues faites dans toutes les bibliothèques de Paris, et dans beaucoup de collections particulières, n'ont amené aucun résultat.

Dès leur apparition, les Mémoires de des Réaux ont été l'objet d'éloges et de critiques également outrés. Les partisans de ce qu'on est convenu d'appeler *le progrès* y ont applaudi; ils ont cru y voir une sorte de niveau passé sur ces hautes existences dont les reflets jettent encore de l'éclat sur notre société moderne. Ceux qui gémissent du bouleversement des idées fondamentales de l'ordre social y ont vu le ravalement de la noblesse et du haut clergé, ainsi que la dégradation des mœurs du vieux temps, et ils ont repoussé avec une sorte d'indignation un livre qui, à leurs yeux, désenchantoit du passé. Les éditeurs n'ont accepté ni ces éloges ni ces blâmes; ils ont répondu aux uns comme aux autres que si

1. Il paroît au moins avoir commencé ce travail, car il y a plusieurs fois renvoyé positivement.

des Réaux a dévoilé de basses intrigues et de misérables foiblesses, il a seulement rapproché de notre vue ce que nous sommes accoutumés à ne considérer que d'un point éloigné. Peintre des scènes vulgaires de la société, il rassemble des traits, épars jusqu'ici dans des recueils rarement consultés. Rien dans les récits de Tallemant n'étonnera ceux qui ont quelquefois parcouru les vaudevilles, les ponts-bretons et les chansons dont nos *sottisiers* fourmillent, recueils bien autrement scandaleux, ramas d'anecdotes cyniques et de vilains couplets répétés par les *blondins* de toutes les classes. Rien n'étonnera ceux qui ont lu les *Amours des Gaules*, cette œuvre clandestine de Bussy Rabutin, qui renferme peut-être autant de médisances que de calomnies; car la société du dix-septième siècle offre à l'observateur de singuliers contrastes. Des jeunes gens de la cour et de la ville, des femmes de haute qualité, des bourgeoises, se livroient à de grands désordres; le vaudeville malin châtioit leur conduite, et quand l'âge avoit amorti les passions, les sentiments religieux reprenoient leur empire, et la plupart de ces enfants égarés revenoient à la pratique des plus austères vertus. Il n'en a pas été de même dans le siècle qui a suivi : ceux qui se sont dits philosophes ont travaillé à démolir les unes après les autres

les bases sur lesquelles repose la société. La religion a d'abord été attaquée, puis le trône, puis enfin toute autorité. Quelques insensés ont été même jusqu'à mettre en doute le droit sacré de la propriété, et invoquer cette loi agraire, terreur des patriciens de Rome, en disant à la multitude : « Tu es la plus forte. » Où s'arrêteront ces dispositions impies? Les mœurs n'y gagnent pas; et les grandes infortunes portent leurs regards avec moins de confiance sur un avenir consolateur, dont la pensée leur feroit supporter patiemment leurs malheurs ou leurs infirmités, si leurs espérances s'appuyoient sur des convictions véritablement religieuses.

Mais pour des Réaux il faut avouer qu'on ne lui a pas toujours rendu justice; on l'accuse, par exemple, d'avoir prétendu rabaisser la grandeur du caractère de Henry IV, d'avoir essayé de diminuer le sentiment d'amour qu'inspirera toujours la mémoire du bon roi. Ce reproche est exagéré. Dans l'Historiette de ce prince, l'anecdotique des Réaux s'attache plus au *vert galant* qu'au grand roi; il laisse à l'historien le soin de peindre les belles actions du monarque, et il parle plus de ses maîtresses que de ses exploits. Est-il injuste quand il dit : « On n'a jamais vu un prince plus humain, ni « qui aimât plus son peuple? » Ceux qui font

ces reproches à des Réaux n'ont pas assez présens à leurs souvenirs les autres mémoires du temps. Ainsi, quand il raconte que Henry IV, à l'approche des ennemis, éprouvoit toujours une certaine émotion, il est d'accord avec Bassompierre, qui, après avoir parlé de l'admirable sang-froid que Louis XIII montra en 1622, au siége de Royan, ajoute : « Je diray, sans « flatterie ni adulation, que je n'ay jamais vu « un homme, non un roy, qui y fût plus as- « suré que luy. *Le feu roy, son père, qui étoit* « *en l'estime que chacun sait, ne témoignoit* « *pas une pareille assurance*[1]. » Des Réaux dit encore que Henry IV n'étoit *ni trop libéral ni trop reconnoissant.* Sans parler des mémoires de Jacques Sobieski, qui iroit jusqu'à dire que Henry IV *étoit possédé par l'avarice*[2], les monumens du temps s'accordent en ce point avec des Réaux; ainsi le poëte la Mesnardiere a fait une pièce badine sur *Michelette*, petite vieille, qui avoit à la cour d'Anne d'Autriche une singulière charge; elle étoit *gouvernante de la guenon et des chiens de la chambre du Roi.* Le poëte suppose que cette bizarre créature avoit vécu dès le temps de Louis XI, et il lui fait dicter un testament

1. *Collection Petitot*, 2e série, t. XX, 396.
2. *Pologne illustrée*, 1839. Voyez le feuilleton du *Journal du Commerce* du 22 août 1839.

facétieux, par lequel elle dispose d'objets qui ont appartenu à Louis XI, à Louis XII, à la reine Anne de Bretagne, à Catherine de Médicis, à Henry III; puis, arrivant au règne de Henry le Grand, la testatrice continue ainsi :

Henry Quatre donnoit bien peu;
Toutefois en sortant du jeu,
Après une assez grosse perte,
Il me jeta sa bourse verte,
Et l'œil gauche il m'en effleura,
Qui depuis tousjours en pleura[1].

Nous rapporterons encore une preuve bien plus forte de l'excessive économie de Henry IV. Il alloit partir pour le Limousin, et Malherbe venoit de lui présenter les belles stances qui commencent par ces vers :

O Dieu! dont les bontez de nos larmes touchées[2], etc.

Le Roi, voulant récompenser son poëte, ordonna au duc de Bellegarde de lui donner sa maison jusqu'à ce qu'il eût fait mettre Malherbe sur l'état de ses pensionnaires. C'étoit en 1605. Bellegarde donna à Malherbe sa table, un cheval et mille livres d'appointemens; et ce *provisoire* dura tant que le Roi

1. *Poésies de la Mesnardière*, 1656, in-4°, p. 81.
2. *OEuvres de Malherbe*. Édition Barbou, 1765, in-8°, p. 65.

vécut. Une pension fut enfin accordée à Malherbe par la reine régente, après la mort de Henry IV [1]. Des Réaux traite cela de *lésine*, et il n'a pas tout à fait tort. Seulement cette économie outrée s'explique par la position gênée dans laquelle Henry IV s'étoit trouvé avant de parvenir au trône et durant les premières années de son règne. Elle ne l'a pas empêché de faire de grandes choses, d'élever la galerie du Louvre, et de fonder en France d'admirables industries, sources d'immenses richesses.

Faut-il parler ici d'un autre grief? Tallemant fait dire à Henry IV qu'il avoit été naturellement porté au vol, et que, s'il n'eût été roi, il auroit bien pu être pendu. Nous sommes loin de prétendre qu'on puisse justifier une pareille allégation; mais enfin cette singulière *distraction*, dont le Roi se seroit accusé lui-même, est-elle sans exemple? Un des plus célèbres bibliophiles du dix-huitième siècle n'avoit-il pas la même manie [2]? N'est-il pas arrivé maintes fois que son valet de chambre reportât le lendemain aux divers marchands les bijoux qu'il trouvoit dans les poches de son

1. *Vie de Malherbe, par Racan;* à la suite de *Divers traités de morale et d'éloquence*. Paris, 1672, in-12, p. 5; et *Historiette de Malherbe*, dans des Réaux.

2. On l'a souvent raconté du duc de la Valliere.

maître sans que celui-ci les eût achetés? Mais c'est surtout à l'égard du duc de Sully que des Réaux montre de la prévention. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion qui demanderoit de longs développemens; nous sommes loin de partager les sentimens de des Réaux à l'égard du grand ministre de Henry IV; on ne peut cependant pas se dissimuler que l'administration de Sully nous est principalement connue par les *OEconomies royales*, composées par des secrétaires à ses gages. Des Réaux dit lui-même [1] qu'en écrivant l'Historiette de Sully il avoit sous les yeux un manuscrit de Marbault, secrétaire de du Plessis Mornay, dans lequel se trouvoit réfutée une foule d'assertions des *OEconomies royales*. Les *Remarques* de Marbault viennent d'être publiées. Chacun pourra vérifier le récit de des Réaux dans la source même où il a puisé [2].

Une remarque très-judicieuse a été faite par notre honorable confrère, M. Paulin Paris, aujourd'hui notre collaborateur [3]. Il pense que la prévention de des Réaux à l'égard de Sully

1. *Note* sur l'*Historiette de Sully*.
2. *Remarques sur les Mémoires de Sully, par Marbault*, dans la nouvelle collection des Mémoires publiée par MM. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. II.
3. *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1834, t. I, p. 32.

a pu être le résultat de l'influence que la marquise de Rambouillet, toute dans les intérêts du duc d'Epernon, exerçoit sur notre écrivain. L'opinion de la Marquise a surtout réagi sur des Réaux dans l'Historiette de Louis XIII. Madame de Rambouillet n'aimoit pas le Roi, il ne faisoit rien qui ne lui semblât contraire aux bienséances; aussi des Réaux est-il singulièrement injuste pour Louis XIII. Il lui prête des vices dont personne jusqu'ici ne l'avoit accusé; il relève jusqu'à ses plus petits ridicules, et ne dit pas un seul mot du courage de soldat que le Roi montra au siége de Royan et au Pas de Suze.

Mais revenons à l'objet de cette notice, et bornons-nous à faire observer que le plus souvent on adopte sans discussion des idées convenues sur certains personnages de l'histoire; leurs contemporains remarquoient en eux des défauts et des foiblesses que nous n'apercevons plus; ils ne les voyoient pas, comme nous, placés sur un piédestal. Recevons avec plus d'indulgence les révélations contenues dans les documens nouvellement découverts, et examinons-les au flambeau d'une saine critique.

Des Réaux a été l'objet d'une accusation grave : sa plume est loin d'être chaste; il raconte avec une blâmable complaisance des anecdotes scandaleuses, et il foule aux pieds

des bienséances qui doivent toujours être respectées. Les éditeurs, tout en regrettant que ce reproche soit fondé, n'ont pourtant supprimé qu'un fort petit nombre de passages, quelques lignes qui dépassoient toutes les bornes; mais ils ont dû se garder de porter plus loin le scrupule. Ils ont mieux aimé encourir l'accusation de n'avoir pas été assez sévères que celle d'enlever à des Réaux sa physionomie originale, son allure libre, moqueuse et dénigrante. Son livre ne convient qu'aux hommes faits; ceux qui le liront feront la part du temps; ils seront encore choqués d'une foule d'expressions, de couplets et d'anecdotes que nous avons dù conserver; mais ils se souviendront que nos pères n'avoient pas autant de sévérité que nous sur le cérémonial de la bienséance. Nos poëtes dramatiques emploieroient-ils aujourd'hui des expressions qui, du temps de Molière, de Dancourt et de Montfleury, n'effarouchoient personne? Tallemant n'écrit que pour ses amis, et avec l'abandon d'une correspondance familière, il amène et explique ces vaudevilles qui avoient *le diable au corps*, comme Madame de Sévigné le disoit si plaisamment des chansons de Blot, et il raconte en badinant les anecdotes qui les ont inspirés. Aussi Tallemant des Réaux a-t-il plus d'un rapport avec Brantôme et avec Pierre de l'Estoile, écrivains que, malgré leur crudité

cynique, on n'a jamais pensé à exclure des bibliothèques.

Cette notice seroit trop incomplète si, après avoir parlé de toute la famille Tallemant, nous ne nous arrêtions pas quelques momens sur les deux académiciens qui avoient jusqu'à présent sauvé le nom de l'oubli.

François Tallemant, frère germain de notre écrivain, naquit à la Rochelle vers 1620. Fort jeune encore, il embrassa la religion catholique, et se destina à l'état ecclésiastique. Il accompagna ses deux frères dans le voyage qu'ils firent en Italie, en 1637, avec l'abbé de Retz. L'abjuration de François ne nuisit pas à sa fortune; car il obtint l'abbaye de Val-Chrétien, ainsi que le prieuré de Saint-Irénée de Lyon, qui produisoit douze cents écus[1]; et au commencement de la Régence (vers 1643), il devint aumônier du Roi; après en avoir rempli les fonctions pendant vingt-quatre ans, il vendit cette charge afin de réparer des revers de fortune, et il fut ensuite nommé premier aumônier de Madame.

L'abbé Tallemant étoit un homme d'esprit. L'épitaphe de Madame de Rambouillet, rapportée plus haut, et diverses poésies répandues dans les recueils, l'attesteroient suffisamment;

1. *Historiette de l'abbé Tallemant*, etc.

il possédoit les langues italienne et espagnole, et en 1651 il fut reçu à l'Académie françoise à la place de Jean de Montereul, secrétaire du prince de Conti[1].

L'abbé Tallemant avoit peu de titres à l'honneur que lui faisoit l'Académie; Pelisson dit de lui : « Il a traduit quelques traités et quelques « vies de Plutarque, qu'il n'a point fait im- « primer. » Ainsi François n'avoit rien publié, et vraisemblablement il avoit peu produit; mais cela lui étoit commun avec son prédécesseur et même avec un assez grand nombre de ses confrères. Enfin, en 1663, il fit imprimer sa traduction des *Vies de Plutarque*, qui fut froidement accueillie, quoique Tallemant n'eût pas inutilement invoqué le concours d'Huet. Le savant évêque d'Avranches dit, dans les Mémoires qu'il a laissés sur sa vie, que l'abbé Tallemant le pria de revoir avec lui son travail; que bien des nuits y furent consacrées, et que, malgré leurs soins et leurs peines, l'ouvrage, écrit d'un style languissant et diffus, n'eut pas le succès qu'on pouvoit en attendre[2].

1. *Histoire de l'Académie françoise, par Pellisson.* Paris, 1730, t. I, p. 213.

2. *Nec tamen satis Aulæ probata est hæc interpretatio, quam ille languente et diffluente oratione vestiebat.* (*Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus. Amstelod.*, 1718, p. 216.)

Despréaux, dans l'épître à Racine, a désigné l'abbé de Tallemant comme

Le sec traducteur du françois d'Amyot.

Et ce vers passé en proverbe, comme la plupart des sentences du législateur du Parnasse, lui attira de l'abbé Paul Tallemant des reproches exprimés avec douceur, qui ont dû donner au poëte le regret d'avoir blessé un homme aussi poli.

« Je ne veux pas débattre les décisions de « vos docteurs, » écrit Paul ; « mais je sais « qu'en bonne loy de l'Evangile il n'est pas « permis de fâcher personne, et moins encore « un amy, pour un bon mot. Je ne soutiendray « pas non plus la traduction que vous blasmez, « et qui est pourtant à la septiesme edition ; je « vous diray seulement que ce traducteur porte « un nom que vous pouviez épargner, quand ce « n'eust été que pour l'amour de moy. Je ne « me plaindray à personne ; cette lettre est « écrite à plume courante ; j'ay voulu seule- « ment vous descharger mon cœur, et je ne « veux d'autre vengeance de vous que le re- « proche secret que vous vous ferez, malgré « que vous en ayez, d'avoir contristé un homme « avec qui vous avez toujours vescu en amitié, « et qui n'en est peut-être pas indigne, non « plus que de votre estime. Je vous prie cepen-

« dant d'être persuadé que, malgré le déplaisir « que vous m'avez fait, je suis très-chrétien-« nement, c'est-à-dire très-sincèrement et sans « détour, votre, etc.[1] »

Si Tallemant des Réaux étoit l'un des hommes les plus mordans de son siècle, on doit lui rendre cette justice qu'il l'a été pour tous, et qu'il n'a pas plus épargné sa famille que ceux qui lui étoient étrangers. Il fait de Tallemant, son frère, un portrait qui n'a rien de flatté. « C'étoit, » dit-il, « le plus grand *in-« quiet* de France[2]. L'ambition luy fit changer « de religion.... Je ne sais si c'est la soutane « qui luy a communiqué l'avarice des gens « d'église, mais aussitost il eut une aspreté es-« trange pour le bien[3]. »

Furetiere, dont le témoignage est suspect,

1. *Œuvres de Boileau Despréaux*, édition de M. de Saint-Surin. Paris, Blaise, 1821, t. IV, p. 404.

2. *Historiette de l'abbé Tallemant.*

3. « L'abbé Tallemant l'aîné, à qui on donne le titre « de *Son Inquiétude*, a du moins cela de commode qu'il « est le plus pacifique de tous les académiciens. S'il « ouvre quelque mauvais avis, il ne s'y opiniâtre point, « comme font les brailleurs. Ce n'est pas qu'il soit prompt « à faire des réflexions, mais c'est que l'humeur inquiète « qui le domine oblige son esprit à changer aussi souvent « de sentiment que son corps de place. Aussi, bien loin « que ses pensées aient de l'autorité à l'égard des autres, « elles n'en ont pas seulement sur lui-même. » (*Second factum de Furetière*, in-4°, p. 11.)

parce que l'abbé Tallemant avoit été au nombre de ses adversaires dans l'Académie, rapporte à l'occasion de cette avarice un trait singulier.

Etant directeur de l'Académie, l'abbé Tallemant voulut un jour de Saint-Louis régaler sa compagnie. Il emprunta la maison d'un sieur Petit, située à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et y fit porter à dîner. « Il reçut « tous les honneurs de la fête, » dit Furetiere. « On le mit à la place d'honneur; on but à la « santé de son altesse directoriale, et on loua « hautement sa demi-magnificence; car le « jardin de l'hôte lui avoit sauvé les frais du « fruit. Mais il ne pût souffrir plus de trois « mois les cruels remords de son humeur épar- « gnante, au bout desquels il fit une taxe de « deux écus par tête sur chaque académicien.... « Il en fit lui-même le recouvrement, et il eût « été au hasard de n'y pas trouver son compte.... « s'il n'y eût remédié en réglant les non-valeurs « sur les autres[1]. »

L'abbé Tallemant mourut en 1693, à l'âge de soixante-treize ans. Outre sa traduction des *Hommes illustres* de Plutarque, il a traduit l'*Histoire de Venise* de Baptiste Nani, cet ouvrage a été plus recherché que le premier.

On a aussi de l'abbé François Tallemant une

1. *Second factum*, au lieu déjà cité.

lettre relative aux démêlés de Furetiere avec l'Académie, où l'on trouve un récit impartial de ce qui se passa dans cette occasion[1].

Paul Tallemant étoit fils de l'intendant Gédéon Tallemant et de Marie du Puget de Montauron; il étoit ainsi neveu à la mode de Bretagne de Tallemant des Réaux.

Il étoit né à Paris, le 18 juin 1642. Son père, comme on l'a vu, s'étoit fait le protecteur des gens de lettres, auxquels il ouvroit sa maison; aussi le jeune Tallemant, nourri au milieu d'eux, dès ses plus jeunes ans bégayoit-il des vers médiocres. Il faisoit des pastorales, des opéras, et il se rencontroit des artistes assez complaisans pour les mettre en musique; de sorte que Paul fut mis au nombre de ces prodiges de *précocité* qui tiennent rarement ce qu'ils ont semblé promettre.

C'étoit alors le temps des petits vers, des galanteries poétiques, dont on ne peut aujourd'hui supporter l'insipide lecture; le jeune abbé, car Paul prit le parti de l'Eglise, composa un petit ouvrage intitulé *le Voyage de l'Ile d'Amour*. C'est un commentaire assez ingénieux de la *Carte de Tendre;* nous n'en citerions pas une seule ligne, si nous n'y rencontrions un passage qui nous paroît être une critique douce de l'abbé Tallemant l'aîné.

1. *Mercure galant*, mai 1688, p. 208.

« Comme la nuit approchoit, Amour nous « conduisit à un village fort proche, où nous « fûmes mal couchés. Ce village se nomme « *Inquiétude*, du nom de la maîtresse du lieu, « que nous allâmes voir ; mais il est assez mal « aisé de vous dire comme elle est faite, car « elle ne sauroit se tenir en une même place ; « elle est un moment debout, puis elle se re- « couche ; elle va tantôt lentement, tantôt si « vite qu'on ne la sauroit suivre ; elle ne dort « jamais, ce qui la rend fort maigre ; elle est « fort négligée, les cheveux épars et surtout « mal rangés sur le front, à cause qu'elle se le « frotte souvent. Après l'avoir saluée, à quoy « elle ne prit pas garde, j'allay me coucher dans « un lit où je ne pus dormir[1], etc., etc. »

Paul Tallemant avoit dix-huit ans quand il composa ce petit ouvrage, dont le style n'est pas sans élégance. M. de Boze assure que le manuscrit fut dérobé[2] à l'auteur et imprimé malgré lui, en 1663. Quoi qu'il en soit, ce fut cette bluette qui, en 1666, ouvrit à Paul Tallemant les portes de l'Académie françoise. Il succédoit à Gombauld.

1. *Le premier voyage de l'Ile d'Amour*, dans le *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*. Cologne, Pierre du Marteau, 1667, Ire partie, p. 14.

2. *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. I, p. 229.

Les lettres lui sourioient plus que la fortune. Ayant perdu son père en 1668, Paul Tallemant se trouva réduit aux foibles ressources que lui assuroient son traitement d'académicien et un petit prieuré de Saint-Albin, sous le titre duquel on l'a quelquefois désigné.

Au sein de l'Académie, Paul Tallemant se livra à des travaux plus importans que ceux qui l'y avoient conduit. Son Eloge funèbre du chancelier Seguier, protecteur de l'Académie, fut remarqué par Colbert, qui lui donna une place dans l'Académie des inscriptions, avec une pension de cinq cents écus.

Cette académie, devenue depuis si illustre, n'étoit encore qu'une espèce de commission détachée de l'Académie françoise; le Roi l'appeloit *la petite Académie;* on la désignoit ordinairement sous le titre d'*Académie des médailles*[1]*;* ce ne fut qu'en 1701 que des lettres patentes la constituèrent comme Académie des inscriptions et belles-lettres. L'abbé Tallemant en a été le premier secrétaire perpétuel.

Paul Tallemant est l'auteur du *Discours sommaire* qui précède les œuvres de Bensserade. En lisant attentivement ce discours, il est facile de s'apercevoir que l'auteur avoit consulté

1. Lettre de l'abbé Tallemant sur les différends de l'Académie avec Furetière.

les Mémoires manuscrits de Tallemant des Réaux, son cousin [1].

Paul a aussi composé un assez grand nombre de discours académiques; l'un des plus remarquables est l'Eloge de Colbert, prononcé en 1684 [2].

L'abbé Tallemant est principal rédacteur des *Remarques et décisions de l'Académie françoise, recueillies par M. L. T.* Paris, Coignard, 1698.

« Il eut ordre, » dit l'abbé d'Olivet, « de « se désigner à la tête du volume, soit parce « que le style étoit purement de lui, soit parce « que la compagnie ne vouloit pas prendre « sur elle toutes ces décisions, qui ne venoient « que d'un bureau particulier, composé seu- « lement de cinq ou six académiciens [3]. »

L'abbé Paul Tallemant est mort le 30 juillet 1712.

Nous avons rencontré, en 1825, chez le libraire Blouet, deux portefeuilles remplis de pièces manuscrites du temps de Louis XIV; la

1. *OEuvres de M. Bensserade.* 1698. A la sphère. *Discours sommaire de M. L. T.* (l'abbé Tallemant) *touchant la vie de M. de Bensserade.*

2. Voyez, pour le détail des ouvrages de Paul Tallemant, l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. I, p. 248.

3. *Histoire de l'Académie françoise.* Paris, 1730, t. II, p. 62.

plupart de ces pièces sont de la main de Tallemant des Réaux. Les couplets des *Frondeurs* y sont mêlés à ceux des *Mazarins ;* des portraits, tels qu'on les faisoit dans la société de Mlle de Montpensier, y sont confondus avec des vers de la Fontaine, du duc de Nevers, de Mme des Houlieres, de Montplaisir, de Bensserade, de Mlle de Scudery, et d'une foule d'autres.

Un fragment notable des *Historiettes* de Tallemant des Réaux s'est trouvé dans ces portefeuilles. C'est le chapitre sur *Mlle des Jardins, l'abbé d'Aubignac et Pierre Corneille.* Ce morceau, entièrement écrit de la main de des Réaux, porte la date de 1660. Il forme dans notre édition un des derniers chapitres de ses Mémoires.

Ces portefeuilles contiennent d'autres opuscules plus ou moins importans. Il s'y est rencontré le manuscrit d'un ballet inédit, ouvrage de la jeunesse de la Fontaine, intitulé : *les Rieurs du Beau-Richart* [1]. L'éditeur s'est empressé d'offrir cette petite pièce à M. le baron Walckenaer, son honorable confrère à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui l'a insérée dans sa belle édition des œuvres du fa-

1. *Le Beau-Richart* est un carrefour de Château-Thierry, où se réunissoient les habitans pour s'entretenir de nouvelles.

buliste[1], en l'accompagnant de recherches aussi curieuses qu'exactes.

Au nombre des pièces s'est encore trouvée une copie de la main de Tallemant des Réaux du Voyage de Chapelle et de Bachaumont; ce n'est qu'une première pensée, beaucoup moins développée que dans les éditions imprimées; mais les notes que des Réaux y a jointes sur les personnes dont il est question dans l'opuscule des deux amis donnent de la curiosité à cette copie incomplète.

Des Réaux avoit fait un commentaire sur Voiture; il en parle dans l'Historiette de ce dernier, et dans un passage de celle de M. de Vassé, déchiffré avec peine, et inséré dans cette seconde édition. On regardoit ce travail comme perdu; mais il a été retrouvé, il y a plusieurs années, dans la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Soulié, qui a bien voulu nous en prévenir. Les notes de des Réaux sont écrites sur un exemplaire in-4° des *OEuvres de Voiture*. Paris, Courbé, 1656, 5e édition, catalogué sous le n° 20595, *Belles-Lettres françaises*. Ce commentaire n'est pas aussi étendu qu'on le désireroit; il fait cependant connoître un assez grand nombre d'allusions perdues; et ce qui est inestimable pour les éditeurs de des Réaux,

1. *OEuvres de la Fontaine*. Paris, Lefèvre, 1827, in-8°, t. IV, p. 127.

ses notes ne sont souvent que l'extrait ou le développement de différens passages de ses *Historiettes* (*a*).

a. L'intention de des Réaux étoit, comme il le dit dans l'Historiette de *Voiture*, de donner plus tard une édition des œuvres de cet écrivain. M. de Barberey, judicieux investigateur de tout ce qui tient à l'histoire littéraire, vient d'en reconnoître une nouvelle preuve dans les termes d'un privilége joint à l'édition de Voiture de 1707. Les voici : « .... Notre chere et bien amée « Marie Hardoin, veuve de François Mauger, vivant « marchand libraire de notre ville de Paris, nous a fait « remonstrer qu'elle a achepté à grands deniers tous les « exemplaires des œuvres de Voiture, qui se sont trouvez « en grand nombre, avec fort peu de temps de privilege « pour les debiter ; mesme qu'elle a soustenu un procès « en notre conseil contre Gedeon Tallemant, sieur des « Réaux, qui avoit surpris un privilege dudit livre, du- « quel il est dechu avec despens envers l'exposante, par « arrest du 12 aoust 1681 ; la poursuite duquel procez « a empesché ladite exposante de pouvoir debiter les « exemplaires dudit livre, dont le privilege est pret à « expirer, etc., etc. Donné à Saint-Germain-en-Laye, « le 9 avril de l'an de grace 1682. »

Il ne faut pas trop s'arrêter à ce passage de la requête de la veuve Mauger, qui accuse notre des Réaux d'avoir *surpris* un privilége. Suivant toutes les apparences, il n'y eut pas là de surprise ; on doit plutôt regretter que les intérêts mercantiles de la veuve Mauger n'aient pas permis à l'auteur des *Historiettes* de nous donner un commentaire de Voiture plus complet, sans doute, que les notes manuscrites de l'exemplaire de l'Arsenal et de celui de M. Techener. P. P.

FIN DE LA NOTICE SUR TALLEMANT DES REAUX.



TABLE GENERALE.

A

B

C

D

E

F

G

M

N

O

P

Q

R

S





TABLE

DU SIXIEME VOLUME.

FIN DU SIXIEME ET DERNIER VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C[ie]
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21



